Princeton University Library
32101 073598466

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

v.5

Library of

Princeton University.
Presented by
Henry F. Montagnier '99

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME CINQUIÈME = Jean de Müller,

TRADUIT PAR M. MONNARD.

PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
20, rue Hautefeuille.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET CIE, LIBRAIRES,
Au Haut de la Cité.

1838

Digitized by Google
Original from PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE TROISIÈME.

SECTION II.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Nous avons vu l'Helvétie primitivement habitée par une confédération d'hommes libres et braves; celle-ci, privée de la liberté par les Romains, se perdre ensuite dans la foule des nations sujettes; la domination romaine renversée dans ce pays aussi par des peuples étrangers, à leur tour incorporés au royaume des Franks; ce royaume tomber progressivement en dissolution; beaucoup de seigneurs ecclésiastiques et laïques, de plus en plus indépendans, rétablir et propager l'agriculture à l'aide de leurs serfs; la population croissante relever d'anciennes villes, en bâtir de nouvelles pour y chercher une vie sûre; quelques-unes de celles-ci se maintenir malgré bien des dangers et des crises, et arriver enfin à la liberté; dans certains can-

743432

Digitized by Google

Original from PRINCETON UNIVERSITY

tons forestiers à l'entrée des Hautes-Alpes, au sein de la vie pastorale, les vieux Suisses, amicalement unis en une confédération basée sur la confiance, demeurer libres sans villes, puis, provoqués, sortir impétueusement, vaincre, ne rien demander pour eux-mêmes que des amis qui, libres comme eux, deviennent leurs frères : cette histoire, embrassant quinze siècles [1], a été racontée dans le premier et le second livre.

Si la Suisse, dans son étendue actuelle [2] et dans l'incroyable variété de ses sites et de ses constitutions [3], offre un abrégé de tous les climats et de tous les genres d'institutions politiques, il n'y a guère non plus de peuple dont l'histoire nous montre avec autant de détails et d'authenticité le premier et simple germe et le développement progressif d'une constitution propre à faire le bonheur de l'humanité.

Rien ne ressemble davantage à la primitive réunion de familles patriarcales, sous la forme naturelle d'une société plus forte, que les alliances perpétuelles des hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, qui, depuis un temps immémorial jusqu'à ce jour, sont restés les mêmes, comme la nature, leur mère.

Leur caractère distinctif, la base de leur solidité, c'est la simplicité et l'innocence de leur but, l'union dans l'intérêt de la liberté et de la paix. Si les éternelles alliances avaient eu pour objet de donner à tous

[1] Depuis la guerre des Cimbres, 110 ans avant J.-C., jusqu'à la Confédération des sept anciens cantons en 1352.

[2] L'auteur la prend avant la mutilation qu'elle a dû subir de nos jours.

[3] Non-seulement chaque canton avait la sienne, mais Berne et les grands cantons respectaient et protégeaient l'ancienne organisation de chaque district. = C'est parce qu'ils ont fait le contraire depuis, que leur sceptre a été brisé. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les cantons une constitution uniforme[4], elles se seraient dissoutes depuis long-temps, et d'autant plus rapidement que l'uniformité eût été calculée avec plus d'exactitude et d'art. La règle de la nature est une infinie variété dans les formes, l'unité dans le principe général*.

Tandis que la Confédération suisse florissait et que la sympathie secrète ou manifeste du peuple[5] et son propre héroïsme la rendaient invincible aux monarchies voisines alors mal gouvernées, le bonheur de ses armes développa une cause active de ravages dans son intérieur.

Nous avons montré, dans le dernier chapitre du second livre et dans les deux premiers chapitres du troisième, comment le louable principe des fondateurs de la liberté, de n'avoir pas de sujets, mais beaucoup d'amis[6], se perdit avec le temps. Cela eut lieu insensiblement sous des prétextes spécieux. Tantôt un pays auquel on accordait alliance ou combourgeoisie présentait trop de danger de la part des anciens sei-

[4] Comme l'assemblée nationale de France en 1789; il est vrai qu'elle assimila des provinces dont plusieurs sont aussi considérables que l'Helvétie entière, mais où les caractères étaient bien plus usés par le frottement et l'originalité plus ou moins effacée par leur ancienne union et par l'imitation d'une capitale dominante. Les Athéniens et les Lacédémoniens ont tenté la même chose ; les premiers établissaient la démocratie, les seconds l'oligarchie dans toutes les villes avec lesquelles ils s'alliaient. *Thucyd.*

* L'auteur oublie ici ce qu'il a si bien dit t. IV, p. 526. On peut défendre avec succès le principe que la Confédération helvétique a succombé pour n'avoir pas eu un gouvernement central fortement constitué, pour avoir consacré les divisions intestines, pour n'avoir vu que les familles gouvernantes, qui seules formaient, à ses yeux, la nation. D. L. H.

[5] Lucerne, Glaris, Zoug, Entlibuch, Sempach, Soleure, Schaffhouse, Bâle, etc.

[6] Arth, Steinen, Glaris, Zoug, etc.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gneurs et de leurs adhérens, ou sa situation l'exposait trop aux incursions des ennemis pour qu'on pût lui accorder la plénitude de l'indépendance et de l'égalité. Tantôt des seigneurs étrangers, dont les entreprises passionnées excédaient la mesure de leurs forces et de leurs revenus, se voyaient réduits à céder à un canton à prix d'argent, comme hypothèque ou propriété, des domaines qui étaient à sa convenance. Les cantons dont le territoire se trouvait en totalité[7] ou en partie[8] entouré de pays non suisses profitèrent long-temps de ces occasions sans qu'on y prît garde; d'autres[9] ne purent que racheter les droits féodaux que des seigneurs étrangers possédaient dans leurs limites, et qui, malgré les abus, furent respectés par leurs consciencieux ancêtres, parce que c'étaient des propriétés. L'antique innocence n'avait vu dans la puissance de chaque canton que la puissance commune; mais elle eut de jour en jour plus de peine à empêcher la jalousie de se développer*.

La troisième année de la paix de cinquante ans conclue entre les Confédérés et l'Autriche, l'empereur Sigismond conçut l'idée de renverser avec le secours de leurs armes la puissance de Habsbourg aux bords de la Thour et de l'Aar. Berne saisit avec joie cette occasion d'un agrandissement important; d'autres cantons cédèrent avec plaisir à la violence; les plus loyaux furent les cantons les plus éloignés, moins exposés à la tentation. Les cantons alpestres, timides comme un jeune

[7] Comme celui de Zurich et de Berne.

[8] P. e. Schwyz, Lucerne, Uri.

[9] P. e. Unterwalden.

* Toutes ces raisons peuvent être bonnes, mais l'auteur pouvait en donner une meilleure, le démon de la puissance et de la domination qui se niche dans le cœur de l'homme. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

homme pour la première fois infidèle à la vertu, suivirent leurs confédérés, qui avaient plus d'expérience du monde.

Dès ce moment, l'antique fraternité fut ébranlée par la diversité des intérêts et par de mauvaises passions. Les cantons qui s'étaient considérablement agrandis n'étaient pas moins soigneux de conserver et d'arrondir les seigneuries acquises, qu'ils l'avaient été de défendre la liberté et leurs amis. La nouvelle puissance de ces cantons excita chez les autres une envie si inquiète que le Saint-Gothard n'était pas assez haut pour les empêcher d'entreprendre de semblables conquêtes en Italie. Mais la défense de ces conquêtes parut aussi onéreuse à leurs confédérés[10], que l'était pour eux-mêmes celle des seigneuries dans le Jura[11]. La crainte d'un ennemi commun, principe d'union, avait disparu. Ainsi s'affaiblissait progressivement le sentiment d'une patrie commune embrassant toutes les contrées de la Confédération. De là vint que des magistrats inaccessibles à l'intérêt et même à l'ambition se croyaient animés de l'amour de la patrie, quand ils visaient à l'agrandissement de leur canton, sans beaucoup d'égard pour les autres *.

Ces maux, enfantés par les circonstances, s'accrurent avec d'autant moins d'obstacles qu'aucune expérience n'en faisait entrevoir les suites aux Confédérés. Ils se développèrent tout-à-coup, l'an 1436, d'une

[10] Histoire de Bellinzone.

[11] Morat, 1476; le Pays-de-Vaud.

* C'est à cette révolution déplorable, qui date du xve siècle, qu'il faut attribuer la décadence de l'esprit public et du patriotisme, l'envahissement des droits de la nation, la déplorable formation d'un patriciat, l'établissement d'une caste sujette, etc. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

manière si terrible, que, pendant quatorze ans de fermentation intérieure, tous les Confédérés s'armèrent contre Zurich, leur ville directoriale; Zurich s'unit avec l'Autriche contre les Confédérés, et ceux-ci combattirent le dauphin de France. Cette guerre, où les efforts et l'acharnement furent extrêmes [12], révéla mieux que toutes les précédentes l'énergie du caractère national, capable des choses les plus grandes comme des plus terribles. La tempête qui alors agita tous les esprits ne se calma qu'après un espace de quatre-vingts années pleines d'événemens [13].

L'occasion de cette guerre fut l'extinction de la tige masculine de Tokenbourg.

[12] « Ce fut la plus violente guerre que les Confédérés soutinrent jamais. » *Etterlin.*

[13] Depuis 1436 jusqu'à la paix perpétuelle avec la France, en 1516, qui fut l'époque du système de la neutralité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE II.

FRÉDÉRIC DE TOKENBOURG.

Ses domaines et ses relations.

Dans tout le pays situé entre Zurich et les frontières du Tyrol, Frédéric, comte de Tokenbourg, était de beaucoup le seigneur le plus puissant et le plus riche.

Géographiquement, le Rhin partageait ses domaines en deux parties. En deçà [1] de ce fleuve il possédait les vallées, contiguës pour la plupart, réunies par les sires de Tokenbourg sous ce nom [2], la marche supérieure de Tuken [3], la seigneurie d'Uznach [4], la seigneurie de Windek dans le Gaster, les châteaux de Nydberg et de Freudenberg, la seigneurie de Sargans, le château de Wartau au-dessus de Grætschins, le Rheinthal, une multitude de serfs et quelques domaines épars dans la Thurgovie. La plupart de ces possessions entourent le massif de montagnes dont les Appenzellois habitent le côté septentrional. Elles-mêmes se composent de beau-

[1] Quoique l'auteur ait écrit ceci à Vienne, il se plaçait toujours en imagination au sein de la Suisse. Cette illusion le consolait.

[2] L'ancien et le nouveau manoir de famille de ce nom, les châteaux de Lûtisbourg, Wildenbourg et Starkenstein, le village de Wildenhaus, la Batzenheid, les vallées le long de la Thour et du Neckar, la vallée de Sain-Jean.

[3] Où l'on voit la forteresse de Grinau.

[4] Où l'on distingue Schmérikon, outre le chef-lieu.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

coup de montagnes, en partie très-élevées; celles-ci sont couvertes d'excellens pâturages; les vallées et les collines offrent en abondance des vignes, du blé, des bois et des arbres fruitiers. Une multitude de ruisseaux et de torrens, dont le plus considérable porte le nom de Neckar, forment la Thour, qui se précipite, sauvage et impétueuse, du haut Tokenbourg. Entre Walenstadt et Wésen, un abîme d'une effrayante profondeur[5] est recouvert par un lac de quatre lieues de long. Non loin de là commence, déjà moins sévère, bientôt plus gracieux, le lac de Zurich. Toutes ces contrées, quand on ne les néglige pas, surtout le Tokenbourg même, forment un pays fertile et sain; elles possèdent tous les élémens du bonheur, quand ni agitateur ni gouvernement tyrannique ne les trouble.

Au-delà du Rhin, Frédéric de Tokenbourg possédait presque tout le territoire situé entre le lac de Constance et le pays des Grisons tel qu'il est aujourd'hui; sur les bords du lac de Constance, Fussach; à côté de ce lieu, les prairies qui s'étendent autour de Torenbüren; le célèbre château patrimonial de Montfort; la contrée de Müsinen, et dans celle-ci l'ancien marché impérial de Rankwyl, siége d'un tribunal provincial libre; Feldkirch dans le Nébelgau; le Walgau; la forêt de Brégenz; toutes ces contrées populeuses habitées par une race semblable aux anciens Allemands. Plus haut, Mayenfeld lui appartenait. Non loin de l'antique forteresse de Marschlins, qui était en sa puissance, la rivière du Prettigau[6] le conduisait

[5] D'une profondeur d'environ 500 pieds, au bas de rochers qui ont 6,000 pieds d'élévation. *Ebel.*

[6] La Landquart. Marschlins appartenait au comte, comme le prouve la réserve que les communes de Zitzers et d'Igis font contre les coutu-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

par le défilé du mont Rhætillo [7] dans les Alpes et le territoire des Dix-Juridictions, aujourd'hui l'une des trois ligues de la république grisonne. Là, près de Séwis, s'élevait le château de Solavers, qu'avait habité Diethelm, son père; lui-même, né dans ce lieu, était seul seigneur des dix juridictions du Prettigau qui se prolongent jusqu'aux hautes Alpes de la Rhétie [8].

Frédéric ne gouvernait pas tous ces pays de la même manière; ses droits se fondaient sur des titres divers, et son autorité n'était rien moins qu'uniforme. Depuis plusieurs siècles [9], Tokenbourg était le siége de la domination de sa maison. Depuis long-temps les comtes avaient reconnu tenir en fief de l'Empire leur domaine patrimonial et les acquisitions qui l'avaient agrandi [10]. Deux siècles et demi auparavant, une héritière de Rapperschwyl avait apporté en dot à un de ses aïeux la Marche supérieure et Uznach. Avec plus de bonheur encore, son grand-père, en mémoire duquel il portait le nom de Frédéric, reçut avec la main de l'héritière de Vaz le Prettigau, Mayenfeld et Marschlins [11]. Quelque considérables que fussent, pour ce temps, ces seigneuries, héritées en partie de son père [12], en partie

mes qu'on pourrait dériver du temps de la *domination. Ch. du bourgmestre et du conseil de Coire,* jeudi après la St-Barthél. 1465.

[7] *Storr, Voyage dans les Alpes,* t. II, en donne la meilleure description.

[8] Voy. aussi tom. IV, p. 69 et suiv.

[9] Voy. t. I, p. 318, et t. IV, p. 511, n. 842.

[10] Il avait reçu la dernière investiture de l'empereur Sigismond, mais le diplôme en est conçu en termes trop généraux pour qu'on puisse distinguer le fief impérial primitif des alleux qu'il servit à consolider.

[11] T. II, p. 336, n. 373.

[12] Il mourut en 1385.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de son oncle paternel [13], lui-même, pendant un gouvernement de cinquante et un ans, profitant avec promptitude des circonstances, les avait presque doublées.

Il fut secondé par les infortunes de son voisin, le duc Frédéric d'Autriche. Ce prince s'étant laissé entraîner par la noblesse et le clergé [14] à faire la guerre aux Appenzellois, qui, sans l'offenser, aspiraient à la liberté, Frédéric de Tokenbourg feignit vouloir le soutenir; il se laissa même nommer capitaine-général [15]. Mais on ne voit point qu'il ait songé sérieusement à exécuter quelque grande action contre les Appenzellois [16]. Néanmoins il fit payer si chèrement ses services, que le duc d'Autriche, après une guerre malheureuse qui l'avait épuisé, fut obligé d'hypothéquer à Tokenbourg la seigneurie de Windek dans le Gaster, les châteaux de Freudenberg et de Nydberg, outre Sargans, Walenstadt et Wésen [17]. Tout en s'enrichissant ainsi aux dépens de l'Autriche, il sut si bien ménager les Appenzellois, que, dans le premier moment où leur enthousiasme pour leur nouvelle liberté les rendait formidables, ils ne ravagèrent pas son pays comme d'autres, et ne soulevèrent pas contre lui son peuple, favorable à leur cause [18].

Il s'agrandit bien plus encore dix ans après, alors que le concile de Constance excommunia le duc, que l'Empereur le mit au ban, et qu'on sembla vouloir dissoudre par des partages la puissance de la maison

[13] Donat mourut en 1399.

[14] T. IV, p. 104 et 105.

[15] *Ibid.*

[16] T. IV, p. 504.

[17] En 1405.

[18] Cela résulte de toute l'histoire de leur guerre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'Autriche dans les contrées helvétiques. A cette occasion, le comte de Tokenbourg prit possession, au nom de l'Empire, de Feldkirch et de toute la contrée qui s'étend depuis le lac de Constance le long du Rhin et de la forêt de Brégenz jusqu'au Prettigau, et l'Empereur lui en assura la jouissance à titre d'hypothèque. Dans tout cela il agissait de si bonne intelligence avec les Confédérés, qu'ils lui fournirent des secours en argent et en armes [19]; dans le même temps il se faisait hypothéquer ces mêmes seigneuries par Ernest, frère du duc et son héritier présomptif [20], et, tandis qu'il s'en assurait ainsi doublement, il sut encore mériter la reconnaissance de l'Autriche pour ne les avoir pas laissées tomber entre les mains des Confédérés [21].

Autant Frédéric se montrait habile à saisir les occasions de s'agrandir, autant il prit des mesures sages pour maintenir sa domination. La Confédération suisse, qui depuis long-temps se fortifiait en silence, commençait à s'agrandir; le même enthousiasme de la liberté animait les Appenzellois; les communes rhétiennes, dont les unes s'étaient spontanément réfugiées dans les Alpes par amour de la liberté [22], et les autres, attirées par ses charmes, avaient été engagées par les anciens empereurs à s'établir dans le Rheinwald [23], formèrent, dans

[19] T. IV, p. 256.

[20] Le fils du duc naquit seulement en 1427.

[21] T. IV, p. 255, n. 223.

[22] T. I, p. 45 et 46.

[23] Consultez, sur cette colonie fondée par les empereurs de la maison de Hohenstaufen dans les plus hautes vallées depuis Schams jusqu'au Vogelberg, les excellens *Fragmens de l'histoire politique de la Valteline*, par *Ulysse de Salis*, t. I, p. 120 et suiv. Leurs franchises sont constatées par la charte du sire Walther de Vatz, samedi avant S. Gall, 1277, imprimée dans le t. IV, p. 54 du même ouvrage. Ce document important

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'intérêt de leur conservation, une ligue qui, pour devenir redoutable, n'avait besoin que de se coaliser avec les ligues semblables des vassaux de l'évêché de Coire[24]. La plupart des sujets de Tokenbourg jouissaient aussi de beaucoup de franchises, et voyaient la puissance aux mains de leurs semblables, de leurs voisins, en partie fort disposés à secourir des opprimés.

Dans cette conjoncture, le comte avait deux voies à suivre : l'une, de former une forte coalition avec la haute noblesse pour comprimer l'essor du peuple ; l'autre, de mettre le peuple dans ses intérêts et de suivre le torrent du siècle pour n'y être pas englouti. Sa connaissance des hommes, fondée sur l'expérience, le convainquit que le premier de ces desseins était inexécutable, et le second, un chef-d'œuvre de politique digne de lui.

Il vit deux moyens d'atteindre son but : rendre ses sujets plus heureux qu'ils ne pouvaient l'être sous une autre constitution, ou s'attacher les peuples libres, ses voisins, par des services, de manière que les mécontens n'en eussent à espérer aucun appui. Il se décida pour le second système; il entretint chez ses sujets des espérances qui ne devaient toutefois s'accomplir qu'après sa mort, vu qu'il était décidé à conserver durant sa vie une autorité illimitée.

explique comment et à quelles conditions d'autres paysans encore se sont si volontairement mis sous la protection des grands du voisinage. Ils n'usurpèrent point ces franchises pendant l'anarchie de l'Empire après Frédéric II, comme on l'a prétendu de Schwyz ; mais ils les possédaient ainsi que d'autres encore de tout temps; c'est ce que prouve toute la teneur de la charte, mais particulièrement ce passage : « Promitto eis » Theotunicis, ista et alia statuta vel kartas et ipsorum litteras *quas ha-* » *bent, renovari*.... » On conserve encore dans le Rheinwald ce document en parchemin.

[24] T. IV, p. 449-460.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Au commencement et pendant bien des années, il mit son principal espoir dans la ville de Zurich[25], dont les guerres contre la noblesse et l'Autriche avaient été plutôt accidentelles et passagères que l'effet d'une haine héréditaire. Les relations extérieures si diverses de cette ville l'avaient forcée à coordonner ses principes politiques en un système sur lequel on pût bâtir; elle-même avait aussi des sujets; mais son territoire ne confinait nulle part à celui du comte. Les démocraties plus rapprochées de lui paraissaient suivre une marche plus impétueuse; elles étaient beaucoup plus entreprenantes, plus redoutables par leur liberté et leur égalité, surtout à un seigneur que son peuple n'aimait pas; de tout temps l'orgueil de la noblesse leur inspirait une haine profonde pour les seigneurs. Mais comme elles observaient religieusement leurs perpétuelles alliances confédérales, le meilleur préservatif contre leurs entreprises menaçantes était de devenir le combourgeois et l'ami de leurs confédérés.

Frédéric s'en était fort bien trouvé dans la guerre d'Appenzell[26]; à l'époque du concile il lui parut de même avantageux de consolider cette union[27], et dans le temps où il devint bourgeois de Zurich pour le reste de ses jours, de tenter d'obtenir la combourgeoisie de Schwyz pour dix ans[28], d'un côté, parce qu'il s'assurerait bien mieux par ce moyen le secours des Confédérés pour les entreprises qu'il méditait, de l'autre, parce qu'il acquérait plus d'indépendance que s'il eût fondé sa sûreté sur une alliance unique.

[25] Droit de bourgeoisie, 1400 et 1405, t. IV, p. 72, et 505.

[26] Placé entre Appenzell, Glaris et Schwyz, il n'en eut rien à souffrir.

[27] 1416, t. IV, p. 504 et suiv.

[28] 1417, t. IV. p. 505.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette précaution pouvait lui paraître d'autant plus nécessaire que, dans le cas de la décadence de l'Autriche, l'Empereur reprendrait, au nom de l'Empire, la propriété des seigneuries hypothéquées par la maison d'Autriche au comte, et que Zurich obtiendrait facilement de ce monarque le droit de les racheter[29]. Schwyz et Glaris, qui convoitaient le Gaster et Sargans, devaient souhaiter autant que lui que cela n'arrivât pas.

Une expérience de dix années prouva la justesse des principes que le comte avait adoptés pour sa conduite politique. A peine sa combourgeoisie de Schwyz fut-elle expirée, qu'un mouvement, qui pouvait devenir dangereux, se manifesta dans son pays[30]. Un grand nombre de ses sujets cherchèrent et trouvèrent chez les Appenzellois et les Glaronnais une protection que son gouvernement semblait rendre de plus en plus nécessaire, à mesure que lui-même vieillissait. Aussitôt il recourut à la maxime qu'il avait suivie avec succès, et chercha parmi des étrangers la sûreté qu'un prince bon et sage trouve dans les cœurs de son peuple[31]; mais comme ces étrangers ne pouvaient guère avoir pour lui d'affection personnelle, il se les attacha par l'intérêt. Il renouvela son alliance avec Schwyz pour toute la durée de sa bourgeoisie de Zurich, c'est-à-dire pour le reste de ses jours, et en faveur de ses héritiers pour le terme de cinq ans après sa mort[32]. S'il s'était autrefois

[29] Comme il arriva plus tard (t. IV, p. 337, n. 94); mais il peut l'avoir appréhendé plus tôt.

[30] Voy. cela plus en détail ci-dessus, l. III, section 1re, ch. II.

[31] Lorsqu'on ne le séduit pas et qu'il n'est pas d'un caractère turbulent.

[32] 1428, second traité d'alliance avec Schwyz, t. IV, p. 511.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

attaché les Zuricois en leur vendant la seigneurie de Greiffensée[33], il mit plus d'empressement encore à se concilier pour toujours le canton de Schwyz en lui faisant, mais seulement pour l'époque de sa mort, une cession en forme de ses droits de souveraineté et de juridiction dans la Marche supérieure[34]. Les Appenzellois avaient cédé la Marche inférieure aux Schwyzois, par reconnaissance pour le traité conclu avec eux dans un moment critique; maintenant ils acquéraient la Marche supérieure en raison de l'alliance faite avec l'ennemi d'Appenzell. Ils mirent à profit des circonstances qui ne se présentent qu'une fois; mais, depuis qu'ils devinrent si politiques, ils cessèrent d'être au même degré qu'auparavant la terreur des seigneurs voisins et l'espérance des peuples.* Les Appenzellois et les Glaronnais furent forcés, moins par les armes de Frédéric de Tokenbourg, que par la chaleureuse intercession des habitans de Zurich et de Schwyz[35], à rompre les alliances par lesquelles ses sujets croyaient s'être assurés de leur protection[36].

Dans le même temps il fortifia son autorité en Rhétie par une semblable alliance qu'il conclut pour vingt ans avec la Basse-Engadine[37].

[33] 1402, le château, la petite ville et le lac pour 7,219 flor. *Leu* (bourgmestre de Zurich), *Schoop*, additions à Rahn.

[34] Section I, ch. II.

* Si les Suisses s'unissaient un jour aux braves Tyroliens pour former une nouvelle *ligue achéenne*, dont les bases seraient : 1° unité dans les mesures générales ; 2° égalité et communauté de droits ; 3° communication aux peuples étrangers des mêmes droits, dans le cas où les gouvernemens de ceux-ci deviendraient ennemis, certes une pareille ligue consolerait l'Europe de ce qu'elle a éprouvé. D. L. H.

[35] Section I, p. 522.

[36] T. IV, p. 514 et 522.

[37] T. IV, p. 459 et 460.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Lorsqu'on réfléchit aux circonstances dans lesquelles Frédéric de Tokenbourg prit possession des seigneuries de sa maison, à une partie desquelles d'autres[38] croyaient avoir plus de droit ; lorsqu'on réfléchit combien de temps et dans quelles conjonctures il sut s'y maintenir et même les doubler; avec quelle habileté il déploya tour à tour la politique d'un prince et les artifices d'un démagogue[39]; comment, tandis que beaucoup de seigneurs, ses voisins, déclinaient, il surpassa tous ses aïeux et ses amis en richesse, en puissance, et en solide autorité, on se persuade que rien ne manquerait à sa gloire s'il avait été pour son peuple un meilleur père. Point de pitié quand il s'agissait de punir ses sujets; il était surtout inflexible à l'égard des amendes[40]; il descendait rarement à l'affabilité[41]; sa personne inspirait la crainte. En revanche, ses sujets n'avaient à redouter que lui seul sur la terre; mais devant lui tremblait[42] quiconque se rendait coupable; il n'était pas injuste[43], et son bras puissant protégeait efficacement les citoyens contre la violence étrangère. La sévérité de son caractère dominateur[44] valait mieux pour eux et pour lui que la bonté unie à la faiblesse.

[38] T. IV, p. 71.

[39] Dans ses négociations avec les Suisses.

[40] *Jean Hüpli.*, chronique msc., achevée en 1462.

[41] « C'était un homme rude et un seigneur dur pour ses pauvres sujets. » *Tschudi*, 1436.

[42] « Ils le craignaient comme une épée tranchante. » *Ibid.*

[43] « Toutefois il ne commettait ni violence ni injustice envers qui que ce fût. » Ibid.

[44] Τὸ ἡγεμονικόν. *Tschudi* rend parfaitement ce mot dans son langage : « Il tint les siens en grande maîtrise. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE III.

Circonstances de la mort de Frédéric de Tokenbourg. — Ses héritiers. — Le bourgmestre Stüssi; le landammann Réding.

Après bien des années de relations amicales, le comte vit la bonne intelligence qui régnait entre lui et ses combourgeois de Zurich troublée vers la fin de sa vie. Comme il était fort âgé, sans héritiers légitimes et le dernier de sa maison, il désirait vivement obtenir de l'Empereur la liberté de choisir à sa guise l'héritier de ses domaines, parce qu'il voulait laisser aussi long-temps que possible tout le monde dans l'incertitude à cet égard. Il comptait éviter par là le désagrément très-sensible de voir de son vivant un autre, sur lequel il aurait toujours eu moins d'autorité que sur un fils, s'immiscer, du moins en secret, dans son gouvernement sans en être prié, et devenir l'objet de nouvelles espérances pour les mécontens et de vœux inquiétans pour le vieux seigneur. Mais on hasardait si peu de l'entretenir de la mort et de ce qui s'y rapportait, qu'il négligea long-temps de solliciter le privilége impérial, et qu'il se contenta d'envelopper d'impénétrables ténèbres l'état fort compliqué de sa succession, qui n'était bien connu de personne.

Dans cette disposition d'esprit il reçut une dépu-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tation de ses combourgeois de Zurich[1] chargée de lui dire que, « puisque le traité de combourgeoisie » qui existait entre lui et la ville de Zurich, à l'a- » vantage et à l'honneur de tous deux, lierait ses » héritiers encore cinq ans après sa mort, et que, » vu son grand âge, il pourrait bien ne pas tarder » à subir le sort commun de l'humanité, la ville de » Zurich, désirant savoir à qui elle aurait affaire, » le priait de lui faire connaître qui serait son héri- » tier. » Ce n'était pas tout. « Vous tenez à titre » d'hypothèque depuis vingt-sept ans, continua la » députation, d'abord de l'Autriche, ensuite de l'Em- » pereur, la seigneurie de Windek; or, l'Empereur » a octroyé à Zurich, il y a huit ans, et récemment » encore renouvelé la permission[2] de la racheter ; » et dans les circonstances actuelles on ne trouve » pas à propos de différer davantage. »

Il est évident que ce message devait déplaire au comte; il ne l'est pas moins que Zurich s'en serait abstenu s'il avait voulu garder de plus longs ménagemens envers lui. Frédéric crut aussi voir un manque d'égards dans le jugement d'un procès qui lui fut intenté devant le gouvernement de Zurich[3]; deux gentilshommes rhétiens[4], les frères Henri et Werner de Siegbert, dont le premier avait commandé les

[1] *Arrêté du conseil et des bourgeois*, du 29 janvier 1432.

[2] Il paraît que ce privilége fut en quelque sorte renouvelé ou confirmé alors que (S. Gall 1431) Rodolphe Stüssi et Ulrich de Lommis se trouvaient à Feldkirch auprès de l'Empereur, et que celui-ci demandait aux Confédérés des secours contre les Vénitiens.

[3] Il fut accusé là en qualité de bourgeois.

[4] *Guler, la Rhétie*, p. 9 *a. Louis Edlibach* se borne à dire plus vaguement qu'ils étaient du pays d'En-Haut (Oberland).

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

troupes tokenbourgeoises dans la guerre d'Appenzell[5], furent favorisés ou protégés dans une prétention qui lui semblait au moins équivoque[6]. Tandis qu'il survenait ainsi un sensible refroidissement entre lui et ses combourgeois de Zurich, ses liens avec Schwyz se resserrèrent progressivement. Ces sortes de changemens s'aperçoivent mieux dans leurs suites qu'il n'est facile d'en déterminer l'époque ou de les expliquer par leurs causes souvent peu apparentes. On trouve avec plus de certitude leur origine dans le caractère des principaux personnages.

En ce temps le chevalier Rodolphe Stüssi était bourgmestre de Zurich, et Ital Réding landammann de Schwyz; talens, bravoure, esprit entreprenant, expérience dans les plus grandes affaires de la guerre et de la paix, faisaient de chacun d'eux l'homme le plus important de son canton. Chacun d'eux déployait pour son pays tant d'activité, une âme si chaleureuse, que l'intérêt même de leur patrie confédérale ne put modérer une ardeur, source de la plus grande calamité.*

Le père du bourgmestre n'était pas Zuricois d'origine. Dans une plaine du pays de Glaris, à la jonction de la Sernft et de la Linth, on voit quelques maisons réunies sous le nom de Zusingen[7]; près de là, se trouvait une chapelle très-fréquentée. Dans une de ces maisons habitaient autrefois les Stüssi. Glaris, déjà confédéré, mais non sur un pied d'é-

[5] T. IV, p. 517.

[6] Ils réclamaient peut-être la solde ou les frais de guerre.

* Voyez plus loin chap. IV, n. * après n. 3. C. M.

[7] Je trouve aussi « Zum Singen (près du chant), » sans doute à cause du voisinage de la chapelle.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

galité[8], ne jouissait encore que d'une liberté imparfaite[9] lorsque Rodolphe Stüssi, poussé par un instinct de grandeur, alla s'établir à Zurich où il devint bourgeois[10]. De grands services lui valurent la reconnaissance de sa patrie natale[11], la confiance de sa patrie adoptive[12]. Son fils fut ce bourgmestre dont on vient de parler, homme d'une taille haute et imposante, d'une force corporelle qui le distinguait même parmi les hommes de ce temps-là, et d'une énergie de caractère proportionnée [13]. Depuis bien des années[14] ses combourgeois avaient pris l'habitude de jeter les yeux sur lui dans les affaires les plus importantes de leur ville[15]; les Confédérés, l'Empereur, les princes et les seigneurs voisins honoraient en lui le magistrat le plus influent de Zurich. Lié d'amitié avec Frédéric de Tokenbourg, auquel il avait rendu des services, il envoya son fils à la cour de ce seigneur. Ce jeune homme, Jean Stüssi, n'est connu par aucune qualité distinguée, mais on l'accuse au contraire d'une vanité insupportable; dans le sentiment de sa propre nullité, il rappelait par l'orgueil de ses gestes et de ses paroles qu'il était fils du puis-

[8] T. III, p. 32 et 33; le traité n'a été modifié qu'en 1450.

[9] Avant le rachat des droits du couvent de Seckingen, t. III, p. 388 et suiv.

[10] 1375; *Leu*, art. Stüssi.

[11] T. III, p. 388 et 389.

[12] Il fut en 1388 tribun et inspecteur des bâtimens, en 1390 trésorier. *Leu.*

[13] « Ce qu'il s'était mis dans la tête, il le réalisait. » *Tschudi.*

[14] Il était conseiller depuis 1414.

[15] Dans les négociations pour la paix de Milan, t. IV, p. 390 et suiv.; dans celles d'Appenzell, t. IV, p. 521; auprès de l'Empereur, t. IV, p. 340 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sant bourgmestre[16]. La cour de Frédéric était un rendez-vous des grands de l'Autriche antérieure, de la Rhétie et de l'Helvétie, des parens de sa maison qui désiraient une part dans son testament, d'un grand nombre de capitaines, de gouverneurs, de jeunes chevaliers qui cherchaient du service, et d'autres qui considéraient cette cour comme une école des mœurs de la noblesse; là brillaient les de Rarogne, les Werdenberg, les Arbourg, les Sax, les Metsch de Kirchberg, les de Brandis, tous rivaux dans le grand art de plaire. Pour figurer avec honneur dans ce cercle de gentilshommes, les bourgeois et les campagnards suisses avaient besoin de deux choses, d'un mérite personnel qui inspirât une estime involontaire, et d'une adroite modestie qui pût le leur faire pardonner. Le jeune Stüssi avait les défauts opposés. Le comte et les autres seigneurs qui le croyaient encore peu formé ne faisaient pas grande attention à lui, et les jeunes nobles, rapprochés de lui par l'âge, déconcertaient sa vanité par leurs railleries[17]. Dans ses lettres à son père il représenta sa position sous le jour le plus odieux; le cœur paternel ne soupçonna pas ses motifs. Croyant voir sa personne et Zurich méprisés dans son fils, le bourgmestre le rappela et témoigna de l'humeur. Le comte, qui ignorait la cause de ce rappel, mais qui en prévit les suites, exprima de la manière la plus vive le chagrin qu'il en ressentait. C'est après cela qu'il perdit son procès contre les Siegbert, reçut la sommation au sujet de Windek et le message relatif à sa succession[18].

[16] « Il s'imaginait que, parce qu'il était fils du bourgmestre, les chaises et les bancs devaient, à la cour, lui faire la révérence. » *Tschudi.*

[17] Ils le traitaient de coq bouffi. *Id.*

[18] *Jean Conrad Fûsslin, Géogr. de la Confédérat.*, III, 43, 45 et 72.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le landammann de Schwyz, Ital Réding de Biberegg, sortait d'une très-ancienne famille; la gloire du triomphe de Morgarten rejaillit en grande partie sur son bisaïeul [19]; son propre père, Hector, avait été landammann. Outre les richesses de sa famille, qu'il sut augmenter d'une manière brillante [20], et l'éloquence qui le rendit célèbre [21], il faut qu'il ait possédé à un haut degré les qualités qui exercent le plus d'influence dans une démocratie, une mâle cordialité, une affabilité noble et insinuante, une intelligence prompte en ressources, le feu de l'enthousiasme, un courage inébranlable, puisque dans un pays fort jaloux de la liberté et de l'égalité il régna [22], pour ainsi

doute de la vérité de ces faits par trois raisons: 1° Ils ne reposent pas sur des preuves suffisantes; 2° ils dénoteraient une petitesse d'esprit indigne du caractère que montrèrent constamment le bourgmestre et le comte; 3° Zurich prétendit toujours être demeuré dans de bons termes avec Frédéric. A ces observations nous opposerons les suivantes: 1° Il est rarement possible de trouver des preuves *diplomatiques* de faits semblables; d'ailleurs, non-seulement *Tschudi*, qui possédait des documens contemporains, mais aussi le Zuricois *Louis Edlibach*, qui profita de la chronique de son père, né en 1454, racontent la chose si ouvertement, que *Leu* (bourgmestre de Zurich), et, à ma connaissance, presque tous les autres historiens, l'ont admise sans contradiction; 2° si la conduite du bourgmestre (le comte est entièrement innocent) a trahi en cela quelque faiblesse, celle-ci a de trop profondes racines dans le cœur humain pour n'être pas excusable même chez des hommes d'un sentiment moral beaucoup plus cultivé qu'on ne peut l'attendre équitablement de ce siècle; 3° l'assertion de Zurich n'exclut pas tout incident pénible; cela serait contraire à tous les actes; mais certes il est impossible de l'entendre d'une affaire privée à laquelle la ville, comme État, n'a pas donné la moindre attention.

[19] T. II, p. 276. Bisaïeul, du moins selon *Leu*.

[20] Il reçut du roi, pour ses domaines, l'investiture de la Marche.

[21] Il harangua en 1415 le concile de Constance au nom des Confédérés, et en 1417, à Einsidlen, l'Empereur au nom de Schwyz. *Leu*.

[22] *Félix Hemmerlin*, son contemporain, mais ennemi acharné de Schwyz, dit qu'il fut le *demi-dieu* des Schwyzois, « et suo et alieno po-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dire, pendant bien des années avec une autorité sans exemple avant lui. Il sut assurer à son canton une prépondérance analogue parmi les Confédérés. Il avait un frère signalé par sa bravoure[23], et des fils qu'il introduisit de bonne heure dans les affaires publiques[24]. Son esprit et son courage revivaient surtout dans son fils Itel[25]. On ne sait pas d'une manière précise comment le landammann mit à profit le refroidissement de Frédéric de Tokenbourg pour Zurich afin d'augmenter l'influence de Schwyz : il paraît qu'à l'égal d'autres hommes d'Etat habiles il fit servir à ses desseins, outre les considérations politiques, certaines circonstances qui parlaient au cœur de Frédéric. Son fils illégitime, Jean de Tokenbourg, qui n'eut en partage que les dons immédiats de son père et que celui-ci dut laisser après lui sans ressources, fut reçu bourgeois à Schwyz[26].

• pulo crudelius debito dominatum; » « crudelius » signifie sans doute plus puissamment, car la cruauté n'aurait pas été long-temps tolérée par ses concitoyens. *Bibl. helvét*, I, 69, « ex epistola ad quemdam superbum clericum. »

[23] Le capitaine Jost, qui périt en 1444, près de Saint-Jacques.

[24] Rodolphe fut nommé bailli déjà avant 1421.

[25] Landammann à Schwyz durant vingt années consécutives; il mourut en 1466. Il sera souvent question de lui.

[26] T. IV, p. 506. Il y eut encore un Diethelm de l'on ne sait quelle branche de la famille de Tokenbourg, et dont la naissance est également inconnue. Né vers 1390, il n'était pas issu de Diethelm, père de Frédéric, qui mourut en 1385, mais plutôt d'une branche latérale aînée, encore peu connue. Le méchant abbé de Saint-Gall, Cuno de Stofflen, doit avoir faussement accusé ce jeune homme d'en vouloir à ses jours. On rapporte qu'il s'enfuit en 1409, et fit en aventurier les guerres du Nord; qu'ensuite il revint dans la haute Allemagne (ce fut sans doute plutôt son fils), qu'il épousa en Souabe une de Frondsperg; que plus tard son fils Frédéric Diethelm, époux d'une de Ramschwag, s'établit dans la Thurgovie, et le fils de celui-ci, Ulrich Diethelm, à Ruschein non loin

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'invitation à désigner son héritier et à permettre le rachat de Windek ne put engager le comte à quitter la position à laquelle il fut redevable, dans des conjonctures difficiles, du long bonheur de son gouvernement. Il fit valoir l'impossibilité de prendre une prompte résolution sur de si grands intérêts [27]; il promit d'en venir à une détermination précise dans une conférence. On y invita Schwyz et Berne. Quelques parens du comte avaient des relations étroites avec cette dernière ville.

La souche commune de Frédéric et de ses parens, c'était son grand-père du même nom que lui [28]. Celui-ci eut de Cunégonde, héritière de Vatz, deux fils et autant de filles, Donat [29], Diethelm, Marguerite et Clémence.

Le comte *Donat* de Tokenbourg laissa en mourant une fille unique, nommée Cunégonde comme sa grand-mère, épouse du comte Guillaume de Montfort-Bré-

d'Ilanz, dans les Grisons, où il devint le père d'une famille encore florissante. *Charte du Cwig* (juge de village) *et de la communauté des voisins de Ruschein* en faveur du noble et honorable sire Diethelm de Tokenbourg (se référant à des chartes de celui-ci), 1520; renouvelée 1641. Comme il arrive pour les traditions de famille, il y a quelque difficulté, mais non insurmontable, à concilier la tradition avec les chartes : Ulrich Diethelm doit être né en 1480; son père naquit donc probablement au plus tard en 1455; or, les de Frondsperg ne s'établirent en Souabe qu'en 1467, alors qu'ils achetèrent la seigneurie de Mindelheim. *Le baron de Hormayr* dans *l'Almanach tyrolien* de 1804. — Toutefois il ne paraît pas impossible de concilier ces données; les époques ne sont déterminées que dans la tradition et non dans le document fondamental de 1520.

[27] *Protoc. munic. de Zurich*, vers Vérène 1432 : « Il n'en finit jamais; il passe d'un but à un autre. »

[28] Mort en 1369.

[29] Mort en 1399.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

genz [30]. Elle hérita de son père les domaines que celui-ci avait acquis [31]. Elle donna le jour à une fille [32].

Le comte *Diethelm* [33] épousa une comtesse de Werdenberg-Heiligenberg, mère de Frédéric et d'Ida son unique sœur.

Frédéric n'eut point d'enfans de son épouse Élisabeth, fille d'Ulrich, bailli de Metsch, comte de Kirchberg.

Ida de Tokenbourg, sœur du comte, était morte; son mari, le comte Bernard de *Thierstein*, vivait encore [34] avec un fils qui portait le nom de son oncle maternel [35]. De son vivant elle avait perdu son premier-né, Wallram, à la cour de Frédéric, à Feldkirch, où il voulut sauver de la poudre dans un incendie de la tour du château [36].

La mère d'Ida et de Frédéric avait quatre nièces, filles de son frère le comte de Werdenberg-Heiligenberg [37], Cunégonde, Vérène, Catherine et Marguerite [38]. Toutes étaient mariées; leurs maris, le comte

[30] Mort en 1434; voy. sur son compte t. IV, p. 118 et 119, 126 et 127, 158, 337.

[31] T. IV, p. 70 et 71.

[32] Elisabeth, épouse du comte Conrad de Nellenbourg, mort en 1413; ensuite, du margrave Guillaume de Hochberg; elle mourut en 1458. Son petit-fils, le margrave Philippe, décéda sans héritiers mâles en 1503.

[33] Mort en 1385 ou 86.

[34] Jusqu'en 1437. Elle était morte en 1428.

[35] Il n'eut pas de fils; après sa mort, Wartau passa donc à sa sœur Suzanne, épouse de Frédéric de Limpurg (qualifié de *Semperfrey*, homme libre des plaids), souche des Limpurg-Spekfeld. *Hübner, Tables généalog.* 612. Du reste il était alors encore enfant. *Ch.* de *Jean*, son oncle, *pour la maigre prairie*, 1438, Msc.

[36] *Haffner, Chron. de Soleure.*

[37] Voy. t. IV, p. 64 et suiv.

[38] Dans un arbre généalogique de la maison de Tokenbourg qui m'a été communiqué, les trois dernières sont indiquées comme filles du

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Guillaume de *Montfort-Tettnang* [39], le baron Wolfhard de *Brandis* [40], le comte Jean de *Sax*, de Masox [41], le baron Thüring d'*Arbourg* [42], occupaient par leur naissance, leurs seigneuries et leurs relations, le pre-

comte Henri de Werdenberg, qui, après la mort de Guillaume de Montfort-Brégenz, aurait épousé Cunégonde, fille de Donat (ci-dessus, n. 29-32). Mais cette hypothèse n'est pas admissible. 1° Déjà en 1398 un petit-fils de cette Cunégonde fut nommé évêque de Constance (*Hübner*, Tableau, 493); elle-même devint veuve en 1431 (n. 30; et même d'après l'arbre généalogique seulement en 1439;) comment aurait-elle pu mettre au monde autant d'enfans? Mais..... 2° ces dames ne sont pas nées en 1439, puisqu'elles étaient déjà mariées en 1436. On pourrait conjecturer que Cunégonde avait épousé Henri en premières noces et avant Guillaume, supposition qui lèverait ces difficultés; mais 3° la *Lettre de Franchise des Walser depuis Belfort jusqu'à Davos*, 1438 (*Lünig, Archives de l'Empire*, partie spéc. II, comtes et seigneurs, p. 170) établit clairement que Cunégonde de Montfort n'était pas la mère, mais la sœur de Catherine de Sax. Les nombreux comtes de Montfort, qui portent souvent le même nom, ont donné lieu à cette confusion. Guillaume de M.-Brégenz, époux de Cunégonde Donati, mort en 1431, a été confondu avec Guillaume de M.-Tettnang, époux de Cunégonde, fille d'Albert de Heiligenberg, m. en 1439. En ce point aussi Tschudi s'énonce donc avec justesse, quoique avec trop peu de précision.

[39] Elle lui donna beaucoup de fils et de filles; sa postérité mâle s'est éteinte en 1574. *Hübner*, Tabl. 497.

[40] Thüring, son père, fut tué en 1376; t. III, p. 144. Wolfhard était nécessairement à cette époque un enfant, puisqu'on le voit beaucoup plus tard dans sa fleur, et, en 1400, dans toute la plénitude de ses forces, âgé de quarante et quelques années. Il propagea sa race, qui s'est éteinte depuis; les Brandis du Tyrol sont d'une branche toute différente, ou qui s'est détachée de bonne heure. *Brandis* adopte sans preuves cette dernière opinion dans sa *Couronne d'Honneur du Tyrol* (*Tyrolisches Ehrencrænzlein*).

[41] Celui qui figure souvent depuis 1400 dans l'histoire de la haute-ligue (t. IV, p. 62 et 452) et des baillages italiens (t. IV, p. 49, 361 et suiv.)

[42] Depuis 1429 bourgeois de Berne; depuis 1431 seigneur de Schenkenberg.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mier rang parmi les gentilshommes et les chevaliers de la haute Souabe, de la Rhétie et de la Bourgogne.

Marguerite de Tokenbourg, la sœur aînée du comte Donat et de Diethelm, avait épousé le baron de *Razüns*, Ulrich Broun, auquel elle donna au moins un fils de son nom, père de Georges, et une fille qui s'appelait comme elle [43]. Marguerite de Razüns eut de son premier mari Jean de *Metsch* [44], un fils, Ulrich [45]; elle épousa en secondes noces le baron Wischard de *Rarogne*, dont nous avons raconté les actions et les revers [46]. Deux fils réjouirent sa vieillesse [47], Hildebrand et Pierre, barons de Rarogne.

Clémence de Tokenbourg, sœur cadette de dame Marguerite, épouse du sire Frédéric de Höwen et mère d'un fils du même nom, vit ses trois petits-fils et sa petite fille [48] faire fleurir plus que jamais le nom [49] et la splendeur des Höwen [50].

L'ordre naturel des parens de Frédéric était donc ce-

[43] Ulrich, son fils, m. 1439. J'estime que ce fut le même qui concourut en 1424 à la formation de la haute-ligue.

[44] Frère de la comtesse Elisabeth, épouse de Frédéric de Tokenbourg. *Leu.*

[45] Il sera souvent question de lui; il hérita des domaines dans le Prettigau.

[46] T. IV, p. 297 et suiv.

[47] Wischard vivait encore; il mourut en 1438; ses fils furent les derniers rejetons de son ancienne famille, dont la branche masculine finit en 1479 dans la personne d'Hildebrand.

[48] Dans l'arbre généalogique cité n. 38 sa femme s'appelle Anne, fille d'Albert, comte de Werdenberg-Heiligenberg; j'ignore comment il était parent du père des dames mentionnées ci-dessus, n. 37—43; je sais seulement qu'il ne faut pas les confondre.

[49] Jean et Frédéric sont nommés dans l'arbre généalogique.

[50] Henri fut évêque de Constance 1436—1462; Anne, abbesse du couvent des religieuses de Zurich depuis 1425 ou 1429.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lui-ci : la comtesse, sa femme ; la comtesse de Thierstein, sa sœur ; puis, du côté paternel : Montfort-Brégenz, fille de son oncle ; Metsch et Rarogne, héritiers des droits de l'aînée de ses tantes, et Höwen, possesseur des droits de la cadette ; du côté maternel, Montfort de Tettnang, Brandis, Sax et Arbourg, nièces de sa mère.

Il y avait du doute sur l'ordre légal, par plusieurs causes. Premièrement, la seigneurie de Tokenbourg s'était formée dans le cours de cinq siècles de parties diverses, les unes fiefs, les autres propriétés, toutes agglomérées plutôt que consolidées et dont le caractère originel s'était effacé au milieu des désordres ou par suite de la destruction des archives de famille. En second lieu, l'éclaircissement de bien des points devait dépendre d'une multitude de contrats de mariage et d'autres conventions domestiques [51], alors déjà incomplets peut-être et sans doute susceptibles de plus d'une interprétation. Troisièmement, les contradictions réelles ou apparentes du droit impérial, du droit féodal, du miroir de Souabe et des nombreuses coutumes suivies dans la maison de Tokenbourg et dans ses domaines, où l'on n'avait pas songé à déterminer systématiquement les droits respectifs, produisaient tant d'incertitude et de confusion, que le prudent expédient d'une transaction amicale était le seul moyen d'éviter une guerre.

Au jour fixé par Frédéric pour faire sa déclaration aux Zuricois [52], parurent à Rapperschwyl cinq députés

[51] Ceci se rapporte au droit des quatre nièces de la mère de Frédéric, qui sont mentionnées comme héritières naturelles, tandis que d'autres étaient bien plus proches, p. e. Thierstein, dont *Tschudi* ne fait aucune mention à l'endroit capital où est « sedes materiæ. »

[52] Le 28 août 1432.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du conseil de Zurich [53], chargés de lui faire une demande, ceux de Schwyz, en qualité de défenseurs de ses intérêts, enfin des envoyés de Berne, comme médiateurs et combourgeois des principaux prétendans à la succession [54]. Les Bernois, de concert avec Schwyz, soutinrent que le comte se trouvait dans l'impossibilité de faire déjà maintenant une déclaration positive. Zurich insista. Les Schwyzois prétendirent « que dans ce cas » l'arrangement à l'amiable se changerait en procès; » mais que le procès n'embrasserait pas cette affaire » seulement; que leur concitoyen, le comte, avait plus » d'une plainte à faire [55] et qu'ils épouseraient sa » cause. » Zurich ne pouvait pas voir avec plaisir la tournure que prenait cette affaire : bien que sa demande fût équitable et naturelle en soi, cette ville n'avait pas un droit formel pour exiger du comte une pareille déclaration dans ce moment; aussi consentit-elle à un délai qui permettait de tenter de nouveau un accommodement.

Dans une conférence qui eut lieu trois mois plus tard [56] à Rapperschwyl aussi, et à laquelle des Soleurois assistèrent, les Zuricois firent faire par les représentans de Berne et de Soleure les propositions d'accommodement que voici : « La ville de Zurich, dans l'espace de trente-

[53] Les bourgmestres Félix Manesse et Rodolphe Stüssi; les conseillers Jean Manesse et Jean Brunner, l'aîné, le greffier municipal Henri Usikon. *Protoc. munic.*

[54] Probablement le banneret Nicolas de Wattewyl et Pierre Willading, qui furent employés d'autres fois encore dans les affaires du Tokenbourg. *J. C. Füslim, Géogr.* III, p. 46, 51.

[55] Schwyz produisit « un acte par lequel le sire de Tokenbourg nous offrait de soumettre l'affaire aux tribunaux. » *Rapport de la députation* dans le *Protoc. munic.*

[56] Le 25 novembre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» trois années, a rendu au comte de Tokenbourg des
» services assez importans pour s'assurer qu'elle a pu ex-
» primer, sans l'offenser, le désir d'un éclaircissement
» nécessaire à sa sûreté à venir. Elle croit donner dans ce
» moment une preuve superflue, mais non équivoque,
» de la sincérité et de la loyauté de ses intentions en dé-
» clarant qu'elle ne le pressera pas davantage pour le pré-
» sent de s'expliquer sur un point qu'il regarde comme
» le secret de son cœur. Elle attend d'autant plus de
» l'amitié de son ancien combourgeois et de l'équité de
» ses confédérés, qu'on ne perdra pas de vue ce qu'elle
» se doit à elle-même ; mais qu'en raison de l'incer-
» titude prolongée sur le seigneur à qui appartiendront
» bientôt peut-être des pays si voisins d'elle, on admet-
» tra l'une ou l'autre des mesures de sûreté suivantes,
» où il n'entre rien d'insidieux. Elle serait parfaitement
» rassurée si le peuple tokenbourgeois, assemblé par
» communes, jurait d'observer pendant cinq années
» après la mort du comte les clauses du traité de com-
» bourgeoisie conclu entre Zurich et lui. Dans le cas
» fort possible où les communes hésiteraient à prendre
» un tel engagement sans leur futur seigneur, jusqu'à
» présent encore inconnu, on se bornerait à demander
» que le comte fît prêter aux baillis et aux détenteurs
» de ses villes et de ses châteaux le serment de se con-
» former pendant le même espace de temps aux stipu-
» lations de ce traité. On sera peut-être arrêté par la
» considération que ces fonctionnaires se trouveraient,
» pour ainsi dire, liés par des obligations doubles, et
» qu'ils ne pourraient être remplacés pendant tout ce
» temps sans l'autorisation de la république ; si cet
» obstacle ou tel autre paraissait insurmontable, la
» ville pourrait demander équitablement qu'on lui re-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» mit, sans autre, pour sa sûreté, la seigneurie de » Windek dont récemment encore l'Empereur lui avait » de nouveau permis le rachat ; mais Zurich a l'habi- » tude de faire pour ses amis plus qu'ils ne sont en » droit d'exiger ; il se contentera donc d'une charte du » comte qui lui assure, après sa mort, la propriété de » Windek. Maintenant la mesure de la condescendance » est pleine : le bourgmestre et le conseil n'ont pas reçu » du Grand-Conseil, des connétables et des tribus l'au- » torisation et ne sauraient pas non plus leur donner le » conseil d'aller plus loin à l'égard de Windek. Une » autre proposition concerne le Tokenbourg même ; » elle est digne de la modération avec laquelle Zurich, » comme on l'a vu dans la conquête de l'Argovie [57], » aime à partager tous les avantages avec ses confédérés » quand la chose est possible, moins occupé d'étendre » sa puissance que de remplir son devoir de canton » directeur en veillant à l'intérêt de la Confédération » entière. Zurich ne demande au pays du Tokenbourg » aucun avantage particulier ; il sera stipulé entr'eux » un traité de combourgeoisie, et dans le même temps » une alliance aux mêmes conditions avec ses confédé- » rés de Schwyz, l'un et l'autre à perpétuité [58]. »

Cette généreuse et prudente proposition [59] ne manqua pas son effet. Il était évident que de telles dispositions

[57] Zurich avait invité les autres cantons à participer au gouvernement de Bade et des bailliages libres, aussitôt qu'il eut payé la somme pour laquelle ces pays étaient hypothéqués.

[58] *Protoc. munic. de Zurich.*

[59] L'exactitude de la fidélité historique exige de moi la déclaration que, dans ces sortes de discours, l'essentiel, le fond, les propositions mêmes sont fondés sur des documens ; que les tournures et les réflexions m'appartiennent, mais sont conformes à des circonstances mentionnées dans les chartes.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

permettraient de conclure, aussitôt que l'on connaîtrait l'héritier, une convention durable et qui préviendrait les plus grands désagrémens. On convint que le comte solliciterait auprès de l'Empereur le droit de laisser son héritage à qui bon lui semblerait [60]. L'Empereur était en Italie. Les grands de la Suisse s'empressèrent aussi d'assister à son couronnement [61]. La négociation fut différée une année entière [62] jusqu'à son retour.

Le comte vit l'Empereur à Feldkirch lorsqu'il se rendait en Italie [63], et à son retour [64]. Comme l'Empereur avait des motifs de lui vouloir du bien de même qu'aux Confédérés, Frédéric obtint sans peine que ce monarque lui accordât et lui confirmât le droit [65] d'instituer à son libre choix pour héritières [66] la comtesse ou d'autres personnes [67].

D'après cela, Frédéric donna aux Zuricois une réponse [68] qui pût les satisfaire pour le moment sans lui lier les mains à lui-même : « Madame Élisabeth, sa

[60] 29 nov. *Protoc munic. de Zurich.*

[61] T. IV, p. 340.

[62] Jusqu'à la St.-Martin 1433.

[63] Ci-dessus n. 2.

[64] T. IV, p. 346.

[65] Il l'accorda comme roi, la confirma comme empereur. *Instruction des députés de Zurich*, 1437, p. 10. *Supplémens de Lauffer*, t. III, p. 9.

[66] L'objet de la succession n'est pas indiqué. Nous verrons plus bas que l'opinion de l'Empereur n'était pas qu'il fallût y comprendre la seigneurie patrimoniale de Tokenbourg. Le vague de ces sortes d'actes est souvent prémédité; la force des circonstances doit en faire le commentaire.

[67] « Dont les noms étaient dans la même charte. » *Instruction*, l. c. Je regrette d'autant plus que cette charte soit perdue, ou que je ne la connaisse pas. C'étaient probablement les maris des nièces de la mère de Frédéric.

[68] 7 décembre 1433.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» femme, si elle lui survivait, serait, écrivit-il, son héri-
» tière et leur combourgeoise ; outre cela il veillerait à
» ce que ses gouverneurs s'engageassent à observer le
» traité de combourgeoisie. Si la comtesse mourait avant
» l'expiration des cinq années, le traité lierait ceux aux-
» quels ses domaines appartiendraient ensuite de l'or-
» dre de succession ; qu'il avait le droit de déterminer
» et de changer cet ordre aussi souvent qu'il lui plairait
» et à sa guise ; que le traité de combourgeoisie aurait
» le pas sur tout le reste ; que le rachat des hypothèques
» était réglé dans les actes hypothécaires ; que la com-
» tesse se conformerait à cette règle [69]. »

Pendant deux années les prétendans à l'héritage firent des efforts inouis pour déterminer, chacun en leur faveur, l'âme impénétrable de Frédéric. La comtesse se persuada qu'elle ne saurait mieux faire pour sa sûreté que de s'unir bien étroitement avec Zurich. Comme Schwyz paraissait avoir le plus de crédit auprès du vieux seigneur, Wolfhard de Brandis fonda sur ce canton l'espérance de sa fortune.

A la fin il parut en effet subitement toucher au but. Le comte se rendit de Feldkirch, sa résidence ordinaire, à Sargans. De tous ses parens il n'y avait auprès de sa personne que le sire de Brandis, qui avait pour lui Nicolas de Wattewyl [70], banneret de Berne, envoyé dans son intérêt, Ital Réding, le landammann Jean d'Yberg, l'homme le plus influent de Schwyz après Réding, et le landammann Conrad Kupferschmid. Les principaux conseillers du comte, tous les baillis du Tokenbourg et

[69] On ne peut guère douter que l'alliance avec Schwyz ne fût confirmée alors en même temps que la combourgeoisie de Zurich.

[70] *Tschudi* lui donne le nom de Conrad, ce qui n'est pas conforme aux actes que j'ai eus sous les yeux.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'Uznach furent convoqués pour cet acte important. Après avoir recommandé le secret le plus rigoureux, le comte déclara de Brandis son héritier et son successeur dans le Tokenbourg et à Uznach, avec l'obligation de se conformer au traité de combourgeoisie conclu avec Zurich pour cinq ans, et, après ce terme, à l'alliance exclusive et perpétuelle avec Schwyz. Cependant il ne fit cette déclaration tant désirée que verbalement et sous le sceau du secret [71], et il différa l'expédition d'une charte jusqu'à ce qu'il pût déterminer ses autres parens à renoncer à leurs prétentions pour une somme d'argent. La comtesse dut se soumettre à sa volonté [72].

Il ne fit aucune communication aux Zuricois; mais à supposer même qu'ils n'eussent reçu aucun avis secret, le mystère qui planait sur cette conférence suffit pour éveiller leur attention; ils lui envoyèrent des députés à Feldkirch pour le prier de faire enfin connaître l'ordre de sa succession. Sa réponse fut « qu'il leur » avait déja dit que sa femme demeurerait dame de » Tokenbourg et leur combourgeoise; que ce serait » à elle qu'ils auraient affaire [73]. »

Il n'est guère possible de déterminer avec certitude la connexion et le sens de déclarations si diverses. Peut-être rencontra-t-il des obstacles imprévus dans l'exécution du plan arrêté à Sargans [74]. Peut-être ne

[71] Aussi l'authenticité de cette déclaration dut-elle plus tard être prouvée par témoignage. *Sentence prononcée à Lucerne*, George, 1437.

[72] Elle nia dans la suite, peut-être avec raison, d'avoir donné (librement) son consentement.

[73] Toutes les paroles que *Tschudi* ajoute sont de lui, et non du comte; elles ne sont pas même conformes au caractère de celui-ci, qui sûrement se piquait de laconisme.

[74] Qui forcèrent Brandis à se désister dans la suite. *Sentence prononcée à Lucerne.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

voulut-il le faire connaître que lorsque tout serait parfaitement en règle [75]. Il est possible qu'il songeât à favoriser tantôt son cousin, tantôt la comtesse. Il est tout aussi incertain si dans les momens où il se montrait favorable à sa femme il voulait, suivant le droit commun de Souabe [76], l'admettre à l'entière communauté des biens [77] ou ne lui laisser qu'un usufruit à titre de douaire [78]. Il doit avoir dit que, pour l'instituer comme son héritière universelle, il fallait un acte beaucoup plus solide et plus précis [79]. On lui attribue un trait de caractère peu honorable, mais auquel on le reconnaît sans peine; on prétend qu'il se réjouit d'avance du désordre qui naîtrait après sa mort et surtout de la discorde qui diviserait la Confédération [80]. Mais une longue habitude de la dissimulation et du silence sur ses affaires lui permettait à peine de s'avouer à lui-même ses intentions ; elle était plus que suffisante pour jeter dans l'embarras, de son vivant, tous ceux qui avaient des rapports avec lui, et pour produire après sa mort dans les affaires les plus importantes un désordre d'autant plus inextricable qu'il avait emporté la clef de ses secrets dans la tombe.

[75] Il pouvait craindre que les Zuricois ne contrecarrassent ses intentions ou ne voulussent d'avance être nantis de Windek.

[76] Tel qu'il était suivi en Thurgovie, dans le Tokenbourg, en Argovie. *Franchises de Winterthur;* it. *de Mellingen.* Voy. aussi *Jus feud. Allemann.* c. 36.

[77] *Gérold Edlibach* l'entend ainsi.

[78] Comme le veut *Tschudi.*

[79] « Si la chose exigeait (ce que pourtant il ne pensait pas) qu'il l'instituât son héritière, il devrait la mieux pourvoir, afin que l'acte fût valable. » *Schodeler.*

[80] « Qu'il avait voulu lier ensemble les cheveux des Confédérés. » C'était l'opinion générale, au rapport de *Louis Edlibach.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ses forces commençaient à l'abandonner. Il se dégoûta des hommes et du monde. Il se partagea entre une habitation solitaire et silencieuse près des tombeaux de ses pères [81] et sa cour de Feldkirch. Ce fut là que la mort le surprit le dernier jour d'avril 1436, cinquante et un ans après le décès de son père, avant qu'il eût suffisamment ordonné sa maison [82]. Son corps fut déposé au couvent des Prémontrés à Rüti, dans le caveau de sa famille [83], et comme la maison de Tokenbourg s'éteignait en lui, il fut enterré, selon l'antique usage, avec casque et bouclier.

[81] *Bullinger.*

[82] Il mourut abintestat. *Füsslin, Géogr.*, III, 44. La dernière charte que je trouve de lui est du 25 mars ; il prend en fief quelques serfs achetés du couvent de Seckingen. *Herrgott Origg ; Livre des chartes*, h. a.

[83] Lui-même donna déjà en 1407, à ce couvent, le patronage de l'église de Wangen dans la Marche, attendu que « ses pères étaient » enterrés à Rüti, et que lui-même désirait attendre là aussi le juge- » ment dernier. » *Chartular. Rutin.* qui contient beaucoup de chartes semblables de la maison de Tokenbourg.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE IV.

COMMENCEMENT DES TROUBLES.

Origine de la ligue des Dix-Juridictions. — Zurich et la comtesse. — Rachat autrichien. — Le pays de Sargans et Zurich. — Tokenbourg, Uznach et le Gaster en rapport avec Schwyz et Glaris. — Intervention de l'Empereur. — Le comte Schlick.

[1436.]

Après la mort du comte, Elisabeth se crut héritière et pensa pouvoir se maintenir à l'aide de ses alliances et de ses combourgeoisies. Le baron de Brandis, indépendamment de cette circonstance, voyait disparaître la belle perspective qu'on lui avait ouverte à Sargans; il s'en fallait de beaucoup qu'il fût assez riche pour racheter toutes les autres prétentions[1]. Il avait compté sur l'assistance de Frédéric, et maintenant tout l'argent de celui-ci rentrait dans la masse. Mais il soutint avec les autres héritiers[2] que la déclaration de Sargans, corroborée par le consentement de la comtesse,

[1] J. C. Füsslin croit qu'ils avaient le projet d'effectuer ce rachat; il le conclut des propositions faites par Schwyz devant les arbitres de Lucerne. Saint Georges, 1437.

[2] Thierstein ne figure pas dans leur nombre; peut-être avait-on fait un arrangement avec lui; Höwen, qui n'avait pas grand'chose à prétendre, se sépara des autres et prit parti pour la comtesse; il ne paraît pas que Metsch ait agi de même, quoique d'autres l'aient cru, autrement elle n'aurait pas refusé de le prendre pour son conseiller.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

prouvait clairement que le défunt seigneur n'avait point eu l'intention de l'instituer son héritière. Le duc Frédéric d'Autriche, qui passait sa vieillesse à Inspruck et dont une sage économie avait considérablement amélioré la fortune, se réjouissait de racheter les hypothèques qu'autrefois, dans ses besoins, il avait engagées au sire de Tokenbourg [3]. Zurich se disposait, en vertu de priviléges impériaux confirmés, à prendre possession de Windek. Mais les Schwyzois furent les premiers qui agirent; ils exigèrent à Tuken le serment des sujets et des juridictions de la Marche supérieure, que Frédéric leur avait donnée en récompense de leur amitié. Lorsque l'Empereur apprit que le comte était mort sans avoir fait un testament en forme, il considéra le fief masculin de Tokenbourg comme dévolu à l'Empire et crut pouvoir, d'après la constitution d'alors, en disposer librement *.

[3] Il donna sur-le-champ avis de sa résolution à ses cousins d'Autriche; j'ai vu la lettre où le duc Frédéric, plus tard empereur, approuve et loue ce dessein, à la date du 31 mai 1436; rien de plus naturel.

* Nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici les sages réflexions de M. *J. G. Zellwéger* (*Hist. d'Appenzell*, t. I, p. 497 et 498): « A la mort du comte de Tokenbourg personne n'eut l'idée de former un nouveau canton de ses vastes domaines qui confinaient aux cantons de Zurich, de Schwyz et de Glaris, et enceignaient presque Appenzell. Zurich, Schwyz et Appenzell ne songèrent qu'à tirer pour eux-mêmes le plus grand avantage possible de cette succession. Mais ce furent surtout le bourgmestre Stüssi, de Zurich, et les deux Ital Réding, le vieux et le jeune, de Schwyz, qui se passionnèrent pour l'agrandissement de leur canton. Comme d'ailleurs Stüssi et les Réding, réciproquement jaloux, voulaient faire voir dans cette occasion leur prépondérance personnelle, tous les nobles sentimens, toutes les considérations tirées du bien général de la Confédération furent étouffés. Ainsi s'alluma cette formidable guerre, connue dans l'histoire sous le nom de l'ancienne guerre de Zurich; preuve ajoutée à tant d'autres des

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les sujets, affranchis du joug qu'un maître sévère leur avait fait porter durant tant d'années, trouvèrent aussi naturel que nécessaire de pourvoir eux-mêmes à leurs intérêts. Ils n'avaient réfléchi ni au mode ni aux principes à suivre; chaque portion de pays formait des vœux différens, analogues à sa constitution particulière; la réunion de tous les pays émancipés, et l'unité de but étaient d'autant moins possibles que le comte les avait laissés étrangers les uns aux autres, regardant l'uniformité de leur organisation politique comme dangereuse pour son autorité. Les communes qui agirent avec le plus de sagesse furent celles qui étouffèrent l'esprit de parti et concertèrent d'avance avec d'autres, dont la situation était la même, l'adoption de certaines mesures fort simples dans l'intérêt de la sûreté générale.

Ainsi, les Tokenbourgeois primitifs formèrent une communauté[4], et instituèrent, pour l'administration provisoire de leurs affaires, des capitaines et des conseillers.

Les habitans d'Uznach suivirent leur exemple.

Les sujets des seigneuries hypothécaires de Windek et de Sargans souhaitaient un adoucissement à leur condition; quelques-uns l'espéraient de la maison d'Autriche, d'autres de Zurich ou des peuples de Schwyz, ou de l'amitié de leurs voisins de Glaris; d'autres en-

ravages que causent les flammes de la discorde, lorsque les chefs des républiques font servir leur énergie au triomphe de leurs vues personnelles, et provoquent dans leur orgueil des collisions de jalousie. » Voy. ci-dessus, chap. III, p. 19, avant n. *. C. M.

[4] On ne sait pas si, ni depuis quand, le Tokenbourg forma un seul tout. La vallée de la Thour est nommée à part, comme si elle n'était pas nécessairement comprise sous la dénomination générale.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

core nourrissaient un désir, que dans l'incertitude des affaires ils osaient à peine exprimer, celui d'une liberté absolue[5].

Les habitans de Feldkirch, plus éloignés de la Confédération, partageaient les sentimens de ceux qui seraient assez volontiers rentrés sous la domination de l'Autriche, mais à de certaines conditions et non sans prévoyance : un gouvernement aussi oppressif, aussi hostile que celui du comte, leur paraissait insupportable[6].

Les onze juridictions des districts supérieurs qui s'étendent au dedans de leurs limites naturelles, depuis Mayenfeld jusqu'aux sources de la Landquart et depuis la frontière de Montafun dans la haute montagne[7] du Prettigau jusqu'à l'Albula, savaient ce que demandait leur bonheur, et le voulaient sérieusement; elles prirent en conséquence une mesure dont le résultat subsiste encore jusqu'à ce jour[8]. « Elles jurèrent » ensemble unanimement, loyalement, sans fraude et » à perpétuité, de se soutenir les unes les autres dans » leurs prétentions légitimes; de respecter aussi les » droits de leur seigneur héréditaire lorsqu'il serait dé» signé; de s'unir par un lien si indissoluble que les » onze contrées et juridictions se présentassent toujours » aux étrangers comme une seule, dont aucune partie » ne pourrait s'allier avec qui que ce soit sans la par-

[5] *Hûpli :* « On concevait bien que ses sujets eussent désiré d'être leurs propres maîtres; mais ils n'osaient l'avouer. = Déjà les villes gouvernantes ne voulaient plus que des sujets. D. L. H.

[6] *Hûpli :* « Ils ont à réclamer sur bien des articles. »

[7] Le Rhætico. *Guler, Rhætia,* 220, *a.*

[8] La ligue des Dix-Juridictions; Mayenfeld faisait alors cause commune avec elles.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ticipation des autres; de faire régner au dedans de » leurs limites la justice et la paix. Elles jurèrent en- » core qu'elles s'entr'aideraient[9]; qu'elles se somme- » raient l'une l'autre à remplir leurs engagemens[10]; » que chaque habitant se contenterait de la justice ad- » ministrée dans le pays; que des diètes se tiendraient » à Davos; qu'on renouvellerait cette alliance tous les » douze ans, mais qu'on n'y ferait ni addition ni re- » tranchement sans une délibération commune. Cette ligue fut scellée par leurs pieux et modestes[11] magis- trats[12], présidés par Ulrich Bély, landammann de Da- vos, un des principaux instigateurs, à ce qu'il paraît[13].

Tandis que les habitans du Prettigau se prémunis- saient contre les dangers possibles par ce moyen na- turel et digne d'hommes libres, les héritiers de leur défunt maître, immédiatement après lui avoir rendu

[9] Un juge peut requérir l'autre de lui envoyer quatre ou cinq hom- mes qui reçoivent 18 fennings par jour et à peu près la nourriture.

[10] S'il arrive qu'une juridiction n'ait plus de juges, les autres doi- vent pourvoir à ce que ses tribunaux se forment.

[11] C'était le titre qu'on leur donnait, et que je transcris parce qu'il leur convient.

[12] Je vais les nommer; de pareils noms doivent être immortels; ils peuvent allumer le feu du patriotisme dans le cœur des descendans d'hommes de cette trempe : outre Bély, Jean Heinz; Jos Gersta; Bar- thélemy Rugett; Jannt Schneider; Guillaume Schærer; Jos Mallet; Jean Theueresta; Jean Held. Du reste, la charte se trouve entr'autres dans *Leu*, art. Dix-Juridictions. Elle est du vendredi après la Fête- Dieu, qui pouvait être le 8 juillet; Pâques avait été cette année-là le 8 avril. *Art de vérifier les dates.*

[13] Les Bély de Belfort étaient « une ancienne et illustre famille; ils » étaient les chefs et les plus nobles de la ligue; Davos est la première » juridiction dotée de franchises excellentes. » *Ardüser*, art. Bély. Son père, landammann pendant 25 ans, avait été assassiné 6 ans auparavant dans la juridiction de Schanfik (ou Schalfik) au Gaureisertobel. *Id.* et *Leu*, art. Bély. Les Bély étaient d'anciens écuyers rhétiens. *Guler*, p. 8,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les derniers honneurs chrétiens à Rüti [14], eurent, non loin de là, une conférence à Rapperschwyl [15]. Mais si ces campagnards, qui ne cherchaient que la justice, furent promptement d'accord, les seigneurs dont les droits n'étaient pas si clairs ou dont l'ambition dépassait les droits, tinrent vainement maintes longues conférences. Ce fut l'origine de la discorde. Ils s'efforçaient de soutenir leurs prétentions illégitimes, l'un par la puissance de l'Autriche, l'autre par l'appui d'un des cantons, un troisième par l'appui d'un autre, ou bien par la prétendue volonté du peuple.

Zurich et la veuve, que le comte avait unis, s'entendirent d'autant mieux que la comtesse n'avait pas d'autre ressource, et qu'en la servant Zurich pouvait se procurer de légitimes avantages. Elle choisit pour son conseiller, probablement à la suggestion de Zurich, le baron Frédéric de Höwen; Ulrich de Metsch, plus proche parent [16], était trop intimement uni avec l'Autriche. Les Zuricois ne pouvaient être indifférens à ce choix, parce qu'ils aspiraient, ainsi que le duc, à racheter la seigneurie de Windek, rachat que la comtesse pouvait faciliter à l'une ou à l'autre des parties.

Les Bernois étaient alliés avec plusieurs parens du comte de Tokenbourg par des traités de combourgeoisie, et avec Schwyz, de tout temps, par la plus étroite amitié; ils ne voyaient pas sans jalousie, disait-on, la puissance croissante de Zurich, mais une guerre dans ce pays paraissait également onéreuse et inutile à leur république; ils s'efforcèrent donc de présenter comme

[14] Le 30 mai.

[15] Le 31.

[16] Le fils de son frère. Selon *Schodeler*, Höwen n'était pas assez ami de la comtesse pour avoir le droit d'être son conseiller.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le meilleur moyen de conciliation un partage entre les héritiers et une parfaite égalité de rapports de tous les domaines du comte avec Zurich et Schwyz. Mais Zurich ne voulait consentir ni à un partage qui réduisait la veuve, d'héritière qu'elle prétendait être, tout au plus à la condition d'usufruitière, ni à une égalité avec Schwyz qui lui aurait enlevé sa prérogative sur Windek. Cependant le droit de la comtesse n'était pas si incontestable, ni son caractère si inflexible, qu'un arrangement avec elle eût été impossible, surtout parce qu'elle n'avait pas d'enfans; quant à l'autre point, les Zuricois laissèrent entrevoir qu'on pourrait s'entendre, si l'on détachait de la convention générale Windek en faveur de Zurich, tout comme la Marche supérieure en faveur de Schwyz, ou si l'on y comprenait l'une et l'autre contrée, en sorte que l'avantage ne fût pour personne ou fût pour les deux cantons[17]. Windek avait été pour Zurich l'objet de négociations si longues, si compliquées, si dispendieuses, que la plupart de ses conseillers auraient donné les mains à tout moyen équitable de terminer l'affaire avec honneur.

Mais les Bernois, qui faisaient l'office de médiateurs, accueillirent cette dernière proposition moins bien qu'on n'espérait; sans doute parce qu'il était également difficile de faire consentir l'Autriche au rachat de Windek, et Schwyz à la restitution de la Marche supérieure. Impatientés et défians, non sans raison, à ce qu'il paraît, les Zuricois prirent la résolution de mieux assurer les intérêts de leur ville par des négo-

[17] Ces circonstances ont été le mieux exposées dans un écrit sur le commencement de cette guerre, qui m'a été communiqué par un savant diplomate et un homme excellent, feu le conseiller zuricois *Jean Henri Schinz*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ciations directes avec le pays et avec la comtesse. Le chevalier et bourgmestre Rodolphe Stüssi était à la tête de la députation nommée pour cet objet[18]; par un zèle excessif elle dépassa les bornes de sa mission et ne fit qu'embrouiller les affaires.

La plupart des habitans du Gaster et de Sargans paraissant plus disposés à rentrer sous la domination de l'Autriche qu'à se soumettre aux Confédérés, et le duc, à ce que disait la comtesse, voulant racheter Windek sans délai, on résolut d'assurer à Zurich par un moyen nouveau la souveraineté de ces pays.

La reconnaissance pour le passé, la prudence pour l'avenir obligeaient la comtesse à consentir à toutes les demandes de la députation zuricoise. Celle-ci eut presque plus de peine à faire agréer son plan aux autres conseillers, qui en comprenaient l'utilité, mais, effrayés par les difficultés, n'osaient s'engager dans une entreprise neuve, vaste et d'un succès douteux. Ils y consentirent enfin, lorsqu'on fixa pour l'exécution un terme précis et peu éloigné[19]. La base du nouveau système fut posée à Mayenfeld au moyen de deux chartes accordées par la comtesse aux députés de la ville de Zurich[20].

[18] Il était accompagné du conseiller Brunner et du greffier municipal Michel Græf; voy. t. IV, p. 523.

[19] Ces dispositions se manifestent dans une lettre des Zuricois à la comtesse, du 21 septembre. Je dois la communication de cette lettre et de beaucoup d'autres documens à la bienveillance d'un ami que je n'oublierai jamais, et que je ne veux pas nommer parce qu'il vit encore; = et parce que vous redoutez pour lui le sort de l'infortuné Waser, décapité pour avoir communiqué à Schlözer des documens du XIVe et du XVe siècle. D. L. H.

[20] Ils avaient négocié avec elle à Feldkirch. *Quand la chose est indifférente*, je réunis deux députations, deux lettres, pour alléger la marche

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Dans la première[21], Elisabeth déclara que, la difficulté de sa situation l'obligeant à chercher protection et conseil, elle s'était décidée, avec le consentement du sire Frédéric de Höwen, son conseiller, et d'autres bons amis, à prolonger pour le reste de ses jours le traité de combourgeoisie entre elle et Zurich qui expirerait dans quatre ans et demi, et à permettre à tous ses sujets de former de semblables alliances avec cette ville pour un temps déterminé ou pour toujours, sans préjudice toutefois de ses droits seigneuriaux.

Dans la seconde charte[22] elle rappelait combien de fois son défunt époux, dans les circonstances les plus importantes de sa vie, avait reçu de la ville de Zurich des secours gratuits et fort nombreux qui l'avaient mis en état d'acquérir abondamment et de conserver jusqu'à sa mort domaines et sujets. Par reconnaissance et pour encourager de semblables procédés à son égard, ajouta la comtesse, elle, veuve et héritière, faisait à la ville de Zurich donation en forme et remise de la ville et de la montagne d'Uznach et de Schmérikon sur le lac, de manière qu'elle-même en demeurât dame et maîtresse jusqu'à sa mort, mais que dans le terme de deux mois[23] le pays jurât d'être exclusivement soumis, après son décès, aux Zuricois, comme autrefois aux comtes. Elle réserva en faveur du pays les franchises[24] accordées par la maison de Tokenbourg

de la narration qui ne me conduit déjà que trop dans de tristes labyrinthes.

[21] Du 29 octobre.

[22] Du même jour ou du 31 octobre; cette variante se trouve dans mes extraits que la distance où je suis ne me permet pas de rectifier d'après les originaux.

[23] Proprement jusqu'au 14 janvier 1437.

[24] L'affranchissement du patronage et du troisième denier. Il s'était

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et récemment par elle-même pour le salut de l'âme du dernier seigneur, ainsi que l'exemption de tout impôt arbitraire. A l'égard de la tour de Grünau[25] située dans le voisinage, la comtesse conservait la liberté de remplir envers le canton de Schwyz[26] les engagemens de Frédéric.

Uznach, situé entre le lac de Zurich, la seigneurie de Windek, dont les Zuricois espéraient encore la possession, la Marche nouvellement acquise par Schwyz, la Linth qui descend de Glaris, et le pays de Tokenbourg lui-même, présentaient à Zurich une situation importante, surtout dans les circonstances actuelles. Il paraissait d'autant plus incontestable qu'Elisabeth pouvait au moins disposer d'Uznach, qu'anciennement déjà cette ville avait été un héritage féminin[27]. Cette charte, par rapport à la tour de Grünau, semblait devoir être agréable à Schwyz, seul voisin de quelque importance[28].

probablement commis une injustice pour laquelle la conscience commandait de faire une restitution.

[25] Autrement Grynau; l'étymologie est une règle plus sûre pour l'orthographe que la prononciation, qui varie et change; pour les noms propres, j'aime à me conformer aux plus anciens documens.

[26] « Zurich ne doit pas l'empêcher de remplir l'engagement du comte. »

[27] En 1187. La nature de ces seigneuries serait éclaircie d'une manière plus précise si les comtes de Rapperschwyl (« Raprechceswillare ») « et eorum cognatio, » qui peut comprendre la maison de Tokenbourg, tiennent leurs biens d'une *aïeule* primitive, la fille naturelle d'Ethich le Guelfe. *Monachus Weingart.*, de Gwelfis principib.; ap. *Canis., Lect. antiqq.*, T. III, P. II, p. 581, édit. Basnage. Il serait à souhaiter que l'excellent historien de la maison de *Régensberg* éclairât de son flambeau l'histoire de Rapperschwyl et « cognationis. »

[28] Grünau n'était-il pas une partie intégrante de la Marche supérieure? Il y a là quelque obscurité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le bourgmestre et d'autres députés se rendirent en conséquence de Zurich à Uznach pour recevoir le serment. Mais les habitans refusèrent de le prêter avant qu'il fût décidé si la comtesse avait le droit de disposer d'eux. Ils demeurèrent inébranlables dans cette résolution. Le bourgmestre, dont ils détruisaient l'ouvrage, leur parla durement. « Prétendez-vous, » hommes d'Uznach, nous résister? Sachez que vous » nous appartenez, vous, votre ville, votre territoire, » vos biens; les entrailles au dedans de votre corps » sont à nous[29]. » Ils répondirent : « C'est ce que » nous verrons[30], » et tinrent ferme[31].

Ce mauvais succès en entraîna un autre. Les habitans du Gaster, informés que l'Autriche avait déposé le prix du rachat de la seigneurie de Windek[32], refusèrent la combourgeoisie de Zurich, conciliable pourtant, d'après la constitution de cette époque, avec leurs obligations.

Les Zuricois demandèrent alors aux citoyens de Schwyz leur efficace intervention, surtout auprès des habitans d'Uznach, soit qu'ils espérassent l'obtenir à force d'offres et de promesses, soit qu'ils voulussent déterminer Schwyz à s'expliquer ouvertement. Le landammann répondit « que la chose était difficile, compli- » quée, critique; qu'elle exigeait la convocation d'une » assemblée générale; qu'actuellement la population

[29] *Tschudi.* Le bourgmestre pouvait tenir ce langage, parce que sans le marché de Zurich ils auraient difficilement eu du pain.

[30] Nous verrons « qui nous enlèvera les boyaux du ventre. » *Louis Edlibach*, de Zurich.

[31] Ce même Edlibach fait observer que « le propos imprudent du bourgmestre causa presque tout le mal. »

[32] 20,000 florins.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» était tout occupée de ses troupeaux, qui allaient » descendre de la montagne; qu'il assemblerait la lands- » gemeinde au plus tôt; que néanmoins il serait trop » long pour les députés de l'attendre; qu'il enverrait » sans délai la réponse. » Les Schwyzois s'informèrent de l'état des choses, le trouvèrent conforme à leurs désirs et gardèrent le silence. Les Zuricois comprirent ce langage muet.

A Inspruck, les habitans des seigneuries hypothéquées à l'Autriche supplièrent instamment leur ancien maître d'accélérer le rachat et la prise de possession du Gaster et du pays de Sargans; ils lui promirent de l'assister de toute manière et de n'épargner ni corps ni biens pour ramener sous son obéissance ceux qui pensaient autrement. Cette apparente soumission cachait l'amour de l'indépendance, inné chez tous les hommes [33]. Ils seraient entrés dans la Confédération, si, comme autrefois, les Suisses eussent cherché des amis et des frères, non des sujets. Comme maître, ils préféraient le duc, par de bonnes raisons. La puissance des Confédérés était trop bien affermie pour que sous son joug ils espérassent racheter leur liberté ou se rendre indépendans [34]. Réduits à la condition de sujets, ils trouvaient plus honorable et plus utile d'obéir à leur ancien seigneur, puissant et clément, auprès du-

[33] Surtout chez les habitans de Sargans, animés depuis quelques années de l'esprit des Rhétiens, leurs voisins.

[34] Les Confédérés ne laissaient rien échapper de leurs mains. *Tschudi.* = En effet, les gouvernemens suisses ont continué à exiger des sujets acquis dans ces siècles tout ce qu'ils devaient à leurs anciens seigneurs, tout ce qui avait jadis excité le juste courroux de leurs propres aïeux, sans modifier ce que les siècles commandaient. On eût dit que les hommes étaient des plantes. Ailleurs, du moins, le sort des sujets s'était amélioré. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

quel on pouvait acquérir honneur et richesse, qu'au bourgmestre actuellement déjà rude et sans libéralité [35].

Leur déclaration fut très-agréable au duc; mais rendu prudent par l'âge, surtout quand il s'agissait de prendre une somme considérable sur son trésor, fruit de longues économies [36], il envoya préalablement quelques conseillers dans le pays pour s'informer de la situation des affaires [37].

A Feldkirch déjà l'utilité de cette précaution se fit sentir. Cette ville répondit aux propositions de ses envoyés : « que dès l'origine le duc avait eu tort d'hypothéquer Feldkirch; livrerait-il de nouveau ses habitans » pour une somme plus forte, aujourd'hui ou demain, » peut-être à un maître comme celui dont une mort » long-temps désirée venait enfin de les délivrer, après » les continuelles vexations qu'il leur avait fait endurer » dans leurs personnes, leurs biens et leurs libertés, » au mépris de Dieu et de la justice [38]? Qu'ils seraient » volontiers sujets de l'Autriche, mais pour toujours, » à des conditions équitables, comme autrefois sous » les fondateurs et les bienfaiteurs de leur commune, » les comtes de Montfort-Werdenberg. » Le langage de ces opprimés était ferme et clair : ils furent écoutés, puis ils prêtèrent serment.

[35] Ci-dessus, n. 31. Ils comptaient ne rien donner au duc, bien qu'il les eût rachetés. *Tschudi.*

[36] « Toute son âme, toutes ses pensées ne s'attachaient qu'à l'argent. » Il n'avait que des soucis à l'égard de ses domaines et de ses sujets; » aussi n'aimait-il pas à dépenser. » *Tschudi.*

[37] Ulrich, bailli de Metsch, comte de Kirchberg; Isenhofer; Spiess.

[38] « Ils ont eu, dans le sire de Tokenbourg, un maître rude et cruel, » qui foulait aux pieds leur bon vieux droit. » Telle est dans *Hüpli* leur oraison funèbre en l'honneur de Frédéric.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Pleins d'espérance, les conseillers de Frédéric se rendirent de là dans le pays de Sargans, qui avait envoyé spontanément des députés à Inspruck. En effet, bien que les Zuricois eussent obtenu plus d'une fois que les habitans du Gaster et de Sargans s'assemblassent dans les hautes prairies [39] pour délibérer sur leurs propositions, leurs tentatives réitérées n'avaient pu les ébranler. La ville de Sargans se déclara prête à rendre hommage dès que l'on confirmerait ses libertés, telles que le comte les avait, non pas laissées, mais trouvées. Cependant les campagnards, très-grande majorité du peuple, ajoutaient diverses conditions, surtout celles-ci : « de n'obéir qu'à un bailli de leur pays et agréé par » eux [40]; de pouvoir former aussi souvent et comme » ils voudraient des alliances avec un ou plusieurs cantons confédérés, pour le maintien de leurs droits et » sans préjudice des droits seigneuriaux. » — « Nous » rapporterons au duc, notre seigneur, ces exigences » inattendues, répliquèrent les conseillers; mais lui » suggérer de les satisfaire, ce serait lui donner le » conseil d'abdiquer et de tout céder aux gens de » la campagne. »

Le duc se repentit presque du rachat de semblables sujets, sur l'attachement et l'obéissance desquels il prévoyait bien ne pouvoir jamais compter. Néanmoins, par égard pour les plus dociles et dans l'espérance de ramener les autres, il fit proclamer « que toutes les li- » bertés dont ils avaient joui autrefois sous lui et sous

[39] Dans le pays de Sargans, probablement (car je n'en ai pas la certitude) à l'endroit où le sol s'élève derrière Walenstadt, du côté de Flums et de *Mels*.

[40] « Que le duc ne leur donne des baillis que de leur pays et avec leur consentement. » *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ses prédécesseurs seraient confirmées dans leur inté-
» grité et respectées inviolablement; que la concession
» du droit de former eux-mêmes des alliances avec
» les cantons confédérés ne s'accordait point avec sa
» dignité; que d'ailleurs ce droit leur serait inutile et
» même préjudiciable. Qu'ils ne croyaient sans doute
» pas avoir besoin d'armes étrangères contre lui, leur
» prince et leur bienfaiteur; que pour s'assurer de l'a-
» mitié des Suisses il suffisait de la paix conclue entre
» eux et lui pour plus de vingt ans encore; que leur
» tranquillité serait le plus sûrement garantie, si les
» Confédérés savaient que, ne pouvant compter en toutes
» choses que sur lui, ils n'auraient rien à gagner à des
» divisions intérieures. » Les bourgeois de la ville de Sargans et les sujets de la seigneurie de Windek n'hésitèrent plus un instant à rendre hommage au duc; mais les habitans de la campagne de Sargans persistèrent dans leurs exigences; cette occasion était la seule où ils pouvaient espérer qu'on y satisferait, et ils voyaient dans ces conditions une garantie contre l'abus possible de l'autorité suprême et contre le danger d'être les premières victimes dans toutes les guerres entre la Suisse et l'Autriche. Le duc prit aussitôt possession des châteaux de Sargans, Freudenberg, Nydberg, Windek et Wésen, que l'on regardait comme les remparts du pays. En même temps il congédia les baillis tokenbourgeois. Il eut pour agent dans toutes ses affaires son capitaine dans le pays de l'Adige, Ulrich, bailli de Metsch, comte de Kirchberg.

La situation des campagnards de Sargans et d'une partie du Gaster devenait critique; les rapports des habitans d'Uznach avec Zurich étaient plus inquiétans encore; les Tokenbourgeois, incertains sur l'issue de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la lutte engagée pour la succession du comte, craignaient d'avoir pour ennemis des cités puissantes ou de puissans seigneurs; ces circonstances excitaient chez ces populations le désir de vivre en bonne intelligence avec les Schwizois et les Glaronnais, leurs plus proches voisins, campagnards aussi, par conséquent leurs égaux, et jusqu'à ce jour amis de la liberté. On rappela aux premiers le vœu souvent et clairement exprimé par le comte que ses sujets formassent avec eux une alliance perpétuelle; on fit observer aux seconds que la nature même commandait une pareille alliance, puisque, si le Gaster et Uznach tombaient en des mains ennemies, Glaris serait enfermé dans ses Alpes, séparé de la grande route de l'importation et ouvert à toutes les attaques.

Les deux cantons, d'ailleurs peu disposés à refuser leur amitié à un peuple, comprirent la justesse et l'importance de ces observations. Les Schwizois, unis avec ces populations par une alliance conclue pour quelques années encore, et qui avaient le plus de droit de la rendre perpétuelle, se déclarèrent prêts à y admettre sans réserve les Glaronnais, leurs vieux amis [41]. Ils annoncérent en commun aux campagnards leurs dispositions bienveillantes; mais ils ajoutèrent que « la franchise et » la loyauté étant leur règle, ils ne pourraient céder » à l'inclination de leur cœur, du moins à l'égard de » leurs chers voisins, les habitans du Gaster, que lorsque » le seigneur de ceux-ci, le duc, aurait donné son con-

[41] D'après *Gérold Edlibach*, Schwyz aurait invité les Glaronnais et leur aurait fait cette ouverture inattendue. Ceci appartient à une époque antérieure où le comte vivait encore; maintenant les Glaronnais faisaient des propositions à ceux de Schwyz; c'est *Tschudi*, de Glaris, qui nous l'apprend.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» sentement. » Cette conscience était le meilleur moyen de consolider l'alliance des partis. Elle dut faire sur le duc d'autant plus d'impression que les Zuricois n'avaient pas montré le même scrupule. « Non-seulement « les habitans du Gaster, » écrivit-il aux cantons et à ses sujets, « mais encore ceux de Sargans (dont on » n'avait pas d'abord fait mention) peuvent conclure » sans hésiter avec Schwyz et Glaris une alliance de » trente ans ; la loyauté des cantons lui garantit qu'ils » ne compromettront pas ses droits seigneuriaux. »

Ce traité n'avait pas encor reçu son exécution et il n'était connu que des magistrats [42], lorsque tout-à-coup Zurich refusa au Gaster et au pays de Sargans l'importation des denrées de première nécessité. La vendange avait manqué [43], mais Zurich voulait surtout faire sentir aux populations de la contrée située entre les deux lacs, aux populations d'Ambden et de Sargans sa colère et leur dépendance. A peine ce coup eut-il altéré l'habitant de la campagne, que le bruit se répandit que les Zuricois allaient arriver avec toutes leurs forces pour soumettre le pays; on ne pouvait guère attendre que Schwyz et Glaris combattraient contre leurs vieux confédérés pour de nouveaux amis. Les habitans des villages se réunirent donc près de Kaltenbrounn, sur les frontières du Gaster. Postés là au nombre de douze cents hommes, ils repoussèrent ignominieusement le contingent de la ville de Sargans, comme infidèle à la liberté. La nouvelle de l'attaque projetée se trouva fausse.

[42] « La chose fut tenue secrète, mais peu de temps. » *Tschudi.*

[43] Un muids de vin, soit de la Valteline ou de Clèves, soit du pays même, valait à Zurich de cinq à six livres. Il tomba en automne à deux livres, mais renchérit bientôt, car il y en eut peu. *Hüpli.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

A peu près à l'époque où Schwyz et Glaris lui proposèrent une alliance, le duc apprit les entraves mises par Zurich à l'importation; il écrivit à cette ville, en termes laconiques et véhémens [44], de laisser au peuple qu'il venait de racheter les routes de l'Empire ouvertes pour la liberté du commerce et des communications. Son conseiller, le baron Wolfhard de Brandis, et d'autres serviteurs de l'Autriche [45] se rendirent à cheval dans la ville. Ils ne reçurent pas d'explication satisfaisante. Les Zuricois écrivirent au duc [46] « que » l'Empereur leur avait octroyé le privilége de racheter Windek, que la réserve en était consignée dans » les chartes des arrangemens subsistans; que les habitans de l'Oberland [47], après avoir demandé et obtenu un traité de combourgeoisie, l'avaient rejeté » sans motif avant la mise en vigueur; que Zurich ne » se souciait pas d'entretenir à l'avenir beaucoup de » relations avec de pareilles gens [48]; que leur ville » était en droit d'ouvrir ou de fermer son marché à qui » bon lui semblait; qu'elle laissait aux Oberlandais la » liberté des *communications* [49], mais qu'ils pouvaient » chercher ailleurs celle du *commerce*. »

Le duc s'empressa d'autant plus, sur ces entrefaites, d'accorder aux habitans du Gaster le droit de s'allier

[44] Elle s'en plaint dans sa réponse. La lettre du duc est datée d'Inspruck, 13 novembre.

[45] Isenhofer, Spiess et un conseiller de Feldkirch.

[46] Le 8 décembre.

[47] C'est le nom qu'ils donnent aux habitans des bords supérieurs du lac, de Walenstadt et de Sargans.

[48] « Ils comptaient avoir à l'avenir moins de relations avec eux qu'auparavant. »

[49] Boire et manger dans les hôtelleries en payant, afin qu'ils ne puissent pas dire qu'on leur ferme les routes de l'Empire.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avec Schwyz et Glaris; il y invita en quelque sorte ceux de Sargans, et les premiers les convoquèrent pour une conférence dans les hautes prairies. Là, ils se brouillèrent de telle sorte que dès-lors les deux contrées n'ont plus jamais eu d'assemblée commune. Les campagnards de Sargans refusèrent l'alliance avec Schwyz et Glaris parce qu'on ne leur accordait pas la combourgeoisie de Zurich; ils avaient bien plus de confiance dans celle-ci. C'est ce que pensaient aussi, mais en secret, même dans le Gaster, les habitans de Wésen, le chef-lieu. Schmérikon, grand bourg du pays d'Uznach, manifesta dans la suite les mêmes sentimens. Peut-être Schwyz paraissait-il de trop bonne intelligence avec l'Autriche, tandis que Zurich offrait plus de garantie à la liberté; peut-être était-on séduit par la facilité des importations; ou bien encore, divisés d'opinion, les chefs de parti excerçaient-ils des influences diverses dans les divers lieux. L'assemblée se sépara sans avoir pu s'accorder.

Le duc se convainquit que le capital employé au rachat des habitans de Sargans était fort mal placé, et que pour tenir un pareil peuple en respect la présence du seigneur dans le pays était nécessaire. Ainsi, en réservant quelques districts [50], indispensables à ses communications avec le Gaster, il céda, contre le remboursement de ses avances, au comte Henri de Werdenberg, le château, la ville et le territoire de Sargans, domaine primitif de sa famille, vendu par son père à l'Autriche [51]. Cette négociation était si conforme aux vœux de Schwyz et de Glaris, qu'ils procurèrent à Henri la

[50] Freudenberg, Nydberg, Walenstadt.

[51] T. IV, p. 66, n. 287.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

somme nécessaire[52]. Il était fils de ce Jean de Werdenberg qui, près de cinquante ans auparavant, avait commandé les Autrichiens dans la bataille de Næfels!

Dès que les campagnards de Sargans virent que le comte n'était pas disposé à remplir tous leurs vœux, ils lui refusèrent l'hommage. Il se rendit dans le château, et reçut le serment de la ville. Les paysans, qui habitaient les villages ouverts au bord de la grande route et au pied de châteaux menaçans[53], conçurent des inquiétudes. Un homme de la commune de Mels, nommé Pierre Weibel, était capitaine du pays[54]. Un des hommes les plus considérés de la contrée, Pierre Kilchmatter, qui possédait peu auparavant le château de Flums[55], et avait alors encore dans Walenstadt sa tour et son habitation, était bourgeois de Zurich[56]. Poussé par l'un de ces deux hommes ou par la nécessité, le peuple demanda du secours aux Zuricois. Le bourgmestre vint; le comte Henri, seigneur du pays, protesta vainement; vainement il proposa une procédure régulière; des serviteurs de l'Autriche firent aussi opposition au sujet de Walenstadt[57]; la ville de Sargans

[52] J'ai lu cela dans l'écrit cité, n. 17; plus bas je citerai encore une charte sur ce sujet.

[53] Freudenberg était situé au-dessus de Ragaz; Wartau dominait Grætschins.

[54] Un homme très-remuant. *Tschudi.*

[55] Il le vendit à Zurich en 1430, (*Leu*); Zurich le revendit pour 4,600 livres à Jean Thum (*Protoc. munic.* 1430, avant Simon Jude); celui-ci était déjà en relation avec Zurich comme bailli d'Altstetten, non loin de la ville. *Leu*, art. Altstetten.

[56] La maison fortifiée des anciens comtes de Montfort contiguë au mur de la ville, près de la porte supérieure. *Leu*, art. Walenstadt.

[57] Il n'est pas décidé si Walenstadt appartenait originairement et alors à Sargans ou au Gaster; cette ville se considérait comme faisant partie de Sargans; les Autrichiens la comprenaient dans le Gaster.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ne prit aucune part à toute cette négociation. Néanmoins le bourgmestre, au nom des deux conseils, des tribuns et de tous les bourgeois de Zurich[58], conclut avec le capitaine, les conseils et les communes[59] de Walenstadt, Flums, Mels, Ragaz et Grætschins, un traité de perpétuelle combourgeoisie où étaient spécialement stipulés les points suivans : « Quoique le traité » soit essentiellement conclu dans l'intérêt des libertés » et des droits du pays, il ne sera porté atteinte à aucun » des anciens droits du seigneur[60]. En temps de guerre, » ce pays ne secourra pas son seigneur contre Zurich, » et ne permettra pas que les troupes partent de la » contrée ou la traversent pour marcher contre Zurich; » mais il ne portera pas davantage secours aux Zuricois » contre l'Autriche[61]. Cette clause doit subsister jusqu'au » jour où l'Autriche envahirait le pays avec des troupes; » le cas échéant, le pays et les Zuricois se soutiendront » mutuellement contre cette puissance. Du reste, les » campagnards ne peuvent faire ni alliances ni guerres » sans le consentement de la cité dont ils sont devenus » combourgeois; toutefois l'urgence[62] pourrait excu- » ser une prise d'armes. Il se pourrait que le peuple » de la campagne conquît, avec ou sans les Zuricois, » les châteaux de Sargans, de Freudenberg et de Nyd- » berg, qui, dans ce cas, resteraient sa propriété, mais » comme demeures ouvertes[63] aux Zuricois; les autres

[58] « De la ville impériale de Zurich. » Voy. la *ch.* dans *Tschudi.*

[59] Le titre qu'ils prennent est celui d' « honorables et sages. »

[60] On ne doit pas donner à ces droits plus d'extension.

[61] Contre la maison seigneuriale d'Autriche *ou les siens.* Ces derniers mots font allusion au comte, vassal du duc.

[62] Lorsqu'ils étaient forcés de faire la guerre (ou aussi lorsqu'ils croyaient ou feignaient de l'être.)

[63] « Jus aperturæ. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» conquêtes communes hors de ces limites seront aban-
» données à la ville. Tout homme ou jeune homme
» ayant rempli sa seizième année [64] jurera de dix ans
» en dix ans d'observer ce traité, perpétuel même sans
» cela. »

Ces conditions étaient stipulées, mais non jurées, lorsque les Schwyzois apprirent comment, sans les consulter, les Zuricois, par une prompte négociation avec un pays auquel son seigneur légitime avait permis l'alliance de Schwyz, venaient de conclure [65], contrairement à ces intentions, un traité qui annulait cette alliance, et rendait dans le pays même les Zuricois plus puissans que le seigneur.

Le jour [66] où le bourgmestre descendait le lac de Walenstadt pour recevoir le serment de combourgeoisie, Schwyz envoya les landammanns Ital Réding et Ulrich Wagner [67], et Glaris, le landammann Jost Tschudi [68] et Jean Gallati dans le Gaster et à Uznach. Ces députés, ayant trouvé la plupart des habitans disposés à conclure une alliance, se rendirent auprès des Tokenbourgeois.

Aussitôt de rapides messagers invitèrent le Token-

[64] Dans les démocraties de cette contrée, le jeune homme devient à cet âge un citoyen actif.

[65] Sans réserver son admission ou celle d'autres cantons, comme cela avait eu lieu dans plusieurs occasions.

[66] 19 décembre.

[67] Historien de ce temps. *Haller, Bibl. de l'Hist. de la Suisse*, t. V, n. 161; Edlibach en a tiré un grand parti.

[68] Le bisaïeul de l'historien; il avait ordinairement auprès de lui Jacques *Wanner*, greffier cantonal, qui prenait note de tout. *Haller*, l. c. n. 163. Je n'ai vu ni cette histoire, ni celle du greffier cantonal, Jean *Fründ*, attaché à la personne d'Ital Réding; mais *Tschudi* les a insérées dans sa chronique.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bourg entier à se réunir le lendemain en assemblée générale dans la prairie des Prêtres non loin de Wattwyl, au centre du pays. Une partie seulement du peuple était présente, et des vallées éloignées arrivaient d'heure en heure de nouveaux groupes, lorsque le landammann Réding se leva et dit que la gravité des circonstances engageait son pays et celui de Glaris à leur demander de s'expliquer sur l'alliance, objet de la dernière volonté de leur seigneur, alliance chaque jour plus désirable au milieu des troubles croissans et infinis, rendue plus forte par l'admission de Glaris, et que les deux pays offraient aux Tokenbourgeois avec les clauses qu'il leur lut. Les conseillers du Tokenbourg, dont le préavis servait de base à toutes les délibérations, n'osaient guère dans ces temps d'une domination incertaine, au milieu des partis qui divisaient leur pays, prendre si promptement, sans préparation et devant une assemblée peu nombreuse, des engagemens pour trente ans, car telle était la proposition. Ils alléguèrent cette situation et la sûreté qu'ils trouvaient pour le moment dans l'union des habitans, pour ne rien précipiter. Sur l'article des conquêtes [69] et sur quelques autres ils proposèrent des doutes, vraisemblablement afin de temporiser. Plus ils paraissaient irrésolus, plus on craignait de les abandonner à une influence étrangère; c'est pourquoi le

[69] Ils voulaient garder pour eux ce qui serait conquis sans les bannières de Schwyz et de Glaris. Ils projetaient une république séparée, indépendante. = C'est ce que les petits peuples ont toujours voulu. Les *Landsgemeinde*, voilà ce qu'ils demandaient. L'Emmenthal et les autres vallées autour de Berne demandèrent même, lors de la consulta, en 1802 et 1803, à former un canton séparé, ayant Berthoud pour chef-lieu. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

landammann Réding, assurant que l'union des habitans entr'eux pouvait subsister à côté de l'alliance, pressa de plus en plus la conclusion de celle-ci. Les conseillers s'assemblèrent de nouveau, discutèrent chaque article, firent de grands discours, prolongèrent la séance; le jour baissait. Devinant leur intention, le landammann se leva et dit d'un ton résolu et sérieux : « Chers amis, nous sommes ici pour « recevoir votre déclaration sur l'acceptation de l'al- » liance proposée. La voulez-vous? Ne la voulez- » vous pas? » Subjugués par l'énergie de son caractère, ils répondirent : « La volonté de Dieu soit faite! » nous l'acceptons! » Sur-le-champ il lut une seconde fois le traité; ils levèrent, eux, les mains et prêtèrent le serment.

Ital Réding et Jost Tschudi se rendirent en hâte dans le Gaster pour y accomplir la même œuvre; Ulrich Wagner et Jean Gallati traversèrent le Tokenbourg. A Lichtensteig, ancienne résidence des comtes [70], dans le bailliage inférieur de Lütispourg, à Sidwald dans la vallée de la Thour, tous les habitans adultes prêtèrent le serment. Ceux du Gaster et les montagnards d'Ambden tinrent une assemblée générale à Schennis; tous, Wésen excepté, prêtèrent joyeusement le même jour aux conseillers de l'Autriche serment de soumission, aux landammanns serment d'alliance avec Schwyz et Glaris [71]. Aussitôt [72] les Schwyzois prirent possession de la tour de Grünau que le comte leur avait léguée, et tous les habitans d'Uznach, mais

[70] Le château du nouveau Tokenbourg domine ce lieu.

[71] Le 22 décembre.

[72] Dimanche, 23 décembre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

non ceux de Schmérikon, leur jurèrent avec plaisir d'observer le traité d'alliance [73]. Si le bourgmestre était flatté du succès obtenu chez les habitans du pays de Sargans, il ne dut pas voir sans consternation pendant son retour les contrées qui dans ces mêmes jours [74] venaient de se détacher, en partie par sa faute, de la république dont il était le chef.

Il n'avait pas présidé partout en personne à la prestation du serment; le péril dont les menaçait la présence des seigneurs et des baillis dans le pays ne permettait pas aux paysans de quitter leurs villages, et lui-même ne pouvait pas courir de lieu en lieu sans exposer sa dignité à des insultes. Toutefois dans quelques juridictions la majorité prêta serment [75]; le capitaine et les conseillers l'y contraignirent en fixant pour chaque jour de délai une amende de cinq livres, somme considérable alors [76]. On n'avait point encore tenu d'assemblée générale, et le comte Henri essayait toujours d'empêcher l'exécution avec l'aide de Schwyz et de Glaris [77]. Le duc écrivit en même temps aux Zuricois [78] pour repousser le traité de combourgeoisie conclu contre sa volonté avec ses sujets, comme attentatoire au droit commun et aux lois

[73] Le 24 décembre.

[74] Le traité de combourgeoisie de Sargans est du 21 décembre.

[75] *Lettre des capitaines et des conseillers à la ville de Zurich.* Mels, 25 décembre : à peine y eut-il 12 hommes qui ne prêtèrent pas le serment dans les communes de Walenstadt, Flums et Gûschlins.

[76] *Ibid.*

[77] C'est pour cela que la lettre de la n. 75 se termine par ces mots : « Chers et gracieux seigneurs, nous vous prions de faire tous vos efforts » pour rétablir la concorde dans le pays. »

[78] Inspruck, 28 décembre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de l'Empire[79]; il refusa tout aussi positivement de reconnaître à leur ville le droit de racheter Windek : « Quelque défavorable que l'empereur lui ait été autre-» fois, disait-il, ce monarque ne pourrait et ne vou-» drait certainement pas s'opposer maintenant à ce que » l'Autriche rachetât régulièrement un domaine pa-» trimonial qui n'était pas, comme d'autres, tombé » en des mains étrangères[80]. » Il leur offrit ensuite la voie des tribunaux et demanda par le retour du messager qu'ils déclarassent positivement s'ils voulaient se désister de leurs entreprises et de leurs prétentions[81]. La discorde qui se manifestait parmi les Suisses rendit son langage plus catégorique qu'autrefois.

Tandis que le duc et beaucoup de comtes et de seigneurs se donnaient tout ce mouvement pour obtenir une portion des domaines laissés par Frédéric de Tokenbourg, et tandis que trois cantons confédérés courtisaient à l'envi l'amitié de ses sujets, il survint un compétiteur non moins inattendu que puissant. L'Empereur, que ses propres affaires retenaient alors tantôt en Hongrie, tantôt en Moravie et en Bohême, avait demandé depuis long-temps à la veuve de Frédéric et aux Zuricois un rapport sur l'état de la succession. Il l'avait reçu depuis peu de semaines[82]; on y disait « que l'affaire était encore tropembrouillée pour rien

[79] Il déclara qu'il saurait bien lui-même gouverner et protéger les siens.

[80] « Que ne vous êtes-vous prévalus à temps de ces chartes? »

[81] « Si vous ne vous teniez pas tranquilles, votre mauvaise volonté serait manifeste. »

[82] *Lettre des Zuricois à l'Empereur*, 21 nov.; *de la comtesse au même*, Mayenfeld, 26 nov. Je réunis le sens des deux lettres.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» affirmer de positif; que la comtesse avait été insti-
» tuée héritière par son époux, mais que des parens
» ambitieux et des sujets insubordonnés, loin de la
» laisser tranquille dans sa possession[83], lui suscitaient
» des embarras trop compliqués même pour un homme;
» qu'il s'en était suivi un procès; que la comtesse avait
» cherché le secours *le plus prochain* dans un traité
» de combourgeoisie perpétuelle conclu avec Zurich,
» mais qu'elle aussi bien que sa ville attendaient de Sa
» Majesté le secours *le plus puissant*. »

L'homme le plus influent alors à la cour impériale était Gaspard Schlick[84]. Issu d'une famille noble[85], il était devenu, du vivant de son père[86], à l'époque du concile de Constance, secrétaire du roi Sigismond[87], et lui avait inspiré en peu de temps une confiance si extraordinaire que pendant les vingt dernières années aucune affaire importante ne se fit sans lui. Il accompagna

[83] La comtesse exprime cela en disant que « partout elle est attachée au joug; » elle craint d'avoir été calomniée auprès de l'Empereur.

[84] Sligk, Slika. Le nom primitif paraît avoir été Lassan, et la Lusace la patrie de cette famille (*Mémoires de famille* qui m'ont été communiqués amicalement par M. le comte Joseph de Schlick, conseiller intime de S. M. I. et ministre plénipotentiaire dans les cercles du Haut-Rhin et de Franconie.)

[85] De nobles personnes. Sa mère était « fille unique des comtes de Collalt et Saint-Salvator. » *Diplôme d'octroi du titre de comte*, Prague, Sim. Jud. 1437; Lünig, Archiv. d'Empire, Part. spec. continuationis I, première continuation, p. 100.

[86] Il s'appelait Henri. Ch., n. 87.

[87] *Diplôme armorial de l'emp. Sigismond* pour le père et le fils; Kandelberg (Cantorbéry) en Angleterre, Assompt. 1416. *Lünig*, Archiv. d'Emp., Spicil. sæcul., t. II, p. 1174. Il portait le titre d'écrivain, qu'on a depuis remplacé par celui de secrétaire. Les référendaires impériaux le portent aussi, comme à la cour des empereurs grecs les ἀντιγραφεῖς, ὑπογραφεῖς.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le roi dans son voyage en Espagne et en France[88]; il combattit quatre fois à ses côtés contre les Turcs[89]; dans la guerre des Hussites, il le servit avec gloire de son bras et de sa fortune[90]; en Pologne, en Prusse, en Russie, il conduisit avec bonheur d'importantes négociations [91]; Sigismond reconnut être redevable à ses soins de la couronne impériale[92]. C'est pourquoi il le nomma conseiller intime impérial, vice-chancelier d'Empire et chancelier de Bohème[93], le créa chevalier sur le pont du Tibre avant aucun autre [94], l'éleva ainsi que ses frères, en enrichissant leurs armoiries [95], au rang des barons et des comtes d'Empire[96], lui donna en mariage une duchesse

[88] *Ch.*, n. 84. Sur ses voyages, voy. t. IV, p. 246-251.

[89] Dans quatre grands voyages; ch. n. 84. En Valachie et en « Syrffey » (Servie) dans de grandes expéditions militaires. *Ch. de l'Emp. Sigismond pour augmenter les joyaux et armoiries*, Rome, Marguer. 1433. Lünig Spicil. sæcul. II, 1175.

[90] *Ibid.*

[91] « En Pologne, en Lithuanie, en Russie et aussi en Prusse » (*ch.* 1433, n. 89); « dans des ambassades excellentes. » Ch. n. 84.

[92] « Il a été en partie cause que nous nous sommes tirés d'affaire çà et là, et que nous avons remporté la couronne impériale que nous ne pouvions obtenir auparavant. » *Ch.* n. 84.

[93] On lui donne ce titre dans les *ch.* n. 84 et 89.

[94] *Ch.* n. 89.

[95] « Afin qu'un souvenir de ses services passe à ses héritiers et à toute sa famille, et qu'on reconnaisse leurs services dans les temps à venir. » *Ch.* n. 89. Son frère Matthieu se distingua lorsque l'empereur envoya du secours au pape en Campanie. *Ibid.* Les autres frères s'appelaient Guillaume et Henri. Les armoiries sont restées; quant aux biens, pendant la guerre de trente ans, où deux comtes de Schlick combattirent malheureusement pour le parti national de Bohème, ils furent en partie confisqués au profit de la chambre royale, en partie acquis par Hartwig Nostiz, alors chancelier de Bohème.

[96] Il les fit non-seulement palatins de Latran (Rome, premier juin et 8 août 1433; *Lünig*, Spicil. sæcul. II, 1175,1177), mais encore comtes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'Oels[97], beaucoup de domaines considérables[98] et même la juridiction des monnaies[99]. Ce comte Schlick était non seulement fort habile jurisconsulte et diplomate, mais encore un homme distingué dans toutes les relations privées. Il ouvrit les mines de Joachimsthal[100]. Autant il se montrait généreux pour déployer de la grandeur au service du monarque, autant il avait d'ordre dans son économie domestique; en sorte qu'il put aider son maître tantôt de sommes considérables[101],

d'Empire, suiv. la ch. n. 84. Gaspard portait aussi l'ordre de la Toison d'Or. *Mémoires de famille.*

[97] S. A. la princesse Agnès, duchesse de Silésie, d'Olssen et Kressel. *Ch.* Prague, Ambroise, 1437. *Lünig*, Spicil. Sæc. II, 1184 et n. 84. Je cite ces ch. entr'autres pour faire voir quel rôle important il remplit à la cour de l'Empereur *dans ce temps-là même.* Il épousa en secondes noces une Collalto. *Mémoires de famille.*

[98] Il était administrateur d'Egger et bourgrave d'Elnbogen. *Ch.* n. 89, L'Empereur lui *donne* pour lui et pour ses héritiers *Falkenau* avec de grandes franchises (Prague, Simon Jude, 1435. *Lünig*, Sp. Sæc. II, 1183) et *Lichtenstadt* (Egger, saint Pierre ès liens 1437. *Ib.* 1185). Il était comte à *Passaun* en Italie (n. 84); serait-ce Bassano? Ce pouvait être un domaine patrimonial de la famille de Collalto. Il était seigneur de Neuschloss (*Haselbach*, l. c., l. III) et de Weissenkirchen. *Ch.* 1493, ci-après, n. 107.

[99] *Privilége monétaire*, Prague, Barth. 1437. *Lünig*, Sp. S. II, 1186. Les Schlick frappèrent les premiers des pièces d'argent d'une once (« thaleros », de Joachimsthal); *Köhler, Amusemens monétaires, Münzbelustigungen.*) J'en ai deux sous les yeux, l'une de la valeur d'un écu de convention, l'autre d'un demi-écu; elles sont de 1642 et 1661.

[100] De cuivre, d'argent et de plomb; aussi au mont Saint Michel, selon la *ch.* qu'on vient de citer. L'argent et l'or trouvés dans le Joachimsthal doivent l'avoir extrêmement enrichi. *Mémoires de famille.*

[101] « Lorsque nous revînmes du concile de Bâle, que nous nous trouvâmes dans un grand besoin, et qu'avec notre cour nous avions fait de larges et grandes dépenses....., » il prêta à l'Empereur 6,300 florins, et 100 à quelques ouvriers; il paya aussi au Lombard Jean Orlandi 1,900 fl. Auparavant il avait prêté 3,600 fl. sur la contribution des

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tantôt de son crédit [102]. On possède aussi une collection de lettres d'amour [103] fort remarquables qu'il écrivit à l'occasion d'une aventure personnelle [104], ou plus vraisemblablement pour le compte de l'Empereur [105]. En effet, il était bien plus l'ami de Sigismond que son serviteur; l'Empereur, par son caractère

Juifs à Ratisbonne. De là l'*acte hypothécaire* sur la ville de Schlackenwerth, le château d'Engelsbourg, les domaines de Schebnitz et celui d'Achtenstadt. Ratisb. S. Wencesl. 1434. *Lünig*, l. c. 1180.

[102] Lorsque le duc Albert d'Autriche prêta à l'Empereur, son beau-père, 1,000 fl. hongrois et 1,500 livres de fenning viennoises, Schlick fut caution. *Quittance*, Iglau, Assompt. 1436.

[103] Dans un « codex miscellaneor. » de la biblioth. du chapitre de Mayence (*Gudenus*, C. D. t. III); en allemand dans *Hahn*, *Collect. monument.* t. I, p. 406; je ne les ai lues qu'en latin; c'est dans cette langue que je les juge.

[104] *Hahn* pense qu'il est lui-même l'Euryale qui écrit à Lucrèce (de Sienne.)

[105] *Gudenus* fait observer qu'une note contemporaine déclare qu'Euryale est l'Empereur, ce qui s'accorde avec le récit d'*Ænæas Sylvius*. (Elle se trouve dans le livre *de Duobus amantibus*, qu'il écrivit à Vienne, en 1444.) Selon son récit, lorsque Sigismond fut arrivé à Sienne dans son logement, il fut reçu par quatre dames de qualité divinement belles; plein d'enthousiasme, il sauta aussitôt de cheval, et noua une intrigue avec l'une d'elles. (« Erat enim Sigismundus, licet grandævus, in libidinem pronus, et matronarum alloquiis admodum oblectabatur. ») Après quelques incidens commença la correspondance (« nec tam ardenter Euryalus scripsit, quam Lucretia respondit. ») Comme on sait, l'Empereur n'était pas assez fort dans le latin pour écrire de pareilles lettres; la plume de Schlick a pu accréditer l'erreur que Schlick lui-même était l'amant; peut-être était-il le confident des deux parties (comme Dangeau; *Fontenelle* dans son *Éloge*). On ne lit pas tous les jours les aventures amoureuses d'un empereur sexagénaire, à qui le vice-chancelier de l'Empire sert de secrétaire, et un pape d'historien; c'est pour cela que j'ose interrompre encore un moment les discussions au sujet du Tokenbourg par le récit de la fin de cette intrigue. Le pape manda enfin l'Empereur pour le couronnement, ce qui l'affligea extrêmement, ainsi que sa maîtresse (« res molestissima fuit »). Sigismond voulut jouir une fois encore de sa société. Il prit le costume d'un des paysans qui

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ouvert, son affabilité et d'autres qualités aimables, qui lui furent utiles dans les circonstances les plus difficiles de sa vie[106], mérita de trouver dans ses serviteurs des amis.

Sigismond donna par une lettre impériale à ce premier chancelier, le Tokenbourg, Uznach, le Prettigau, le pays de Davos et Belfort[107], à titre de fiefs d'Empire[108], sur lesquels, suivant le droit commun,

portaient dans sa maison les redevances de ses terres; il entra précipitamment dans sa chambre ouverte (par hasard), la trouva brodant une étoffe de soie, et jeta son sarrau; au moment où il s'abandonnait à son amour (« in amoris officio pronus erat » dit *Ænæas*), un valet confident annonça l'arrivée du mari. L'Empereur se cache dans un cabinet obscur. La mari cherche des papiers importans; il ne les trouve pas : « Ils sont peut-être dans ce cabinet; de la lumière. » La femme : « Tu as mis quelque chose dans la petite cassette, au-dessus de la fenêtre; je vais la descendre. » Elle cherche, fait une maladresse; la cassette tombe de la fenêtre dans la cour. « Ciel! mes joyaux! » — « Et tes papiers! » Le mari descend en hâte dans la cour; il ramasse les joyaux; l'Empereur s'esquive.

[106] Comme lorsqu'il était prisonnier à Soklos chez les fils du palatin Gara. *Thwrócz, chron. Hungaror*, l. IV, comparé avec *Thomas Ebendorfer ab Haselbach*, l. III, ap. *Pez, Austr.* II.

[107] Je me suis donné toute la peine possible pour découvrir ce document : j'ai douté de son existence, parce que le *roi Albert* n'en fait pas mention dans la *lettre de confirmation* des grâces accordées au chancelier par l'empereur Sigismond (Presbourg, jubil. 1439, *Lünig*, Sp. Sæc. II, 1188). Cependant la chose est incontestable, comme on voit par la *lettre d'investiture du roi Albert* (Pesth, Pierre et Paul 1439, dans *Du Mont, Code diplom.* t. III, P. I, p. 65), dont il sera parlé en détail plus loin. Enfin j'apprends que, le 16 juin 1649, l'acte a été remis de la part du Tyrol au lieutenant-général Jean-Antoine Am Buol, landammann, et à Jean Jannet, greffier de la ligue des Dix-Juridictions; on le trouvera sans doute dans les archives de la ligue.

[108] Sans nier qu'il s'y trouve des alleux. Il n'inféoda proprement au chancelier que des « fiefs devenus vacans et dévolus à lui et à l'Empire » (*lettre d'investiture d'Albert*). Mais il n'aurait pas été plus facile de distinguer les différentes espèces de biens que dans la fameuse succession

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les veuves n'ont rien à prétendre, et dont le dernier comte avait négligé de disposer[109], supposé qu'il en eût reçu le droit spécial[110]. Il est à présumer que la comtesse, incapable de soutenir la lutte contre d'autres grands compétiteurs, reçut du comte de Schlick des indemnités convenables[111].

Le jeune Jean, bâtard de Tokenbourg, fils de Frédéric, qui, si les lois eussent permis qu'il succédât à son père, aurait gouverné le pays aussi long-temps que lui et peut-être détourné de la Suisse la plus terrible calamité[112], se retira dans le canton de Schwyz, dont il devint citoyen. On le voit figurer comme chevalier, et après bien des années[113] comme député de Schwyz auprès de la France pour une affaire bien importante aux yeux de sa nouvelle patrie : c'était d'obtenir quelques reliques de saint Martin, patron du pays.

de Mathilde (voy. *Spittler, Hist. des Etats* [*Staatengeschichte*] t. II, p. 93; chef-d'œuvre riche en faits et noblement conçu.

[109] Des dispositions verbales et indéterminées n'avaient pas force de loi.

[110] Ce qui avait eu lieu sans doute dans les termes les plus généraux, dont on restreignait maintenant le sens à la succession allodiale.

[111] On peut inférer cela des relations de l'Empereur avec Zurich en particulier; mais il faut reconnaître que, lorsqu'ensuite le chancelier fit un accommodement avec les héritiers, il ne fut point question de la comtesse. *Lettre d'investiture du roi Albert.*

[112] S'il avait eu des enfans ou si sa mort avait coïncidé avec l'époque où Nicolas de Flue réconcilia les Confédérés.

[113] 1481. *Gasp. Lang, Esquisse du monde chrétien (Grundriss der christlichen Welt)* t. I, p. 793.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE V.

ACCROISSEMENT DES TROUBLES EN 1437.

Fermentation; efforts des Confédérés. — Diète de Lucerne. — Exportation interdite par les Zuricois. — Désistement de la comtesse. — Expédition des Zuricois dans le pays de Sargans. — Entraves mises au commerce des blés. — Le Gaster passe au pouvoir de Schwyz et de Glaris; Uznach aussi. — Mort de l'empereur Sigismond.

Le jour de Noël on reçut à Zurich la nouvelle que Schwyz et Glaris s'étaient approprié, sous forme d'une alliance, Windek, Uznach et le Tokenbourg, et que les lettres impériales, la longue espérance de posséder Windek et la convention de la ville avec la comtesse au sujet d'Uznach avaient été anéanties par des Confédérés. La bourgeoisie ressentit l'atteinte portée à l'honneur et aux droits de la ville[1]. La rigueur de l'hiver ne l'empêcha pas d'envoyer un corps de troupes à la frontière[2] et de requérir le secours de tous les autres cantons[3]. Schwyz et Glaris armèrent de leur côté.

Les Confédérés furent saisis d'effroi; leurs députés s'assemblèrent. Le dernier jour de décembre, ceux de Berne, de Lucerne, d'Unterwalden et de Zoug[4] pa-

[1] « Il y eut singulière rumeur et agitation. » *Tschudi.*

[2] A Pfeffikon, Rüti et Wald.

[3] Ce dernier point résulte du *Manuel du Conseil*, 5 janvier 1437.

[4] Uri pas encore, sans doute à cause de la distance; un vent contraire suffisait pour empêcher les députés d'arriver à temps.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rurent à Zurich devant le Grand Conseil et le supplièrent « de ne pas désespérer si tôt[5] des voies amiables, » de se confier dans leur fidèle médiation et de rappe- » ler leurs troupes avant que des malheurs ne rendis- » sent la réconciliation plus difficile. » Les Zuricois répondirent : « que ce n'était pas à eux qu'il fallait re- » commander la paix; que d'autres l'avaient rompue » en leur enlevant leur propriété; qu'ils en récla- » maient la restitution; qu'après cela ils consentiraient » aux voies judiciaires pour les frais et les indem- » nités. »

Les députés se rendirent à Schwyz et à Glaris et parlèrent à ces cantons d'une manière pressante[6]. Schwyz et Glaris n'avaient pas trouvé Zurich réellement en possession de la contrée en litige; ils se contentèrent d'offrir le recours au droit fédéral conformément à leurs alliances éternelles. En vain les députés voulurent les engager à remettre les pays contestés en main tierce, à la comtesse de Tokenbourg, jusqu'à l'issue du procès. Cependant les médiateurs espérèrent rapprocher les esprits dans une diète par de nouveaux expédiens ou par des représentations touchantes.

Comme ils exhortaient les Zuricois à tenter cet essai de conciliation[7], ils reçurent pour réponse, « que Zu- » rich, non point par amour pour Schwyz et Glaris, » mais par égard pour le désir de meilleurs confédérés, » sans renoncer à aucun de ses droits, consentirait à une » semblable diète aux conditions suivantes : qu'elle se

[5] *Manuel du conseil*, 31 déc. : « Ne soyez pas trop prompts; renvoyez vos gens chez vous. »

[6] *Manuel du conseil*, 4 janvier.

[7] *Ibid.* 5 janv. : « Ils voulurent nous persuader que nous obtiendrions droit et satisfaction. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» tiendrait à Bade[8], que tous les cantons ainsi que les » villes de Saint-Gall et de Bade y seraient représentés[9], » et qu'elle finirait pour le plus tard au bout de quinze » jours après une décision convenable. »

Les médiateurs rapportèrent cette réponse à la partie adverse. A Zurich on nomma pour députés le bourgmestre, le greffier municipal Græf et sept autres membres distingués des deux conseils avec le mandat de maintenir avant toutes choses « la possession d'Uz- « nach[10]. » Peut-être espérait-on l'obtenir par voie de médiation, tandis qu'on se présenterait devant un tribunal avec un titre plus solide sur Windek. On recommanda en même temps à tous les conseillers d'exhorter en toute occasion les bourgeois à demeurer fermes dans ces principes[11].

Schwyz et Glaris furent si reconnaissans envers les médiateurs qu'ils évacuèrent alors le château d'Uznach, et que leur bailli fut invité à recevoir les ordres de la comtesse[12]. Seulement, comme leurs principaux ma-

[8] *Tschudi* n'en fait pas mention, mais *Bullinger* le dit, et il est confirmé par le *Manuel du conseil;* dans l'histoire de cette guerre Bullinger s'appuie sur les documens.

[9] Afin que les cantons forestiers, Uri, Unterwalden et aussi le démocratique Zoug ne l'emportassent pas par le nombre des voix sur eux, contre Berne et Lucerne, villes sur lesquelles Zurich pouvait plutôt compter, particulièrement dans le cas où les parties intéressées auraient voté; alors Schwyz et Glaris, avec les trois cantons susnommés, auraient formé la majorité contre Zurich et les deux autres villes. C'est là un des plus anciens souvenirs de la jalousie des villes et des campagnes.

[10] « De s'appliquer entièrement à ce qu'il nous demeure. » *Manuel du conseil*, 7 janvier.

[11] « Que chacun prenne l'affaire sous sa protection quand il en entendra parler dans la commune. » *Ibid.*

[12] *Ibid.* 9 janv. Cependant les sujets ne furent pas relevés des sermens prêtés auparavant. *Ibid.* 17 janv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gistats étaient à Feldkirch près des conseillers autrichiens[13], ils demandèrent de différer la conférence de quelques jours. Les Zuricois témoignèrent de l'humeur et de la méfiance[14]; les médiateurs les prièrent de ne pas concevoir si promptement une mauvaise opinion de leurs confédérés[15]; mais vers ce temps les Zuricois reçurent du duc la lettre désagréable dont nous avons fait mention[16].

Le lendemain de bon matin[17], les habitans du Gaster et de la montagne d'Ambden, à l'instigation d'Ulrich de Metsch, peut-être sans la participation de Glaris et de Schwyz, mais du moins pas à leur insu, s'emparèrent de la ville de Wésen, qui n'avait pas encore rendu hommage ni juré l'alliance. On l'obligea de rendre hommage sur-le-champ, et de prêter serment peu de jours après[18] dans le moment où l'on négociait une paix à Bade. En général, ceux qui exerçaient la principale influence sur les habitans du Gaster ne semblaient guère se soucier de la paix; ils souffrirent que le peuple enlevât aux Zuricois deux bateaux qui se rendaient de la Linth dans le lac de Walenstadt avec des denrées pour Walenstadt et le pays de Sargans[19].

[13] Non pour faire consentir l'Autriche à ce que Gastal conserve son alliance avec eux : cela était déjà convenu; mais probablement pour prendre en commun des mesures au sujet de Wésen et d'autres lieux.

[14] *Manuel*, 9 janv. : « Ils vont çà et là pour nous susciter des ennemis. »

[15] *Ibid.* : « Ils croient et espèrent que leurs démarches ne sont pas hostiles. »

[16] Voy. chap. IV, à n. 78 et suiv.

[17] 10 janv. *Tschudi.*

[18] Quatre jours après. *Id.* Ainsi le 14 ou le 15 janvier; le 14 la diète se réunit à Bade.

[19] Le jour même où Wésen jura l'alliance.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

La faim pouvait seule excuser ce délit; nous avons vu que Zurich avait interdit l'exportation pour le Gaster[20].

Toujours est-il que ces incidens contribuèrent beaucoup à rendre inutiles les efforts des Confédérés qui, à la diète de Bade, voulaient engager les Zuricois à s'en remettre entièrement à leur décision[21]. L'exaspération des partis augmentait, et avec elle l'inquiétude des hommes bien pensans : la diète se sépara sans résultat.

Les députés des cantons impartiaux, ceux de Saint-Gall et de Bade, et ceux de Schaffhouse, de Constance et de Bâle, qui avaient coopéré à la tentative de pacification, se rendirent à Zurich. Ils se présentèrent au conseil des Deux-Cents et demandèrent la prolongation de l'armistice et un compromis[22]. La ville accorda l'une et l'autre chose, mais à des conditions : « La » fidélité et l'honneur exigent avant tout, dit-elle, » que nous envoyions à nos combourgeois opprimés » du pays de Sargans des secours en vivres et en » hommes[23]; si les habitans du Gaster s'avisent de » l'empêcher, nous saurons y mettre ordre. » On avait de plus interdit[24] aux habitans hostiles du Gaster, ainsi qu'aux Glaronnais et aux Schwyzois, non la route de l'Empire, qui, passant près de la ville, leur demeurait ouverte, mais dans la ville le marché ou

[20] Voy. chap. IV, à n. 43.

[21] « Qu'ils s'en rapportent à eux pour le droit et l'équité. » *Manuel du conseil.*

[22] *Manuel du conseil*, 17 janvier.

[23] On pensait y envoyer 100 soldats trois jours après. *Ibid.*

[24] Cela résulte du *Manuel*, 24 janvier.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

plutôt l'exportation[25]. Zurich ne voulut pas révoquer ces mesures; pourquoi renoncerait-il aux moyens de rendre son amitié importante? Enfin cette ville ne consentait à remettre la décision de toute l'affaire aux Confédérés[26] que s'ils promettaient de restituer sans délai Uznach à la comtesse[27], et d'arranger les affaires de manière que Zurich n'entrât plus jamais en partage avec Schwyz et Glaris pour le gouvernement d'une contrée[28]. Un pareil partage serait un brandon de discorde.

Les députés des villes restèrent à Zurich, afin d'arrêter les effets de quelque subite explosion. Les députés des autres cantons forestiers se rendirent à Schwyz et à Glaris, où ils croyaient avoir le plus de crédit. Ulrich de Lommis, conseiller distingué de Zurich[29], alla dans l'Oberland pour s'informer si les habitans du pays de Sargans avaient besoin d'un secours prompt et actif[30].

Les Zuricois apprirent sur ces entrefaites avec quelle ardeur le duc Frédéric s'efforçait d'exciter toutes les puissances spirituelles et temporelles à faire cause commune avec lui contre eux. On leur écrivit de Bâle qu'il les dénonçait au concile comme pertur-

[25] On ne leur défendit point l'importation et la vente de leur laitage. Il est encore à remarquer qu'ils ne pouvaient pas employer des charretiers de Zurich.

[26] « Se confier en leur justice et leur équité. » *Ibid.* 17 janv.

[27] « Sans empiéter sur les droits de notre ville. »

[28] P. e. dans le Tokenbourg; on craignait probablement que les Confédérés ne soumissent tout à une domination commune, même dans le pays de Sargans.

[29] Seigneur de Lommis en Thurgovie; depuis 1433 aussi seigneur d'Ebmattingen. *Leu*, art. Lommis.

[30] *Manuel du conseil*, 17 janv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bateurs de la paix[31]. Les ducs de Bavière, Ernest de Munich[32] et Henri de Landshout[33], les comtes palatins du Rhin, Otton de Mossbach[34] et Jean de Neuchâtel[35], le premier comme tuteur de ses neveux, les fils de l'électeur Louis[36], exprimèrent le désir que Zurich expliquât la marche de l'affaire au sujet de laquelle le duc Frédéric leur avait écrit : toutefois ils déclarèrent la combourgeoisie stipulée avec Sargans illégale[37], et firent pressentir les suites graves qui en résulteraient pour Zurich[38]. Le duc d'Inspruck leur avait représenté que si l'on permettait aux paysans de s'allier avec les villes, la ruine des princes et des nobles en serait l'inévitable conséquence[39]. Les Zuri-

[31] On peut déduire cela de la réponse du concile que nous rapporterons tout à l'heure.

[32] Sa *lettre à l'ammestre et au conseil de Zurich ;* Munich, Épiphanie.

[33] Sa *lettre à l'ammann et aux bourgeois de Zurich;* Burghausen, samedi après la conversion de saint Paul. Il est à remarquer que le feu comte avait fait à la maison de Bavière un transport que l'Empereur avait confirmé. *Nouv. registre de Zurich ;* 24e vol.

[34] Heidelberg, octave de l'Epiphanie.

[35] *A l'ammestre et au conseil de Zurich ;* Neumarkt, veille des Rameaux ; ainsi un peu plus tard. On ne me blâmera pas d'avoir réuni ces missives.

[36] *Lettre du duc Frédéric à l'électeur Louis ;* Inspruck, saint Thomas de Kandelberg (Cantorbéry). Le *prêtre André*, qui place sa mort au 29 déc. 1436, ou *Trittenheim*, qui la place au 30, sont confirmés par n. 34 ; la lettre de Frédéric n'arriva qu'après sa mort. Voy. *Pareus, Hist. Palat.*, édit. Joannis, p. 216, not.

[37] *Ernest*, n. 32 : « Chers citoyens de Zurich, ce n'est pas avec » plaisir que nous apprenons ces choses de vous ; car vous savez bien » vous-mêmes que ces sermens blessent les lois du Saint-Empire et la » prérogative des princes. » *Jean*, n. 35, cite la bulle d'or, qui ne permet pas de recevoir des sujets étrangers comme faux bourgeois et cliens.

[38] *Ernest*, n. 32 : « Cela ne vous ferait sûrement aucun honneur, » et vous causerait plus de dommage que les sermens des paysans ne » vous ont été utiles. »

[39] Dans la lettre n. 36. Il soutiendra un procès contre Zurich devant

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cois essayèrent tous les moyens d'effacer cette impression défavorable et de calmer le duc d'Autriche. Aux princes, ils donnèrent des explications[40]. A l'égard du concile, ils s'adressèrent au prévôt et à l'un des principaux chanoines de leur grand chapitre[41], tous deux habiles canonistes pour leur temps, dont l'un était le promoteur du concile et l'autre un de ses auditeurs ordinaires[42]. Ils écrivirent au duc, qui, dans ce moment, n'était pas l'objet principal de leur haine: « qu'ils remarquaient avec douleur qu'il prêtait l'o- » reille aux calomnies dirigées contre eux; que lui, » grand prince, autrefois leur ennemi, n'aurait ja- » mais agi contre leur digne ville comme les habitans » du Gaster, auxquels ils n'avaient interdit le marché » qu'à cause de leur conduite hostile[43]; qu'ils n'a- » vaient jamais eu l'intention d'empiéter sur son au- » torité dans le pays de Sargans; que leur traité de » combourgeoisie consolidait la constitution légitime » du pays[44]. Qu'ils se voyaient avec peine dans la né- » cessité d'exhiber enfin[45] les lettres au sujet de Win-

l'Empereur et un ou plusieurs électeurs. Il écrivit sans aucun doute aussi à l'Empereur (on en trouve un indice au chap. IV, n. 83) et à plusieurs princes.

[40] *Au duc Henri*, 10 févr. *A Otton* (protecteur du concile) plus tôt, le 25 janvier. Je n'ai pas vu les autres écrits.

[41] Le premier s'appelait Henri Anenstetter: il était prévôt depuis 1427 et mourut en 1439; le second, Matth. Nithard, devint son successeur.

[42] La lettre est du 26 janvier; ils doivent partout justifier la ville.

[43] Ils attestent aussi au comte Palatin Otton (n. 40) que leur intention n'a pas été de forcer ces gens à devenir leurs combourgeois en leur refusant le libre achat.

[44] « Afin qu'ils (les paysans) servent d'autant mieux votre Grâce. »

[45] Que s'ils ne l'avaient pas fait plus tôt, c'était pour obliger sa Grâce.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» dek, qu'ils avaient reçues dans les formes juridiques » au milieu des tristes circonstances du précédent con- » cile, et que maintenant il s'adressait lui-même à un » concile! Que néanmoins ils ne renonçaient pas à l'es- » poir de recouvrer sa faveur et son amitié[46]. Que » maintenant ils désiraient surtout apprendre par qui » leur pieuse et honorable ville impériale[47] avait été » calomniée auprès de lui[48]. »

De Schwyz et de Glaris les médiateurs revinrent à Zurich avec cette réponse : « La prolongation de l'ar- » mistice est d'autant plus agréable à ces cantons, qu'ils » désirent de tout leur cœur voir mettre un terme aux » préparatifs de guerre et aux entraves du commerce; » ils s'en remettent à l'arbitrage des Confédérés sans » balancer, pourvu que les formes du droit fédéral » fixées dans les alliances perpétuelles soient obser- » vées sans délai ni condition[49]. » Cette forme de droit, statuée dans les alliances perpétuelles et d'après laquelle tous les différends sont débattus et jugés sommairement, sans intervention étrangère, par des arbitres en nombre égal, deux pour chaque partie, sous un sur-arbitre, suffisait dans un temps où l'on sacrifiait tout à la liberté et à la paix, les deux seuls besoins. Lorsque l'esprit public eut été supplanté par l'égoïsme local, que les sacrifices en faveur de la Confédération parurent être une trahison envers les Cantons, que la

En effet, il aurait été forcé de rendre au comte l'argent de son hypothèque.

[46] Ainsi ils écrivent au comte palatin Otton (n. 40) : si la bonté ne sert de rien, ils proposeront au duc une marche juridique dont il se contentera.

[47] Expression de la lettre, comme ci-dessus, « digne ville. »

[48] Lettre du 17 janvier.

[49] *Manuel du conseil de Zurich*, le 23, et devant les 200 le 24 janvier.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

condescendance ne s'appela plus magnanimité, mais faiblesse, cette forme judiciaire devint insuffisante, et la terreur ou la force fut le seul moyen d'accommodement. Schwyz s'attachait alors aux vieux erremens, non-seulement par prédilection, mais parce que de vieilles amitiés[50] ou la jalousie contre Zurich[51] lui assuraient la majorité des voix. C'est pour cela que Zurich refusa l'arbitrage sans condition. Une nouvelle diète fut convoquée à Lucerne[52].

Les Cantons s'occupaient de munir leurs députés d'instructions, lorsqu'ils reçurent de Schwyz et de Glaris une circulaire de la teneur suivante[53] : « Ces deux » cantons apprennent avec peine qu'on leur attribue » l'ambition de s'agrandir et des intelligences avec l'é- » tranger; la paix, la liberté du commerce et des com- » munications sont leur unique but; dans ce seul but » aussi, au milieu des désordres occasionnés par la mort » du comte, le Tokenbourg s'est allié volontairement » avec Schwyz, et le Gaster, moyennant l'autorisation de » ses seigneurs; Schwyz a fait participer Glaris à l'al- » liance; tous les cantons ensemble ou séparément sont » invités à entrer dans les mêmes relations[54]; la paix

[50] Avec les cantons forestiers.

[51] Ce soupçon planait sur quelques villes.

[52] Le 30 janvier. Je ne sais comment Tschudi, ordinairement si exact, place cette diète au 12 janv., et ne fait point mention de celle de Bade. Celle-ci ne fut-elle peut-être qu'une conférence particulière, parce que Zurich ne voulait se réunir que là, et Schwyz, à cause de cela même, ne pas s'y rendre?

[53] Il est vraisemblable que cette lettre fut écrite dans la première quinzaine de janvier; voy. n. 28. Suivant *Tschudi*, la déclaration donnée en réponse n'aurait été faite qu'à Lucerne. Voy. la n. précéd.

[54] A l'égard du Tokenbourg; au sujet du Gaster, Schwyz ne pouvait ni ne voulait rien décider sans le duc. *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» des frontières est dans l'intérêt de tous : Schwyz ne » possède ni ne demande aucune prérogative. » Cette offre ne fut pas acceptée[55], parce que les Cantons ne voulaient pas être impliqués dans les troubles de la succession du comte de Tokenbourg[56]; mais, par cette démarche, Schwyz gagna les cœurs.

La diète de Lucerne fut imposante. Elle était présidée par Rodolphe Hofmeister, chevalier, seigneur de Tavannes, avoyer de la ville de Berne, homme éminent dans les armes et dans les affaires. Tous les Cantons, dans le sentiment du péril de la Confédération, députèrent des magistrats singulièrement nobles, sages et loyaux, avec le mandat de n'épargner ni argent ni peine pour rétablir la concorde. Après avoir épuisé en commun toutes les représentations, les uns se rendirent à Zurich, d'autres à Schwyz, d'autres encore continuèrent les négociations à Lucerne[57]. A Zurich aussi, l'on considérait cette affaire comme la plus grave depuis l'origine de la Confédération; on fit une ordonnance qui obligeait tous ceux qui avaient pris une part quelconque à des négociations relatives au Tokenbourg d'assister aux séances où se traiterait cette affaire[58].

La première proposition des Confédérés fut de statuer une communauté amiable, et pour Zurich une pleine participation aux traités d'alliance, pour

[55] « Si quelqu'un y a des droits, ils le reconnaîtront et n'induiront » personne en erreur. Telle fut sa réponse. » *Ibid.*

[56] *Wagner* et *Schodeler* : « Car ces pays et ces gens ne leur convenaient pas. »

[57] Il se peut que quelques-uns aient eu à Bade une conférence particulière avec les députés de Zurich; n. 52.

[58] *Manuel du conseil*, 4 févr. Par là on empêcha les divisions, parce que tous en partageaient la responsabilité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Schwyz, aux traités de combourgeoisie[59]. Zurich ayant rejeté cette proposition, l'avoyer de Berne déclara en son nom, au nom d'autres députés et dans la confiance que leurs représentations auraient plus de crédit à Schwyz, « qu'il prenait sur lui d'obtenir » des Schwyzois qu'ils abandonneraient Uznach et » associeraient Zurich à tous leurs droits sur le To- » kenbourg. » Les Zuricois persistèrent, au contraire, à déclarer que, « combourgeois de la dame et héri- » tière[60] de Tokenbourg, ils ne pouvaient ni ne vou- » laient consentir à aucune communauté avec Schwyz. » Cette déplaisante déclaration affermit Schwyz dans la résolution de ne pas s'écarter de la forme judiciaire des alliances. Les Confédérés se bornèrent donc à proposer aux Zuricois une sentence d'accommodement, dont ils comprenaient toute la difficulté, ou une procédure en forme[61]. Ce fut en vain : Zurich exigea préalablement que tout fût rétabli sur l'ancien pied ; Schwyz soutenait qu'il fallait avant tout une décision sur ce point-là même, indéterminé dans le droit fédéral, et qu'ainsi l'on devait commencer par une procédure régulière. Les Zuricois ne pouvant se décider à cela, mais préférant même se soumettre à l'arbitrage d'un nombre impair de députés fédéraux choisis par les parties, les Confédérés trouvèrent Schwyz assez favorablement disposé pour renoncer à la marche tracée par les alliances perpétuelles et pour consentir non seulement aux formes, mais encore aux

[59] Cette voie leur semble la plus amicale. *Tschudi.*

[60] Ils devaient soutenir ses droits, parce que sans cela elle n'aurait pas pu aliéner Uznach.

[61] Arrangement ou justice ; « quelque dur que cela soit pour eux » (les Confédérés). *Manuel*, 4 févr.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

arbitres tels que Zurich les proposait. Seulement, ce que la proposition ne renfermait pas[62], il exigea que l'on prît à Uri et à Unterwalden autant d'arbitres qu'il en serait choisi ailleurs[63]. On fixa la réunion de la diète à Lucerne[64].

Ces négociations entamées dans des intentions si pacifiques furent difficiles, parce qu'on ne statua pas que jusqu'à leur issue rien ne serait changé à l'état présent des choses. L' ction incessante de tant de partis amena des incidens qui entretenaient l'animosité.

Le jour même où la diète se réunit à Lucerne[65], Schwyz et Glaris avaient juré une éternelle alliance[66] avec Henri de Werdenberg pour toutes ses seigneuries, ses vallées et ses châteaux à Sargans et dans la Haute-Rhétie, à Tomiliasca et dans la vallée de Schams. De la part du comte ce traité était politique et sage, puisqu'il prévenait peut-être des guerres ; les habitans de la campagne de Sargans, insubordonnés à son égard, avaient fait avec les Grisons, dans le pays desquels il possédait des domaines[67], une alliance[68] menaçante pour lui, si les Confédérés, surtout les plus voisins, ne tenaient pas les Grisons en respect. En revanche, comme le but naturel de toute alliance est

[62] *Relation des députés devant les* 200 ; 17 févr.

[63] Il paraît que Zurich voulait que l'on ne comptât les trois cantons forestiers que pour un seul, comme anciennement (1251, T. II, p. 89 n. 32).

[64] Le 8 févr. ; la diète devait s'ouvrir le dimanche de *Reminiscere*.

[65] 30 janvier.

[66] On en trouve la *ch.* dans *Tschudi*.

[67] Le château de Bærenbourg est dans la vallée de Schams qui appartient à la haute ligue grise ; l'ancien et le nouveau château d'Ortenstein sont dans le Domleschg, partie de la ligue de la Maison-Dieu.

[68] *Tschudi* II, 220, col. 2.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ordinairement de chercher protection pour ses intérêts et secours contre ses ennemis, un semblable traité ne pouvait pas faciliter la paix avec Zurich, cette ville étant unie par la combourgeoisie avec ceux des sujets du comte qui se croyaient en droit de se soustraire à son obéissance.

Journellement ceux-ci montraient leur peu d'inclination pour un rapprochement des esprits. Non loin de Walenstadt, sur les deux rives du lac et au pied des montagnes qui l'entourent, se voient des habitations disséminées formant, sous le nom de Quarten, Quinten et Mourg, trois misérables hameaux, autrefois stations des troupes romaines. Les campagnards du pays de Sargans voulurent les contraindre d'accepter avec eux et Walenstadt[69] la combourgeoisie de Zurich; les habitans, préférant dépendre de la seigneurie autrichienne de Windek[70], avaient, en même temps qu'elle, fait alliance avec Glaris et Schwyz. Le bruit s'étant répandu qu'ils allaient être attaqués par Pierre Weibel de Mels, capitaine de leurs ennemis, Glaris posta un secours de trois cents hommes à Quarten. L'intervention de vrais amis du pays fut pourtant assez efficace pour empêcher les hostilités; bien plus, on prit pour décider toute l'affaire de Sargans une année entière[71], pendant laquelle ni le sei-

[69] Il n'est pas invraisemblable que ces villages dépendaient anciennement de Walenstadt; les Romains avaient peut-être fixé dans cette ville leur quartier-général, d'où ils envoyaient les troupes pour occuper ces postes.

[70] Nous avons dit plus haut qu'il est incertain si Walenstadt même faisait partie du pays de Sargans ou du Gaster; la seconde alternative est plus vraisemblable; les deux contrées étaient originairement rhétiennes et dépendantes de Coire.

[71] Selon *Tschudi*: «Jusqu'à *Wienacht* et après cela une année entière;»

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gneur ni le peuple ne devaient recourir aux armes.

Tandis qu'à Zurich les magistrats préparaient tous les moyens de faire valoir à la prochaine diète les droits de leur ville et ceux de la veuve de Frédéric, la comtesse se repentit de s'être jusqu'à ce jour liée d'intérêt avec les Zuricois. Elle renvoya leur bailli, de Höwen, favorable à la ville. Elle le remplaça par un serviteur de l'Autriche, son propre neveu, Ulrich de Metsch, beau-frère de Henri de Werdenberg[72]. Dans cette situation des affaires, les députés zuricois vinrent la trouver à Mayenfeld et lui demandèrent pour leur ville des pleins-pouvoirs en forme pour agir en son nom. La comtesse se trouvait dans un grand embarras. Le vieux comte de Metsch, son frère, et tous ses parens étaient contre Zurich; elle-même, depuis qu'elle voyait qu'Empereur et concile, Autriche et Confédérés, parens et sujets, loin de débrouiller les embarras de la succession, les compliquaient, souhaitait une vieillesse tranquille. D'un autre côté, il lui paraissait peu convenable de renoncer sans nécessité à la protection de Zurich, la seule dont elle eût joui jusqu'alors. Elle donna les pleins-pouvoirs [73].

M. le conseiller *Schinz* fait observer avec beaucoup de raison, d'après *Haltaus, Calend.* p. 12, que *Wienacht* désigne ici le jeûne des Quatre-Temps (23 févr.), qu'on appelait aussi *Weihung* (consécration). L'ordre chronologique n'admet pas une autre interprétation. = Cette remarque a son importance, parce qu'en allemand suisse *Wienacht* signifie aussi *Weihnacht*, Noël. C. M.

[72] C'est pourquoi celui-ci, dans le traité d'alliance avec Schwyz et Glaris, n. 66, réserve expressément sa chère tante de Tokenbourg. Il avait épousé Agnès de Metsch. *Tschudi.*

[73] *Pleins-pouvoirs*, 16 févr., scellés par elle et par son nouveau conseiller; ils se trouvent encore à Lucerne. « Schwyz et Glaris ayant » exercé contre nous quelques violences à Uznach, à Tokenbourg et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Neuf députés de Zurich, six de Schwyz, autant de Glaris et dix-neuf députés et juges des cantons impartiaux se rendirent à cheval à la diète de Lucerne. Là se voyaient de Zurich le chevalier Stüssi, bourgmestre; l'éloquent et perspicace greffier de la ville, Michel Græf, chargé de porter la parole; Jean Schwend l'aîné, autrefois premier bailli de Kibourg, dans l'expédition de l'empereur Sigismond à Rome compagnon de Stüssi, chevalier comme lui, et comme lui magistrat essentiel pour l'administration de la république[74]; Conrad Meyer de Knonau, homme de cœur et d'expérience, qui transmit à sa famille le bailliage de Wyningen; enfin, outre deux autres membres du conseil, l'orfèvre Armbruster, Bosshart, tondeur de draps, et Ulmann Trinkler, bon bourgeois. La constitution le voulait ainsi; mais il était en même temps utile de donner à toutes les classes une part aux affaires, dont le succès demande d'ailleurs, surtout dans les républiques, que la finesse exercée ne l'emporte pas sur le sens droit et la saine raison. L'orateur des intérêts communs de Schwyz et de Glaris était le landammann Ital Réding; parmi ses compagnons se trouvaient les landammanns Jean Ab Yberg et Ulrich Wagner, que nous avons vus figurer plus

» *au château de Grynau* (malgré ce qu'on lit ci-dessus, chap. IV, à n. 25 » et 26), et un procès en étant né, nous donnons à *Zurich* nos pleins- » pouvoirs, dans l'espérance que tout homme sensé comprendra le bien- » fondé de notre cause; de notre part nous souscrivons à tout, gain ou » perte. »

[74] *Bullinger* le nomme « l'Ancien; » je n'ai pas à ma disposition les moyens de déterminer avec certitude s'il est le même que celui que nous verrons plus tard revêtu de la charge de bourgmestre; deux autres florissaient en même temps dans les emplois; cependant la chose paraît digne de foi.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'une fois dans ces affaires[75]. Les intérêts spéciaux de Glaris étaient soutenus par le landammann Tschudi; il avait à ses côtés les hommes les plus considérés de son pays, la plupart membres des douze plus anciennes familles libres[76]. L'avoyer de Berne, Rodolphe Hofmeister, présidait; avec lui siégeaient les puissans François de Scharnachthal, l'un des plus grands propriétaires des bords du lac de Thoune et dans les vallées de l'Oberland[77], Rodolphe de Ringoltingen, seigneur de Landshout, et Jean de Muhleren à Gléresse. Lucerne députa les plus nobles et les plus expérimentés de ses anciens avoyers et membres des conseils, Paul de Büren[78], Ulrich de Hertenstein, seigneur de Buchenas, Antony Rüss (de la famille lombarde Rubeis)[79] et Pétermann Goldschmied. De Soleure aussi vint, avec un autre[80], l'avoyer Hemmann de Spiegelberg, homme riche[81], expérimenté[82] et qui comptait beaucoup

[75] *Yberg*, ci-dessus chap. III, entre n. 71 et 72. Wagner, chap. IV, n. 67.

[76] P. e. Fridolin Weygisser, nommé *Schindler;* le riche Rodolphe *Netstaler:* le banneret Conrad *Rietler:* le greffier cantonal Rod. *König*, distingué par son habileté dans les affaires et par son courage. Là était aussi Jean Schübelbach, fils d'un capitaine qui souffrit pour la patrie à Wésen en 1388.

[77] Seigneur à Oberhofen, Unspunnen, Wimmis, au Grindelwald et à Lauterbrounn.

[78] Il est vraisemblable qu'il était de la même maison qui, dès les anciens temps incorporée à la bourgeoisie de Berne, possédait à cette époque Signau, non loin de la frontière lucernoise.

[79] *Haller, Bibl. suisse*, t. IV, n. 376; il n'est pas impossible de concilier avec ce passage *Leu*, art. Rüss.

[80] Heintzmann Gruber.

[81] Nous trouverons dans un des volumes suivans le procès au sujet de sa fortune.

[82] Avoyer déjà depuis seize ans.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'amis[83]. Au nombre des trois députés d'Uri figurait le landammann Henri Béroldinger[84], de la famille de celui qui périt à Morgarten, l'homme qu'on avait le plus fréquemment employé dans les affaires du pays[85]. Unterwalden envoya de chaque moitié du canton deux des magistrats les plus considérés[86], dont ensuite quelques-uns payèrent de leur vie la gloire de l'héroïsme[87]. L'ancien ammann de Zoug, Jobst Spiller, ne jouit pas de moins de confiance dans sa patrie[88] pour toutes les importantes affaires qui suivirent[89]. Saint-Gall, Constance, Ueberlingen, Schaffhouse, Rheinfelden, Rapperschwyl, Wintherthur, envoyèrent une foule de députés, par suite de l'attention généralement excitée, ou à la demande des Zuricois, afin qu'ils intervinssent en faveur de la paix.

La difficulté d'une pacification fut révélée dès la première séance par l'amertume sarcastique avec laquelle le bourgmestre, afin d'attirer sur les adversaires de sa ville la haine des Confédérés, demanda aux Schwyzois « s'ils espéraient l'emporter sur Zurich au tri» bunal des Confédérés, après avoir ignominieuse-

[83] A Lucerne, en Thurgovie, dans l'évêché de Bâle. *Leu*, d'après *Haffner*.

[84] Les anciens historiens écrivent indifféremment Béroldingen ou Béroldinger; on trouve des variantes semblables dans d'autres noms de familles dérivés d'un château ou d'un bourg.

[85] Les autres étaient Henri Arnold (de Spiringen), d'une famille très-honorable, et le greffier Jean Kempf.

[86] Un d'eux qui, dans la chronique imprimée de Tschudi, porte le nom de Nicolas d'Enwyl, s'appelle Eywyl. *Businger* et *Zelger*, *Hist. d'Unterwalden*, t. I, p. 105.

[87] Comme le landammann Jean Muller, au Hirzel, 1443.

[88] L'autre député de Zoug était l'ammann Jean Heussler.

[89] *Leu*, art. Spiller.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ment perdu leur cause contre Zoug devant les mêmes » juges [90]? A la vérité, depuis lors ils ont bien expié leurs » vieux péchés sous les murs de Bellinzone, et com- » battu en bons confédérés [91]; Kolin et Püntiner sau- » raient qu'en dire, si Carmagnuola ne leur avait pas » fait mordre la poussière avec quatre cents autres; » Lucerne leur est redevable d'avoir épargné alors bien » des frais de navigation; partis dans sept barques, on » est revenu dans deux. » Les Schwyzois cherchèrent d'abord à se justifier de leur mieux; puis ils répondirent au bourgmestre « que, fondateurs de la » Confédération, ils se consolaient par l'espérance de » trouver leurs confédérés aussi disposés à leur prêter » une oreille favorable qu'au successeur de ce bourg- » mestre dont la perfide influence, à l'époque d'une » extrême irritation entre l'Autriche et la Suisse, alors » que devant Sempach et Næfels le sang des héros était » à peine refroidi, avait entraîné Zurich à une alliance » avec l'Autriche [92]. » Aux Glaronnais, quand il les rencontra hors de la séance, Stüssi déclara « qu'il ne » les regardait plus comme des confédérés; qu'ils » étaient gens sans foi, oubliant que leurs pères avaient » signé l'engagement de ne conclure en aucun temps » de nouvelles alliances sans le consentement des autres » cantons [93]. » En vain lui opposèrent-ils bien des raisons, et entre autres, que sa propre ville, dans un traité particulier, les avait reconnus les égaux d'autres

[90] Voy. t. III, p. 386-388.

[91] T. IV, p. 367 et suiv.

[92] Voy. t. III, p. 314 à 323.

[93] Voy. t. III, p. 33. Le reproche est explicite dans *Tschudi*, t. II, p. 232 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cantons [94]. Il n'épargna pas davantage Glaris au sein de l'assemblée; à la fin, le banneret Rietler se leva et lui demanda : « Qui donc êtes-vous pour exclure arbi-» trairement de la Confédération un louable canton ? » La chevalerie toute fraîche par laquelle l'Empereur » vient d'apaiser l'impétueuse faim de votre vanité » paraît vous faire oublier qu'on voit encore debout » dans le pays de Glaris la cabane [95] où votre père na-» quit, pendant que votre grand-père conduisait les » vaches à la montagne. Que tous les députés sachent » que ma mère est tante du bourgmestre, et que moi, » simple paysan, qui ne dois ni ne demande rien à » aucun roi, je ne suis pas tout-à-fait étranger à ce » seigneur. » Ici le landammann Tschudi l'interrompit : « Silence, banneret ! les Confédérés ne sont pas assem-» blés pour prononcer sur les personnes, mais sur les » choses. » Le greffier Michel Græf lança aussi des traits acérés [96]. Les Confédérés arrêtèrent à la fin que dorénavant les parties ne porteraient plus la parole l'une contre l'autre, mais remettraient leurs propositions par écrit [97].

Le premier grief des Zuricois fut articulé au nom de la comtesse veuve, dont les sujets avaient fait une alliance avec Schwyz et Glaris. Schwyz répliqua : « Le » comte peu avant sa mort l'a ordonné dans la même

[94] Voy. t. III, p. 390. En général dans le pacte de 1352, il n'a plus été question du consentement *unanime* des Confédérés, mais de l'opinion de la *majorité;* ils en étaient sûrs dans le cas présent.

[95] Ci-dessus chap. III, n. 10.

[96] *Tschachtlan. Tschudi* dit : « On laissa échapper beaucoup de mots grossiers et inconvenans; on raillait de part et d'autre; on eût mieux fait de s'en abstenir. »

[97] *Hûpli.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» conférence de Sargans; Montfort, Arbourg et Brandis » y ont consenti; personne ne peut mieux dire si la » comtesse possède réellement des sujets que le sire » Rodolphe Hofmeister devant qui toute la question est » pendante [98]. »

Zurich se plaignit encore de ce qu'Uznach, don de la comtesse, et Windek, hypothèque remise par l'Empereur, lui avaient été soustraits par l'alliance de Schwyz et de Glaris. Schwyz et Glaris cherchèrent à faire croire qu'à Uznach la comtesse n'était point reconnue comme dame du pays, et qu'à Windek on ne connaissait d'autre souverain que le duc d'Autriche qui avait approuvé l'alliance. Ils repoussèrent de même toutes les inculpations au sujet d'une autre alliance que le véritable seigneur de Sargans avait volontairement conclue avec eux. Les Glaronnais, publiquement attaqués sur les points mentionnés tout à l'heure, en appelèrent au droit du monde entier, et demandèrent si leurs rapports d'alliance avec Zurich devaient être jugés d'après la charte dressée quatre-vingt-sept ans auparavant, tandis qu'une charte beaucoup plus récente les avait modifiés. Aux souvenirs des secours reçus ils opposèrent l'énumération des services encore plus nombreux, rendus par eux à Zurich et dont un remonte au-delà du premier engagement de leurs pères envers cette cité [99]. Les Zuricois continuèrent d'appeler la conduite des deux cantons illégale et anti-fédérale, alléguant que le comte avait été autorisé par l'Empereur

[98] On n'a pas d'autre preuve diplomatique d'un compromis par lequel les héritiers de Tokenbourg s'en rapportèrent à l'arbitrage de l'avoyer de Berne.

[99] T. III, p. 30 et 31.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à disposer de son héritage [100]; que Schwyz même avait d'abord défendu la veuve [101]; qu'il était de notoriété publique que durant cinq années après la mort du comte subsistait un traité de combourgeoisie avec leur ville, parfaitement suffisante pour la protection de ses domaines, et qui rendait l'autre alliance inutile ou même contraire au pacte confédéral [102]; qu'ils ne s'attendaient guère que Schwyz aimerait mieux voir Windek soumis à l'Autriche que dans les mains de Zurich, puisqu'autrefois l'intérêt commun, auquel, il est vrai, personne ne songeait autant que Zurich [103], commandait de tenir l'Autriche éloignée des frontières de la patrie.

Indépendamment du soupçon de négociations suspectes avec l'Autriche, ils accusèrent les deux cantons et leurs nouveaux alliés d'avoir exercé, au milieu de la paix, des violences contre les habitans de Wésen et d'autres qui ne voulaient pas faire cause commune avec eux, même contre les barques, les transports de sel et les agens de la ville de Zurich. Les Schwyzois et les Glaronnais demandèrent hardiment que l'on justifiât la pre-

[100] Peut-être ne savaient-ils pas encore que « le chef temporel suprême, qui tient tous les droits dans sa main, pour les ordonner suivant » son bon plaisir et l'occasion des choses » *(Species facti de Zurich)*, avait fait dès-lors, en faveur du vice-chancelier de l'Empire, une disposition qui montrait combien peu la comtesse pouvait espérer de l'Empereur.

[101] Il n'existe aucune autre mention de ce fait, assez difficile à concilier avec le reste, à moins qu'il n'ait eu lieu lorsque Schwyz désirait obtenir Grünau de la comtesse. La *Species facti* sus-mentionnée nous suggère cette conjecture.

[102] « Vu qu'avec la grâce de Dieu, nous pouvons bien mieux les protéger qu'eux. »

[103] « Comme rien ne nous serait plus préjudiciable que si l'Autriche » s'établissait de nouveau trop près de nous, » dit la *Species facti*, Zurich a aussi fait l'acquisition de Kibourg, non pour tirer parti du capital, mais dans l'intérêt commun des Confédérés.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mière insinuation; ils éclaircirent les autres points en partie d'après des circonstances qui résultent de notre narration. « Il est certain, ajoutèrent-ils, que les ha-» bitans d'Uznach, voyant leurs concitoyens de Schmé-» rikon changer totalement de disposition [104], les ont » priés, afin de prévenir des scènes désagréables, de » venir moins souvent sur leur territoire, et que deux » d'entr'eux ayant passé près de leur ville sans se » présenter aux gardiens des portes, ils les ont renvoyés » chez eux. Il est vrai que les sujets autrichiens du » Gaster ne laissent pas volontiers passer les transports » de blé que Zurich envoie aux habitans de Sargans, » ennemis de leur seigneur, au château duquel ils in-» terceptent les importations; Schwyz ne nie pas avoir » arrêté antérieurement à la paix des transports de sel » qui traversaient ce pays, mais il les a payés ; Zurich, » au contraire, non-seulement leur a refusé cette den-» rée de première nécessité, mais il retient encore le sa-» laire gagné l'année dernière par leurs pauvres mois-» sonneurs; avant l'armistice un courrier zuricois a » été arrêté de nuit par leurs gardes dans la Marche, » mais seulement pendant le temps nécessaire pour le » conduire amicalement vers le capitaine; le courrier » s'étant nommé, on lui a présenté à manger et à boire, » et, comme il n'a pas voulu manger, on l'a laissé con-» tinuer librement son chemin. » En revanche, les deux cantons demandèrent des indemnités pour leurs gens auxquels on refusait à Zurich du vin, du blé et des fromages [105], et à qui l'on avait brisé les vases dans lesquels

[104] Schmérikon, à ce qu'il paraît, inclinait pour les Zuricois.

[105] Ils y achetèrent probablement les deux premiers articles et y portèrent le dernier pour le vendre; cependant les habitans de Netstal et d'autres Glaronnais possédaient des vignes sur les bords du lac de Zurich.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ils portaient du poisson au marché [106]; ils témoignèrent une douleur égale et plus grande encore des reproches qu'on leur faisait comme s'ils étaient, les Schwyzois surtout [107], sans foi, parjures [108], homicides [109], violateurs des propriétés de Zurich, gens horribles par l'usage qu'ils faisaient de leurs vaches [110], et qui avaient dans Ital Réding un landammann non-seulement semblable à l'ancien traître de Zurich, Érishaupt [111], mais encore digne de la roue.

Après ces accusations et beaucoup d'autres [112], après les répliques et dupliques, révélation de la plus violente animosité, les dix-neuf arbitres des cantons impartiaux, choisis pour prononcer sans condition [113], réfléchirent aux exigences du droit et aux moyens de calmer les esprits. A la fin ils rendirent cette sentence : « Premièrement : si

[106] Je ne doute pas que bien des personnes ne dédaignent ces détails comme insignifians; mais, attendu qu'ils caractérisent l'époque et les relations privées, je ne les trouve pas indignes de l'histoire.

[107] Rodolphe Fink de Zurich doit avoir dit : « Qu'il en était fâché » pour ceux de Glaris; mais que ceux de Schwyz avaient bien mérité ces » représailles. » *Ch.* dans *Tschudi*, II, 239.

[108] « Méchans et parjures garnemens. » *Ibid.*

[109] Car « Stüssi a déclaré que six soldats de Glaris avaient voulu l'as- » sassiner, lorsqu'il retournait chez lui; mais cela n'est pas vrai. » *Ibid.*

[110] Qu'ils étaient *Kahghyger* (ce mot signifie aussi *vacher*. C. M.) C'est ici un des plus anciens documens où ce vice soit mentionné comme vice national; les bergers de *Théocrite* et de *Virgile* se le reprochent les uns aux autres en plaisantant.

[111] T. III, p. 322 et 323.

[112] *Tschudi* les rapporte, II, 231-239, lorsque Glaris y est intéressé; la version des Zuricois est tirée de la *Species facti*, dont l'original est à la sacristie de l'église du ci-devant couvent des religieuses.

[113] Voy. dans *Tschudi*, II, 240 et suiv. les *formules du compromis*. Il y a sans doute une faute d'impression dans celui des Zuricois (p. 240, col. 2), où Schwyz est nommé parmi les chers confédérés, qui deux fois ont fait l'office de médiateurs.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» les Schwyzois peuvent établir dans trois fois quinze » jours [114], par un témoignage irrécusable, que le sire » de Tokenbourg leur a permis ainsi qu'à ses sujets de » faire alliance entre eux après sa mort, ils ont usé d'un » droit. Cependant l'alliance ne concernant que les *per-* » *sonnes,* les *choses* à Uznach rentreront dans les mains » de la comtesse, à condition de n'en rien aliéner avant » que la justice en ait déterminé le propriétaire. Puis- » que, de l'aveu commun, l'autorisation du comte qui » légitime l'alliance ne concerne que les Schwyzois, » les habitans du Tokenbourg sont déliés des sermens » prêtés aux Glaronnais; le consentement des héritiers » peut les remettre en force. Secondement : les Schwy- » zois ne doivent, à l'égard d'Uznach, aucune satisfac- » tion à la ville de Zurich, qui n'a point été en pos- » session effective et légale d'Uznach. Troisièmement : » comme les Zuricois ont consenti [115] que la dame de » Tokenbourg, leur combourgeoise, acceptât du duc » d'Autriche le prix du rachat de la seigneurie de » Windek dans le Gaster, l'autorisation accordée par » le duc aux Schwyzois de s'allier avec cette contrée, » donne force à leur alliance jusqu'à ce que les Zuri- » cois prouvent en droit [116] que le rachat et la pro- » priété de la seigneurie leur appartiennent à *eux* et » non à *lui;* en ce cas l'usage qu'il a fait de son auto- » rité cesse d'avoir effet. Glaris est en droit de se pré- » valoir comme Schwyz de l'autorisation de l'Autriche,

[114] « Nous autres, députés, ne pouvons pas attendre ce terme. » *Prononcé* dans *Tschudi*, II, 240-246. On doit se retrouver à Lucerne le vendredi avant St.-George.

[115] « Ni entravé ni interdit. »

[116] Ce point ne pouvait pas être décidé à Lucerne, parce que l'Autriche n'avait pas reconnu ces arbitres.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» et les Zuricois ne peuvent arguer contre les Glaron-
» nais d'une alliançe plus ancienne, puisqu'ils en ont
» eux-mêmes conclu avec ce peuple une plus récente.
» Quatrièmement : rien n'est statué à l'égard de Sar-
» gans et de Grünau, attendu qu'on n'a pas pu s'accor-
» der pour soumettre ces points à la sentence des juges
» actuels [117]. Cinquièmement : les reproches récipro-
» ques sont déclarés nuls et sans fondement : le diffé-
» rend est décidé ; la sentence sera exécutée conformé-
» ment au serment prêté d'avance par les deux parties. »
Les dix-neuf arbitres siégèrent quinze jours ; la sentence fut rédigée le samedi avant la mi-carême ; le lendemain de bon matin, chacun, à cheval ou en bateau, retourna dans ses foyers.

Avant leur départ, ils virent les premières explosions du violent mécontentement des Zuricois [118]. Ceux-ci avaient, pour ainsi dire, tout perdu ; même leur traité de combourgeoisie avec Sargans se trouva compromis par l'adoption du principe qu'il fallait pour de telles alliances le consentement du seigneur du pays. D'ailleurs il était probablement bien plus facile pour les Schwyzois d'établir en leur faveur la preuve de la dernière disposition de Frédéric de Tokenbourg, que pour eux d'obtenir un résultat prompt et favorable des réclamations de la veuve ou d'un procès contre l'Autriche pour le rachat de Windek. Leur patriotisme blessé s'exalta encore à l'idée que dans la landsgemeinde Réding triompherait de Stüssi, et que chaque pâtre de Schwyz, fier de la victoire remportée sur leur ville, ac-

[117] La note précédente concerne Sargans ; Grünau était considéré par Schwyz comme une partie de la Marche ; or, il n'y avait pas de différend au sujet de celle-ci.

[118] « Ils se fâchèrent sérieusement. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cueillerait la jactance du landammann avec de bruyantes acclamations.

Dans ce même temps [119] une gelée détruisit l'espérance du vignoble; plus tard la grêle ravagea les blés. Les Zuricois renouvelèrent alors contre les gens d'Uznach et du Gaster une prohibition totale [120], et défendirent de vendre à un Glaronnais, à un habitant du pays de Schwyz ou de la Marche ou d'Einsidlen plus de deux muids de blé, encore devait-il jurer en avoir besoin pour son propre ménage [121]. On prévint la disette intérieure au moyen de greniers publics et d'une bonne police [122]; le gouvernement fit venir du vin d'Alsace et le vendit, sans bénéfice, aux bourgeois et aux sujets [123]. A l'ordinaire, les Zuricois se contentaient du vin du pays, par respect pour les lois [124], mais surtout à cause des fortunes bornées [125], suite de la décadence où les révolutions [126] et les guer-

[119] Vers le milieu du mois de mars.

[120] *Manuel du conseil* du 9 mars : « La proclamer sur les rives du lac. »

[121] On ne doit rien vendre aux revendeurs qui auraient voulu éluder la défense, n. 120.

[122] Les conseils établirent deux inspecteurs des meûniers et des boulangers, pour voir si tout se passait dans les règles. *Manuel du conseil*, 18 mars.

[123] Si les communes n'ont pas d'argent, on avancera aux baillis une somme convenable, sans bénéfice. *Ibid.* On accorda à chaque particulier honnête une quantité déterminée. Zurich, *Species facti.*

[124] Les lois défendaient le vin étranger avec cette restriction : « à moins qu'il ne soit meilleur. » *Species facti*, d'après le *Richtebriev.*

[125] « Aucun de nous n'est assez puissant et riche pour ne pas se contenter du vin du pays. » *Sp. facti.*

[126] D'un côté, l'industrie de la campagne était gênée par les priviléges des tribus; de l'autre, les industriels, au lieu de concentrer comme auparavant toutes leurs forces dans leur affaire, se laissèrent distraire par des soins politiques.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

res [127] avaient fait tomber leur industrie si florissante [128].

On ne peut méconnaître la modération de ces ordonnances qui ne concernaient que le marché de la ville et non le reste du canton; la disette les justifiait [129]; l'abus d'une exportation illimitée les avait rendues nécessaires [130]; d'autres cantons enfin avaient pris bien auparavant des mesures semblables à l'égard de leurs productions [131]; néanmoins à Schwyz et à Glaris on ne vit là que les effets de la haine, peut-être parce que la haine était naturelle après ce que nous venons de raconter.

Avant le jour où Schwyz devait présenter ses titres, l'avoyer Rodolphe Hofmeister [132], deux bourgeois de Ravensbourg [133], Henri de Lichtenstein [134] et le

[127] Elles rendaient souvent la route d'Italie impraticable ou dangereuse.

[128] « Il n'y a plus d'industrie chez nous dont nous puissions jouir, que la culture d'un petit vignoble au bord du lac. » *Sp. facti.*

[129] Le muids de blé monta d'abord de 16 à 32 schelings; en 1437 à deux et trois livres, l'année suivante à cinq. *Le conseiller Schinz.* On avait à craindre la disette de 1432, où le muids se paya jusqu'à sept livres. *Waser, Ceres Thuricensis.*

[130] Un vendredi Glaris et la Marche exportèrent 550 pièces. *Sp. facti.*

[131] Schwyz avait soumis à un péage les marchandises zuricoises; les sujets de la Marche avaient interdit l'exportation du fumier et ils ne permettaient d'exporter qu'une quantité déterminée de planches. *Ibid.*

[132] *Tschudi.* Les historiens de la république de Berne, *Tschachtlan* et *Stettler*, nomment Ital Réding; j'ai cru devoir suivre le premier, parce qu'il dit la même chose à l'occasion de la diète de Lucerne, dont il avait les actes sous les yeux, et parce qu'il serait en effet singulier que Réding eût siégé comme juge pour décider si la comtesse était en droit de céder Uznach aux Zuricois.

[133] Jean d'Ast (*Tschachtlan :* Atsch) et Jean de Nidek. *Tschudi.*

[134] Était-il de la famille rhétienne dont le manoir s'élevait au-dessus de Haldenstein?

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bourgmestre Conrad Hör de Saint-Gall siégèrent pour juger le procès de la dame de Tokenbourg et des parens de son mari. La veuve ne put fournir aucune preuve qu'elle eût reçu la propriété illimitée des domaines héréditaires du Tokenbourg [135] : on prouva, au contraire, par des documens [136], qu'outre la dot et le présent de noces, elle n'avait droit qu'à d'assez belles rentes viagères. Élisabeth, succombant en justice, parut satisfaite de toute issue qui mettrait fin à son procès. A peine eut-elle appris la sentence, qu'elle se rendit à Feldkirch, invita son frère, son neveu de Metsch et tous les parens de Tokenbourg, abandonna aux premiers, qui appartenaient aussi à cette catégorie, tout ce qui lui revenait outre la dot et le présent de noces, et proclama devant le tribunal public [137] les derniers, les parens de Frédéric, légitimes héritiers de ses domaines. Dès-lors elle ne figura plus dans les affaires de ce monde. A l'abbaye de Rüti, où son époux est enterré, elle créa pour le repos de son âme des fondations aussi généreuses [138] que s'il avait fait un testament tout en sa faveur. Des objets précieux qui ornaient sa maison, l'on a conservé jusqu'à nos jours une bible en vers allemands, brillante de dorures et de peintures variées, ouvrage d'un chapelain de Frédéric [139].

[135] On put seulement affirmer qu'il l'avait nommée à des Zuricois comme leur combourgeoise pour l'espace de cinq ans. Si à cette occasion il s'était dit des paroles ou rédigé des chartes, qui eussent établi sa qualité d'héritière, elle n'aurait guère manqué d'en appeler au témoignage des Zuricois qui pouvaient le mieux parler de la chose.

[136] « Par la claire transmission écrite du feu comte. » *Tschudi.*

[137] La cour du comte avait été à Feldkirch; il y était mort; c'est le lieu que sa veuve considérait comme son domicile.

[138] *J. J. Hottinger, Hist. eccles. de l'Helvétie,* II, 371, d'après les *documens.*

[139] Elle est maintenant (elle était en 1795, époque où ceci fut écrit) la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Dès qu'Ital Réding apprit que la comtesse avait perdu et abandonné son procès et reconnu héritiers les parens de son mari, une députation de Schwyz et de Glaris se rendit en hâte à Feldkirch. Là se trouvaient réunis tous ceux dont le témoignage relatif à l'autorisation donnée par Frédéric pour l'alliance devait décider des prétentions de Schwyz; les Glaronnais avaient besoin du consentement des héritiers pour rester au bénéfice de leur communauté avec Schwyz. Non-seulement les deux cantons trouvèrent des dispositions favorables; mais encore tous les héritiers de Tokenbourg alors assemblés à Feldkirch[140] firent alliance avec eux; ils émirent en leur faveur témoignage et autorisation, promirent de laisser aux domaines héréditaires leurs libertés, et reçurent l'assurance que ceux-ci leur prêteraient obéissance selon les rapports légitimes[141]. Le traité de combourgeoisie de Zurich, conclu pour quatre ans encore, fut subordonné à cette alliance; nul contrat de même nature ne devait jamais avoir le pas sur celui-ci. Bien plus, si les seigneurs trouvaient à propos d'aliéner la souverai-

propriété de la comtesse de Brandis, l'ainée, à Inspruck. J'ignore encore le nom de l'auteur, mais je présume que c'était Rodolphe d'Ems (Amase), dont la chronique biblique rimée existe en plusieurs copies. *Biblioth. Krufftiana*, p. 72, n. 714.

[140] Le comte Guillaume de *Montfort*, seigneur de Tetnang; Ulrich de *Razüns*, baron; le bailli Ulrich de *Metsch*, comte de Kirchberg, capitaine sur les bords de l'Adige; Wolfhard de *Brandis*, baron; le comte Henri de *Sax* à Masoz; Thüring d'*Arbourg*, baron de Schenkenberg.

[141] L'expression de la *ch.* a quelque chose de singulier: « Attendu que quelques gens honorables nous ont loyalement *rappelé*, etc. » Ainsi s'exprime une charte à la tête de laquelle se trouve entre autres le nom de Brandis; pourquoi ne parle-t-il pas, lui qui a été présent? qu'avait-on besoin d'honorables anonymes? Du reste, le *traité de cette alliance* est dans *Tschudi*, II, 247.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

neté de ce pays, l'achat devait en être offert avant tout aux deux cantons de Schwyz et de Glaris.

Immédiatement après la conclusion de ces traités secrets, parut le jour où les dix-neuf arbitres revinrent à Lucerne pour entendre Schwyz et vérifier ses titres. Beaucoup de villes libres, beaucoup de villes sujettes ou voisines des Confédérés [142], envoyèrent des députés pour tenter tous les moyens de réconciliation ou d'accommodement avant que l'on continuât le procès. Ce fut en vain : Schwyz avait la certitude de l'emporter en droit, et l'exaspération venait de s'accroître, parce que Zurich avait envoyé cent hommes aux campaguards de Sargans, leurs nouveaux combourgeois, dont le seigneur était bourgeois de Schwyz et de Glaris. « Comment une confédération peut-elle exister, » demandèrent les deux cantons, « quand la force l'em-» porte sur le droit? Notre concitoyen, le comte Henri, » a offert aux Zuricois de s'en remettre, pour le juge-» ment, à l'Empereur, à l'Autriche, à des villes impé-» riales [143], aux Confédérés en commun ou à un choix » de cantons, ou à vous, arbitres désignés. Qu'ont-ils » fait? Ils ont envoyé des troupes pour soutenir ses su-» jets contre lui, le légitime seigneur. Comme ils n'o-» sent pas se présenter devant un juge avec un traité » de combourgeoisie non autorisé, ils brouillent tout » afin d'obtenir au moins *quelque chose* par des média-» teurs pacifiques. Nous aussi, dans la cause de notre » concitoyen, offrons à Zurich de recourir au droit » fédéral. » Ces paroles ne faisant aucune impression,

[142] Constance, Strasbourg, Rheinfelden, Winterthur, Rapperschwyl, Bâle, Fribourg en Suisse, Saint-Gall, Schaffhouse, Bade, Arau.

[143] Constance, Strasbourg, Bâle, Rapperschwyl, Ravensbourg, Lin-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les arbitres déclarèrent aux deux partis « que leur » devoir et celui de leurs combourgeois et de leurs su- » jets était de se contenter du droit fédéral ; que si » quelqu'un s'y refusait, la puissance des Confédérés » réunis le forcerait à l'obéissance. » L'avoyer de Berne parla d'autant plus énergiquement qu'il était irrité des reproches que les Zuricois lui avaient adressés à l'occasion de la dernière sentence ; cependant la ville exprima son regret de l'indiscrétion d'un petit nombre.

Les tentatives d'accommodement paraissant infructueuses, Schwyz présenta les renseignemens demandés. Le baron Wolfhard de Brandis, Gaspard Lechler, secrétaire du feu comte, et d'autres témoins de la conférence de Sargans [144] racontèrent en détail ce que nous en avons rapporté [145]. Presque tout s'étant passé verbalement, Zurich se crut en droit de faire plus d'une objection solide. Réding laissa pour lors entrevoir qu'il possédait encore d'autres chartes. Il lut celle du tribunal de Feldkirch, attestant que la comtesse avait renoncé à ses prétentions ; celle de son conseiller, qui corroborait la première ; celle des héritiers reconnus qui confirmaient l'alliance contractée par Schwyz et par Glaris et y entraient eux-mêmes. A chaque ligne, s'accroissait l'étonnement, le trouble, la colère des Zuricois : les Schwyzois avaient vaincu en finesse le bourgmestre et le conseil, et pris des mesures contre lesquelles il n'y avait rien à objecter en justice ; à présent ils triomphaient sans ménagement ! Mais ce qui ne causait pas moins de douleur aux Zuricois, c'était que

[144] Pétermann de Greifensée, Conrad (ou Nicolas) de Wattenwyl, banneret de la ville de Berne ; Rodolphe Nussbaumer, avoyer de Walenstadt ; Guillaume Fröwis, de Feldkirch.

[145] Ci-dessus, chap. III, p. 34.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la veuve de Tokenbourg, leur combourgeoise, à qui le comte les avait renvoyés et dont ils n'avaient cessé depuis une année de défendre les intérêts, eût pu faire ou laisser faire toutes ces choses sans en donner la moindre communication à leur ville avant ni après les événemens. Cela les exposait à une sorte d'humiliation. Ajoutez que les Confédérés, en présence desquels ils se trouvaient, n'en semblaient pas trop fâchés; les Zuricois crurent entrevoir que l'on rendait avec plaisir la sentence qui confirmait l'alliance de Schwyz et de Glaris. Il se peut, en effet, que ceux que le bourgmestre avait aigris vissent sans peine son orgueil humilié par la ruine de ses projets.

Aussitôt s'alluma la guerre, mais non une guerre intestine : malgré son profond ressentiment, Zurich respecta les alliances éternelles et ne résista point; à peine le bourgmestre laissa-t-il échapper quelques paroles, qui trahissaient autant de tristesse que d'indignation [146]. La guerre éclata contre l'Autriche; elle fut occasionée par les habitans de Sargans; les Zuricois l'entreprirent volontiers pour donner essor à leur colère contre un seigneur qui avait favorisé, au détriment de Zurich, ses propres ennemis, les plus anciens et les plus opiniâtres; ils voulaient aussi donner à leurs bourgeois une occupation nouvelle et faire voir que la malveillance d'autrui n'avait pas affaibli leur vigueur interne.

[146] Il dit à Lucerne au landammann Réding, en quittant la salle du conseil : « Monsieur l'ammann, je me rappelle un temps où vous aviez » plus de bienveillance pour le plus pauvre Zuricois que pour le duc » d'Autriche; maintenant vous en avez plus pour le duc que pour tous » les Zuricois ensemble. » Le landammann répliqua (malignement, remarque *Tschudi*) : « Si vous disiez vrai, je pourrais vous répondre. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le vieux duc d'Inspruck avait au pays de Sargans, dans les châteaux de Freudenberg et de Nidberg, deux baillis [147] qui aigrissaient et irritaient journellement, par des menaces, les partisans de Zurich. Aussi Pétermann de Greifensée, autrefois un des nobles les plus marquans de la cour de Tokenbourg, et même Gaudenz de Hofstetten, devenu bourgeois de Zurich en qualité d'époux de l'héritière de Kempten [148], n'avaient, par égard pour leur seigneur, pris aucune part à la combourgeoisie de Sargans. De leur côté, les habitans de la campagne, dans l'intérêt de leur sûreté et pour s'entourer de considération, demandèrent instamment du secours; cent soldats envoyés quelque temps auparavant ne leur parurent pas suffire.

Vers la fin d'avril, les Zuricois déclarèrent que les violences exercées par les baillis contre les habitans de la campagne, leurs combourgeois, étaient une violation de la paix, et ils appelèrent tous les Confédérés aux armes [149]. Aussitôt parurent des députés de la plupart des cantons [150] pour interposer leurs bons offices. Ayant éprouvé un refus, ils tinrent une diète à Zoug, examinèrent le traité de paix subsistant avec l'Autriche, et, voyant qu'on n'avait pas encore tenté contre le duc tous les moyens qui doivent précéder le dernier de tous, ils décidèrent « de sommer Zurich de renoncer » à la guerre et de rentrer dans les voies de la justice » ordinaire. »

[147] N. Kalberer, à Nidberg; Ulrich Spiess, à Freudenberg.

[148] *Leu*, art. Hofstetten.

[149] Soleure aussi; « à cause des hostilités commises par les Autrichiens » contre ses combourgeois de Walenstadt et d'autres lieux. » D'après la *ch.*

[150] Lucerne, Uri, Unterwalden, Zoug.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

La veille avait eu lieu le premier acte d'hostilité. Les habitans du pays de Sargans, ayant appris les intentions de Zurich, ne se continrent plus, se jetèrent sur les gens domiciliés au pied des châteaux, et les forcèrent à prêter serment de combourgeoisie. Le bailli de Freudenberg, Ulrich Spiess, trouva là, au gré de ses longs désirs, un motif suffisant de vengeance; il fondit du haut de son château, fit des prisonniers et enleva 1300 pièces de bétail [151]. Ulrich de Lommis, conseiller de Zurich, capitaine des cent auxiliaires, perdit dans cette affaire son cheval. Le même jour, les chefs du peuple écrivirent pour demander du secours à Zurich, à l'évêque de Coire, à la haute ligue Grise. Déjà se présentaient devant les communes de Schwyz et de Glaris des envoyés zuricois demandant libre et inoffensif passage, attendu que l'expédition était dirigée contre l'Autriche et que le comte Henri n'en avait rien à redouter. Le passage fut accordé; mais Schwyz et Glaris refusèrent toute participation.

Dans les premiers jours du mois de mai, les Zuricois, sous la bannière déployée de leur ville, avec leur milice et celle de la campagne environnante et avec des coulevrines et des machines de siége, remontèrent le lac dans trente bateaux [152]. Les habitans de Kibourg traversèrent le pays et joignirent ceux de Grüningen. Schmérikon était le lieu du rassemblement. Là, l'armée prêta serment à son chef, le chevalier Stüssi, bourgmestre [153]. Elle passa par le territoire d'Uznach, sans

[151] *Rahn, Hist. de la Conféd.*, p. 294.

[152] Fréd. Jacq. Edler d'*Anwyl* a écrit une relation de cette expédition dont *Bullinger* et *Tschudi* ont profité.

[153] D'après *Tschudi* l'armée aurait été de 5,000 hommes; *Rahn* ne parle que de 2,000; *Louis Edlibach* s'arrête au chiffre de 2,500. Le premier

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

donner lieu à une plainte. Sur les frontières du Gaster le peuple résista; il refusait le libre passage contre le duc, son seigneur, à ceux qui lui interdisaient le libre achat [154]. Il y avait là des députés de Schwyz et de Glaris, venus ou pour persuader aux Zuricois de tourner le Gaster et de prendre leur route à travers la Marche et la partie la plus basse du pays de Glaris [155], ou pour faire changer de sentiment aux habitans du Gaster. Ils voulaient montrer qu'ils savaient obliger leurs nouveaux alliés à se soumettre en tout point aux conditions du pacte; ils croyaient probablement que cette expédition ne serait guère nuisible aux châteaux en partie approvisionnés. Les habitans du Gaster se séparèrent enfin; mais ils refusèrent des chevaux et des cordes pour traîner les barques contre le cours du torrent; si les troupes se pressaient dans un chemin étroit, renversaient une haie, foulaient au pied de jeunes blés ou du gazon, ils faisaient entendre des plaintes. La bannière demeura un jour à Wésen, jusqu'à ce qu'à force de bras, avec une peine infinie, les barques furent remontées par la Linth dans le lac Walenstadt.

La population de Walenstadt reçut les Zuricois comme des sauveurs impatiemment attendus. Du temps du comte, Rodolphe Nussbaumer avait été pendant bien des années avoyer de cette ville et investi de la confiance de son maître. Ce jour-là il était absent; les soldats excités par ses ennemis, par la colère ou par le vin, forcèrent sa demeure, la pillèrent, brisèrent ce

nombre paraît beaucoup trop fort; on parlerait davantage de la difficulté de l'approvisionnement, et les 1800 dont il va être question n'auraient pas été prêts si tôt.

[154] *Anwyl* et *Bullinger*.

[155] *Anwyl*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qu'ils ne pouvaient emporter et vidèrent sa cave. Après cet exploit, les Zuricois se rendirent devant le château de Nidberg, situé dans cette contrée. Ils y trouvèrent la milice de Sargans; les Grisons empêchèrent Freudenberg d'envoyer du secours.

La situation de Nidberg n'était pas forte, ni ses bâtimens bien entretenus; le bailli avait douze valets sous ses ordres, mais pas d'espérance. C'est pourquoi lorsque les grosses coulevrines des Zuricois commençèrent à jouer, il sauva ses gens par une capitulation. Ils furent enfermés avec lui dans une tour de Walenstadt. Le soir on brûla le château, le lendemain on partagea le butin, qui était assez considérable [156].

Les troupes s'avancèrent dans le pays et mirent le siége devant Freudenberg, belle et puissante forteresse, pourvue de vivres et de toute espèce de munitions, défendue par un vaillant bailli [157] et par quarante-six hommes. De part et d'autre on avait plus de bouches à feu que d'habileté à s'en servir [158]. Les assiégeans ne surent pas faire un usage efficace d'une machine venue de Coire.

Le sort de Freudenberg n'était pas encore décidé, lorsque de méchans bruits épouvantèrent les Confédérés par la crainte d'une guerre civile. Des gens qui ne se plaisent qu'aux désordres prétendaient à Zurich savoir

[156] Il y eut 6 heller par soldat; pour 4000 (à prendre le nombre le plus faible vu la jonction de la milice de Sargans), 24,000 heller. Qu'on ajoute la part plus considérable des chefs et qu'on réfléchisse aux prix de ce temps-là. Beaucoup d'habitans de la campagne, partisans de l'Autriche, avaient probablement porté leur argent à Nidberg, croyant le mettre en sûreté.

[157] Ulrich Spiess.

[158] Deux coulevrines des Zuricois sautèrent; les autres ne firent pas plus de mal que les catapultes du château.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

positivement que Schwyz avait l'intention de s'emparer des contrées riveraines du lac et de séparer l'armée de la ville ; « que l'exécution allait avoir lieu, que la » milice était en marche. » D'autres racontaient à Schwyz avec non moins de vraisemblance (la défiance rend tout vraisemblable) « qu'aussitôt Freudenberg » pris, les Zuricois pensaient marcher sur Sargans, » enlever le château et la ville au comte, leur allié, ac- » compagner en Rhétie leurs amis de Coire et renver- » ser la domination de Henri dans la ligue Cadée et » dans la Haute-Ligue; qu'on ne manquait pas de pré- » texte : n'était-il pas serviteur du duc? qu'on ne de- » vait pas voir là une simple menace; que l'exécution » avait commencé; que déjà ses sujets du pays de Sar- » gans avaient été molestés, que tout Zurich était en » mouvement pour renforcer l'armée ou pour empê- » cher Schwyz de sauver son allié. »

Au milieu de ces terreurs imaginaires, les conseillers restés à Zurich levèrent un second contingent de la milice de la bourgeoisie et des campagnes et placèrent dix-huit cents hommes [159] aux frontières du côté de Schwyz, au pied de l'Etzel, là où l'abbaye d'Einsidlen possédait comme magasin de blé le château de Weissebourg à Pfeffikon, village florissant pour lequel elle avait jadis fait un traité de combourgeoisie avec Zurich [160]. La bannière cantonnale de Schwyz s'avança jusque sur l'Etzel ; une autre troupe occupa la Marche ; un détachement fut mis à Uznach pour garder le château et la ville. Là se rendit aussi la milice de Glaris. On

[159] Les historiens ne sont pas d'accord sur la troupe qui se mit en mouvement la première ; la narration fait comprendre la diversité d'opinion qui régnait à cet égard parmi les contemporains.

[160] T. III, p. 335.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

résolut de couper les vivres à l'armée campée devant Freudenberg, aussitôt qu'elle marcherait contre Henri. Les avant-postes se provoquèrent par des propos insultans.

Excessivement inquiets de cette situation, les députés des cantons voisins parcoururent à cheval nuit et jour les cantons plus éloignés; bientôt tous les Confédérés et Soleure se rencontrèrent à Békenried dans le pays d'Unterwalden; ils s'empressèrent d'écrire aux deux partis des lettres sévères et menaçantes, se rendirent vers eux, les exhortèrent à recourir au droit, à quitter le champ de bataille. La campagne fut abandonnée; les Zuricois n'osèrent pas consentir à soumettre l'affaire à un tribunal qui déciderait si une des parties et laquelle avait manqué à l'autre, attendu que le bourgmestre et un grand nombre de conseillers étaient dans le pays de Sargans. Les Confédérés purent obtenir que Schwyz les laissât aller vers les Zuricois, sans leur adjoindre des députés, afin de tenter un accommodement entre eux et le comte Henri relativement aux sujets que les Zuricois avaient admis à leur bourgeoisie sans l'autorisation du comte.

Ils négocièrent en effet un armistice. Afin de prévenir de nouveaux dangers, ils se rendirent au camp devant Freudenberg pour engager les Zuricois à se retirer, ou le bailli Spiess à se rendre; ils échouèrent des deux côtés. Le bailli s'offrit à prouver devant un juge quelconque l'injustice de l'attaque. On convint d'un armistice pour le seul jour de la Pentecôte. Tous les soldats de la garnison qui vinrent au camp y furent régalés; on usa de tant de persuasion, que le directeur des coulevrines et quelques autres restèrent auprès des Zuricois. Le lendemain on dressa des potences et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les assiégeans répétèrent leurs sommations en ajoutant « qu'à celui qui se rendrait vers eux ils garantissaient » corps et biens jusque dans ses foyers; que celui qui » attendrait l'attaque voyait devant lui l'instrument de » sa mort [161]. » Le bailli répondit du haut du fort : « Mon seigneur le duc d'Autriche a confié cette habi- » tation à ma fidélité et à mon courage; avec l'aide de » Dieu et de mes compagnons je la défendrai; il ne se » passera pas six mois avant que mon seigneur ne me » débloque; sinon, saint Martin le fera avec sa neige. » Quelques jours après, la plupart des soldats, sous prétexte de secrètes négociations du bailli avec l'ennemi, ne voulurent plus rester au château. Spiess leur représenta inutilement le déshonneur de la trahison; ils l'abandonnèrent; six seulement demeurèrent fidèles. La capitulation devint donc inévitable. Mais la bravoure du bailli obtint sa récompense : tandis que celui de Nidberg gémissait avec ses soldats dans la tour de Walenstadt, lui, avec sa poignée d'hommes et avec tout ce qui leur appartenait, passa honorablement et librement le Rhin pour rejoindre son maître.

Le dimanche après la Pentecôte, de grand matin, le feu fut mis au château. Les Zuricois, après avoir vengé et sauvé par ces actions leurs combourgeois de l'Oberland, descendirent à Walenstadt. Ils laissèrent là deux canons, secours pour les dangers à venir. Le bailli Kalberer, ses douze soldats, la plupart natifs du Gaster [162], et trois autres de la Marche schwyzoise, qui avaient voulu renforcer la garnison de Freudenberg, furent emmenés au-delà du lac, tous attachés à une corde.

[161] A la façon de Robespierre.

[162] *Amyl.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

La victoire des ennemis de leur seigneur, la captivité de leurs concitoyens affligèrent les habitans du Gaster. Fiers et audacieux, deux cents Glaronnais se tenaient près de Windek, au pied du château, et ils ne saluèrent point lorsque Stüssi leur cria : « Messieurs de Glaris, » moi aussi je suis Glaronnais [163]. » Les Schwyzois virent avec indignation les liens des trois hommes de la Marche. Mais les députés des Confédérés, tout comme ils avaient négocié la paix avec le comte Henri, assurèrent aux Zuricois avec la même autorité une paisible retraite. Les Zuricois auraient contribué à rapprocher les esprits, s'ils avaient rendu aux deux cantons ces prisonniers. Ces preuves d'amitié et d'autres encore auraient été d'autant plus nécessaires que, sans parler de l'envie toujours acharnée contre le succès, on répandait l'opinion offensante que cette expédition avait moins été entreprise dans l'intérêt de la population de Sargans que pour prouver au duc que son intelligence avec Schwyz ne lui servait de rien. Il fut dit qu'on avait espéré réduire les Schwyzois à la nécessité de prendre fait et cause pour le duc afin de les rendre odieux aux Confédérés. Ainsi le bourgmestre aurait atteint le but ostensible de cette expédition, mais non celui auquel il tenait bien davantage.

Quoi qu'il en soit, qu'il y ait eu ou non intelligence secrète entre Schwyz et l'Autriche [164], Schwyz avait pour principe fondamental de s'attacher aux Confédérés et de préférer aux alliances puissantes les alliances voisines. Ital Réding parvint à en former de l'une et

[163] *Louis Edlibach.*

[164] On le présuma, mais contre toute vraisemblance. Dans les anciens traités on réservait toujours les perpétuelles alliances fédérales; Schwyz n'aurait donc rien pu faire là.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'autre espèce à force de condescendance et de souplesse.

Il profita du moment où l'attention de Zurich était absorbée par les affaires de Sargans pour réconcilier avec son pays un prince voisin et considéré, alors en mésintelligence avec Schwyz et en négociation avec les Zuricois, et pour changer son animosité en amitié chaleureuse. Egloff Blaarer de Wartensée, prince-abbé de Saint-Gall, possédait dans le Tokenbourg et particulièrement dans la vallée de la Thour le château d'Yberg, et beaucoup d'autres domaines et sujets, fruit de fondations pieuses et du succès des armes dès les temps les plus anciens [165]. Quelques-uns de ces domaines lui échurent en partage à titre de fiefs vacans lors de l'extinction de la branche masculine de Tokenbourg [166]. Ses nouveaux sujets tokenbourgeois, devenus combourgeois de Schwyz, lui refusèrent obéissance [167]. Pour maintenir sa domination, il rechercha la bourgeoisie de Zurich. La négociation fut retardée par la demande d'une contribution annuelle [168] de cent florins. Les habitans de la vallée de la Thour, apprenant cela, avertirent Schwyz [169]. Ceux de Schwyz, au nom de leurs concitoyens, promirent au prince obéissance dans toutes les choses légitimes [170], conclurent avec lui,

[165] T. II, p. 94.

[166] On trouve t. II, p. 92, un exemple de la manière dont l'abbaye acquit ces sortes de fiefs.

[167] *Tschudi*, II, 253.

[168] Le tribut particulier que les villes faisaient payer aux bourgeois externes; voy. t. II, p. 24 et 25.

[169] *Hüpli.*

[170] Sans les libérer toutefois du serment d'alliance (comme on pourrait croire qu'*Anwyl* le dit).

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avec son abbaye[171], avec les bourgeois internes et externes de sa cité de Wyl[172], une alliance pour vingt ans, obtinrent que Wyl[173] et Yberg leur servissent de demeures ouvertes, et prévinrent toute possibilité d'une aliénation qui pouvait susciter des embarras[174].

La crainte d'une guerre avec l'Autriche, qui compromettrait la sûreté des routes et la sécurité du commerce en Suisse, engagea les pères du concile de Bâle à négocier avec le secours de quelques villes un armistice[175], pendant lequel ils tentèrent un accommodement. Le duc, pour bien s'assurer s'il n'aurait affaire qu'à Zurich, écrivit aux Confédérés de déclarer s'ils étaient dans l'intention d'observer la paix de cinquante ans[176]. Les Bernois, les trois Waldstetten et Glaris le prièrent de ne jamais douter de la foi de leurs sermens; les Zougois et les Lucernois dirent qu'ils feraient tout pour conserver la paix, mais qu'en cas de guerre ils ne pourraient oublier combien l'alliance perpétuelle avec Zurich était plus ancienne. Le duc, voyant que la conduite de ses ennemis n'était pas universellement approuvée, ne donna pas les mains à l'accommodement projeté à Bâle, mais continua de réclamer les voies

[171] Le chapitre appose aussi son sceau; même quand le successeur ne s'y trouve pas en personne, la congrégation demeure avec le pays.

[172] Wyl faisait jadis partie du Tokenbourg, t. II, p. 92.

[173] *Tschudi* ne mentionne point Wyl; j'ai sous les yeux la *ch.* qui lui manquait.

[174] Si l'abbé veut vendre Yberg ou quelque autre de ces pays, il doit l'offrir premièrement à Schwyz.

[175] Jusqu'à la S. Martin 1437. *Tschudi.*

[176] Le 1er juin. Il dit que tandis qu'il attendait Stüssi, celui-ci est allé mettre le siége devant ses forteresses; que les gens de Sargans ne lui ont point déclaré la guerre; qu'il n'a reçu la déclaration des Zuricois que lorsque Nidberg était déjà réduit en cendres. *Ch.* Msc.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

judiciaires[177]. Les Zuricois ne voulurent pas s'exposer à perdre dans le conseil ce qu'ils avaient conquis par les armes. Les négociations de paix échouèrent donc; l'armistice subsista, parce que l'occasion d'une guerre leur manquait et que le duc ne la cherchait pas.

Pendant cette tentative infructueuse du concile[178], des députés de Schwyz et de Glaris se trouvaient à Eger, en Bohème, pour demander à l'Empereur une charte en faveur du maintien de la liberté du commerce et des communications. Car la grêle ayant dévasté les champs depuis le lac de Constance jusqu'au pays de Neuchâtel, les Zuricois usèrent d'une plus grande rigueur à l'égard de l'exportation et s'empressèrent d'acheter du blé partout où ils pouvaient[179]. Quelques-uns crurent que leur mauvais vouloir envers le Gaster et Uznach était une des causes de la misère; car peu de jours avant la calamité ils avaient refusé aux ouvriers moissonneurs venus chez eux, suivant l'usage annuel, leur faible salaire et les avaient renvoyés les mains vides; la moisson, restée sur pied pour cette cause, avait été hachée par la grêle. On somma inutilement les Zuricois de venir à Einsidlen pour faire décider, selon les alliances perpétuelles, l'article de la liberté du commerce; les franchises de leur ville étaient réservées dans le pacte. A la vérité, Schwyz ne voulut entendre cette réserve que des franchises conciliables avec le but des alliances, et estima la famine un ennemi non moins redoutable que l'Autriche; de

[177] Il offrit de prendre pour arbitre l'Empereur, le concile, les électeurs, beaucoup de seigneurs et de villes. *Tschudi.*

[178] Elle se fit le jour de S. Jacques.

[179] *Plainte adressée par Berne à Zurich :* que quelques Zuricois font chez eux des accaparemens. Msc.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sorte que les cantons favorablement situés n'étaient pas moins tenus d'éloigner de la patrie le premier de ces ennemis au moyen de leur marché, que le second au moyen de leurs murailles. Ne pouvant persuader leurs confédérés, les Schwyzois s'adressèrent à l'Empereur, à qui appartenait le droit de tempérer les libertés accordées par ses prédécesseurs à certaines villes, de manière que l'ensemble de la Confédération n'en souffrît pas. Ils supposaient que nulle association d'hommes ne possède le privilége de laisser mourir de faim ses voisins, surtout de vieux amis. L'Empereur pensa de même, et comme il jugeait inutile de respecter, en opposition à la voix de la nature, des formules de documens, il expédia sur-le-champ la lettre de jussion [180]. Celle-ci resta toutefois sans effet : les Zuricois se crurent d'autant plus obligés, avant tout, de prendre soin des leurs, qu'ils ne laissaient pas les voisins destitués de tout secours [181], et que chez eux-mêmes la disette pouvait devenir plus grande que dans la contrée pastorale; celle-ci avait toujours son laitage, et pouvait faire venir du blé par le Saint-Gothard.

Les pays alliés avec Schwyz et Glaris ne se contentaient pas de cette alliance à moins de jouir pleinement de la liberté et de l'égalité. Pour arriver à ce but, les habitans du Gaster firent une démarche importante en députant secrètement à Inspruck : ils obtinrent du duc la confirmation de leurs anciennes franchises et la décision que Windek, Wésen, Walenstadt et le Gaster de-

[180] Vendredi après St. Pierre-ès-liens; la *Ch.* dans *Tschudi.*

[181] Ils donnèrent d'abord à chacun deux muids de blé, bientôt après quatre, outre deux pour la maison du voisin; aux boulangers, six par semaine. *Ch.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

meureraient unis et inaliénables[182]. Les députés représentèrent que si le duc envoyait un bailli à Windek, les frais dépasseraient les revenus de cette seigneurie, et le déterminèrent ainsi à laisser aux habitans du Gaster, pour un temps illimité, l'administration de ses droits[183]. Dans le même esprit, les habitans du Tokenbourg et d'Uznach refusèrent le serment aux héritiers de leur comte. Le droit du pays prescrivait d'obéir *dans les choses légitimes ;* peut-être voulaient-ils que ces choses fussent déterminées, le précédent gouvernement ne pouvant pas servir de modèle. Avec bien plus d'audace, les habitans du pays de Sargans firent publier dans les églises la vente de tous les domaines que le duc, leur seigneur, dont une partie d'entre eux étaient les serfs immédiats, possédait dans le pays par suite de la destruction des châteaux, ou à tout autre titre.

Dans cet état des choses Schwyz et Glaris aspirèrent bien plus à étendre leur domination qu'à satisfaire le peuple, leur allié. Dès qu'ils apprirent que le Gaster s'était chargé de l'administration de Windek, ils y envoyèrent des députés ; ils ne trahirent pas entièrement leur chagrin de la négociation secrète, mais représentèrent de combien plus de sécurité et de considération l'administration jouirait auprès des étrangers, si on la remettait aux deux cantons. Les gens du Gaster s'excusèrent sur ce qu'ils ne pouvaient disposer de cette grande faveur de leur seigneur qu'au gré de sa volonté. Les députés des deux cantons se rendirent à Inspruck et représentèrent « que le duc n'ignorait pas que sa » seigneurie de Windek était située dans le voisinage

[182] *Ch.* Inspruck, St. Gall.
[183] *Tschudi*, II, 256.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» de Zurich et de Sargans; que les nouveaux adminis-
» trateurs étaient hors d'état de soutenir leur dévoue-
» ment contre de tels voisins par des actes efficaces;
» qu'il serait plus avantageux à eux et à lui que cette
» administration fût confiée à des cantons considéra-
» bles brouillés avec les ennemis du duc. » La cour, cependant, respecta la parole donnée au peuple du Gaster. Dès-lors les Schwyzois s'efforcèrent d'engager celui-ci à prier le duc de reprendre sa parole. Enfin Frédéric fut gagné; le peuple, effrayé; la division, semée; la majorité, insensiblement acquise, et aussitôt Ital Réding envoyé à Inspruck avec Tschudi de Glaris et le capitaine du Gaster. La cour avait probablement des scrupules que ce grand empressement n'affaiblit pas; ce qu'on donnait *à un pays* ne pouvait guère être recouvré que par la force. Durant trois semaines les députés ne laissèrent aucun repos aux conseillers du duc. La cour réfléchit à la fin qu'un refus engagerait ces confédérés à s'unir aux autres contre elle et l'exposerait à perdre ce qu'ils offraient d'acheter, et d'autres contrées encore. Ainsi le château de Windek, le Gaster, la montagne d'Ambden, les villes de Wésen et de Walenstadt, de même que le bailliage de l'abbaye de Schennis furent hypothéqués par le duc Frédéric, au nom de toute sa maison[184], aux deux cantons de Schwyz et de Glaris pour 3,000 florins du Rhin[185]. On stipula quatre conditions : que l'hypothèque serait entretenue en bon état; que le pays et l'abbaye conserveraient leurs franchises, droits et coutumes; que les habitans

[184] De son fils Sigismond, de ses neveux Frédéric et Albert, et de son cousin Albert. La nécessité d'aller chercher les autorisations causait aussi des retards.

[185] *Acte hypothécaire*, 2 mars 1438, dans *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du Gaster resteraient neutres dans les guerres contre l'Autriche; que la maison d'Autriche n'aliénerait pas son droit de rachat [186], mais l'exercerait elle-même.

Le Gaster, pays important par sa situation déjà aux yeux des Romains [187], antique route commerciale de l'Italie [188], dans les guerres de l'Autriche souvent redoutable aux Confédérés [189], toujours inquiétant [190], après être passé, au temps de la domination franke, des comtes de Coire, par le fait de Henna, leur héritière, aux comtes de Lenzbourg [191], par Richenza de Lenzbourg à la maison de Kibourg [192], par Hedwige de Kibourg à Rodolphe de Habsbourg [193] et à ses descendans de la maison d'Autriche; après avoir flotté quelque temps entre la domination de l'Autriche ou de Zurich et l'espérance de la liberté, tomba de cette façon, l'an 1438, le dimanche *Invocavit*, pour 3,000 florins, au pouvoir de Schwyz et de Glaris. Ces cantons en demeurèrent les maîtres trois cent soixante ans.

Les héritiers de Tokenbourg, voyant l'opiniâtreté de leurs nouveaux sujets et calculant les frais qu'entraînerait la prise de possession de ces pays, espéraient diminuer cette dépense s'ils se bornaient au Tokenbourg et s'ils s'attachaient Schwyz et Glaris en satisfaisant

[186] Cela veut dire peut-être qu'elle ne le cèderait pas aux Zuricois.

[187] Nous avons plusieurs fois fait mention dans le t. I du camp romain dont Terz, Quart, Quint furent sans doute des postes et dont le Gaster (*Castra*) aura tiré son nom.

[188] T. I, p. 266.

[189] P. e. avant la bataille de Næfels.

[190] T. II, p. 286, et dans bien d'autres passages.

[191] T. I, p. 210.

[192] T. I, p. 360 et 361.

[193] T. II, p. 79.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

leur désir. Ils hypothéquèrent à ces deux cantons la seigneurie d'Uznach pour mille florins du Rhin [194].

Le pays d'Uznach, s'élevant de la partie supérieure du lac de Zurich jusqu'aux limites du Gaster, sur la rive droite de la Linth, autour du haut Rothenstein, en collines aux riches pâturages, que séparent de gracieuses vallées et qu'exploitent les habitans d'une petite ville et de beaucoup de villages considérables, ce pays, après être passé, dans des temps anciens et peu connus, aux comtes du vieux Rapperschwyl, et par Elisabeth de Rapperschwyl aux comtes de Tokenbourg, tomba de cette façon, à la fin de l'an 1437, pour 1000 florins, au pouvoir de Schwyz et de Glaris. Ces cantons en demeurèrent maîtres trois cent soixante ans.

Le comte Henri de Werdenberg-Sargans, en pénurie d'argent pour racheter du duc cette seigneurie et pour d'autres besoins nés de l'époque, obtint de quelques Bâlois [195], par les bons offices de Schwyz et de Glaris et par la médiation des Bernois, la somme de 1800 florins du Rhin, à cinq pour cent d'intérêt. Les deux cantons le cautionnèrent. De son côté, il leur désigna six citoyens aisés de Sargans [196], qui, si les intérêts étaient en retard, se rendraient chez eux à la première réquisition, chacun avec un cheval, logeraient dans une auberge aux frais du débiteur, et fe-

[194] *Tschudi*, II, 259. Il est singulier qu'il ne rapporte pas la *Charte*.

[195] Jean d'Eschenberg, comme intendant du couvent de Klingenthal, au Petit-Bâle; Élisabeth Knûwlerin et Ulmann Imhof.

[196] Probablement membres du conseil; il les nomme « honorables et sages »; le premier, Oswald de Prat, était avoyer; les noms de famille des autres sont : Kraft, Thöni, Gougg, de Quadern et de Splée, celui-ci domicilié hors de la ville. On voit comment des familles rhétiennes et allemandes se rencontrèrent à Sargans.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

raient une modique dépense. Dans le cas où il tarderait à libérer ces ôtages, et pour le capital, il hypothéquait, de concert avec Agnès de Metsch, son épouse, le comté de Sargans aux deux cantons [197]. Il demeura en possession du comté; Schwyz et Glaris y acquirent un droit.

Dans toutes les conventions conclues au sujet de la succession de Tokenbourg, on avait passé sous silence le beau-frère de Frédéric, le comte Bernard de Thierstein [198]; peut-être du vivant de Frédéric avait-il consenti à renoncer à ses prétentions en échange de la forteresse de Wartau, qui lui avait été hypothéquée [199]. Il devait donc craindre que Henri de Werdenberg, ou quelque autre en son nom, attendu que Frédéric tenait Wartau de la maison de ce seigneur, ne voulût racheter ce château [200], ou ne parvînt à s'en emparer par ruse. Cela détermina le vieux seigneur à se faire comprendre dans le traité de combourgeoisie conclu entre les habitans de Sargans et la ville de Zurich et dans leur alliance avec les Grisons [201]. Ils occupèrent ensuite le château. Le comte ne formait plus qu'un vœu, c'était d'assurer par un semblable moyen à son fils unique Frédéric, Pfeffin-

[197] Voir cet acte hypothécaire dans *Tschudi*, II, 256 et suiv.

[198] L'héritage appartenait aux descendans de la tante et de l'oncle maternel.

[199] Frédéric la tenait en sa possession pour le prix de 2,300 livres de heller. *Chartes de Rod. de Werdenberg* et de Béatrix de Fürstenberg, son épouse, de même au nom de son frère Hugues, 12 avril et 2 mai 1414. *Tschudi.*

[200] Quoique l'*achat* soit indiqué dans la première ch. comme *fait à tout jamais*, dans la seconde les parties contractantes appellent cette convention un engagement hypothécaire avec faculté de racheter, et même elles prévoient le cas où quelqu'un *prendrait, selon son droit*, Wartau au comte de Tokenbourg. On pouvait s'y attendre de la part de Henri, vu que le château confinait à son territoire.

[201] Pour douze ans. *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gen, château bâti sur la pointe la plus avancée de la montagne Bleue, non loin de Bâle, et qu'il possédait en commun avec son frère Jean. On dit qu'il conclut à ce sujet un traité avec Berne. Le comte Jean l'apprit, marcha sur Pfeffingen, fit prisonniers et tua les soldats mercenaires de son frère, prit possession pour son compte de la forteresse, sous la suzeraineté de l'Autriche. Peu de semaines après, le comte Bernard mourut à Zurich.

L'empereur Sigismond expira le 9 décembre. En lui finit [202] la maison impériale et royale de Luxembourg, riche en princes éminens par leur bravoure et leur sagesse [203] et à laquelle les Confédérés suisses sont redevables de beaucoup de franchises et de seigneuries, source de prospérité. Il mourut dans la soixante-dixième année de sa vie, dans la cinquante et unième de son règne en Hongrie; durant vingt-sept ans il avait été le chef de l'empire romain des Allemands. « C'était un » seigneur riche en connaissances [204] et sage [205] » (cette réputation lui survécut chez les Confédérés [206]); « il aimait bourgeois et paysans, et leur octroyait vo-

[202] La ligne masculine, bien entendu; le fils unique de sa fille unique, le roi Ladislas, mourut en 1457 sans héritiers.

[203] Henri VII, le roi Jean, Charles IV, Sigismond lui-même.

[204] Expression du chroniqueur que nous allons citer; elle a presque la signification accessoire du mot anglais *cunning;* la chronique ajoute : « il savait bien attraper. »

[205] « Ingenii eximii, magni animi. » *Petrus de Reeva, de Monarchia Regni Hung.*, centur V.

[206] Ce portrait est dû à *Hüpli*, écrivain contemporain ; je l'ai transcrit presque littéralement et n'ai changé que l'ordre. La grande influence exercée par Sigismond sur les affaires de la Suisse servira d'excuse aux détails dans lesquels j'entre sur son caractère. Ce serait un perfectionnement de l'histoire que de faire entendre sur les souverains morts l'opinion de tous les partis de leurs états.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» lontiers des franchises; mais il leur abandonnait le » soin de les défendre. Où qu'il se présentât, il gagnait » presque tous les cœurs; nul n'était trop pauvre » pour qu'il lui donnât la main [207]. Sous lui beaucoup » de paysans furent anoblis et obtinrent des armoiries, » parce qu'ils avaient le moyen de payer au chancelier » les lettres de noblesse. En général, l'Empereur rece- » vait contributions et présens; mais l'argent ne repo- » sait pas chez lui [208]; il était libéral même envers ceux » auxquels il n'avait point d'obligations [209]. Beaucoup » d'anciens gentilshommes s'appauvrirent à son service » (en revanche il peupla le pays de nouveaux chevaliers). » Sa suite n'était pas considérable, et pourtant quand » il quittait une auberge, il n'avait pas toujours assez » d'argent pour payer l'hôte [210]. Il n'en parvenait pas » moins, la plupart du temps, à ses fins, à force de » patience [211], de ruse et de bonnes paroles [212]. Sa no- » ble et royale figure [213] avait une dignité séduisante.

[207] « Le roi Sigismond était un si bon souverain qu'il tutoyait rare- » ment quelqu'un, pauvre ou riche, mais disait à tout le monde *vous*. » *Eberhard Windek, hist. Sigism.* cap. 54.

[208] *Hüpli* : « C'était un seigneur sans fond, chez lequel l'argent n'avait pas de repos. »

[209] Surtout quand on pouvait lui persuader qu'il avait fait une promesse; il disait alors : « S'il faut opter, j'aime mieux perdre de l'argent » et des biens que la bonne renommée de ma parole. » *Fugger, Miroir d'honneur de l'Autriche*, p. 468, *a*.

[210] Exemples ci-dessus, chap. IV, n. 101.

[211] *Hüpli* : Il ne faisait pas attention au mal qu'on disait de lui. « Pourquoi vous plaignez-vous, disait-il aux pères du concile, de ce » qu'on parle mal de nous, si nous ne nous gênons pas de mal faire? » *Fugger*, l. c. 462, *a*.

[212] *Hüpli* dit encore : « Il amenait son affaire à bonne fin par des » causeries. »

[213] « Pulchra facie, crinibus crispis et glaucis, sereno intuitu. » *Joh. Thurócz, Chron. Hungar.* l. III.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» D'ailleurs, sa constitution était robuste; quoiqu'il » ne se modérât point dans le boire et dans d'autres » choses peu naturelles [214], il parvint à un âge avancé » et travailla jusqu'à sa mort. » Il se garda de prendre une part sérieuse aux querelles tokenbourgeoises que nous avons racontées jusqu'ici, parce qu'il ne voulait blesser les cantons d'aucun parti, peut-être parce qu'il croyait que ces troubles secondaient les vues du comte de Schlick. Aussi lorsque les Zuricois lui envoyèrent une ambassade, il cacha son embarras sous des plaisanteries [215], bien que la piquante éloquence [216] d'un des députés captivât son attention. Il conserva la vigueur de son esprit jusqu'à la mort. Quand il sentit à Prague qu'elle approchait, il s'occupa du sort de sa fille, de son gendre, Albert d'Autriche, et de ses magnats de Hongrie et de Moravie, exposés à la violence dans une grande ville à peine pacifiée; il les convoqua, leur annonça la fin prochaine de ses jours et leur ordonna que le lendemain, lorsque, ses cheveux blancs et sa lon-

[214] *Hâpli* dit proprement : « Qui étaient laides et contre nature. » Ces derniers mots ne doivent pas s'entendre dans leur sens le plus ordinaire, du moins il n'y a dans l'histoire absolument rien qui permette de soupçonner Sigismond d'avoir été « ambidestro » à la façon du premier César. Les anciens croyaient que, comme le nombre des femmes égale à peu près celui des hommes, chacun doit avoir la sienne, et que celui qui en usurpe une autre (surtout si elle a déjà un mari), agit contre l'ordre établi de Dieu, c'est-à-dire contre la *nature* (πλεονεκτεῖν τὸν ἀδελφόν ἐν πράγματι, selon l'expression de l'Apôtre, I *Thessal*, IV, 6). Mais, dès sa jeunesse, Sigismond fut « dissolutus in lasciviam, » et, bien qu'après ses revers en Hongrie il paraisse « moribus et vita melioratus » (*Thuróez*, l. c.), il resta néanmoins incorrigible sur ce point jusqu'à sa vieillesse; voy. dans le chap. précédent la note 105, et *Fugger*, l. c. 461, *a*.

[215] *Louis Edlibach* : « Il la reçut à l'heure même, mais plaisamment. »

[216] « Un des députés se prit à parler, et plaisant fut son sermon. » *Id.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gue barbe [217] soigneusement frisés, la tête ornée d'un laurier [218], revêtu de ses ornemens impériaux, on le porterait dans un fauteuil découvert hors de la ville comme pour un changement d'air, tous lui fissent cortége. Il traversa les rues au milieu de la multitude des citoyens en larmes [219], les saluant tous amicalement selon sa coutume, mais sans paroles cette fois, par une inclination de tête seulement. A Znaym en Moravie, la faiblesse le surprit; il recommanda d'une manière touchante sa fille et son gendre aux grands assemblés [220]; le lendemain, épuisé par les fatigues et les jouissances de la vie, il s'endormit doucement [221]. Le souvenir de ses bienfaits, assaisonnés de bienveillance et d'esprit, lui survécut dans de nobles âmes pendant plus d'un demi-siècle [222].

[217] Il la portait par amour pour les Hongrois. *Thwrócz.* Le jaune était sa couleur. *Fugger.*

[218] *Thwrócz* : « crinali. » *Fugger :* « Il posa une fraîche couronne de laurier sur sa belle chevelure blanche et frisée. »

[219] « Car tout cœur, pieux lui-même, reconnaissait que l'empereur » Sigismond était homme et prince digne d'amour et foncièrement » loyal. » (« ein grundbiderb Hertzmann und Fürste; » belles et anciennes expressions qui caractérisent bien ce monarque). *Eberh. Windek*, chap. 217.

[220] Lui-même pleura tendrement. *Fugger.* C'est ainsi qu'il termina « mimum vitæ » par une scène en harmonie avec sa dignité.

[221] Il s'éteignit comme une lampe qui n'a plus d'huile. *Fugger.*

[222] Michel Orsàgh, palatin de Hongrie, fit renouveler la statue de Sigismond en 1489 ou 90 dans le château de Bude « prima ædium fronte », parce qu'il avait été son bienfaiteur. *Ludov. Tubero, Commentt. rer. suo temp. gestar.* l. II.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE VI.

TRÈVE AGITÉE DE L'AN 1438.

Constitution de Wartau. — Famine. — Le paysan d'Oberholz. — Médiation et note des Confédérés.

Dans les négociations auxquelles la succession de Tokenbourg avait donné lieu jusqu'alors, Schwyz et Glaris avaient en réalité enlevé à Zurich tous les avantages auxquels cette ville aspirait et qui semblaient lui être assurés [1]. Sa combourgeoisie avec le peuple du pays de Sargans subsistait; mais elle se voyait séparée de l'Oberland, de la Rhétie et des passages qui conduisaient en Italie, au point que toutes ses relations à venir avec ces pays [2] dépendaient du bon plaisir des nouveaux possesseurs d'Uznach et du Gaster ou devaient être rétablies par la force des armes. Outre cela, les Zuricois étaient en guerre avec les puissans ducs d'Autriche, dont l'un, Albert, succéda cette année à l'empereur Sigismond en Hongrie, en Bohème et dans l'Empire germanique. Déjà tombait le commerce avec Venise; les Tyroliens arrêtaient les marchands zuricois et séquestraient leurs marchandises, de sorte que quand leurs nouveaux combourgeois vendaient à l'enchère les champs, les prés et les vignes qui dépen-

[1] Windek, Uznach, le droit de bourgeoisie du Tokenbourg.

[2] Nous verrons tout-à-l'heure qu'elles subsistaient au moins par le commerce d'expédition.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

daient des châteaux ruinés, et qu'avec le produit de la vente ils faisaient bombance, c'était Zurich qui en pâtissait. Cette situation pénible porta l'exaspération à son comble; une guerre intestine et extérieure aurait éclaté cette année déjà, mais trois causes l'empêchèrent: le duc d'Inspruck était âgé, et son jeune cousin Frédéric, plus tard empereur, n'était pas belliqueux; de grands intérêts en Hongrie et en Bohème absorbaient le roi Albert; enfin, en Suisse, l'esprit des alliances éternelles prévint un éclat. Nous allons raconter premièrement les négociations avec l'Autriche, ensuite les négociations entre les Confédérés.

Dès le commencement de la nouvelle année, le concile invita les Zuricois à prolonger l'armistice [3]; ceux-ci se montrèrent bien disposés, pourvu qu'on leur rendît les marchands faits prisonniers et les marchandises séquestrées [4]; le duc, convaincu de son bon droit, ne voulait céder sur rien [5].

Tout retard amenait des incidens qui rendaient la réconciliation plus difficile. La jeunesse de Feldkirch faisait fréquemment par troupes des expéditions contre les Grisons, au-delà du Rhin, ordinairement de nuit et pour piller; de même à Sargans et autour de Wartau. Les habitans de Sargans estimèrent que si ces jeunes gens n'étaient pas favorisés par les citoyens de Werdenberg, dont ils devaient traverser le territoire, leurs incursions ne seraient pas si promptes et ne demeureraient pas impunies. Ils étaient en paix avec

[3] Le 4 janv.; *lettre du concile de la nation allemande.*

[4] Ils étaient disposés à conclure la trêve pour deux ans en y comprenant les leurs et l'évêque de Coire.

[5] *Lettre du margrave Guillaume*, 14 janvier; *du duc*, 24.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Guillaume de Montfort, alors seigneur de Werdenberg [6]. Ainsi donc, pour éprouver les habitans de Werdenberg ou pour les punir, tout-à-coup, par une nuit d'hiver, ils marchèrent au nombre de huit cents vers leur petite ville. A peine le jour commençait à poindre; un bruit de chevaux et d'hommes éveilla les bourgeois. Ils sortirent pour empêcher par leurs exhortations, disaient-ils, les citoyens de Feldkirch (car c'étaient eux qu'ils croyaient voir), de faire des choses qui pourraient compromettre leur propre sûreté, bien qu'ils fussent innocens, ou bien, à ce que pensait ou disait la milice de Sargans, pour se concerter avec les habitans de Feldkirch. Dès que ceux de Sargans virent pour qui on les prenait et que le bon accueil provenait de cette erreur, ils assommèrent tous les Werdenbergeois que la terreur livrait dans leurs mains. Le peuple sans armes rentra dans la ville; les soldats de Sargans emmenèrent comme butin tout ce qu'ils trouvèrent dans la contrée [7].

Pendant plus de huit semaines d'hiver [8] il n'y eut entre le duc et la ville de Zurich ni guerre ni paix; plus d'un armistice fut négocié à grand'peine, mais toujours pour quelques semaines seulement [9]; le margrave Guillaume de Hochberg, bailli du duc dans l'Autriche antérieure, paraissait fort peu disposé à

[6] Montfort-Tetnang, mari de Cunégonde de Werdenberg, ci-dessus, chap. III, à n. 39. On ne voit pas bien clairement comment Werdenberg, qui relevait de la bannière noire de Montfort (t. IV, p. 64), vint dans la possession de la sienne, la bannière rouge; on peut seulement conjecturer que ce fut du fait de sa femme.

[7] *Tschudi*, II, 261.

[8] A partir du jour des rois. *Ibid.*

[9] La dernière trève avant celle qui fut négociée par l'évêque Henri expira le 6 avril.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

faire le moindre sacrifice à la paix [10]. Dans cet état des choses, le sire Henri de Höwen, depuis peu évêque de Constance [11], se rendit avec trente-six chevaux à la cour du duc, travailla sans relâche durant trois semaines à négocier une solide paix pour tous les Etats de son diocèse et obtint enfin le temps nécessaire pour cela, au moyen d'un armistice conclu jusqu'à l'hiver de l'année suivante [12]; les prisonniers furent remis en liberté.

La paix entre Sargans et Werdenberg s'affermissait d'autant mieux que le comte Guillaume de Montfort commença lui-même à se rapprocher des Zuricois. Le duc avait offensé ce vieil ami de sa maison pour un avantage de mille florins, en transférant, pour cette augmentation de prix, au sire de Schlandersberg la seigneurie de Pludenz dans le Wallgau, que Guillaume tenait à titre d'hypothèque. Mais pendant que celui-ci négociait avec les Zuricois un traité de combourgeoisie pour lui et pour ses domaines, la mort le surprit [13].

Dans ce temps-là le capitaine [14] et le conseil que les campagnards de Sargans s'étaient donnés prononcèrent entre les comtes de Thierstein [15] et leurs sujets relevant de l'hypothèque de Wartau [16] une sentence

[10] Sa lettre, citée n. 5, était sèche et froide.

[11] 1436. Alors vivaient encore l'évêque Otton, frère du margrave, qui avait renoncé à l'épiscopat deux ans auparavant, et Frédéric de Zollern, qui le résignait à présent; peu auparavant était mort enfin l'évêque congédié Albert Blaarer.

[12] Jusqu'à Ste Cather. 1439.

[13] *Tschudi* II, 262.

[14] Pierre Weibel de Mels.

[15] Jean, frère de Bernard, et Frédéric, fils de ce dernier, mais encore en bas âge.

[16] Voy. chap. V à n. 199 et suiv. Du reste on voit agir ici, au nom

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qui répand du jour sur les rapports des paysans et de leurs seigneurs. D'abord il ne fut pas question d'hommage avant la confirmation des alliances qui protégeaient les droits des gens de Wartau [17]. Ensuite il y eut à corriger une foule d'abus, ou introduits par les derniers seigneurs [18], ou bien (car la certitude manque) devenus insupportables depuis que les campagnards avaient acquis la conscience d'eux-mêmes. Ils ne niaient pas leurs obligations, mais ils demandaient qu'elles fussent déterminées et allégées. Rarement le sentiment de ses forces rendait le peuple des campagnes injuste, à moins que des chefs de parti ne l'égarassent, qu'une longue oppression ne l'eût plongé dans la barbarie ou que les seigneurs ne comprissent pas leur temps. L'intelligence de l'époque importait également à la tranquillité publique et aux seigneurs eux-mêmes. Les droits difficiles à soutenir étaient rarement abandonnés sans dédommagement, ou ils ne se perdaient que peu à peu; tandis que des maîtres inflexibles perdent à la fois et pour toujours corps et biens, non sans causer de grands dommages à leur pays [19]. Les gens de Wartau ne refusaient pas de continuer à payer leurs douze livres

des comtes, « le vénérable prélat, sire Jean, abbé de Benwyler. » Beinwyl est un monastère dans une étroite vallée sur la Lûsel, non loin de Thierstein; cet abbé était de la famille d'Uttingen; il mourut en 1444. *Leu*.

[17] Ils étaient compris dans le droit de bourgeoisie, chap, IV, à n. 39. Grætschins est au pied de ce château.

[18] Nous avons vu que Wartau appartint jusqu'en 1414 à Werdenberg, jusqu'en 1428 à Tokenbourg et dès-lors à Thierstein; trois maisons seigneuriales pendant la durée d'une génération.

[19] Voy. un passage excellent de *Schlosser* dans les Archives patriotiques du baron de *Moser*, trésor de sagesse et de vertu politique, XI, 503 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'impôt, mais ils se plaignaient de ce qu'un tiers des contribuables s'était séparé d'eux : il fut prononcé à cet égard que le seigneur conserverait son impôt, mais qu'on ferait obtenir justice à ses sujets. Ils se plaignirent de corvées injustes [20] : il fut déterminé que chaque ménage en ferait trois par an, et que, pendant que les seigneurs habiteraient le château, tout sujet qui possédait des bœufs charrierait encore annuellement une voiture de bois. Comme de toute antiquité les terres étaient divisées en arrondissemens livrés chacun à un nombre déterminé de cultivateurs, qui fournissaient au seigneur un nombre fixe de boisseaux de blé, ils demandèrent que les cultivateurs du même arrondissement pussent trafiquer en liberté, mais seulement entr'eux, de la portion qu'ils tenaient en fief; cela fut accordé sans peine [21]. Comme dans cette contrée aussi [22] l'entretien des troupeaux paraissait offrir le plus d'avantages, ils demandèrent de pouvoir acquitter les deux tiers de l'impôt en caillebotte [23] et en fromages; mais sur ce point on ne jugea pas à propos d'innover; aussi bien les cultivateurs pouvaient-ils se tirer d'affaire. Qu'un seigneur ne pût pas chasser de sa métairie un paysan qui payait régulièrement ses intérêts, c'était là un vœu légitime dont il n'est fait aucune mention dans la sentence, parce qu'on ne négocia pas avec des propriétaires, mais avec des seigneurs engagistes qui songeaient moins à l'avenir qu'à tirer le meilleur parti

[20] *Ch.* dans *Tschudi*, datée du jeudi avant la Toussaint.

[21] Cette demande est mentionnée dans la *ch.*; il n'en est plus question là où l'on raconte la sentence.

[22] P. e. t. I, p. 262 et suiv. Autrefois l'agriculture florissait aussi dans le canton d'Unterwalden.

[23] Distinguée du fromage par le nom de *Werdkæse*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

possible du présent. Les assises provinciales furent d'ailleurs maintenues sur l'ancien pied : les jurés étaient nourris publiquement; le *maximum* de la petite amende [24] fut fixé à une livre de heller, de la grosse à vingt livres. Chaque ménage [25] devait fournir une poule au seigneur pour le carnaval. L'ancien droit fut confirmé pour les cas de mort, mais on recommanda aussi aux seigneurs hypothécaires l'ancienne clémence [26]. Tout fait voir que l'homme du peuple se contentait de l'équité.

Il n'en était guère ainsi des gouvernans de Zurich et de Schwyz; cette année encore les Confédérés se donnèrent inutilement beaucoup de peine pour les réconcilier.

La députation que Schwyz envoya à Inspruck, au sujet de l'hypothèque du Gaster, dans un temps où l'Autriche était en guerre ouverte avec Zurich et où Schwyz nourrissait contre cette ville une inimitié mal déguisée, parut à tous les Cantons si inconvenante et à plusieurs si suspecte, qu'on envoya une délégation à Schwyz pour en demander le rappel. On répondit simplement, « que le temps apprendrait combien cette » mission avait d'importance pour Schwyz et pour » Glaris; que ces deux cantons méritaient du reste » assez de confiance de la part de leurs confédérés » pour que ceux-ci ne crussent pas à des négociations » antifédérales. »

Quand on sut que Schwyz et Glaris cherchaient à

[24] Pour faute et correction.

[25] Chaque ménage établi pour son propre compte; ce qui fait une grande différence, parce que dans bien des contrées trois générations font ménage commun.

[26] Les seigneurs les avaient toujours traités avec bienveillance.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

obtenir la propriété du Gaster, Zurich se plaignit d'une négociation entamée dans ce moment, au milieu de la guerre, d'une manière astucieuse, pour l'empêcher d'attaquer le duc dans cette partie de ses domaines. Les Confédérés exhortèrent Zurich [27] à terminer au plus tôt la guerre de l'Autriche par voie de droit ou à l'amiable, Schwyz et Glaris à ne pas acquérir des terres ducales tant que la guerre durerait. Mais déjà l'on avait conclu le traité par lequel le Gaster devint, pour ainsi dire, la propriété de ces deux cantons.

Dans ce temps, des pluies continuelles obscurcirent l'air [28] et couvrirent de boue les routes du commerce et des communications; les faibles récoltes de la moisson précédente étaient consommées ; les hommes voyaient avec terreur approcher la famine; chacun amassait ce qu'il pouvait acquérir. L'exemple de Bâle inspira de l'effroi : le concile et la ville manquèrent de pain pour n'avoir pas ménagé les provisions surabondantes [29]. Les habitans de Zurich, au contraire, ne connurent pas la disette, parce que les magistrats avaient à temps limité l'exportation [30]. Au moment où Schwyz et Glaris se plaignaient de ce qu'ils n'obtenaient à Zurich que deux muids de blé pour chaque père de famille, même quand il avait beaucoup d'enfans et de domestiques, et rien pour les voisins, rien pour le pays du Gaster, Zurich, à l'exemple de Schaff-

[27] Dans une diète à Lucerne. Msc.

[28] *Wurstisen*, Chron. de Bâle, p. 359 de la nouv. édition.

[29] « Car en général on était porté à en tirer parti, et chacun pensait que les temps deviendraient meilleurs; mais le mal empira. » *Protoc. munic. de Bâle* de c. a. dans *Brukner, Choses curieuses (Merkwürdigkeiten)*.

[30] *Tschudi*, II, 263. Du reste ceci ne doit s'entendre ni de tout le monde ni de toute la durée de cette triste époque.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

house[31], de Strasbourg[32] et de bien d'autres villes, défendit, sans exception quelconque, toute exportation et même le transit. La famine apparut avec toutes ses terreurs après la mauvaise issue d'une moisson qui promettait passablement; des hommes cédant à une faim irrésistible avaient arraché les épis pour les manger crus. Ainsi, entre les villes les plus amies toute communication fut interrompue; on ne permit à chaque habitant de la campagne d'emporter des villes que pour un plappart[33] de pain; des paysans faisaient deux milles pour obtenir cette petite quantité. Heureuse la contrée pastorale où le petit-lait et le fromage subvenaient aux besoins! Dans les contrées agricoles, un peu d'herbages bouillis dans du lait étaient un rare délice; dans mainte maison il n'entra pas de pain durant six mois; le pays était rempli de valets et de servantes sans maîtres; maint vigoureux jeune homme offrait le reste de ses forces épuisées pour un morceau de pain[34]. Cette disette engagea les Bâlois à construire un grenier sur la place de Saint-Pierre[35]. Ils recevaient du blé du fond des Pays-Bas et de la Franconie quand les villes et les seigneurs ne l'enlevaient pas de force au passage[36]. Schwyz

[31] *Waldkirch, Chronique de Schaffhouse.*

[32] « Nos amis de Strasbourg ne voulurent ni nous laisser acheter du blé chez eux, ni nous en prêter, bien que nous leur eussions rendu de celui des Pays-Bas, » *Protoc. munic. de Bâle*, a. 1439.

[33] Valant alors 13, 14 ou 15 heller, ou un sou. *Waser*, de l'argent, p. 102, suiv.

[34] « Il y avait beaucoup de vigoureux valets qui se tordaient de faim. » *Hüpli*, msc.

[35] *Wurstisen*, l. c.

[36] « Si nous reçûmes quelque chose, ce ne fut pas sans peine ni travail. » *Protoc. munic. de Bâle.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

reçut en vain du nouveau roi des Romains une lettre de jussion pour Zurich [37]. La faim ne connaît pas de lois, et Réding sentit trop tard qu'avant de se brouiller avec ceux qui tenaient le panier au pain, il aurait dû pourvoir son pays de magasins à blé.

Tandis qu'il cherchait du soulagement pour ses concitoyens par le moyen des Confédérés, il se passa sur la frontière d'Uznach un fait qui aigrit les esprits. Au baillage de Grüningen, que Zurich acheta de l'Autriche, comme nous l'avons vu [38], appartient une contrée fertile et charmante, le Fischenthal, où les montagnes plus sauvages du Tokenbourg et d'Uznach finissent en gracieuses collines. Celles-ci étaient comme parsemées d'un grand nombre de vieux châteaux et d'une soixantaine de métairies [39]. La plupart avaient un centre commun, l'église de la vallée; çà et là s'élevaient des chapelles. Dans les anciens temps de la domination de l'Autriche, cette maison éloignée vivait ordinairement en bonne intelligence avec les comtes et les seigneurs voisins de cette partie de ses domaines; elle recourait dans ses besoins à leurs armes et à leur argent, et les établissait comme baillis sur leurs châteaux de Rapperschwyl et de Grüningen; alors subsistaient les vieux terriers du temps d'Albert I. Mais quand il se formait peu à peu une nouvelle métairie, on ne déterminait pas toujours exactement ses limites ni l'autorité dont elle relèverait. Tel était sans doute le cas de la métairie d'O-

[37] Cette *lettre de jussion* se trouve aussi dans *Tschudi* II, 264. Elle est datée de Prague, mercredi avant Saint-Gall.

[38] T. III, p. 333.

[39] Ce nombre est fourni par *Leu*, art. Fischenthal.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

berholz, située entre les villages de Wald et d'Eschenbach, dépendant, l'un de Grüningen, l'autre d'Uznach. Lorsque Schwyz et Glaris firent prêter serment à l'avoyer, aux conseillers et aux bourgeois d'Uznach et de sa banlieue [40], et ensuite à l'ammann, aux conseillers et à la commune de Schmérikon et de la colline, le fermier d'Oberholz le prêta aussi, soit qu'il appartînt de tout temps à cette commune, soit qu'il voulût alors en faire partie [41]. Apprenant cela, les Zuricois ordonnèrent au bailli de Grüningen [42] de s'emparer à l'improviste de ce paysan, et de l'envoyer à Zurich. Là, ils l'enfermèrent dans la tour du Wellenberg, et le condamnèrent ensuite à une amende de deux cents livres de heller, décuple de l'amende la plus forte usitée dans ce pays [43]. Le métayer d'Oberholz, non par impossibilité de payer, car il avait de la fortune, mais dans la persuasion que la condamnation était injuste, refusa. Schwyz demanda sa liberté, offrant de faire examiner légalement les limites. Tous les Confédérés intercédèrent pour le prisonnier, parce que cette affaire troublait la paix publique. Mais quelque intérêt qu'ils prissent à sa cause dans les diètes, il ne fut mis en liberté que lorsque, las de la prison et d'une vie inactive, il eut payé.

La commune de Schwyz prit la charte de l'alliance

[40] Telle est la désignation de cette municipalité dans la *ch.* 1450, vendredi après l'exaltation de la croix.

[41] Sa métairie dépend maintenant d'Uznach et de la paroisse d'Eschenbach; son état ancien ne peut être déterminé que d'après des terriers qu'on trouverait difficilement dans la métairie même ou à Uznach.

[42] Jacques Schwarzmurer; *Codex traditionum Ruti*, h. a.

[43] Voy. ci-dessus après n. 24.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

éternelle, reconnut sous serment que, pour cette violence exercée contre son concitoyen, elle devait citer Zurich à Einsidlen, afin de soumettre l'affaire au droit fédéral [44], et envoya, par des courriers, la citation ouverte, suivant l'ancien usage. Zurich répondit : « qu'à Schwyz on avait sans doute mal lu ou » mal interprété l'alliance éternelle [45]; qu'autrement » on aurait vu que le pacte réserve les droits de cha- » que canton [46]; que l'homme d'Oberholz ressortissait » à Grüningen, fief de l'Empire [47], qu'ainsi l'Empereur » seul pouvait décider si les alliances éternelles de- » vaient détériorer son fief. »

C'est la première fois que, dans ces différends, nous voyons Zurich invoquer un autre recours que celui de ses confédérés. Tout injuste que cela puisse nous paraître, à cette époque c'était moins surprenant, parce que les liens de la dépendance de l'Empire ne s'étaient pas encore autant relâchés et que l'Empereur ne passait pas pour une puissance étrangère, réservé qu'il était dans les alliances perpétuelles. Ce qui devait surprendre, c'est que Zurich osât en appeler à un empereur autrichien contre Schwyz à qui l'on reprochait des liaisons trop étroites avec l'Autriche, surtout dans une affaire relative à ses domaines occidentaux, sur laquelle il pouvait conseiller la cour d'Inspruck, alors en guerre

[44] Voy. t. III, p. 15.

[45] « Ils écrivirent une lettre orgueilleuse et maligne, » dit *Tschudi*; ces paroles donnent moins une idée du caractère de la lettre que de l'impression qu'on en reçut.

[46] La chose essentielle était de bien déterminer ces droits; c'est pour cela qu'on se réunissait, c'est là ce qu'on devait discuter.

[47] On tira parti de cette circonstance; je le vois par *Lauffer, Histoire de la Confédér.*, t. V, 84.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avec les Zuricois. Cette circonstance prouve la confiance qu'ils avaient dans la justice de leur cause. En effet, Albert était un souverain ami de la paix et de la justice[48] : toutefois il ne faut pas oublier que Grüningen était une hypothèque de l'Autriche[49], que les progrès de la démocratie menaçaient aussi Rapperschwyl[50], que des seigneurs liés avec l'Autriche se plaignaient de faits analogues[51], et que d'autres, par les mêmes craintes, s'attachaient derechef aux Zuricois[52]. Ceux-ci dirigèrent insensiblement l'opinion, attendu que Schwyz était trop entreprenant et trop heureux. Mais Réding, loin de faire le moindre sacrifice au rétablissement de l'ancienne amitié, ne négligeait aucune occasion de provoquer de nouvelles plaintes. On voit dans les griefs des Zuricois que la borne de la Marche, au canton de Schwyz, avait été avancée du côté de Pfeffikon de quatre cents pas; qu'en faveur d'une nouvelle route il fut établi un nouveau péage qui grevait tout particulièrement le commerce de Zurich[53]; que les Schwyzois refusaient de poursuivre un accusé, sujet de Zurich, devant son juge naturel, suivant l'ancienne coutume[54].

[48] « Probus fuit » ; *Paltrami* S. Watzonis, chron. contin. ap. *Pez*, Scr. R. A. t. I. *Hüpli* vante aussi sa loyauté et sa douceur. Il a prouvé son amour de la paix par sa réforme.

[49] T. III, p. 333.

[50] Zurich favorisa le plus possible Rapperschwyl et Winterthur même pendant la famine. *Tschudi.*

[51] Frédéric de Hinwyl qui possédait aussi des terres et des gens dans le Fischenthal et dans la contrée environnante. Voyez ci-dessous la ch. n. 61.

[52] Tel que Gaspard de Bonstetten, seigneur d'Uster et de Sax. *Papiers de famille.*

[53] On ne le faisait pas payer à tout le monde. *Ch.* n. 61.

[54] Sur ce point aussi la *ch.* n. 61 et n. 62.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Il est difficile de juger après un si long temps et sur des relations partiales, de quel côté se trouvait, dans chacune de ces affaires, le bon droit ou le tort; toujours est-il que ces démarches de Schwyz étaient impolitiques, car la véritable politique d'une confédération, c'est la concorde, et il sied au plus fort de céder.

L'effet de cette conduite fut de soulever à la ville et à la campagne presque tous les Zuricois contre de tels confédérés; on sentit moins la ruine des espérances d'agrandissement que l'offense faite à l'honneur. Stüssi convoqua en présence des députés de la Suisse l'assemblée générale des Zuricois âgés de plus de quatorze ans [55]; celle-ci se montra fermement résolue à maintenir la défense de l'exportation, et complètement indifférente à la guerre que Schwyz et Glaris pourraient lui déclarer pour ce motif [56]. La voix et les gestes du peuple trahissaient une vive indignation [57]. Pendant l'automne, le gouvernement, dans un message, adressa un rapport sur toute l'affaire aux communes rurales, surtout des bords du lac; il n'y en eut pas une seule qui n'exprimât la résolution de sacrifier corps et biens pour la vieille gloire et les droits de leur cité.

Il serait beaucoup trop long de dire toutes les diètes et tous les lieux où les Confédérés et des villes impériales [58] bienveillantes s'efforçaient en vain, avec un zèle toujours nouveau, de terminer ces fatales querelles et obtenaient tout au plus la prolongation d'un

[55] *Tschudi. Hüpli* dit douze ans.

[56] « Que s'ils voulaient rompre la paix, le plus tôt serait le mieux. » *Tschudi.*

[57] « Il bruit et s'emporte. » *Tschudi.*

[58] Bâle, Schaffhouse, Constance, Ravensbourg, Saint-Gall.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

armistice quand les partis étaient déjà en campagne. On ne rejetait pas précisément le droit fédéral, mais on l'énervait en exigeant une foule d'explications. A la fin les Confédérés se mirent au-dessus des formes; comme de part et d'autre les discours s'envenimaient de plus en plus et qu'on n'en connaissait que trop bien le sens, ils ne voulurent plus entendre les parties selon les règles du droit, mais députèrent à Berne deux [59] des hommes les plus considérés des cantons impartiaux de même que de Soleure, prièrent Rodolphe Hofmeister, les bannerets et le Conseil de siéger avec eux pour prendre une décision, et rédigèrent leur sentiment dans une note qu'ils envoyèrent [60] à Zurich et aux deux autres cantons; ils leur firent dire en même temps : « que c'était » là l'opinion de leurs vieux et fidèles confédérés; que » s'ils s'y conformaient, ce serait pour l'avantage et » l'honneur de tous et de chacun; que l'acceptation » ne sortirait jamais de leur mémoire; que le rejet » serait à leurs yeux la preuve de la violence qu'un » parti voudrait exercer contre l'autre; que pour la » prévenir ils avaient résolu de réunir toutes leurs » forces contre les réfractaires [61]. »

[59] Lucerne doit en avoir envoyé trois.

[60] De Lucerne. = Le traité de paix rédigé à Berne à la fin du mois de novembre devait servir de base à une sentence en forme; mais les députés allèrent soumettre préalablement le projet à leurs gouvernemens respectifs; ils se réunirent de nouveau à Lucerne vers le milieu de décembre. Voy. *de Tillier, Histoire de la république de Berne*, t. II, p. 70. Ce second tome a paru depuis que nous avons eu l'occasion de citer le premier dans notre précédent volume. Les savantes recherches de M. le landammann de Tillier serviront plus d'une fois à compléter notre travail et à rectifier quelques erreurs de Müller. C. M.

[61] La *note* est dans *Tschudi*; II, 267 - 275, datée de Lucerne, vendredi avant Ste Lucie.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Relativement à quatre griefs de Schwyz, la note comprenait les décisions suivantes : Premièrement : Zurich, qui a donné le droit de bourgeoisie à des sujets du comte Henri de Sargans, combourgeois de Schwyz, contre le gré de ce seigneur, *voudra bien* se soumettre à une procédure équitable; les Zuricois ne peuvent être *requis* de se soumettre au *droit fédéral*, parce qu'à l'époque où le fait a eu lieu, le comte n'était pas encore combourgeois de Schwyz. En second lieu : on fixera les limites entre Uznach et Grüningen ; suivant qu'il se trouvera que le paysan d'Oberholz appartient à un des territoires ou à l'autre, les Zuricois garderont ou rendront son amende. Troisièmement : à l'égard d'un soldat de Schwyz blessé par un sujet zuricois, Zurich a soutenu, conformément aux droits les plus anciens, que l'affaire ressortit au juge de l'accusé, à nul autre[62]. En quatrième lieu : comme le droit de marché de Zurich rentre dans les franchises et ordonnances que le pacte réserve, il n'est pas conforme à l'alliance de vouloir forcer par le droit fédéral la *complète liberté* d'exportation ; on espère que les Zuricois feront loyalement leur possible, attendu qu'une interdiction *absolue* serait en effet anti-fédérale, et qu'à ce sujet on devrait leur adresser une sommation [63].

Quatre griefs des Zuricois furent jugés comme suit : Premièrement : quoique l'Empereur ait autorisé Schwyz

[62] Les Schwyzois voulaient que la cause fût jugée à Rapperschwyl, où la trève avait été conclue.

[63] Sur ce point, il est vrai le plus difficile, la réponse est vague et sujette à contestation. = Ajoutons que, d'après le traité de paix, Zurich aurait rétrocédé à Schwyz, Pfeffikon, Wollerau, Hürden et Aufnau ; les autres réclamations auraient été jugées selon le droit fédéral dans une diète à Einsidlen. Voy. *de Tillier*, l. c. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à établir un péage pour l'amélioration des routes impraticables[64], et que les péages perçus par les Zuricois sur leur territoire[65] soient les mêmes que ceux qui ont été de tout temps établis dans la ville, néanmoins il est conforme à l'alliance que les Confédérés entr'eux ne fassent point d'innovation de ce genre. Secondement : la seigneurie d'Uznach, sur laquelle les Zuricois ont des prétentions et que les héritiers de Tokenbourg juridiquement reconnus ont cédé à Schwyz comme hypothèque, demeure à ce canton, si les Zuricois ne l'emportent pas sur lui devant le tribunal compétent[66]. Troisièmement : s'il se trouve que des serfs de Frédéric de Hinwyl, bourgeois de Zurich, aient été entraînés par les Schwyzois dans l'alliance d'Uznach, ils en seront dégagés. Quatrièmement : si dans la Marche schwyzoise on a coupé à un sujet zuricois son blé, il devra être indemnisé, et en général nul ne doit être lésé dans ses domaines héréditaires et dans ses fiefs.

Cette note fut concertée à Berne avec le plus d'équité et de ménagemens possible, mise par écrit, puis portée par deux des premiers magistrats de cette ville, Ulrich d'Erlach et Rodolphe de Ringoltingen, à une autre diète à Lucerne, d'où elle fut envoyée à Zurich et à Schwyz avec de touchantes exhortations. Le bourgmestre avait assisté à la conférence de Berne[67], mais non Réding; le désir sérieux d'une pacification ne semblait guère

[64] « Qui avaient été grandement incommodes. »

[65] Probablement depuis que l'exportation hors de la ville avait été défendue, tandis que le transit par le reste du canton était encore libre.

[66] La cause aurait dû être portée devant l'Empereur en personne.

[67] Avec Henri Usikon, Conrad Meyer et le greffier municipal.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

permettre que ces deux hommes comparussent ensemble [68]. Les Confédérés finirent l'année dans le sentiment d'une action louable et non sans l'espérance du succès désiré.

[68] Schwyz envoya Jean Ab Yberg et Jean Wagner. Glaris n'envoya pas non plus Tschudi, mais Ulrich Elmer et Jacques Wenner. Il est possible que Réding et Tschudi fussent encore en mission en Bohème, où ils obtinrent la lettre de jussion, n. 87; selon toute probabilité, ils prirent soin indépendamment de cela, de sonder ou de diriger les sentimens du nouvel empereur.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE VII.

PREMIÈRE GUERRE DE ZURICH CONTRE SCHWYZ ET GLARIS.

Réponse à la note. — Explosion de la guerre. — Armistice. — Partage de l'héritage de Tokenbourg; franchises du Tokenbourg et des Dix-Juridictions. — La peste.

[1439.]

Lorsque les Zuricois eurent connaissance de la note rédigée par les Confédérés dans de sérieuses intentions, mais sans l'observation des formes en usage, ils estimèrent contraire à leur honneur et à leur intérêt d'accepter une convention à laquelle ils n'avaient pas pris l'engagement de se soumettre. Les jurisconsultes[1] ayant fait connaître leur opinion aux deux conseils, ceux-ci convoquèrent, comme au jour d'un danger public, la commune de tous les bourgeois, et lui exposèrent que le maintien des libertés et des droits de la ville, surtout du marché, où chacun prétendait trouver du pain à bon compte, était l'objet de leur délibération, et une ferme concorde le seul moyen de salut. Ensuite on fit prêter le serment qu'en cas de partage des voix, la minorité se soumettrait à la majorité, que tout rénitent

[1] « Les intelligens et savans, » selon un manuscrit que je possède. On peut entendre par là principalement le greffier municipal et quelques chanoines du grand chapitre, p. e. maître Félix Hemmerlin.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

serait puni dans sa personne et ses biens, et que le Conseil n'entreprendrait rien sans la commune. Dans le Conseil siégeaient probablement des hommes animés de sentimens fédéraux, qui, par amour de la patrie suisse, eussent cédé[2]; le bourgmestre fit prévaloir son système ou plutôt ses passions par l'ascendant de son parti parmi le peuple[3]. On lut ensuite la note, mais en y ajoutant les observations qui devaient diriger le jugement de la multitude, et dont voici la substance :

« Les Zuricois ne sont pas médiocrement étonnés, » après avoir envoyé à Berne des députés munis de » pleins-pouvoirs pour une diète conciliatrice seule- » ment, qu'on ait pris sans leur participation une ré- » solution sur leurs plus grands intérêts. N'ayant ja- » mais refusé à personne justice ni équité, ils n'ont pas » besoin d'un avertissement spécial pour faire droit » au comte de Sargans, dont les réclamations, du reste, » trahissent les inspirations de Schwyz[4]. La conduite » de Schwyz, qui s'arroge la seigneurie d'Uznach, » donnée par la comtesse de Tokenbourg à la ville de » Zurich, leur cause d'autant plus de surprise que ce » canton a lui-même défendu la comtesse contre les » prétendans à l'héritage[5]; d'ailleurs l'Autriche n'au- » rait pas versé dans les mains de cette dame le prix du » rachat des hypothèques, si elle ne l'avait pas recon-

[2] *Tschudi* le répète; la chose est rendue vraisemblable par le supplice de plusieurs de ces magistrats qui eut lieu quelques années après.

[3] L'affaire fut aussi soumise aux communes de la campagne.

[4] Il ne l'eût pas fait si les Zuricois n'eussent pas donné le droit de bourgeoisie à ses sujets. Zurich et Schwyz commirent des fautes sur ce point; il est difficile de dire de quel côté il y eut le plus de torts.

[5] Voy. chap. V, n. 101.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» nue héritière légitime[6]; enfin les prétendans ont » réellement racheté ses droits. En tout cas, Schwyz[7] » n'a jamais demandé à la ville de Zurich une rectifi- » cation des frontières[8], et il peut d'autant moins ré- » clamer une indemnité pour la punition du paysan » d'Oberholz, qu'au moins la *possession* du droit sei- » gneurial de cette métairie n'a pas été jusqu'à ce jour » décidée en faveur de Schwyz. L'article sur la défense » de l'exportation est le plus inique de tous : ce n'est » pas assez que la fin en contredise le commencement[9]; » quel avantage reviendrait-il à la ville d'appartenir » à la Confédération, si, sous prétexte de l'alliance » éternelle, elle devait se soumettre à des exigences » toujours renaissantes, toujours nuisibles à ses inté- » rêts, tandis que l'alliance assure à chaque village ses » franchises? Zurich privera-t-il ses fidèles citoyens du » peu de blé qui, dans ces temps difficiles, arrive au » marché, pour le céder à ces hommes hostiles, prin- » cipaux auteurs de toutes les querelles, aux nouveaux » concitoyens des Schwyzois et des Glaronnais? Zu- » rich laisse subsister en faveur de Schwyz la liberté » du transit[10]; mais il n'est tenu[11] d'accorder la li-

[6] On pouvait objecter que cela avait eu lieu, parce que l'argent et l'hypothèque qui le représentait passaient pour un bien mobilier auquel la veuve avait un droit incontestable, surtout parce qu'elle avait les biens en sa possession.

[7] On rappelle par là qu'outre la dot et le présent de noces, les héritiers avaient accordé à la comtesse une rente viagère.

[8] Parce que Zurich contestait encore à Schwyz la possession d'un pays dont la délimitation donnait lieu à cette querelle.

[9] Voy. chap. VI, n. 63.

[10] Nous avons vu qu'il était auparavant défendu. *Tschudi*, II, 262, *b*.

[11] L'alliance *perpétuelle* n'en parle pas.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» berté d'achat qu'à la seule ville de Berne[12]; on in-
» clinera toujours vers le parti le plus doux, mais la
» bienveillance ne se commande pas, il faut la mériter.
» En outre, les empereurs et les rois[13] ont octroyé à la
» ville de Zurich une exemption de tout nouveau péage
» beaucoup plus ancienne que ce droit de douane ob-
» tenu récemment par Schwyz. Bien que[14] ce canton
» se comporte incessamment en ennemi, on exige des
» Zuricois plus que de l'amitié : on exige d'eux, sans
» réciprocité, une complaisance fort préjudiciable à
» leur ville, tandis que la note passe sous silence une
» partie de leurs griefs[15]. Pourquoi ne s'y trouve-t-il
» pas un mot du Gaster, de Windek, pays dont
» Schwyz a pris possession au milieu de la guerre, en
» dépit de la réclamation des Confédérés[16], sans qu'un
» jugement fût intervenu sur la prétention des Zuri-
» cois? Pourquoi ceux qui ont arrêté, au détriment
» de la ville, cet article sur l'exportation du blé, n'ont-
» ils pas obligé la Marche schwyzoise à lever la défense
» faite aux cultivateurs zuricois des bords du lac d'en
» exporter du fumier, du foin et de la paille[17]? Pour-

[12] D'après l'alliance conclue en 1423, t. IV, p. 349.

[13] Les rois des Allemands; depuis 800 jusqu'à 1509, comme on sait, ils ne prenaient le titre d'empereurs qu'après avoir été couronnés par le pape.

[14] J'omets des articles insignifians sur lesquels Zurich ne fait aucune observation.

[15] Les Suisses considéraient cette cause autrichienne comme ne ressortissant pas à leur for; toutefois ils auraient pu faire à leurs confédérés une observation sur la conduite qu'ils tenaient dans cette affaire; le désir excessif de la paix amena une paix plâtrée (comme en 1713 et en 1748; *Mably, Droit public*).

[16] Chap. VI, n. 27.

[17] Les Confédérés pensaient que l'une de ces choses amènerait l'autre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» quoi fait-on un crime aux Zuricois d'en appeler au » chef de l'Empire pour la fixation du sens de certaines » franchises impériales, tandis qu'on passe aux Schwy- » zois d'avoir deux fois obtenu de l'Empereur des let- » tres de jussion contre Zurich? Comment a-t-on oublié » dans la note la borne de Pfeffikon[18] déplacée, la sa- » tisfaction indispensable pour les paroles les plus in- » jurieuses et pour les dispendieux armemens[19]? Les » Confédérés montrent de la partialité[20]; personne ne » veut aider la ville de Zurich; eh bien! elle s'aidera » elle-même[21]! »

La commune de Zurich approuva ce mémoire à une immense majorité[22]; elle chargea les conseils de l'adresser à tous les Cantons, mais en supprimant le passage où les Confédérés étaient accusés de partialité; ils durent en outre offrir de faire juger les différends par trois conseillers de Lucerne, trois de Berne et un surarbitre choisi dans le conseil de l'une de ces deux villes[23]; enfin, tous les Cantons seraient sommés de déclarer « s'ils voulaient protéger Zurich. » La commune résolut de tout risquer pour défendre les droits de la ville, principalement le marché.

Comme à cette époque toutes les contrées, dans l'Helvétie même, demandaient au nouveau roi des

[18] Ce silence ne peut s'expliquer que conformément aux dernières lignes de la note 15.

[19] Pour la défense des frontières.

[20] Ce mot ne se trouve pas dans la charte par le motif qui suit dans le texte.

[21] La *ch.* est dans Tschudi, II, 267—278, dans les lignes insérées.

[22] Le msc. dit « unanimement »; mais il faut sans doute entendre ce mot d'après le réglement que l'on crut devoir adopter au préalable.

[23] On se défiait davantage des cantons forestiers. Nous le verrons dès ce moment.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Romains la confirmation de leurs franchises et de leurs constitutions [24], une demande analogue avait pour Zurich plus d'importance et offrait plus de difficulté que dans de précédentes occasions; elle était plus importante, parce qu'alors les droits de la ville étaient attaqués par des confédérés qui avaient l'oreille de la cour[25]; elle présentait plus de difficulté, parce qu'un roi romain de la maison d'Autriche ne devait guère être disposé à confirmer tout ce que Sigismond, aux dépens de cette maison, avait cédé aux Zuricois. Il ne fallait d'ailleurs pas oublier que le vieux duc d'Inspruck, auquel on avait enlevé l'Argovie et détruit récemment deux châteaux, s'était rendu à Vienne malgré son âge avancé, et n'avait pas peu contribué à décider son parent pour l'acceptation de la couronne de l'Empire[26]; enfin, Albert avait obtenu des villes impériales la promesse scellée par un serment de lui donner toute espèce de secours pour ramener[27] sous l'autorité de l'Empire

[24] Au sujet de Berne voy. *Stettler*, p. 133. Il y a une *ch.* concernant *l'abbé de St.-Gall* (Bude, Pierre et Paul) dans le *Cod. tradit.* : il doit préalablement prêter serment au comte de Lupfen, landgrave de Stülingen, seigneur de Hohenek; mais il le prêtera entre les mains du roi en personne, quand ce monarque viendra en Souabe.

[25] Chap. VI, à n. 37 et 68.

[26] *Gérard de Roo*, p. 158, édit. in-4°. Halle, 1709.

[27] *Anonymus de morte et eventib. Alb. II* : « Juraverunt, velle astare, non solum apud civitates imperii ablatas, sed etiam contra omnes suos inimicos. » Ap. *Pez, S. R. Austr.* II, 675. Il me paraît, je l'avoue, que cette promesse se rapporte principalement aux Florentins et à d'autres « civitates et potentias Italiæ, » détachées de l'Empire et dont cet écrit parle d'une manière plus circonstanciée immédiatement après le passage cité; du reste, la promesse était générale. Elle ne fut faite, selon l'auteur, qu'à l'égard des villes impériales; elles avaient le plus d'argent; d'autres États promirent de suivre leur exemple, si Albert y tenait.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les villes et les communes[28] qui s'en étaient détachées.

La chancellerie impériale mit fin à cet embarras, grâce surtout aux soins du protonotaire[29] Marquard Brysacher et du vice-chancelier de l'Empire le comte Schlick. Celui-ci avait grand besoin de l'amitié des Zuricois pour prendre possession des domaines de Frédéric de Tokenbourg[30], qu'ils aimaient mieux voir dans ses mains que dans celles des héritiers liés avec Schwyz. Supposé que Brysacher n'eût pas déjà dans Zurich des parens considérés[31], il fut gagné parce qu'on lui promit pour son frère un des canonicats du grand chapitre[32]. En conséquence les franchises et les dons accordés par les empereurs et les rois furent confirmés sous réserve des rachats[33] et des autres droits[34] de la maison d'Autriche; les assurances données à Zurich lui permirent dès-lors de proposer sans scrupule le recours à l'arbitrage de l'Empereur. Ajoutez que tous les Confédérés avaient autant et même plus d'intérêt

[28] « Civitas » a ces deux significations.

[29] Ce titre répond à celui de référendaire impérial usité aujourd'hui. Je crois avoir trouvé des exemples du premier dans *Uffenbach*.

[30] Ou pour les racheter à des conditions favorables.

[31] *Leu*, art. Breisacher, cite au commencement de ce siècle un tribun zuricois de cette famille.

[32] Les Zuricois peuvent en trouver la preuve dans les *livres tokenbourgeois* de leur chancellerie d'État. I, 984 et 1011.

[33] Ce dispositif concernait probablement l'Argovie et Kibourg. Il est à remarquer que, d'après la *ch.* citée n. 24 et que Stettler avait à sa disposition, Arberg et Wangen furent confirmés aux Bernois, mais qu'il n'y est fait aucune mention des conquêtes en Argovie et des acquisitions faites parmi les domaines de Kibourg-Berthoud.

[34] On sait que les comtes de Kibourg possédaient autrefois toutes sortes de droits, même à Zurich, p. e. une redevance pour le marché au blé en litige (appelée l'Immi), qu'on trouve encore sous les fils du roi Rodolphe.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que Zurich à ce que l'Autriche ne se prévalût pas de cette réserve[35]; ou la nécessité les rapprocherait donc de Zurich, ou ils paieraient cher un ressentiment opiniâtre.

Les Confédérés étaient dans la plus grande perplexité. Leur note, rejetée avec tant d'indignation à Zurich, avait été bien accueillie à Schwyz. A beaucoup d'égards elle donnait tort aux Schwyzois, à d'autres elle leur était favorable : son silence sur certains points équivalait à une recommandation; mais, même sans cette circonstance, Schwyz se serait empressé de gagner les Confédérés, en voyant Zurich refuser de faire un pas pour se rapprocher d'eux. La nécessité d'exécuter leurs menaces contre les réfractaires[36] dut être de tout point pénible aux Confédérés : ils prévoyaient une guerre dispendieuse sans dédommagement ni profit, et même une dangereuse intervention de l'étranger.

Deux jours avant l'expiration de l'armistice, les Zuricois ordonnèrent à toute la milice de la ville et de la campagne de se tenir prête à marcher vers les frontières. Au moment où la trêve finit, le 3 mai de grand matin, environ 4,000 hommes sous les ordres du bourgmestre se rendirent avec la bannière de la ville dans la contrée de Pfeffikon. La veille, fort tard, les Schwyzois avaient occupé le haut de l'Etzel, montagne qui domine Pfeffikon, entre le lac et la Linth. Les Zuricois menaçaient la Marche sur une des rives du lac supérieur, et au-delà, derrière Rapperschwyl[37], Uz-

[35] On se rappelle que dans les affaires de l'Argovie, Zurich représenta les autres cantons, surtout au sujet de Bade et des bailliages libres.

[36] A la fin de la note.

[37] A Bubikon, Rüti et Wald.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

nach ; Schwyz, de son côté, envoya dans la Marche un corps de troupes sous le landammann Ulrich Wagner et requit ses nouveaux concitoyens. Les habitans du Gaster se rendirent en hâte à Uznach. Par la forêt du Hummelwald descendirent les habitans de la vallée de la Thour et de Lichtensteig, dans le haut Tokenbourg, tandis qu'avec un autre corps d'armée de la partie inférieure du même comté, ainsi que de Wyl au pays de Saint-Gall, Hildebrand et Pétermann, fils de Wischard de Rarogne, héritiers de Tokenbourg [38], couvraient la frontière opposée. Les Glaronnais commandés par Tschudi se mirent en marche pour renforcer sur l'Etzel Ital Réding et la milice schwyzoise. Cent hommes de Schwyz et de Glaris occupaient le château de Sargans; les paysans des environs prirent les armes en faveur des Zuricois. Toutes les villes, tous les cantons de la Confédération reçurent de Schwyz la réquisition « de for- » cer les Zuricois à respecter les éternelles alliances; » et dans le même temps leur arrivait de Zurich la réquisition « de soutenir une ville attaquée dans ses an- » ciennes franchises. »

Mais le bourgmestre, au nom du gouvernement de Zurich, envoya sur l'Etzel un courrier avec une lettre ouverte, adressée « au landammann, aux anciens et » nouveaux conseillers et à la communauté des citoyens » de Schwyz, » sans aucune salutation, sans leur donner une fois encore le nom de confédérés; c'était au fond une proposition de s'en remettre à l'arbitrage du roi des Romains, déclarant que si le même courrier [39]

[38] Il est raconté plus bas, dans ce chapitre, comment ils acquirent cette qualité.

[39] Non par un courrier de Schwyz, qui aurait pu servir d'espion.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ne rapportait pas l'assurance de son acceptation, Zurich pourvoirait à sa propre sûreté et en tous cas *réservait* d'avance *son honneur*[40]. Les Schwyzois, après une courte délibération en plein air, envoyèrent leur courrier cantonnal à Pfeffikon avec cette réponse : « Le » landammann, le banneret, les conseils et les citoyens » de Schwyz mandent ce qui suit au bourgmestre et » aux divers conseils de Zurich, leurs confédérés » (ils voulaient montrer que Schwyz oublie la Confédération plus tard que d'autres) : « La marche de ces querelles, » nées l'une de l'autre et soumises enfin à un arbitrage » fédéral, est connue ; il n'est pas moins notoire que » Zurich, toujours plus dur, plus hostile, plus insultant, refuse toutes les voies équitables de conciliation » que les alliances perpétuelles prescrivent. L'appel au » roi romain peut être bon en soi; il est vrai, par la » grâce de Dieu, que les deux parties ressortissent au » saint Empire ; Schwyz aussi n'attend rien que de bon » de Sa Grâce royale ; mais ce n'est pas là le droit auquel ils sont tenus les uns à l'égard des autres par les » alliances jurées pour toujours. Quelque peu fédérale » que la conduite des Zuricois lui paraisse, Schwyz n'en » viendrait qu'à regret à une guerre contre eux et verrait avec plaisir, avec le plus de plaisir assurément, » qu'aujourd'hui encore les Zuricois consentissent à » suivre pour ces différends la voie juridique fixée par » leur serment commun. Les Schwyzois feront plus : » si Zurich ne veut pas d'un jugement par arbitres en » nombre égal à Einsidlen [41], ils donneront les mains » à un arbitrage des députés de toutes les villes et de

[40] Formule des déclarations de guerre.

[41] Proprement le droit fédéral.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» tous les cantons. Si Zurich a plus de confiance en » une seule ville, Schwyz accepte pour juges l'avoyer, » le conseil et le grand conseil de Berne ; ou, s'il pré- » fère quelques magistrats éminens, le sévère et ho- » norable sire Rodolphe Hofmeister, chevalier, avoyer » de Berne, et les honorables seigneurs Ulrich d'Erlach » et Rodolphe de Ringoltingen[42]. Les Schwyzois ne » contestent point la légalité d'ordonnances équitables » contre les accapareurs dans les marchés; la question » est de savoir si le pacte permet d'interdire à des con- » fédérés toute exportation des denrées de première » nécessité. Que les Zuricois veuillent répondre par le » retour du même courrier cantonal[43] si cette décla- » ration leur suffit et si l'une des parties peut être tran- » quille à l'égard de l'autre; sans cela les Schwyzois » seront obligés de pourvoir à leur sûreté ; à tout évé- » nement ils réservent leur honneur. »

Dans la nuit les Zuricois envoyèrent la déclaration de guerre, divisèrent leurs troupes, renforcèrent Ulrich de Lommis[44], posté avec mille hommes auprès de l'Etzel, se mirent en route sous les ordres de Stüssi et s'avancèrent contre la Marche. Leur plan paraît avoir été que Lommis resterait en observation, et, suivant les conjonctures, tiendrait à distance la milice de Schwyz ou exécuterait un coup de main, tandis que le bourgmestre s'emparerait de la Marche, empêcherait le reste de leurs nouveaux concitoyens, ainsi que les Glaron-

[42] Il faut que Zurich ait eu des motifs de ne pas laisser la décision à cette ville-là spécialement; mais Schwyz sut observer les dehors de telle sorte que les Confédérés devaient trouver ce canton de plus en plus fidèle à l'esprit confédéral.

[43] Voy. n. 39.

[44] *Rahn, Hist. de la Confédér.* p. 299, le nomme.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

nais de porter secours aux Schwyzois, et, selon l'occasion, tomberait sur leurs derrières au moment où Lommis les attaquerait de front[45].

Réding, averti de tout par les avant-postes, fit prévenir les troupes de la Marche, s'avança vers les hauteurs de l'Etzel et ordonna le plus profond silence. L'aube parut. Des envoyés d'Unterwalden et d'Uri annoncèrent « que les signes d'honneur[46] de leurs can- » tons allaient arriver; qu'ils priaient instamment Ré- » ding de tenir une assemblée générale. » Il laissa les postes occupés; le reste de la milice de Schwyz se réunit en assemblée. Les députés d'Uri et d'Unterwalden demandèrent avec instance au nom de Dieu et de la patrie de suspendre l'attaque, et dans ce jour formidable où (chose inouïe!) des confédérés allaient verser le sang de confédérés, de souffrir qu'on fît une dernière tentative. Ils parlaient encore, ils suppliaient, lorsque le courrier de la ville de Lucerne accourut montrant de loin une lettre de son gouvernement : « L'avoyer et » le conseil conjurent leurs confédérés de se confier » une fois encore au secours de Dieu pour le maintien » de la paix; de ne pas s'attaquer les uns les autres; » de venir à eux, qui espèrent trouver de certains » moyens. » Tandis que Réding parlait et promettait que par considération pour ces médiateurs il attendrait quelques heures pour voir si leurs sentimens fléchiraient aussi la partie adverse, soudain on entendit dans l'éloignement des coups de feu et des cris de combattans qui augmentaient et approchaient.

[45] *Tschudi* parle de cette dernière intention.

[46] Expression des chroniques pour « Signa; » elle est très-bonne, parce qu'en les abandonnant les soldats se sont de tout temps couverts de honte.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Comme le silence régnait dans toute la contrée, qu'aucun écho du bois ni de la montagne n'annonçait la présence d'une armée, Ulrich de Lommis avait cru que l'ennemi s'était retiré ailleurs; il avait donc envoyé en éclaireurs cinquante jeunes gens vigoureux des bords du lac, suivis d'un même nombre de volontaires. Emportés par la joie, ils coururent au travers des avant-postes qui les observèrent, mais qu'ils n'aperçurent pas. Découvrant à la fin l'ennemi, ils ne se contentèrent pas de remplir leur mission, mais, comme si on les avait envoyés pour combattre, archers et arquebusiers commencèrent les hostilités. Au même moment tous les avant-postes se rapprochèrent pour les cerner, tandis que l'armée s'ébranlait. Les représentans des Confédérés gémirent de cet incident ; les Schwyzois, soudain en marche, parurent sur la hauteur et descendirent par la forêt du Krummholz; les plus ardens coururent en tête. Saisis d'une subite terreur et pressés de toutes parts, les jeunes Zuricois rebroussèrent en hâte vers leur armée stationnée au bas de la forêt. Ils ne revinrent pas tous, ni tels qu'ils étaient partis. Onze étaient tombés[47], victimes de leur imprudence; l'étendart fut perdu; quelques-uns avaient trouvé les arbalètes, les haches d'armes, les lances et les cuirasses trop lourdes pour la fuite. Mais ils rapportèrent avec eux la terreur, la répandirent et engagèrent leur armée à quitter la forêt partout mal sûre. Lommis ne rassembla ses gens que beaucoup plus loin. L'ennemi qui les poursuivait ayant dépassé le bois et voyant l'ordre ré-

[47] Nous suivons *Tschudi*, historien aussi impartial qu'homme puisse l'être; *Lauffer* parle « d'un grand nombre; » mais il n'avait pas sur cette époque des renseignemens inconnus aux autres écrivains.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tabli reforma aussi ses rangs. Mais les Confédérés obtinrent que Réding, content du succès de ce jour, se retirât sur la hauteur. Lorsque sur les frontières de la Marche[48], qu'il trouva bien fortifiées et bien gardées, le bourgmestre apprit le désordre causé par cet accident, il retourna à Pfeffikon sans rien entreprendre.

S'il était resté dans la Marche, il y aurait rencontré les Glaronnais, dont le sang coulait dans ses veines, et la milice du Gaster. Ils y arrivèrent au point du jour. Ce fut inutilement que les habitans de la Marche leur avaient préparé des vivres. Ils ne voulurent ni s'arrêter un moment ni manger; mais, continuant leur route, après avoir marché toute la nuit, ils parvinrent au haut de l'Etzel, où Réding reprenait la même position que le jour précédent. Celui-ci fit avancer un peu sa troupe et descendit du côté de la chapelle de St-Meinrad. Glaris envoya aux Zuricois une déclaration de guerre. La milice du Gaster reçut l'ordre de concourir à la garde de la contrée d'Uznach. De cette manière la Marche se trouvait réellement en sûreté, parce que l'ennemi ne pouvait beaucoup hasarder dans un pays défendu des deux côtés par des corps considérables, et dont la situation était désavantageuse pour lui. Il faut remarquer que la milice d'Uznach et du Gaster, renforcée par celle du haut Tokenbourg et par un détachement de Glaronnais, l'emportait de beaucoup sur celle de Grüningen, et que les habitans de Kibourg avaient perdu bien du bétail enlevé par ceux du bas Tokenbourg[49].

Les bannières cantonales d'Unterwalden et d'Uri[50]

[48] Près du petit ruisseau, du côté de la tour de Bernard. *Tschudi.*

[49] Environ 500 pièces de bétail. *Id.*

[50] Celle-ci avec le drapeau d'Urseren. *Id.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

arrivèrent alors sur l'Etzel et campèrent près de la chapelle de St-Meinrad à côté des bannières de Schwyz, non pour marcher contre Zurich, mais afin de donner plus d'autorité à la médiation. Les deux partis étaient bien éloignés d'un accommodement. Mais des pluies extraordinairement fortes et continues secondèrent les vœux pacifiques. Pendant ces jours d'inaction s'assemblèrent vingt députés d'Uri et d'Unterwalden; trente de Berne, de Lucerne, de Zoug et de Soleure; des députés envoyés par Appenzell, St-Gall, Constance, Winterthur, Bade, Schaffhouse, Rheinfelden, Fribourg, Bâle et Strasbourg[51]. La dissolution dont la Confédération était menacée agita tout le pays. des émotions diverses de la crainte et de l'amitié. Les députés travaillaient jour et nuit sans relâche pour obtenir de douze en douze heures des armistices et le temps nécessaire à une médiation. Ils cherchèrent longtemps et vainement à rapprocher les partis à force de paroles conciliatrices; à la fin, Adam Riffi, un des délégués de Strasbourg, dit: « Hommes de Schwyz et » de Glaris, votre intention est d'amener les Zuricois » à soumettre tous les différends au droit fédéral con- » formément à vos alliances; sachez que cette espé- » rance est vaine, ils ne le veulent pas et ils allèguent » beaucoup de raisons. » Les députés représentèrent aux Zuricois avec non moins d'énergie que Schwyz demandait du pain et devait obtenir du pain. Ils parlèrent de façon que chaque parti dut craindre de s'attirer par un plus long refus l'inimitié de ce grand nom-

[51] De Bâle André Ospernell avec ses compagnons. *Tschachtlan*; les villes que Tschudi ne nomme pas sont mentionnées par *Stettler*, *Haltmeyer* et *Henri Tschudi*, auteur de la *Chronique de Glaris*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bre de villes et de pays. On parvint ainsi à conclure, la veille de l'Ascension[52], une trève d'un an. Les libertés et les alliances furent réservées; Zurich promit à Schwyz, à Glaris et à ceux qui leur avaient rendu hommage[53] le libre passage de tout le blé qu'ils achèteraient hors du territoire de leur ville, et aux sujets de l'abbaye d'Einsidlen la liberté d'exporter, comme anciennement, une quantité raisonnable de vin[54]. Cette lettre fut scellée par le chevalier Henri de Bubenberg, seigneur de Spiez, un des plus illustres conseillers de Berne, et par Burkhard de Mühlheim, de Strasbourg, aussi chevalier.

On posa les armes, on conserva la haine; la jalousie l'augmenta de jour en jour. Bientôt Zurich interdit aux paysans qui avaient rendu hommage à Schwyz depuis peu d'années l'exportation du blé, comme si la trève ne comprenait que ceux qui faisaient partie du canton à l'époque où fut conclue l'alliance perpétuelle. Bientôt les habitans du pays de Sargans, à l'instigation de Pierre Weibel, dénièrent au comte leur seigneur, sous divers prétextes, ses droits seigneuriaux[55]; en vain celui-ci leur intenta des procès; la famille des Weibel[56] (de Mels) souleva contre lui le pays entier; en vain Schwyz et Glaris firent d'énergiques représentations en faveur de leur concitoyen[57]; les Weibel,

[52] 13 mai. L'expédition dura donc dix jours.

[53] Les Schwyzois pouvaient considérer ces mots comme une circonlocution par laquelle on évitait de nommer les habitans du Gaster et d'Uznach.

[54] Dans les *livres tokenbourgeois* (n. 32), I, 1157.

[55] Vu le manque de documens, il est impossible de décider quelles raisons ils avaient pour cela, ou s'ils n'en avaient point.

[56] Kuenz et Clèwi avec leurs compagnons et amis. *Tschachtlan.*

[57] La suscription est remarquable : « Au capitaine, au conseil et à la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sûrs de la ville de Zurich, osèrent délier publiquement tous les sujets de leurs obligations envers le comte[58]. Dans les diètes, on reproduisit avec une nouvelle amertume les anciens reproches, en prétendant que les Schwyzois ne respectaient pas les vieilles franchises de Zurich ; que les Zuricois méprisaient les alliances perpétuelles. Les Confédérés firent des efforts multipliés et sérieux, mais inutiles.

De plus en plus Zurich s'éloigna d'eux. Enfin, Schwyz, Glaris « et quelques-uns qui les secou- » raient[59] » furent accusés par cette ville auprès du roi Albert[60] comme traîtres à la majesté de l'Empereur et oppresseurs des libertés impériales. A la plainte était jointe la prière « que lui, le seigneur naturel et » légitime, le fidèle protecteur et administrateur de » l'Empire, le juge de tous les offensés, » voulût bien ordonner à ces cantons de soumettre à sa juridiction leurs différends avec Zurich ; aux autres cantons[61], de les y engager ; aux princes et aux seigneurs voisins, de soutenir leur cité en ce point. Le roi écrivit conformément au désir de Zurich[62]. Avant que les

commune du haut et du bas pays de Sargans, et à ceux qui sont réunis là et qui *pensent être* bourgeois de Zurich. » *Msc.*

[58] Les bourgeois de Sargans lui proposèrent de prendre pour arbitre le baron de Brandis, devenu, comme nous le verrons bientôt, seigneur d'une partie des Dix-Juridictions rhétiennes, avec lesquelles eux aussi avaient fait alliance.

[59] Les Confédérés probablement ; ces mots peuvent aussi désigner les nouveaux citoyens du pays.

[60] 20 août. On écrivit en même temps au comte de Schlick et au protonotaire. Dans les *livres tokenbourgeois* (n. 32), I, 970, 984, 1009.

[61] Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Unterwalden, Zoug, Appenzell, Saint-Gall.

[62] Péterwaradin, 21 septembre. Aux cantons susmentionnés et à Uznach, Gaster, Lichtensteig, Windek, Saint-Jean et aux vallées de la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cantons répondissent, ils reçurent la nouvelle de sa mort [63].

Peu de jours auparavant les Zuricois renouvelèrent pour une année leur trève avec l'Autriche [64], mais non avec le vieux Frédéric qui avait dirigé la première guerre d'Appenzell, souffert à l'époque du concile de Constance, et à qui ils avaient brûlé Freudenberg et Nydberg : ce prince, sans secours et sans fortune vingt ans auparavant, était mort, il y avait quelques mois [65], le prince le plus riche de l'Allemagne (il possédait en espèces un million de ducats [66]), et l'aîné d'une maison à laquelle il vit échoir en partage la couronne de l'Empire germanique romain, de la Hongrie et de la Bohème. Son fils encore en bas âge [67], son trésor et son pays se trouvaient, par suite de l'ordre établi ou d'une habile promptitude [68], avec ou sans le consentement de la famille et des sujets [69], entre les mains de son neveu du même nom que lui et fils du duc Ernest.

De tous les fiefs accordés par le feu roi, le plus intéressant pour les contrées helvétiques fut celui que le

Thour et du Néker. Il se proposait, à ce qu'il paraît, d'envoyer une commission. *Ibid.* p. 1025.

[63] Il mourut le 27 octobre.

[64] 15 octobre. Stüssi et Schwend négocièrent à ce sujet avec le margrave Guillaume, gouverneur de l'Autriche antérieure. *Ibid.* 1049, 1073.

[65] 24 juin.

[66] « Son esprit était tout à l'argent comptant, et il n'aimait pas à le dépenser. » *Hüpli.* « Pecuniam sitiebat velut hydropicus. » *Arenpeck*, p. 1279.

[67] Sigismond, né en 1427.

[68] *Tschudi* laisse entrevoir cette cause ; on peut aussi l'inférer d'après Arenpeck.

[69] Les États firent une convention. *Fugger*, p. 504, *b*. Voy. sur les différends qui naquirent de là *Gui Arenpeck*, p. 1280.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vieux comte Guillaume de Montfort-Tettnang, peu avant de mourir, reçut de ce monarque pour lui-même et pour tous les autres héritiers de Frédéric de Tokenbourg[70]. Albert put déterminer le vice-chancelier de l'Empire, le comte de Schlick, à renoncer à son droit sur les domaines situés dans ce pays[71]. Il comprit dans l'inféodation toutes les terres héritées par le comte, sur les deux rives du Rhin, de ses pères ou du côté maternel, sans distinguer les fiefs de l'Empire des siens ou de ses alleux[72]. Il laissa aux héritiers mêmes le soin de satisfaire d'autres prétentions[73] et de partager l'héritage.

A ce dernier égard, ils étaient déjà convenus que Hildebrand et Pétermann, barons de Rarogne, ainsi que nous l'avons vu, et avec eux le sire George de Razüns[74] auraient tout le Tokenbourg, les comtes de Tettnang et de Sax-Masox la plus grande partie des juridictions de Prettigau[75], et Wolfhard de Brandis

[70] *Lettres d'investiture;* Bude, Pierre et Paul, h. a. Elle a été imprimée dans l'ouvrage de *Jean Gaspard Escher* (dans la suite bourgmestre), *Recherches véritablement approfondies sur les franchises de Tokenbourg*, 1713, et dans *Du Mont*, *Corps diplomatique*, t. III, P. I, p. 66.

[71] « Le roi s'entremit si activement entre ce seigneur et les héritiers, » afin de prévenir une guerre et une sédition de ces pauvres gens, que » le chancelier renonça volontairement à ses droits. » On ignore s'il a été indemnisé et comment.

[72] Y compris le Tokenbourg, le Prettigau, Davos, Belfort et *Uznach*.

[73] Il leur donna l'investiture « selon le droit qu'ils croyaient y avoir » en raison de l'héritage, sans préjudice des droits de qui que ce fût. » Le roi fit entendre assez clairement que cette investiture concernait proprement « ce qui était dévolu par vacance à lui et à l'Empire; » mais il ne dit pas en quoi cela consistait.

[74] Fils d'Ulrich et de Marguerite, sœur du dernier comte de Tokenbourg.

[75] Nous verrons plus bas les chartes; en revanche, ce que dit l'auteur de l'*Histoire abrégée des trois ligues* (*Grundriss der Gesch. gemeiner* 5

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les seigneuries de Mayenfeld et de Malans[76], situées non loin de son château de Vaduz[77]. On peut conjecturer qu'un rachat satisfit aux justes prétentions de Thüring d'Arbourg[78].

Dans leur sagesse et leur équité les nouveaux seigneurs s'occupèrent avant tout de contenter leurs sujets; à cet effet, ils déterminèrent par des chartes leurs rapports mutuels. Lorsque l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Lichtensteig prêtèrent foi et hommage aux deux frères de Rarogne et à leur cousin de Razüns[79], ceux-ci ne se bornèrent pas à confirmer les franchises et les droits accordés par les comtes et les sires de Tokenbourg à leur ville et à la Marche[80], mais ils établirent les nouvelles règles suivantes[81] : « Les seigneurs du pays élisent annuellement un » avoyer parmi quatre candidats honorables présentés » par la bourgeoisie; les bourgeois nomment le con- » seil; les seigneurs et les bourgeois composent en com-

Bündten, 1773), t. I, 94, qu'*alors* Ulrich de Metsch hérita beaucoup dans ces juridictions, est erroné ou n'est du moins vrai que de quelques-unes.

[76] Voy. le même ouvrage, d'accord ici avec les documens.

[77] « Valdûtsch, » en rhétien; « Süssthal, » en allemand (Val doux). *Guler, Rhætia*, 219 *a*. Ou Vaduz faisait aussi partie de son héritage avec Schellenberg et Blumenek, situés l'un dans le voisinage, l'autre dans la même contrée (*Leu*, art. Brandis); ou bien, ce qui est plus probable, il l'avait acquis de la maison de Schellenberg; *Guler*, l. c. 219 et suiv. conduit à cette conjecture; *Büsching, Géogr.* VIII, 1361, édit. de Schaffh., l'entend ainsi; les preuves diplomatiques manquent encore.

[78] Ce rachat pouvait lui servir à payer la seigneurie de Schenkenberg en Argovie, qu'il avait achetée en 1432.

[79] Marguerite, sa tante paternelle, était la mère des barons de Rarogne.

[80] Banlieue. Je me sers autant que possible des expressions des chartes.

[81] « Par grâce singulière, ils furent affranchis de nouveau. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» mun [82] le tribunal public [83] de bourgeois domiciliés ; » pour le choix de leurs épouses on ne prescrit rien » aux habitans de Lichtensteig, ils peuvent suivre l'im- » pulsion de leur cœur [84] ; ils peuvent avec la même » liberté vendre et acheter des biens, exempts à l'a- » venir du troisième denier ; les fiefs leur seront in- » féodés à perpétuité pour qu'ils en jouissent libre- » ment [85]. Ils peuvent admettre dans leur bourgeoisie » des campagnards qui s'établissent chez eux, et de » même aller s'établir ailleurs corps et biens sans qu'on » réclame contre eux [86], et sans rien perdre des biens » meubles ou immeubles laissés dans leur domicile ; » leurs cautions ne seront point poursuivies par les sei- » gneurs. Les seigneurs songent si peu à gêner la ville » dans la perception de ses anciens impôts, qu'ils lui » abandonnent sans contestation les propriétés que pos- » sèdent dans sa banlieue les habitans réfractaires. Il » est entendu que les seigneurs la représentent pour » l'hommage de ces propriétés auprès de l'Empire et » ailleurs [87], et qu'ils ne pourront jamais les aliéner

[82] « Nous avec eux, eux avec nous ; » probablement dans une assemblée de la commune.

[83] Qui s'assemblait encore sur la route publique de l'Empire, comme chez les anciens sous les portes des villes.

[84] « Ne devons les forcer ni contraindre à prendre femmes ou maris ; » ils jouissaient de toute antiquité, en vertu de la constitution de l'abbaye de St.-Gall, de cette prérogative, ici confirmée.

[85] Double franchise, si je ne me trompe, en ce qu'elle leur assure l'hérédité de leurs fiefs, désirée en vain par les gens de Wartau, (chap. VI après n. 23) et, sinon l'abolition, du moins la diminution des taxes.

[86] « Sans réclamation de corps et biens, de propriété ou de somme » hypothéquée, excepté la traite foraine quand c'est un homme. » J'entends que ce dernier droit n'était exigible que de l'émigrant en personne et non de ses héritiers.

[87] « Auprès d'un chacun et de tous, » p. e. à Zurich, à l'égard du

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» sans réserver toutes ces franchises irrévocables, que » Marguerite de Razüns, mère des barons de Rarogne, » le comte Henri, fils de Guillaume[88] de Montfort-» Tettnang, et les autres cohéritiers de Tokenbourg, » outre Schwyz et Glaris, confirment en attachant leurs » sceaux[89]. »

Le serment fut prêté par toute la vallée de la Thour, et, dans le haut Tokenbourg, là où l'on voit la Thour sauvage sourdre gracieusement dans une prairie, par quiconque relevait du château de Wildenbourg ou de ces Marches[90]. On donna et confirma aux habitans de ces contrées les importantes franchises que voici : Nul ne sera emprisonné s'il peut fournir une caution[91]; les amendes et les autres peines ne seront infligées que selon le droit; il y aura libre jouissance des fiefs; les parens ne seront point inquiétés dans leur droit de succession, non plus que celui qui croit pouvoir léguer en bonne conscience ses biens à un autre; on ne prendra point de vêtemens aux morts[92]; le libre achat des biens sans droit de mutation, le libre choix pour les mariages, le libre établissement sont garantis; les sentences prononcées par le tribunal après la mort de

droit de bourgeoisie (dont il n'est fait aucune mention); auprès de la comtesse, à cause de ses réclamations contre les héritiers.

[88] Guillaume doit être mort entre Pierre et Paul, (ci-dessus n. 70) et Ste. Lucie 1439, date de ce document.

[89] La *ch.* est littéralement transcrite par *Tschudi* II, 284 et suiv.

[90] La vallée de la Thour et Wildenbourg étaient des divisions du Haut-Tokenbourg.

[91] C'était un acte « d'habeas corpus » aussi bien que le fameux palladium de la liberté personnelle des Bretons (*Blackstone*, I, 135, édit. d'Oxford 1773); celui de la vallée de la Thour était antérieur de plus de deux siècles à celui d'Angleterre.

[92] C'était le droit d'aubaine. Voy. t. IV, p. 81.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Frédéric sont ratifiées [93]; chaque fois qu'il sera nécessaire, on proposera aux seigneurs quatre habitans de la vallée de la Thour et quatre de Wildenbourg entre lesquels ils choisiront un bailli pour chaque contrée; des jurisconsultes pris parmi les habitans seront choisis en commun par les habitans et les seigneurs; chaque maison n'est tenue qu'à une corvée par an; chaque alpe fournira une fois par an le fromage et le beurre fait avec le lait d'un jour [94]; le libre usage de l'eau de la rivière est accordé pour les moulins à partir de l'étang seigneurial [95]; il ne sera jamais exigé un impôt annuel au-dessus de 42 livres pour la vallée de la Thour, et de 28 pour Wildenbourg, monnaie de Constance [96]; cet impôt sera réparti au gré des contribuables [97]; les habitans pourront acquérir les terres et les créances des seigneurs qui viendraient à être hypothéquées ou vendues; ils jouiront de ces franchises à tout jamais et sous les seigneurs à venir quelconques. Tout

[93] Ils s'étaient probablement procuré des garanties contre des actes abusifs d'oppression.

[94] Cela s'appelait le « repas des Alpes »; usage qui remontait aux anciens temps; le seigneur faisait peut-être un repas chez ses sujets; peut-être ceux-ci pourvoyaient-ils sa table.

[95] Près de Wildenbourg, à ce que je pense; on trouve quelque chose de semblable sur la charte de *Walser*.

[96] On ne put retrouver une partie des contributions des environs de Wildenbourg, (6 livres de heller [deniers], 150 fromages, chacun de la valeur de 9 heller, et 30 *nidlen* [était-ce une mesure?] de beurre fondu). Les plus vieux devaient faire des recherches; ce qui était perdu restait perdu. (Il n'y avait pas d'ἀλληλέγγυον, de solidarité.)

[97] Autre franchise très-importante, dont l'absence contribua le plus à rendre la taille si onéreuse dans l'ancienne France. *Smith, Wealth of nations.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

leur fut confirmé comme aux habitans de Lichtensteig [98].

Cunégonde de Werdenberg, femme de Guillaume, comte de Montfort [99], et Rodolphe, son fils [100], Catherine de Werdenberg, veuve de Jean, comte et seigneur de Sax-Masox, et Henri, son fils, d'accord avec Henri de Lümerins, choisi pour leur curateur [101], prirent possession du pays de Davos et des juridictions du Prettigau unies par une alliance perpétuelle [102]. Les habitans se montrèrent sages et pieux [103] en ce qu'ils aspirèrent, non au pouvoir, mais à une équitable liberté, et qu'ils reconnurent volontiers des seigneurs qui confirmèrent solennellement leur ligue perpétuelle [104], et approuvèrent l'alliance conclue pour un certain nombre d'années avec les habitans de l'évêché de Coire et du pays de Sargans. On prit, pour base de la fixation des rapports entre les droits seigneuriaux et la liberté du peuple, la charte dans laquelle

[98] Cette *ch.* aussi est dans *Tschudi*, II, 287 et suiv. Lichtensteig, St. Thomas.

[99] Il vivait encore, mais il paraît avoir abandonné à son fils ce bien maternel.

[100] Le second, à ce qu'il paraît; Hugues, l'aîné, se contenta de l'héritage paternel.

[101] Le mari était mort; j'ignore si le fils avait atteint sa majorité. Du reste, le bailli était d'une maison considérable de la ligue Grise dont le nom s'écrit aussi Lombris, et à laquelle appartenait le premier juge du pays, qui vivait peut-être encore.

[102] La plupart; Mayenfeld reçut des franchises d'Arbourg et de Brandis, et l'on croit que le bailli de Metsch entra pour lors en possession de Séwis, Schiersch et Castels. *Lehmann, les Grisons.*

[103] Titre donné dans la *ch.* n. 115.

[104] « Tout doit s'accomplir comme il est noté. » *Ch.* n. 115.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ils avaient été déterminés par leurs ancêtres [105] cent cinquante ans auparavant [106], alors que Guillaume Béli [107] et ses compagnons entreprirent de défricher le pays [108]. On laissa subsister les anciens articles fondamentaux qui statuaient que, sauf une contribution déterminée en fromage, en toile, en cochons de lait [109] et en poissons [110], il ne pourrait pas être exigé d'autre impôt [111], et que chaque habitant serait jugé dans le pays devant le tribunal de son seigneur [112] ou du

[105] Hugues de Werdenberg, (père de Guillaume qui mourut en 1354, grand-père de Henri, mort en 1423, bisaïeul de Guillaume, mari de Cunégonde, que nous voyons maintenant figurer avec son fils) et Jean Donat Walter, (il faut sans doute lire : fils de Walter) notre oncle, de Vaz (m. 1333, père de Cunégonde, qui épousa l'avant-dernier Frédéric de Tokenbourg, et lui donna Diethelm, père du dernier comte). Dès 1289, Werdenberg et Vaz gouvernèrent ce pays en commun, (dans la suite Rodolphe de Werdenberg épousa une des deux héritières de Vaz); cette circonstance nous fait comprendre pourquoi les filles d'Albert de Werdenberg se présentent ici comme héritières.

[106] *Ch. d'une déduction répétée dans les affaires grisonnes*, 1622; 4°. Elle est du 18e jour après la St. Barthélemy 1289.

[107] Guillaume l'Ammann dans la *ch.* La note dit qu'il s'appelait Béli. On prétend que la déduction est l'ouvrage de *Guler*. Quoi qu'il en soit, c'est un écrit excellent à tous égards et fort instructif.

[108] Il paraît que c'était une entreprise semblable au défrichement du Rheinwald, à la même époque (ci-dessus chap. II, n. 23); en effet, la convention de 1289 se réfère à une plus ancienne, en sorte que l'ouvrage dont il s'agit remonte au temps des Hohenstaufen.

[109] *Ch.*

[110] De l'étang qui appartenait au domaine, mais non au fief héréditaire.

[111] Annuellement 473 fromages, à l'Indulgence de St. Gall, (fête ainsi nommée à cause des indulgences qu'on méritait en la célébrant); à l'Indulgence de St. Martin, 168 aunes de drap; à l'Indulgence de St. George, 56 cochons de lait. Il y avait partout de semblables impôts territoriaux. Le reste s'obtenait par des requêtes. *Lehmann (les Grisons*, t. II), calcule que les gens de la campagne pouvaient acquitter la totalité de l'impôt au moyen de 27 flor. et 6 batz.

[112] Le seigneur venait au pays ou y envoyait quelqu'un. *Ch.* n. 115.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bailli. On détermina de plus que, s'il s'élevait des différends entr'eux et leur peuple de Davos, les seigneurs consentiraient à les soumettre au jugement d'hommes libres[113] choisis dans d'autres juridictions; que dans les limites de leur propre territoire les habitans seraient exempts du péage et dispensés de suivre les seigneurs à la guerre hors du pays[114]; que le château de Belfort demeurerait ouvert au pays dans tous les dangers; que le bailli serait établi au su et du consentement des habitans; qu'enfin les seigneurs ne vendraient aucun de leurs revenus sans en offrir le rachat[115] aux fermiers qui les payaient régulièrement[116]. Cette même charte de franchise fut aussi accordée aux Walser[117] domiciliés entre Davos et Belfort. On sait que, lorsque Henri et Ulrich de Montfort succédèrent à leur frère Rodolphe[118] dans la seigneurie de Tettnang, du Prettigau et de Davos[119], ces mêmes franchises fu-

[113] « Gens libres qui soient égaux et en communauté. » *Ibid.*

[114] En outre « toujours à nos frais et dépens. »

[115] Ils surent ainsi, comme les habitans de la vallée de la Thour, mettre dans leurs rapports le germe d'une *indépendance* possible un jour et légale. Du reste cette *ch. de liberté*, datée de Davos, Ste. Agathe 1438, est citée dans la *Déduction*, n. 106.

[116] « Villici; » le tout avait les caractères de l'économie dans son enfance.

[117] Il y avait aussi des Walser dans la contrée de Wartau (*Leu.* Art. Walser); ils possédaient dans l'un et l'autre pays des franchises; leur origine était probablement la même. L'étymologie semble indiquer des habitans de la vallée fort anciens, (αὐτόχθονες), ou peut-être une colonie de Valaisans. La *ch.* est de la même date que la précédente.

[118] D'après les tables généalogiques de *Hübner*, il mourut en 1445. Peut-être fit-on, à l'époque où Henri atteignit sa majorité, un partage entre lui et Ulrich.

[119] Titre employé dans la *ch.* n. 120.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rent également concédées à la juridiction de la longue prairie, et de la vallée de Schanfik, dans les lieux sauvages traversés par la Plessur et que le mont Stréla sépare du territoire de Davos [120].

Quand on réfléchit à ces franchises que les citoyens du Tokenbourg et du Prettigau consentirent à se laisser octroyer alors qu'ils pouvaient hardiment les exiger, on voit que leur modération se contentait d'une garantie de leurs propriétés et de leurs anciennes institutions judiciaires [121]. Quand on réfléchit aux difficultés insurmontables qui empêchaient la réconciliation entre Zurich et Schwyz, on voit que la facilité ou la difficulté de chaque chose dépend moins de sa nature que de la volonté des hommes.

Tandis que, sous le masque de la constance, l'opiniâtreté préparait une nouvelle guerre plus funeste que la précédente; tandis que la disette pesait encore lourdement sur le pays et que même dans l'Autriche antérieure l'administrateur des revenus [122] ne savait où trouver du pain en attendant la moisson [123], apparut vers Pâques [124] la grande peste, apportée par un fatal

[120] *Ch.* avec des noms mal désignés dans *Lünig*, *Archives d'Empire*, part. Spec. contin. II, continuation III, section VI, p. 170; on trouve aussi là la ch. de la n. 117. L'évêque Jean se fit adjuger Schanfik par Conrad de Marmels, juge palatin, mais il en donna l'investiture au comte Henri de Montfort, que nous avons nommé.

[121] Principe fondamental, qui apparaît surtout dans la concentration telle que la présente la *ch.* de la n. 117.

[122] Il s'agit des redevances foncières. L'administrateur d'alors s'appelait Pétermann de Mörsperg; il sera souvent question de lui.

[123] *Protoc. municip. de Bâle.*

[124] Il y en eut des symptômes dès l'hiver; voy. *Wurstisen*, *Chron. de Bâle*, 1765, p. 367.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

étranger [125] à Bâle, rendez-vous de beaucoup de nations, ou produite dans le pays par les alimens inaccoutumés auxquels on fut réduit pendant la famine. La puissance de la mort s'accrut avec la chaleur de la saison; elle s'étendit au loin sur les villes et les cantons de la Suisse; souvent en un seul jour mouraient à Berne vingt-quatre personnes [126], à Bâle cent; Zurich perdit au moins le quart de ses habitans [127]; Constance, quatre mille des siens [128]. Partout où la maladie pénétrait, il n'y avait pas une maison sans un mort; maint jeune homme vigoureux qui le matin avait laissé ses parens en bonne santé rencontrait à midi le saint viatique, leur dernière consolation, puis rapidement saisi lui-même tombait mort devant son Dieu. Les fossoyeurs ne suffisaient plus à préparer à chacun sa dernière demeure; à peine trouvait-on assez d'hommes et de chariots pour conduire en hâte les cadavres dans des fosses communes [129]. La mort exerçait d'extraordinaires ravages parmi les grands seigneurs et les prélats [130]: beaucoup de pères du concile s'enfuirent; le mal les atteignit, ils en emportèrent le germe avec eux. On appelait héros celui qui restait au poste où la Providence

[125] Elle se manifesta premièrement à Bâle; à Berne elle devint terrible au mois d'août. *Tschudi.*

[126] *Stettler*, p. 133. En somme, depuis le mois d'août jusqu'à Noël, 1100 personnes. *Tschudi.*

[127] 3,000 personnes. *Rahn*, p. 300. Comparez ci-dessus t. III, p. 21 et 101.

[128] Dans l'espace de dix mois. *Rahn*, l. c.

[129] *Warstisen*, p. 375, 377 et suiv.

[130] Il mourut 25 bénéficiers de l'évêché, outre les prélats étrangers. *Henri le Minorite, florib. tempp. in Scriptt. rer. Basil. minorib.* t. I.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'avait placé [131], tel que le cardinal d'Arles qui s'écria : « J'aime mieux maintenir le concile au péril de ma vie, » que sauver ma vie au péril du concile [132]. » C'est ainsi qu'il vit d'un regard ému mais ferme le jeune et excellent Pontanus et à côté de lui le vénérable vieillard, le dernier duc de Tek [133], patriarche d'Aquilée, augmenter la douleur particulière de chaque maison par la douleur générale que causa leur perte [134]. Alors quatre cents personnes de Bâle, avec des croix, des drapeaux, et accompagnées des prêtres de toutes les églises et de tous les couvens, se rendirent au champ des morts dans la forêt Noire; cinq cents allèrent implorer la main secourable de Notre-Dame des Ermites [135]; le concile, pour la toucher, ordonna de solenniser son immaculée conception [136].

[131] On ordonna des « patres de stabilimento. » *Wurstisen*, 377. Æneas Sylvius en fut un.

[132] Cela nous est raconté par *Æneas Sylvius Piccolomini*, qui se vit lui-même exposé au plus grand danger. *J. J. Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.* II, 390.

[133] Ligne collatérale, comme on sait, des anciens Zæringen; t. II, p. 6.

[134] *Crusius, Chronique de Souabe*, t. II, p. 47 *b*. Cette même année était mort le duc Frédéric, son neveu.

[135] On fit une procession dans la ville même. *Henr. Minor.*, l. c.

[136] Les détails dans *Hottinger*, l. c. 394—396. = On trouve quelques détails de plus sur la peste de Bâle dans *Ochs, Hist. de Bâle*, t. III, p. 279—285. On prétend que c'est en commémoration de ce fléau que les pères du concile firent peindre la célèbre *danse des morts*. Le jésuite *Sudanus* assure dans sa *Basilea sacra*, p. 300, que Dieu voulut venger la révolte du concile contre le pape Eugène; mais il oublie que la peste était venue d'Italie et qu'elle força ce même pape Eugène de transférer de Ferrare à Florence le concile qu'il venait d'ouvrir dans la première de ces villes. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Au milieu de tant de milliers d'innocens ne moururent pas les auteurs des troubles; leur cœur ne s'attendrit point à la vue des misères sans nombre de l'humanité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE VIII.

TOUS LES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH.

Voie juridique proposée par Zurich. — Du pays de Tokenbourg. — Exaspération. — Sommations. — Schwyz et Glaris dans le pays de Sargans. — Les Zuricois attaqués. — Fuite du bourgmestre. — Conquête des métairies. — Terreur panique; prise de possession du territoire zuricois. — Négociations. — Paix.

[1440.]

Lorsque dans les premiers jours de l'an 1440 [1] les Confédérés et quelques villes impériales du voisinage [2], après bien des diètes inutiles, se trouvèrent assemblés à Zoug pour négocier par leur médiation une solide paix, les députés zuricois, comme de leur propre mouvement et sans mandat [3], firent la déclaration suivante : « Zurich consent à soumettre son différend avec » Schwyz, ou au droit fédéral [4], à l'exception des points

[1] Mardi après le 12e jour (*Ch.*), lequel, à compter de Noël, est le jour des rois. *Waser, Annuaire.*

[2] Bâle, Constance, Ulm, Schaffhouse, Ueberlingen, Ravensbourg, Lindau, Saint-Gall. *Ch.*

[3] « Nous nous sommes arrogé un pouvoir qui ne nous a pas été » donné par nos seigneurs. »

[4] Pas dans le sens le plus ordinaire (t. III, p. 14 et 15), mais en prenant pour arbitres Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Unterwalden et Zoug.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» réservés dans les alliances perpétuelles, ou à un » arbitrage sans condition, mais par-devant le futur » roi romain, ou même s'il le faut par-devant les Con- » fédérés, mais assistés d'un certain nombre de villes » voisines [5]. » Ils présentèrent cela comme une dernière concession, plus forte qu'on n'était en droit de l'exiger, et supplièrent qu'on voulût bien la faire connaître exactement aux villes et aux cantons comme une preuve mémorable de leurs sentimens [6].

Les Confédérés furent profondément blessés de voir qu'après une médiation si longue, si dispendieuse et si pénible, Zurich leur montrait moins de confiance qu'au roi romain et à des villes étrangères, ou se faisait un mérite de consentir à une espèce de droit fédéral sous des clauses qui l'annulaient; en effet, les points essentiels n'auraient pas été éclaircis, puisque Zurich comprenait les ordonnances arbitraires sur le marché au nombre des franchises réservées, et justifiait le traité de combourgeoisie avec Sargans en alléguant que de semblables associations ne sont pas défendues dans l'alliance perpétuelle. En général, ils ne trouvaient dans cette proposition aucune sincérité, mais seulement ce qu'il fallait d'apparence pour éblouir des étrangers. Zurich en espérait probablement bien moins la paix que l'avancement de ses intérêts, soit que la proposition inspirât aux Confédérés la crainte

[5] Huit sont nommées ci-dessus n. 2, et la *ch.* citée par *Tschudi*, n'en indique pas davantage. Dans *Bullinger* je trouve de plus Rheinfelden, Winterthur, Bade, Rapperschwyl, et dans ces deux auteurs Fribourg est au nombre des villes confédérées, ce qui rendrait beaucoup plus frappante la prépondérance des villes, grâce surtout au nombre des villes étrangères.

[6] « Car nous avons la confiance d'avoir fait bonne et pleine mesure. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de l'intervention étrangère, soit qu'elle inspirât aux étrangers de la bienveillance pour leur ville au détriment des Confédérés.

Ceux-ci se bornèrent à donner connaissance de la proposition à Schwyz et à Glaris. Ces deux cantons estimèrent que l'esprit de la Confédération et la prudence leur ordonnaient de ne point entendre à une restriction ou à une modification de la lettre des alliances perpétuelles. Ils s'attachèrent fermement à la pierre angulaire de tout l'édifice, force et sûreté de la Confédération. « Celui à qui l'on prétend enlever son habit » doit consentir à un jugement; qui veut la justice » ne veut pas l'injustice. C'est leur cas. Si des innova- » tions inouies violemment imposées, si des traités de » combourgeoisie conclus avec les serfs d'un seigneur » sans sa permission et contre son gré sont jugés légi- » times, ils devront s'y soumettre. Mais ils sont résolus » à ne jamais se laisser détourner de la marche ju- » diciaire que leurs pères se sont garantie par de mu- » tuels sermens, qu'ils ont maintenue et sur laquelle » reposent la liberté et le bonheur de toute la Confé- » dération : que Dieu décide [7]. »

Autant les Confédérés devaient approuver cette fidélité à l'esprit de la constitution fédérale, autant ils redoutaient la guerre. Ils se hâtèrent. A la chandeleur, le jour même où Frédéric d'Autriche fut couronné à Francfort comme empereur romain, Ringoltingen [8], à la tête d'une grande députation, s'efforça de persuader à la commune de Schwyz de céder sur quelque point afin de faire consentir Zurich à un rapproche-

[7] Cette *ch.*, comme la précédente, a été donnée par *Tschudi*.

[8] *Lauffer*, V, 92.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ment. Il crut avoir gagné quelque chose lorsque Réding donna la déclaration écrite [9] que « l'on se con- » formerait au droit fédéral, même en faveur des sujets » quelconques des Zuricois [10], » (ainsi sans exception de ceux de Sargans), « envers et contre tous les » citoyens de Schwyz » (au nombre desquels était leur seigneur le comte Henri). Les Confédérés exhortèrent fort sérieusement les Zuricois à se soumettre sans condition au droit fédéral conformément au prescrit du pacte. La réponse fut aussi modérée qu'il le fallait pour ne pas blesser tous les Confédérés, mais telle en même temps qu'elle ne compromettait pas les principes suivis jusqu'alors.

Cette tentative échoua donc aussi; l'embarras des Confédérés assemblés était extrême lorsque Uri, Unterwalden, Lucerne et Zoug proposèrent comme dernier moyen d'envoyer à Zurich et à Schwyz, conçue dans les termes les plus énergiques, une même sommation de s'abstenir de toute voie de fait jusqu'à la décision juridique du différend, en les menaçant de la vengeance des Confédérés réunis. Les Zuricois obéirent à la sommation; les Schwyzois crurent l'honneur de leur pays compromis si la postérité apprenait que la Confédération eût été dans le cas de leur tenir un pareil langage, à eux qui obéissaient à ses moindres paroles, à ses moindres signes, et qui n'avaient d'autre désir, ni d'autre principe que de terminer pour jamais tout différend, à l'amiable, selon la justice, à la manière des anciens Confédérés.

[9] C'est encore *Tschudi* qui nous transmet cette *charte*.

[10] Ceci me paraît être le point capital dans cette déclaration conçue en termes si généraux; autrement on ne comprendrait pas ce que les Confédérés auraient cru obtenir.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les villes et les cantons envoyèrent à Schwyz vingt-deux de leurs hommes les plus considérés [11]; la commune de tous les citoyens libres âgés de plus de seize ans se réunit le dimanche après le jour de Saint-Matthias $_6{}^2$ dans la grande église du bourg. Ringoltingen parla de nouveau. Tous les députés prirent la parole, chacun suivant l'inspiration de son cœur, pour toucher les âmes; ils parlèrent de l'amour fidèle qu'ils s'étaient réciproquement montré depuis le temps de leurs pères; de l'avenir lointain et inconnu, dont ils supporteraient ensemble les malheurs divers; de la reconnaissance des Confédérés pour la noble conduite suivie par Schwyz jusqu'à ce jour; de leur propre soin pour l'honneur et les droits de leur patrie; de l'espérance d'obtenir une déclaration digne d'eux. Les Schwyzois ayant délibéré prièrent les députés « de te-» nir conseil, de se mettre à leur place et de réfléchir » au nom des sermens et de l'honneur, si l'honneur » leur permettait d'obéir à la sommation. » Les députés se prononcèrent pour l'affirmative : les habitans se soumirent et rédigèrent, en conséquence, une déclaration. Ceux-là rapportèrent avec joie aux villes et aux cantons que la guerre avait été prévenue. Le pâtre monta paisiblement sur sa montagne et le laboureur moissonna son champ; le fruit béni de la vigne fut presque partout recueilli en paix.

[11] Rodolphe de Ringoltingen était alors aussi à la tête de la députation. Des autres nous nommerons Pétermann de Wabern et Jean de Muhleren, hommes marquans dans l'histoire de Berne, Antoine Rüss et Egloff Etterlin, pères ou oncles des historiens; Ulrich Schüchtzer, famille qui a bien mérité des lettres et de la patrie, et qui paraît ici pour la première fois dans les affaires (alors elle habitait Zoug).

[12] La *ch.* est dans *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Pendant ces événemens les sires de Rarogne continuèrent d'asseoir leur seigneurie dans le Tokenbourg sur une solide base. Après un court séjour à l'occasion du décès de leur mère [13], ils reçurent de Lütisbourg, de la vallée du Necker et de tout le bailliage inférieur, en échange de la confirmation et de l'octroi d'équitables franchises, le serment d'hommage, prêté avec joie. Ils vendirent au pays [14] une ancienne contribution annuelle [15], originairement imposée par la violence [16] (ainsi le pensaient les habitans). Ils leur accordèrent les droits qu'autrefois, de concert avec George de Razüns, ils avaient accordés aux habitans de la vallée de la Thour et de Wildenbourg [17]. Les cohéritiers de Tokenbourg [18], les cantons de Schwyz et de Glaris se portèrent garans [19]. Le même jour les barons de Rarogne firent avec les deux pays, pour tous leurs domaines héréditaires du Tokenbourg [20], une alliance qui

[13] Dans la franchise de la vallée de la Thour, Saint-Thomas 1439, elle est nommée comme vivant encore; le dimanche des Rameaux 1440 elle ne vit plus.

[14] Pour le prix de 500 florins du Rhin; la contribution rapportait 36 livres, monnaie de Constance.

[15] Elle est appelée *Rodsteuer*, peut-être de *ausroden*, défricher; contribution pour le défrichement du pays.

[16] « Ils croyaient que c'était un impôt extorqué par la violence et non pas établi avec justice. »

[17] Il n'est plus fait mention de lui à cette occasion; avait-il été satisfait au moyen des biens que la mère possédait en Rhétie?

[18] *Henri* de Montfort, fils de Guillaume, frère de Rodolphe (qui laissa agir Henri dans toutes ces affaires concernant leurs domaines d'au-delà du Rhin); Brandis; Arbourg.

[19] *Ch.* mardi avant le dimanche des Rameaux 1440. *Tschudi.*

[20] Les seigneuries situées au-dessous du lac de Walenstadt et qui avaient appartenu au comte de Tokenbourg. Le pays entier n'est pas encore compris sous un nom unique; chaque contrée avait même sa constitution particulière.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avait la priorité sur toute autre [21]. On stipula dans le traité la liberté du commerce [22]; celui-ci se faisait avec Schwyz et Glaris [23] par le Rhin et le lac de Constance, par le territoire autrichien [24] et les seigneuries du Tokenbourg, sans toucher le sol Zuricois, voie peu commode [25], mais à la rigueur praticable. Ce traité fut conclu mardi avant les Rameaux. Le dimanche tous les habitans du comté inférieur âgés de plus de quatorze ans se réunirent en assemblée générale non loin du château de Tokenbourg, dans le village de Ganterschwyl, pour renouveler l'alliance que le défunt comte leur avait permis de contracter avec Schwyz et Glaris [26], et dans laquelle ils voyaient une indispensable garantie de leur bonheur [27]. Aussi convinrent-ils qu'elle serait renouvelée tous les cinq ou tous les dix ans [28], mais qu'elle subsisterait à perpétuité [29].

Quand vint la saison où les bergers descendirent des montagnes, n'ayant pas trouvé dans les bourgs et les

[21] Il n'est pas fait mention de la combourgeoisie des Zuricois, qui aurait dû subsister encore plus d'une année.

[22] La vente et toute espèce d'achat; aucune des deux parties ne doit refuser cela à l'autre, sous quelque prétexte que ce soit.

[23] *Ch.* même date que ci-dessus. *Tschudi.*

[24] La Thurgovie.

[25] Surtout faute de bonnes routes qui eussent pu remplacer les avantages du lac de Zurich.

[26] Ils reviennent sur cette circonstance, comme sur la base de la légalité.

[27] « Depuis qu'il a quitté cette terre, il nous semble à nous-mêmes que nous avons besoin de l'appui du temps. »

[28] « Afin que jeunes et vieux la connaissent mieux. » Ces renouvellemens périodiques étaient sagement institués pour la conservation de l'ancien esprit.

[29] *Ch.* (*Tschudi*) datée du dimanche des Rameaux et scellée du sceau de Wyl, « attendu que notre commune n'a point de sceau. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

villages des provisions suffisantes de blé, ils allèrent au marché de Rapperschwyl, et apprirent que les Zuricois permettaient d'exporter pour cette ville [30] les denrées nécessaires, mais sous serment qu'il n'en serait rien vendu aux habitans de Schwyz et de Glaris; qu'on était forcé de faire des détours pour porter du poisson à Einsidlen les jours de maigre. Leurs magistrats leur racontèrent ensuite combien on avait correspondu à ce sujet depuis la Pentecôte; comment, en défendant par représailles l'exportation du bois, du foin, des choux et de la paille [31], on avait inutilement tenté de vaincre le mauvais vouloir des Zuricois; de combien peu avaient servi la diminution de la cherté [32], l'offre réitérée de recourir à la justice, l'intercession des Confédérés; combien était grave encore la querelle entre leur concitoyen le comte de Sargans et son peuple turbulent; combien la patrie était menacée par la disette et le déshonneur. Déjà s'enflammaient les esprits lorsqu'on apprit par une lettre de Glaris que les jeunes Netstaler, fils du riche et pieux landammann, après avoir vendangé leurs vignes sur les bords du lac de Zurich [33], avaient reçu la défense d'exporter et de vendre leur propre vin. Il vint d'Einsidlen des délégués du prince-abbé, de Schennis ceux de la noble et digne dame [34], et presque en même temps d'Uznach une lettre de l'administrateur de l'hôpital de Saint-

[30] Pour Rappersehwyl comme aussi pour Winterthur.

[31] On cultivait sans doute du blé dans la Marche, à Uznach et au Gaster, mais pas en quantité suffisante.

[32] En comparaison des précédentes années.

[33] Leurs biens étaient situés à Meila et près de Schüpfen.

[34] Elisabeth de Greifensée, probablement fille ou sœur de Pierre qui était puissant à la cour de Tokenbourg.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Antoine; tous se plaignaient que les Zuricois leur retenaient revenus, moisson et vendange. Voir ses biens et ceux de ses amis retenus par des Confédérés! Le campagnard outré ressentit profondément cette honte et cette injustice[35]. Cependant on vit remonter au pays une lamentable troupe de pauvres veuves qui, pendant les chaleurs de l'été, avaient moissonné le blé des Zuricois; elles étaient allées demander leur salaire pour donner une fois un morceau de pain à leurs enfans affamés; durement éconduites, elles n'avaient pu toucher par leurs larmes le cœur du bourgmestre; elles revenaient les mains vides et l'âme désespérée[36]. A ce spectacle, les Schwyzois jurèrent d'obtenir justice.

Ils firent savoir leur intention aux Glaronnais. Tschudi convoqua l'assemblée générale. Le peuple de Glaris répondit unanimement « qu'il assisterait Schwyz de son corps et de ses biens. » Dix hommes de chacun des deux cantons se rendirent au village de Lachen, dans la Marche, pour combiner secrètement le plan de l'entreprise.

Les vingt tombèrent d'accord que, pour humilier énergiquement les Zuricois dans leur propre pays, ou pour leur laisser le temps de la réflexion afin de prévenir ce malheur, il fallait faire des démonstrations hostiles sur l'Etzel et commencer la guerre dans le pays de Sargans. Ce plan offrait d'autres avantages encore. La victoire était d'autant plus certaine dans

[35] Il n'est pas invraisemblable que les Zuricois voulaient faire sentir au peuple où ses chefs le menaient et combien il lui importait d'être en bonne intelligence avec Zurich; mais les magistrats surent donner une autre direction au courroux populaire.

[36] *Anwyl.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cette contrée qu'on ne les y attendait guère. Par là, Zurich se trouverait privé de l'espérance d'un secours puissant de la part de Sargans et même de la Rhétie[37]; d'un autre côté les concitoyens de Schwyz et de Glaris en auraient plus de liberté d'agir; l'honneur des deux cantons serait sauvé avec le plus de plaisir par la protection du concitoyen qu'ils risquaient le plus de perdre, parce que les autres confédérés ne lui voulaient guère de bien[38]. Enfin il parut sage d'exécuter avec un succès encourageant l'action qui exigeait le moins de monde, tandis qu'on préparerait pour de plus difficiles exploits des forces majeures[39]. On concerta donc « de requérir sur-le-» champ, mais en secret, la Marche, Uznach, le » Gaster, les sires de Rarogne, Tokenbourg, Wyl et » le comte de Sargans de se trouver de bon matin le » 25 d'octobre[40], en armes, les premiers aux fron-» tières des Zuricois, le comte, s'il lui était possible, » à la frontière de son pays; en même temps, huit » cents braves de Schwyz et de Glaris se montreraient » à Wésen, et les bannières cantonales sur l'Etzel et » à l'Eke[41]. »

Peu avant le jour fixé, Schwyz et Glaris adressèrent à tous les Confédérés une réquisition fondée sur l'injustice commise envers leurs monastères et leurs

[37] Zurich avait des relations d'alliance avec Coire; les habitans de la campagne en avaient avec les trois ligues.

[38] « Les Confédérés ne voyaient pas de bon œil l'alliance de Schwyz » avec le comte Henri, parce que la noblesse ne leur avait jamais été » dévouée dans leur pays, ni particulièrement fidèle. » *Tschudi.*

[39] Les réquisitions eurent néanmoins lieu.

[40] Lundi avant Simon-Jude.

[41] Dans la Marche.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

concitoyens, et sur le refus du recours sans condition au droit fédéral. Les Glaronnais mandèrent à la ligue Grise de la Haute-Rhétie : « Anciens alliés des Rhé-» tiens [42], ils entreprennent une expédition contre le » peuple de Sargans, pour le forcer à respecter l'é-» quité à l'égard de son seigneur, concitoyen de Gla-» ris; les Glaronnais n'ignorent pas que leurs amis, » les Grisons, ont une alliance avec Sargans, mais » sans doute dans l'intérêt de la justice, et non pour » que les nouveaux amis fassent oublier les anciens. » Ils ne demandent point de secours, satisfaits si la li-» gue Grise engage la Rhétie entière [43] à garder la » neutralité. » Ainsi fut-il fait.

Zurich, de son côté, rappela aux Confédérés les anciennes guerres dans lesquelles il leur avait servi de rempart [44], et requit leur assistance pour n'être pas dans le cas de recourir à des étrangers. La plupart des cantons [45] déclarèrent que ce recours était fort inutile, puisque le droit fédéral ne leur avait jamais été refusé, et que, par ce moyen, l'on pouvait à cette heure encore prévenir un malheur, pourvu qu'ils l'acceptassent *sans condition*. On assembla une diète, mais elle n'eut aucun résultat.

Lundi 24 octobre au soir, Ital Réding et Jost Tschudi vinrent à Wésen avec 800 guerriers. Dans la soirée même, ils envoyèrent au peuple de Sargans cette dé-

[42] Depuis 1400. T. IV, p. 62.

[43] *Tschudi* ne mentionne proprement que les habitans de Coire; j'ignore si les Grisons avaient alors déjà le droit de requérir les Dix-Juridictions; ils le pouvaient du moins médiatement par les bourgeois de Coire.

[44] « Leur bouclier à tous. »

[45] Lucerne, Uri, Unterwalden, Zoug.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

claration de guerre : « Savoir faisons, nous, le lan-
» dammann, les conseils et les communes des deux
» pays de Schwyz et de Glaris, à vous, le capitaine, le
» conseil et la commune du pays de Sargans, qu'avec
» Dieu nous vous forcerons d'obéir au noble, bien né
» et notre généreux sire le comte Henri de Sargans,
» selon la mesure de l'ancienne obéissance. Ce faisant,
» nous réservons notre honneur [46]. »

Mardi 25 octobre, dès l'aube (la matinée fut froide, puis il neigea), tandis que les lieutenans du pays avec les bannières cantonales se rendaient de Schwyz par Einsidlen sur l'Etzel, de Glaris par la Marche sur la Steinek, et que le comte de Sargans, de concert avec Henri de Tettnang, Wolfhard de Brandis et Henri de Sax, envoyait au peuple de la campagne de Sargans des déclarations de guerre toutes semblables, une partie des huit cents remonta, ivre de joie, le lac de Walenstadt, l'autre suivit le rivage. La première aborda au pied du Bummelstein, à droite de Walenstadt; la seconde fit halte près du Rouschybenberg [47] qu'elle trouva occupé. Peut-être le commandant de la milice de Sargans, Pierre Weibel, ne croyait-il pas encore la cause de son parti et la sienne perdues [48]; peut-être voulut-il couvrir sa fuite; il envoya trois cents hommes occuper cette colline. Ils n'auraient pu prendre

[46] La déclaration se trouve dans *Tschudi*. Il va sans dire que l'historien n'invente rien et qu'il conserve le caractère des actes; il se permet seulement d'abréger des tautologies.

[47] *Henri Tschudi*, dans la Chronique de Glaris, l'appelle « Reyscheiben, » nom qui semblerait indiquer que les gens du pays avaient l'habitude de s'exercer sur cette hauteur à tirer au blanc (*Scheibe*, cible). Mais faute de certitude je me conforme à la vieille orthographe de *Gilg Tschudi*, plus fidèle aux documens.

[48] Peut-être la Rhétie ne lui avait-elle pas encore refusé un renfort.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

une position plus avantageuse pour arrêter l'ennemi : celui-ci ne pouvait faire un pas sans risquer d'être attaqué simultanément par derrière et de front; il ignorait le nombre de ceux qu'il avait à combattre. A cette circonstance, les Schwyzois et les Glaronnais opposèrent leur courage; ils se confièrent à la supériorité, sinon de leur nombre, du moins de leur force, résolurent de débusquer leurs ennemis, montèrent à l'attaque. A leur aspect, l'effroi s'empara des soldats de Sargans. Ils cherchèrent des yeux leur capitaine; mais en vain : à l'approche du danger tomba ignominieusement l'insolence de Pierre Weibel et de tous les siens qui avaient dépossédé leur seigneur de son gouvernement et bravé ses protecteurs tant qu'ils crurent les bras de ceux-ci enchaînés par les liens de la Confédération. Ils s'enfuirent du pays, abandonnant les victimes de leur séduction[49]. Alors les trois cents hommes de Sargans s'éloignèrent en courant de cette colline où ils auraient pu en arrêter trois mille, s'ils n'avaient pas oublié de prendre avec eux quelques canons[50]; hors d'haleine, ils descendirent dans Walenstadt. Sur leurs pas volèrent les Schwyzois et les Glaronnais, qui firent dire : « De » même que la flamme dévore les granges et les éta- » bles de leurs ennemis devant la ville, ils conti- » nueront de dévaster tout de fond en comble; rien » ne sauvera la ville elle-même. » Elle fit demander grâce par des hommes honorables[51] : « Les habitans

[49] *Tschudi* leur adresse pour adieu cet adage qui n'est pas toujours vrai : « Pouvoir injuste ne vieillit pas. »

[50] Il y en avait une au moins à Walenstadt.

[51] Les Kilchmatter avaient des amis à Glaris. Le vieux avoyer Nussbaumer était un homme considéré.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» de Walenstadt sont de pauvres gens, fort disposés » à se soumettre à tout ce qui sera prescrit au pays » environnant. » Le pardon fut le prix de cette humilité et de cette intercession.

La même nuit les troupes des deux cantons stationnèrent à Bærtschis, et le comte Henri, qui, de concert avec ses amis, avait levé sept cents hommes, vint de la contrée de Vaduz en passant le Rhin. Les troupes suisses entrèrent dans l'intérieur du pays le mercredi matin. Arrivées sur les terres communales de Tschærfingen, le comte, qui avait découvert de loin leur bannière rouge[52], les atteignit; en les rejoignant, il versa des larmes de reconnaissance et de joie; elles entrèrent avec lui dans la ville de Sargans, seule demeurée fidèle. De là l'on fit demander à tous les villages « s'ils » voulaient prêter serment à leur seigneur d'après leurs » coutumes, ou attendre, au péril de leur vie et de » leurs biens, qu'on les y contraignît? » Pour toute réponse ils implorèrent sa clémence. Aussitôt on restitua au comte toutes ses propriétés que Pierre Weibel avait fait vendre à l'enchère, et les arrérages[53] jusqu'au dernier sou. Ils abjurèrent ensuite à jamais la combourgeoisie perpétuelle de Zurich, ainsi que les alliances conclues avec Coire ou avec d'autres parties de la Rhétie[54], et la prétention d'en conclure à l'avenir, à moins qu'elles n'eussent été autorisées par les souverains[55]. Sans verser une goutte de sang, sans

[52] *Tschachtlan.*

[53] *Tschudi.*

[54] P. e. avec les Dix-Juridictions (nous avons cité le document ci-dessus chap. VII, n. 115), et avec les communes de la haute ligue (déjà en 1436).

[55] Le comte et les deux cantons protecteurs.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

faire des concessions encourageantes pour les agitateurs, on soumit tout le pays de Sargans en trois jours, selon l'ancienne manière.

Accompagnés du comte, les Schwyzois et les Glaronnais redescendirent le samedi à Walenstadt, qui jura aussitôt obéissance. Quiconque dans le pays de Sargans avait des obligations envers la maison d'Autriche [56], envers une abbaye [57] ou un gentilhomme [58], fut sommé de les remplir conformément aux anciennes relations; la seigneurie de Grepplang [59], hypothéquée aux Zuricois par l'évêque de Coire, prêta serment aux deux cantons. Pierre Weibel aussi vint à Walenstadt, tout autre que lorsque quatre ans auparavant il y avait reçu le bourgmestre Stüssi et livré au pillage la maison et la cave de l'avoyer Nussbaumer; il se mit à genoux avec tous les siens, demandant son pardon et la vie; comme on ne voulait pas souiller de sang ces jours de bonheur, sa prière fut exaucée, après qu'il eut indemnisé l'avoyer. Couverts de gloire et fiers de leur succès, Tschudi et Réding s'embarquèrent le premier de novembre de bon matin avec leurs troupes dont ils n'avaient pas perdu un seul homme, emmenèrent une coulevrine prêtée par Zurich aux habitans de Sargans, se hâtèrent et arrivèrent le même jour par le Gaster et la Marche à Lachen; là étaient les députés des Confédérés ainsi que de beaucoup de seigneurs et de villes; les vainqueurs firent leur entrée enseignes déployées, tous vigoureux, beaux, bien vêtus, pleins de joie.

[56] Pour Freudenberg ou Nydberg, ou à Walenstadt.

[57] Coire, Pfeffers, Schennis.

[58] Pierre de Greifensée.

[59] Alors unie avec la maison de Flums; voy. ch. IV, n. 55 et ci-dessous.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ils apprirent une singulière nouvelle : peu de jours auparavant, sur le bruit inattendu que les Zuricois avaient envahi le pays d'un autre côté, on avait sonné le tocsin à Einsidlen au milieu de la nuit [60], les bannières cantonales s'étaient réunies en hâte sur l'Etzel et chacun se tenait sous les armes; à la fin il se trouva qu'une troupe pieuse de pélerins des Pays-Bas, portant de longs bâtons, avait été prise pour une armée ennemie. En effet les Zuricois gardaient leurs frontières [61], mais il n'y avait point de troupes en campagne; dans le pays de Schwyz, au contraire, se rassemblaient journellement en grand nombre de braves guerriers; les voisins de Weggis [62] et vingt hommes de Gersau se trouvaient sur l'Etzel; la bannière d'Unterwalden n'était pas encore arrivée, mais beaucoup de vigoureux guerriers l'avaient devancée; des lointaines montagnes de l'Oberland était venu le châtelain [63] des belliqueux habitans du Gessenay [64] avec soixante-quatorze hommes; les députés suisses et étrangers désiraient la paix; on avait renvoyé les négociations à une landsgemeinde que les landammanns étaient maintenant en mesure de tenir.

Le lendemain matin la milice postée sur l'Etzel et à l'Ek et les troupes revenues de Sargans s'assemblèrent près de Lachen sur la place voisine de l'image de pierre [65].

[60] *T'schachtlan.*

[61] Pfeffikon, Bubikon, Rüti, Ellgau.

[62] T. III, p. 75 et suiv.

[63] Nicolas Baumer. *Möschig, Chron. du Gessenay.* Msc.

[64] Il est difficile de décider s'ils avaient une alliance formelle avec Schwyz (il n'en est fait aucune mention ni dans la guerre de Rarogne, ni plus tard), ou s'ils agissaient par ancienne amitié (t. I, p. 408, 409).

[65] Ancien nom des crucifix et des images des saints.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Là parlèrent trois délégués du concile de Bâle et du vieux duc de Savoie qu'une partie de la chrétienté vénérait en qualité de pape sous le nom de Félix V, ainsi que beaucoup d'autres députés de seigneurs, de villes et de pays, tous en faveur de la paix. Mais la passion et l'humeur belliqueuse l'emportèrent. « Trop long-» temps, » répliquèrent Schwyz et Glaris, en invoquant le témoignage des Confédérés, « trop long-temps » nous avons opposé aux maux soufferts par les enfans » dans le sein de leurs mères[66] les vieux droits de notre » pays sans parvenir à les faire prévaloir. Il est temps » de mettre un terme à ce désordre. Le rembourse-» ment de nos frais, que nous évaluons à trente mille » florins[67], la renonciation à toute prétention sur » Uznach, le Gaster et Sargans, la ferme assurance » donnée à tout jamais de se soumettre sans condition » au droit fédéral et de nous accorder la liberté d'achat » peuvent seuls défendre Zurich contre le progrès de » nos armes[68]. Nous rentrons dans nos foyers, si les » députés s'engagent à faire accepter ces conditions aux » Zuricois[69]. » Les députés n'étaient rien moins que disposés à prendre un tel engagement ; la plupart d'entr'eux ne manifestant que de simples doutes sur l'accueil que les Zuricois feraient à de semblables propositions, l'ammestre de Strasbourg, Adam Riff, déclara sans détour « qu'il n'y avait rien à espérer, » et

[66] Ils entendent par là, la faim.

[67] Ils comptent probablement aussi les députations envoyées en Bohème, en Hongrie et à Inspruck.

[68] En outre, « Flums, appelé la forteresse Grepplang, doit leur ser-» vir de maison ouverte, » et ils gardent la coulevrine emmenée de Walenstadt.

[69] *Ch.* dans *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Réding remercia Dieu « d'entendre de la bouche d'un » loyal étranger le langage franc que depuis long- » temps les Confédérés eussent dû tenir [70]. »

Les députés partis, on fit à l'assemblée la proposition de déclarer la guerre à Zurich. Le même jour la déclaration se fit en ces termes : « Sachez, bourg- » mestre, conseil, grand conseil et bourgeois de la ville » de Zurich, que nous, les landammanns, conseils et » communes de Schwyz et de Glaris, en raison de la » violence, de l'injustice et des grands dommages que » nous et les nôtres avons soufferts de la part de vous » et des vôtres, au mépris de l'honneur du droit et » des alliances, nous voulons être les ennemis de vous » et des vôtres, par quoi nous réservons loyalement » notre honneur et l'honneur de tous ceux qui font ou » ou qui feront cause commune avec nous. Scellé, à » défaut des sceaux de nos cantons, avec celui du pru- » dent et sage Ital Réding, landammann de Schwyz[71]. » Le châtelain de Gessenay remit aussi au courrier de Schwyz la déclaration de guerre de son pays[72]; une troisième, rédigée en commun par les habitans de Weggis et de Gersau lui fut également remise. Le courrier, à l'exemple de celui que Zurich avait envoyé l'année précédente, mit les lettres dans une poche (ordinairement on les attachait au bâton qui le faisait reconnaître); il revêtit les couleurs du pays et traversa le lac pour prendre sur l'autre rive un chemin plus

[70] *Etterlin* leur fait le même reproche.

[71] *Déclaration de guerre*, mercredi après la Toussaint, dans *Tschudi*.

[72] Je vois dans *Bullinger* que le Sibenthal aussi déclara la guerre à Zurich, probablement d'accord avec le Gessenay, comme Weggis avec Gersau. *Möschig*, l. c. rapporte qu'en 1662 on possédait encore à Gessenay la lettre par laquelle Schwyz remercia ce pays.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

court[73]. Il apprit qu'avant son arrivée déjà le tocsin avait sonné dans la ville et le long du lac, que le bourgmestre était parti sur-le-champ avec la bannière de la ville et quarante barques bien équipées, et que déjà il se trouvait à Pfeffikon. Il rencontra la milice de Grüningen, et vit, du haut de l'Albis, la petite troupe de chaque village se hâter de joindre la bannière. Car dès qu'Oberhofer, qui était en garnison à Pfeffikon, avait su, par ses émissaires, l'issue de la landsgemeinde, il en avait envoyé promptement la nouvelle au bourgmestre. Le courrier remit à ce magistrat les déclarations de guerre dans Pfeffikon; il fut mal reçu, poussé, battu, insulté, pour ne les avoir pas portées suspendues à son bâton. Le respect pour l'usage sauva ces désagrémens à ses confrères envoyés à Uznach, au Gaster, à Sargans, à Wyl et à Lichtensteig pour porter les déclarations de guerre et demander du secours.

Dans la soirée du même jour mille hommes[74] sous les bannières d'Uri et d'Unterwalden arrivèrent au pont de la Sihl, au pied de l'Etzel, divisés entr'eux, incertains s'ils se joindraient à l'un ou à l'autre parti, ou s'ils chercheraient encore à maintenir la paix. Ils tentèrent cette dernière voie avec des paroles fort dures qui surprirent les Schwyzois sans ébranler leur résolution. En vain les menacèrent-ils de leur refuser tout secours. « Les libres habitans de Schwyz, dit Réding, » sont las d'offrir inutilement le recours aux voies lé» gales; les négociations n'ont pas amené de pain dans

[73] Il s'appelait Cuni Möderli. Hérodote nomme bien les Hémérodromes!

[74] Selon *Häpli*, 900.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» le pays; j'ai empêché avec peine mes gens qui des-
» cendaient de Sargans de se jeter sur les Zuricois
» stationnés près de Rüti [75]. Nous comptons sur le
» secours de nos confédérés et marchons en avant. »

Les Schwyzois et les Glaronnais, montés de Lachen sur l'Etzel au nombre de deux à trois mille hommes [76], descendirent sur le territoire ennemi. Près des limites, ils jurèrent fidélité à leurs bannières. Les maisons dans la Schwendi furent pillées et brûlées. Les bannières au milieu, les troupes aux deux côtés en profondes et fortes colonnes descendirent la montagne [77]; deux cents hommes vinrent par le haut de l'Etzel [78]; tous se réunirent dans la plaine marécageuse au pied de la montagne. Le soleil se coucha; ils reposèrent; pour la sûreté du camp, une troupe vigoureuse se rendit au pont de la Schindelleggi; la Sihl sort en cet endroit de derrière l'Etzel; de ce côté l'ennemi pouvait arriver par la hauteur et surprendre l'armée; ils brûlèrent le pont, les maisons, les cabanes où quelqu'un pouvait se cacher. Vers minuit ils mangèrent les bestiaux enlevés [79]; après un court repos, ils se levèrent pour marcher à l'ennemi.

A la vue des Schwyzois descendant l'Etzel, le bourg-

[75] *Tschachtlan.*

[76] 2,000 selon *Tschudi*, 3,000 selon *Tschachtlan*. Ceux qui vinrent de Sargans font probablement cette différence; on peut donc s'arrêter au nombre de 2,800.

[77] D'une manière imposante (probablement d'après le témoin oculaire Wagner), *Tschachtlan* dit : « semblables aux grandes avalanches qui roulent et à l'ouragan qui mugit. »

[78] *Id.* : « Ils sortirent d'au-delà de l'Etzel. »

[79] *Id.* : « Il y avait poules et porcs; on coupa le cou à tout cela; » plaisanterie soldatesque.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mestre Stüssi, à la tête de six ou sept mille hommes [80] bien pourvus de toutes choses, passa de Pfeffikon dans les prairies qui séparent le village du pied de la montagne; le soleil couchant darda ses derniers rayons sur les belles armures des Zuricois [81]. L'avant-garde de ceux-ci cria aux avant-postes des Schwyzois (tant ils étaient rapprochés!) « qu'ils descendissent, que Zurich » était prêt à livrer bataille. » Les autres, sentant l'avantage de leur position, répondirent « qu'ils n'a- » vaient qu'à venir vers eux, que Schwyz était à son » poste. » Ils brûlaient de l'ardeur de combattre [82]; mais Réding vit combien il serait imprudent d'attaquer dans son propre pays un ennemi en nombre au moins double, et à l'entrée de la nuit, favorable à ceux qui connaissaient la contrée. De son côté le bourgmestre réfléchit à la possibilité de faire sortir l'ennemi de sa position avantageuse par une fuite simulée ou par d'autres incidens de la bataille; il envoya cinq cents hommes des villages voisins, qui connaissaient tous les sentiers, occuper une hauteur près de Wollerau, au-delà de la Schindelleggi, et leur commanda, si la bataille s'engageait, de prendre l'ennemi à dos.

[80] *Tschudi* : 6,000 hommes bien armés; *Tschachtlan*, 7,000.

[81] *Tschachtlan.*

[82] *Id.* : « Il y avait un sauvage tumulte et chacun était enflammé. » = Muller ne résiste pas toujours à une certaine friandise d'érudition; il aime les singularités lexicologiques; tel est le mot « Kardumel » cité dans ce passage. Or, ce mot n'a existé à aucune époque dans la langue allemande; Muller a mal lu, dans le manuscrit de Tschachtlan, le mot tout ordinaire « Getümmel » (tumulte), comme on peut le voir d'ailleurs dans le Tschachtlan imprimé. Je dois cette rectification à l'archiviste du gouvernement de Lucerne, M. *Louis Keller*, dont la complaisance inépuisable m'a souvent aidé dans les recherches qu'exige mon travail : je me fais un devoir de rendre ici un hommage public de ma reconnaissance à cet homme savant et modeste. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

De leur côté les milices d'Uri et d'Unterwalden se formèrent en assemblée près du pont de la Sihl pour prendre une résolution. La majorité se prononçait fortement en faveur de Zurich, surtout parmi les hommes d'Uri dont un grand nombre relevaient de l'abbaye des religieuses de cette ville [83]. Un seul, ordinairement tranquille, fit pencher la balance dans le sens opposé. La votation fut tout-à-coup interrompue par Werner der Frauen [84], banneret d'Uri, qui entra dans le cercle, éleva la bannière et s'écria : « A Dieu » ne plaise que le banneret d'Uri porte le signe d'hon» neur de son pays contre ceux qui ont offert le recours » au droit fédéral et en faveur de ceux qui n'ont jamais » voulu s'y soumettre sans condition ! » Aussitôt toute la troupe s'écria : « Le banneret a bien parlé; » on envoya un messager à cheval dans la plaine du marais annoncer à Schwyz et à Glaris qu'on allait s'unir à eux, et des courriers à Pfeffikon porter la déclaration de guerre. A l'ouïe de cette nouvelle, le bourgmestre s'effraya; non-seulement il ne s'attendait point qu'ils prissent une part active à la guerre, mais il prévoyait l'impression que cette détermination ferait sur de plus puissans confédérés. Comme ces alliés campaient non loin des Schwyzois, il leur fit faire, cette nuit même, de pressantes et touchantes représentations. Deux heures avant le jour, tandis qu'Ital Réding et Jost Tschudi rangeaient leurs troupes et les exhortaient, parurent des envoyés des chefs d'Uri et d'Unterwalden

[83] T. I, p. 207.

[84] Nous avons vu (t. III, p. 273) le landammann Conrad der Frauen (maire des religieuses de Zurich) tué à Sempach; un autre tomba près de Bellinzone en 1422. *Leu*, art. Frauwen.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pour les inviter dans les termes les plus forts à ne pas avancer, à ne pas en venir aux mains avec leurs confédérés, les Zuricois. Ayant reçu pour réponse « que » la guerre était inévitable, » les troupes des deux cantons marchèrent avec Schwyz.

Le jour commençait à poindre, mais à une petite distance on ne distinguait pas encore une lance d'une autre. Quelques hommes s'approchant des avant-postes leur crièrent « d'annoncer aux chefs que les Zuricois » avaient disparu. » Les landammanns étonnés ordonnèrent à quelques soldats de descendre dans la plaine avec circonspection. Ceux-ci, se plaçant sur une colline avancée, cherchèrent en vain des yeux l'armée ennemie; ils découvrirent sur le lac cinquante-deux barques qui paraissaient naviguer vers le rivage opposé. Les opinions se partagèrent; peu croyaient à une fuite; la plupart soupçonnaient que les Zuricois voulaient attirer leurs ennemis dans une embuscade ou débarquer dans un lieu où ils éviteraient le choc impétueux d'une armée descendant de la montagne et combattraient avec plus d'avantage. Cependant Tschudi et Réding résolurent de descendre à Pfeffikon à pas mesurés dans un ordre de bataille difficile à rompre. Bientôt des paysans des métairies environnantes et de Pfeffikon même vinrent supplier avec larmes qu'on épargnât leurs cabanes [85]. On apprit alors que, peu après minuit, il s'était élevé dans le camp des Zuricois un formidable tumulte; que le bourgmestre et les autres chefs avaient été accablés des plus amers reproches et qu'enfin toute discipline avait disparu [86]; que l'armée entière, en quel-

[85] « Qu'on ne leur brûle pas leurs maisonnettes. » *Tschudi.*

[86] Le désordre était tel qu'on ne pouvait pas délibérer. *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que sorte sans chef, était accourue dans le village et vers les barques; qu'avant ou après on avait secrètement emmené les coulevrines; qu'ils avaient, eux, les habitans, reçu pour toute réponse à leurs cris d'angoisse l'ordre de s'enfermer dans le château et de le défendre, bien qu'ils n'eussent d'autre secours que deux capitaines de Zurich [87]. Au point du jour les Zuricois virent les bannières qui venaient de la montagne; les Schwyzois, les barques qui traversaient le lac en fuyant. Quelques instans seulement celles-ci s'étaient arrêtées non loin de Pfeffikon; les braves avaient dû céder à la multitude.

De l'endroit des prairies où se trouvaient encore les palissades du camp des Zuricois, Réding envoya son fils [88] pour sommer le château de se rendre. Le jeune Réding vit les paysans effrayés avec femmes, enfans et ce que chacun avait pu emporter de ses biens se presser sur le pont du château, les deux capitaines zuricois en fuite, et sous le portail le vénérable abbé d'Einsidlen, Rodolphe de Hohensax [89]. Réding fit une sommation; du fond du château les cris de tout le peuple implorèrent sa clémence. Quoique relevant de l'abbaye d'Einsidlen, ces gens avaient préféré à sa cause celle des Zuricois avec lesquels ils étaient liés par une ancienne combourgeoisie [90]; ce jour là, dans leur angoisse, ils avaient en hâte prié l'abbé, qui se trouvait à Rapperschwyl, de venir auprès d'eux. Il intercéda, monta à cheval, accompagna Réding dans les prairies,

[87] *Bullinger* et *Tschudi*.

[88] *Tschachtlan*.

[89] Fils de Jean, et d'Anne de Werdenberg. *Chronique d'Einsidlen*, I, 182, d'après Albert de *Bonstetten* et d'autres. = Voy. n. 118. C. M.

[90] Depuis 1391; t. III, p. 335.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

puis, au nom de la dévotion de la chrétienté entière pour la mère de toute grâce, patronne de son abbaye, il demanda merci pour des hommes égarés et repentans. Les habitans de ces métairies [91] le suivirent, jurèrent de lui obéir et de remplir envers Schwyz, canton protecteur de son monastère, toutes les obligations contractées envers Zurich. Ils obtinrent leur pardon : on n'exigea pas même qu'ils fournissent des vivres; personne n'entra dans leur village excepté le capitaine Réding [92] avec une garnison suffisante pour la défense du château. Deux cents hommes de Schwyz et de la Marche occupèrent la langue de terre de Hurden qui, vis-à-vis de Rapperschwyl, sépare les deux parties du lac.

Les troupes traversèrent les métairies et se rendirent au superbe bourg de Richterschwyl, situé sur une pente de la rive, et compris dans la combourgeoisie de Zurich et de la maison des chevaliers de Saint-Jean à Wædenschwyl, dont il relevait. Elles y restèrent jusqu'au troisième jour; les habitans de Wollerau, qui, sur l'ordre du bourgmestre, avaient occupé la montagne voisine, et, au moment de sa fuite, s'étaient dispersés pleins d'effroi, se rassemblèrent de nouveau et jurèrent fidélité à Einsidlen et à Schwyz. Bien des misères accablaient ce pays: les troupes schwyzoises vivaient de pillage sur le territoire ennemi; celles d'Uri et d'Unterwalden, qui vinrent à la suite, n'épargnèrent pas Pfeffikon; les soldats campés à Hurden

[91] Nom de tout le district dans lequel Pfeffikon, Wollerau et d'autres villages considérables se sont insensiblement formés d'anciennes métairies données à Einsidlen.

[92] Nommé Réding du Sattel, sans doute parce qu'il possédait un domaine sur le mont Sattel, comme le landammann à Biberek.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avaient des bateaux à l'aide desquels ils emmenèrent tout le vin et les meubles que les habitans des rives du lac avaient mis en sûreté dans Rapperschwyl. Dans ce temps-là ni le gouvernement ni le chef des troupes ne songeaient à un approvisionnement; chaque soldat emportait avec lui des vivres qui devaient suffire en attendant qu'il subsistât aux dépens du pays ennemi[93].

Le bourgmestre ayant débarqué ses troupes à Urikon, plusieurs hommes de cœur représentèrent de la manière la plus vive la honte dont une armée supérieure en nombre et en ressources s'était couverte par une fuite qu'aucun hasard, aucune circonstance n'excusait. Le tumulte de la discorde naissante fut apaisé par le déjeûner. Au lieu de se relever avec une ardeur ranimée, après le repas tous coururent en désordre aux barques, non pour chasser les ennemis de Richterschwyl, mais pour retourner à Zurich. Les Schwyzois les regardaient avec surprise du rivage opposé[94]: « Dieu, » dirent-ils, « leur a ôté le courage. »

Le lendemain douze cents Lucernois, après avoir fait leurs dévotions à Einsidlen, joignirent, pleins d'ardeur, l'armée de Schwyz. Les Zuricois reçurent leur déclaration de guerre peu d'heures avant celle des Bernois. Les habitans de Zoug mandèrent à ceux de Schwyz « qu'ayant abjuré, eux aussi, l'alliance de » Zurich, leur opinion serait d'occuper, en se met-

[93] *Louis Edlibach* dit qu'il tient ce fait de ses parens; il ajoute qu'on leur avait aussi amené des provisions, mais pas en suffisance. On faisait alors la guerre sans ce train considérable que les anciens appelaient avec raison « impedimenta; » aussi pouvait-on tout exiger du soldat pour qui la guerre était une affaire nationale qu'il avait lui-même résolue.

[94] Car « ils savaient que les Zuricois et leurs pères avaient été braves » de tout temps; ils s'étaient souvent trouvés ensemble dans des guerres. » *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» tant en campagne, la contrée mal gardée entre l'Al-
» bis et la Reuss et de mettre ainsi le camp à l'abri
» d'une attaque de ce côté-là. » Quatre cents hommes de Schwyz et de Glaris se mirent en marche pendant la nuit pour renforcer les Zougois.

Le comte Hugues de Montfort, grand-maître de l'ordre des chevaliers de St-Jean en Allemagne, ayant toujours vécu à Wædenschwyl en bonne intelligence avec Schwyz, obtint non-seulement que les troupes sortissent de cette seigneurie, mais qu'on ne lui imposât pas d'autre serment que celui de garder la neutralité. Les bannières de Schwyz et de Glaris, de Lucerne, d'Unterwalden et d'Uri s'emparèrent, sans résistance, des beaux villages riverains du lac jusqu'à Kilchberg; les Zougois, aidés d'un renfort, s'emparèrent du bailliage libre de Maschwanden [95]; ensuite ces troupes se réunirent. Les Bernois, au nombre de deux mille, vinrent à Adlischwyl, où un pont sur la Sihl aboutit à la route de Zurich. Soleure suivit Berne [96]. Thüring d'Arbourg déclara aussi la guerre aux Zuricois [97]; toute la noblesse argovienne, requise par Berne, prépara sa cavalerie, passa l'Aar, s'arrêta dans Mellingen et alla menacer Zurich par le chemin le plus court. Les troupes vivaient des contributions de guerre et du pillage; elles envoyaient les trésors des églises dans leur pays.

En ce temps, sur les rives populeuses du lac de Zurich, d'un côté depuis l'Au, hameau délicieusement situé non loin de Wædenschwyl, de l'autre depuis

[95] Knonau n'appartenait pas encore à Zurich.

[96] *Stettler*, I, 136.

[97] Comme bourgeois de Berne La *déclaration de guerre* est du mardi avant S. Othmar.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Mænidorf jusqu'à la ville, on ne voyait pas un homme, mais seulement dans quelques villages des femmes et des enfans ; les autres maisons étaient fermées, les poêles brisés, afin d'empêcher l'ennemi de prendre là ses quartiers d'hiver ; les celliers et les caves à peu près vides ; les vêtemens, les parures et les lits avaient disparu. Depuis que le bourgmestre, à la tête d'une armée considérable, avait fui sans être poursuivi, la terreur de Dieu, disait-on, était tombée sur le pays comme par enchantement. Le poids de la Confédération entière, pesant inopinément sur la contrée, abattit soudain le courage au point que, pour cette année, on perdit toute présence d'esprit. Lorsque les fuyards arrivèrent dans leurs villages, dont la plupart [98] jouissaient depuis quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans d'une profonde paix, ils justifièrent la terreur qui les poussait, en peignant de sombres couleurs les géans formidables et barbares qui, descendus de sauvages montagnes, se précipitaient avec une irrésistible fureur sur la patrie (et que pourtant ils n'avaient vu que de loin), à leur tête le landammann Réding, leur Dieu, altéré du sang de tous les Zuricois, et dont la colère ne cédait ni aux armes des hommes ni aux vagissemens des enfans à la mamelle [99]. D'autres apportèrent de Zurich la nouvelle trop certaine qu'au milieu de la discorde et du désordre général il n'y avait plus ni

[98] Du moins le long du lac ; depuis les guerres du duc Albert, qui n'étaient guère dévastatrices.

[99] *Félix Hemmerlin* nous a transmis ces descriptions ; les années 1443 et suivantes ont malheureusement prouvé qu'elles n'étaient pas entièrement exagérées. = Les mêmes horreurs se répétèrent à l'époque des guerres de religion et toutes les fois qu'il y eut des insurrections. Les années 1798, 1799 et 1802 en ont fourni de nouveaux exemples. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

discipline, ni délibération, ni préparatifs [100], ni consolation quelconque, excepté la bonne volonté d'accueillir aussi bien que possible, dans la ville, tous les fugitifs, attendu que la fuite était le seul moyen de salut. Cependant, de l'extrémité du village de Horgen on voyait s'élever la fumée des maisons situées sur la hauteur; la soldatesque y avait mis le feu malgré la défense des chefs [101]. Les habitans de Horgen et de Thalwyl, fuyant par terre et par eau avec les plus précieux de leurs biens, criaient aux villages d'une voix lamentable : « Fuyez, les voici. » Sur la rive opposée, un signal annonça que l'ennemi marchait vers Grüningen; les sons du tocsin apportaient la nouvelle que Rarogne et ses troupes avaient envahi la partie inférieure du canton. Consterné par l'ébranlement général de la patrie en ruine (ainsi le croyait-on), chacun sauvait en hâte, derrière les murailles de la ville, ce qu'il pouvait emporter. Le prix du transport du vin égalait la moitié de sa valeur; les chariots lourdement chargés, les chevaux, les hommes se pressaient sous les portes; les bateaux, à l'endroit où la Limmat sort du lac. Au milieu de la foule se hâtaient péniblement les religieuses de la Seldnau; on portait devant elles, dans des baquets, les provisions du monastère. On céda aux fuyards les plus grandes salles des tribus. L'ordre et le respect pour la propriété disparurent; on volait les campagnards; les campagnards, de leur côté, pourvoyaient à leur subsistance et à celle de leur bétail comme ils pouvaient, à leur guise, sans payer [102], et

[100] « Il n'y avait ni ordre, ni commandement; l'un voulait faire la » guerre, l'autre ne voulait pas. » *Bullinger.*

[101] *Tschudi.*

[102] « Ils enlevaient de force viande, pain, sel, beurre, bois, foin et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

se permettaient tout sans égard pour les choses ni pour les personnes.

Lorsque les ennemis apprirent ces désordres, les fils du landammann Netstaler, qui possédaient sur le territoire zuricois pour plus de quinze mille florins de biens-fonds [103], traversèrent le lac, abordèrent devant leurs maisons de Meila, et emmenèrent les vins qu'on leur avait retenus en leur qualité de Glaronnais. Des gens de guerre, plus accoutumés aux Alpes qu'à la navigation, entreprirent de faire çà et là des descentes et de boire ou d'emmener ce que la peur avait abandonné dans les caves. La ville envoya contre eux un grand nombre de bateaux ; trois hommes furent tués. Les Zuricois, embarquant avec eux beaucoup de grandes coulevrines, vinrent devant le camp des Lucernois près de Rüschlikon; mais leur artillerie fut réduite au silence par celle de Lucerne [104]. Chaque fois que les Zu-

» paille, et disaient qu'ils avaient perdu mieux que cela. » *Bullinger.*

[103] « Ils possédaient aussi un châtelet à Schüpfen sur le lac. » *Tschudi.*

[104] Les Lucernois avaient leurs bonnes coulevrines mobiles. *Id.* = *Tarrasbüchsen*, en allemand. Il en est fait mention pour la première fois dans l'histoire de la Suisse à l'occasion dont parle le texte. « L'invention » des *Tarrasbüchsen* ou *Tarrisbüchsen*, car on trouve ces deux mots, fut » un progrès notable dans l'artillerie. C'étaient des pièces mobiles sur » des roues et qui ne servaient pas seulement pour les siéges comme les » énormes canons de pierre; on pouvait s'en servir en campagne. On » trouve chez les Liégeois, déjà en 1408, de petits canons sur charrois » (*Mém.* de *V. de Fascino*). Dans la langue militaire du xve siècle *Tarras* ou *Tarris* signifiait un rempart en terre derrière lequel on plantait le canon, qu'à cet effet on plaçait sur un affût garni de roues; les pièces en question se rapportent donc à nos batteries ou à notre artillerie de position. *Schilling*, dans sa chanson sur la bataille de Grandson, se sert du mot *Terrast* dans le même sens que *Tarras*. L'étymologie de ces diverses formes est évidemment le mot français *terrasse*. Nous empruntons ces observations de l'ouvrage savant et consciencieux de M. *Emanuel*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ricois inquiétaient leur camp par un coup de canon, les Lucernois mettaient le feu à une maison de paysans; les campagnards firent d'énergiques représentations aux chefs; ceux-ci ramenèrent les troupes à la ville.

Sur ces entrefaites, le gentilhomme[105] Béringer de Landenberg, surnommé *le méchant*, bourgeois de Zurich, et de tout temps hostile à l'ordre légal[106], conclut avec les Rarogne, séparés des domaines de ses pères par le mont Hörnli, une ligue contre les Zuricois. Pour premier exploit, ils passèrent avec seize cents hommes du Tokenbourg, de Wyl et des domaines de Landenberg dans la Thurgovie et assiégèrent la tour de Lommis[107], parce que le noble Ulrich de Lommis était combourgeois et commandant des Zuricois. La tour fut prise, pillée et brûlée. Ils exercèrent le pillage, sans oser en venir aux mains, tant que le sire de Lommis garda la frontière zuricoise à Elgg avec huit cents hommes de Kibourg. Lorsque au milieu de sa terreur Zurich l'eut rappelé dans ses murs, Jean d'Ysni[108] resta au château d'Elgg, mais sa troupe se

de Rodt, Hist. de l'art et de l'organisation de la guerre chez les Bernois depuis la fondation de la ville de Berne jusqu'à la révolution de 1798, rapprochés de la tactique et de l'art militaire des anciens Suisses en général (*Geschichte des Bernerischen Kriegswesens* u. s. w.) Berne, 1831, C.-A. Jenni, 4 vol. in-8. Ainsi que le titre le fait deviner, cet ouvrage facilite l'intelligence de l'histoire militaire de la Suisse entière; il est écrit avec une parfaite lucidité; l'auteur indique scrupuleusement les sources. C. M.

[105] Le mot « Junker » signifiait originairement « domicellus; » mais depuis cette époque à peu-près, il devint le titre commun des gentilshommes en Suisse, alors que les barons, dans l'ancien sens du mot, commençaient à être fort rares.

[106] Il a été question de lui, t. IV, p. 528.

[107] Lommis était le plus proche voisin de Landenberg; celui-ci possédait Sonnenberg. *Ch. Rāti*, 1437.

[108] Ou Isnach.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dispersa. Aussitôt les ennemis marchèrent par le chemin d'en haut, et par celui d'en bas sur la petite ville d'Elgg, frappée d'épouvante; ils y entrèrent menaçant de l'incendier si on ne leur ouvrait pas le château; Ysni prit la fuite; le château, la ville et l'alliance [109] d'Elgg leur prêtèrent serment d'obéissance; la veuve de Rodolphe Meiss [110], mort naguère (1439) bourgmestre de Zurich, paya une contribution de guerre [111] pour ses maisons et ses domaines. De là ils se répandirent sans obstacle dans toutes les parties du pays consterné; ils s'avancèrent jusqu'à Andelfingen, que traverse la Thour, au-delà de l'Irchel jusqu'à Bülach, à Kloten, distant de la ville de quelques lieues, par-delà la Tös jusqu'au lac de Pfeffikon dans les terres de Kibourg; ils osèrent même attaquer le chef-lieu de ce comté; ils s'emparèrent du château extérieur, mais ne passèrent pas le pont. Tous les villages se hâtèrent d'offrir leurs biens en suppliant, afin de conserver leur existence; on emmena prisonniers des hommes considérables pour les rançonner; mais on épargna le sang de la population. Alors vinrent d'Uster Bonstetten, et de Wézikon Albert de Landenberg, cousins [112] et voisins [113] du méchant Béringer; de Gryffenberg vint Frédéric de

[109] Ce mot (« Genossenschaft ») est dans *Tschudi*; j'entends par-là les métairies de Gunwyl et de Riedern. *Ch. de Hertégen de Hinwyl*, 1494. Msc.

[110] Elle s'appelait Elisabeth Grülich. *Leu.*

[111] 500 florins. *Bullinger.*

[112] Anne de Landenberg était la mère de Gaspard de Bonstetten; t. IV, p. 528, 529.

[113] Béringer de L. était frère de Jean Rod. de L., qui habitait à Greifensée, non loin d'Uster. *Ch. Râti* 1438; en général les biens de ces gentilshommes étaient difficiles à démêler par suite de mariages et d'une multitude de conventions privées.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Hinwyl, et de Werdek, son frère Hertdègen[114]; et comme quiconque s'abandonne soi-même ne peut exiger que les autres se sacrifient pour lui, ils firent la paix avec leurs adversaires sans la ville dont ils étaient bourgeois. Personne d'ailleurs ne croyait que l'Autriche prît jamais le parti de Zurich : à l'égard du comte de Sargans et des héritiers de Tokenbourg, Schwyz semblait défendre la cause de la noblesse[115]; si Béringer relevait[116] la fortune ruinée de sa maison[117], ses amis y trouvaient aussi leur avantage ; la dame de Bonstetten, sœur de l'abbé d'Einsidlen, était parente des héritiers de Tokenbourg[118], et le cœur de son fils, le jeune André Roll, entièrement gagné en faveur de Berne par son amour précoce[119] et heureux[120] pour Anne de Bubenberg. Gaudenz de Hofstetten, que l'on voulait punir de son grand attachement pour Zurich, en brûlant Kempten, château de son épouse, supplia long-temps en vain de l'épargner : sa fidélité fut traitée de bassesse; le château, depuis les temps fabuleux de la chevalerie siége de beaucoup de nobles seigneurs,

[114] Cousin d'Albert de Landenberg. *Ch. Râti* de c. a. Werdek ne lui appartenait plus, ou du moins pas tout entier, mais à Bonstetten; t. IV, p. 528, 529.

[115] Ci-dessus n. 38.

[116] Il recouvra, p. e., Andelfingen et d'autres biens aliénés.

[117] Elle ne fut jamais plus brillante qu'au temps de Herrmann, qui avait été maréchal du roi Albert I.

[118] Lysa de Bonstetten, Frygin (dame libre, baronne), était fille d'Eberhard de Sax et d'Elisabeth de Sargans. *Annuaire d'Uster.* Peut-être faut-il modifier n. 89 d'après cet annuaire, où l'abbé est appelé beau-frère de Bonstetten.

[119] Il épousa déjà en 1438 la noble dame de Bubenberg et ne mourut qu'en 1495.

[120] Par là sa famille s'établit à Berne et devint dans l'origine fort riche; les Bubenberg s'éteignirent bientôt après.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

autrefois dévasté par les Zuricois [121], devait l'être aujourd'hui pour leur cause ; époux et père [122] angoissé, Gaudenz jura enfin « de devenir combourgeois de Schwyz » et de Glaris et de renoncer pour jamais à la bour- » geoisie de Zurich ; » cinq cents florins lui épargnèrent le pillage ; il donna aux soldats deux chars de vin. Apprenant cette issue, Henri de Hettlingen, qui avait obtenu la bourgeoisie de Zurich pour ses services [123], se hâta de prêter serment à Schwyz et à Glaris, et paya quarante florins pour sauver son petit château de Wyssnang [124]. Landenberg et Rarogne marchèrent contre Grüningen.

Les habitans du Gaster et d'Uznach, et Henri, comte de Sargans, à la tête de quatre cents hommes, défendirent la frontière près d'Eschenbach, tant que six cents sujets des Zuricois tinrent bon à Rüti et à Bubikon. Mais lorsque, après la fuite du bourgmestre, ceux-ci se dispersèrent ou cherchèrent leur sûreté dans Grüningen, la frontière fut ouverte aux pillards [125]. Le peuple abandonné demanda secours et conseil au gouvernement; mais les messagers lui rapportèrent cette réponse du greffier municipal Michel Graf : « On voit » que le courage de la fidélité manque à ce peuple : » aussi Zurich dévastera-t-il ce que l'ennemi aura » laissé ; qu'il le sache [126]. » Ces paroles désolantes di-

[121] Dans la guerre d'Albert I, 1298.

[122] Il avait deux filles qui firent passer la seigneurie aux Blaarer. *Leu.*

[123] Il fournit du bois pour bâtir Kibourg, 1435. *Leu.*

[124] Ou Wyslingen, Weislingen.

[125] La première irruption se fit près de Wald; les ennemis vinrent de la contrée où était la métairie d'Oberholz; ils étaient probablement animés du désir de se venger et de s'indemniser.

[126] Voy. le pendant de ce discours, t. III, p. 43.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

saient vrai : les sujets kibourgeois, dans la même détresse, ayant fait un traité avec Rarogne et Landenberg, ceux-ci à peine partis, la ville envoya des troupes pour amener à Zurich ce qu'il restait de bestiaux; peut-être voulut-on moins punir les habitans que priver l'ennemi d'un moyen de subsistance, d'ailleurs nécessaire à la ville, où le désordre et la multitude des fuyards augmentaient beaucoup la consommation. Les citoyens de Grüningen, qui estimaient la protection du gouvernement le premier de ses devoirs, déclarèrent qu'en la leur retirant Zurich renonçait à son droit souverain, et députèrent au-delà du lac vers le commandant stationné à Hurden pour lui faire dire : « qu'ils avaient l'intention de prêter serment à Schwyz » et à Glaris. » A cet effet les corps de troupes envoyèrent quatre-vingts hommes de Schwyz et cinquante de Glaris; ceux d'Uznach, de Gaster et de Sargans, avec leurs renforts, portèrent ce nombre à onze cents hommes, que commandait un fils de Réding [127]. Un après-midi, après avoir dîné au couvent de Rüti, ils entrèrent dans la préfecture de Grüningen et reçurent le serment; la garnison du château, composée de quarante hommes, sous les ordres de Jacques Schwarzmourer [128], résista. Afin de l'attaquer plus vigoureusement, les assiégeans firent amener de la Marche à Grüningen par le lac la grande coulevrine des Zuricois, conquise à Walenstadt; une réquisition fut adressée, conformément à leurs traités, à Rarogne et à son

[127] On le distinguait de ses frères par le sobriquet de « boiteux. » D'après *Hûpli*, c'était Réding du mont Sattel.

[128] *Tschudi* l'appelle Mourer; mais je vois par les *livres de Rüti* qu'en 1439 du moins Schwarzmourer était bailli de Grüningen.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

peuple. Ils se mirent aussitôt en route ; Landenderg, spontanément.

Vers ce temps, Henri Schwend et le bourgmestre Stüssi, tous deux chevaliers, entreprirent une expédition, chacun à la tête de cinq cents hommes, pour débloquer, l'un Kibourg, où Rarogne avait laissé le château extérieur occupé par deux cents hommes, la plupart du pays ; l'autre, le château de Grüningen, autour duquel l'ennemi rassemblait ses forces. Schwend arriva de nuit près de Kibourg ; la trahison lui livra le mot d'ordre [129] ; il fut introduit, fit quarante prisonniers, dispersa les autres, et, son œuvre achevée, revint sur ses pas. Le bourgmestre fut poursuivi par la mauvaise étoile qui l'accompagna dans toute cette guerre; sur la hauteur de Küssnacht [130] ses avant-postes furent surpris, et quoiqu'il ne perdit que sept hommes faits prisonniers, sa disposition d'esprit ne lui permit pas d'avancer plus loin [131] ; peut-être ne se croyait-il pas sûr de ses gens ; à juger par son ancienne gloire et par sa mort, Stüssi n'était pas pusillanime, mais il se défiait de la force et de la fidélité de son parti.

Pendant ces mouvemens, les troupes qui assiégeaient Grüningen brûlèrent le beau château de Liebenberg ; la capitulation fut signée par Rodolphe Netstaler de l'ancienne famille glaronnaise que nous connaissons déjà, bourgeois de Zurich du fait de son père [132], peut-

[129] *Tschudi* se sert du vieux mot allemand « die Kry » (cri).

[130] Sur le Kaltenstein près de Dikenau.

[131] Il se proposait peut-être de jeter un renfort dans Grüningen, ce qu'il jugea impossible en voyant le pays rempli d'ennemis.

[132] *Leu.* Il s'était établi à Zurich, à peu près dans le même temps que le père de Stüssi.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

être même conseiller[133]; en sauvant sa propriété il sembla prouver que ses cousins l'avaient engagé à une trop prompte reddition[134].

La garnison du château de Grüningen vit à la fois ces flammes, près de trois mille ennemis résolus et menaçans, et le pays soulevé contre Zurich; nul espoir de secours; le gouverneur avait eu la joue percée d'un coup d'arquebuse. Les comestibles, le vin, les moyens d'une défense soutenue étaient en telle abondance qu'on pouvait attendre un changement favorable dans les affaires ou des renseignemens plus précis sur leur situation. Mais peu d'heures[135] avant la conclusion d'un armistice, le découragement général détermina la garnison à livrer le château fort avec tout ce que la ville y possédait; elle ne réserva que le peu d'effets de la troupe.

Quelques villes impériales[136] s'efforcèrent de relever les autorités de Zurich de leur abattement[137]. Leurs députés, Hugues de Montfort, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean, et le baron Jean de Höwen, frère de l'évêque de Constance, négocièrent dans le camp[138] une entrevue. Cette négociation n'offrait guère de difficulté, le but de la guerre étant atteint et sa

[133] Cela est vraisemblable; les dates offrent dans *Leu* de la confusion.

[134] C'est ce qu'insinue le Glaronnais *Tschudi*, dont Spittler a dit avec raison qu'il n'était pas même partial en faveur de son propre canton.

[135] Selon *Hüpli*, ils n'avaient que trois heures à attendre.

[136] Bâle, Constance, Ulm, Ravensbourg, Ueberlingen, Lindau, Saint-Gall.

[137] « Qu'ils ne devaient pas être ainsi effrayés ni trop s'abandonner eux-mêmes. » *Tschudi.*

[138] Les Zuricois leur donnèrent une lettre pour les Confédérés. *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

prolongation impossible; non-seulement on manquait des machines de siége, mais encore les ressources du pays auraient été bientôt épuisées; la disette aurait forcé les ennemis à se disperser ou à retourner dans leurs foyers.

La première réunion eut lieu le jour des Rois, non loin de Zurich, entre les Confédérés qui avaient prêté secours à Schwyz et à Glaris, et les Zuricois, dont les villes impériales [139] soutenaient la cause. Les Zuricois y convinrent des torts de leur précédente obstination et offrirent de se soumettre à l'arbitrage non-seulement du chevalier Jacques Truchsess de Waldbourg, bailli impérial de Souabe, que les deux parties agréeraient sans doute [140], mais aussi, et sans réserve, à l'arbitrage des Confédérés qui leur avaient fait la guerre en faveur de ces deux cantons.

Les Confédérés communiquèrent, dans la seconde séance, aux deux cantons cette déclaration confiante et patriotique. Ceux-ci se montrèrent disposés à se soumettre à l'un ou à l'autre arbitrage, pourvu qu'on abandonnât d'avance à eux et à leurs confédérés le territoire conquis, à titre d'indemnité pour les frais de la guerre. Les Confédérés leur représentèrent que puisque le but de la guerre était atteint par la soumission des Zuricois aux alliances perpétuelles, ils devaient, eux aussi, laisser la question tout entière à la décision des arbitres. En attendant on négocia un armistice; l'agréable nouvelle en fut portée à Zurich en

[139] Outre Hugues de Montfort et Jean de Höwen.

[140] Zurich pouvait espérer que les seigneurs que nous venons de nommer et les villes influeraient sur lui; on croyait que Schwyz s'était emparé du territoire zuricois au profit de l'Empire; selon *Tschudi* c'était une erreur.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

même temps que la nouvelle désolante de la prise de Grüningen.

Schwyz et Glaris choisirent Truchsess pour arbitre [141]; ils espéraient qu'il leur serait plus favorable que la modération des Confédérés : ils prétextèrent l'inconvenance que les mêmes cantons se présentassent comme parties et comme médiateurs. Ils feignirent d'avoir pleine confiance dans les Confédérés, mais en doutant que leurs adversaires voulussent sérieusement les admettre pour arbitres. Toutefois, les Confédérés, qui entrevoyaient peut-être le véritable motif, se prononcèrent si énergiquement contre l'intervention étrangère dans les différends intérieurs [142], que, pour n'être pas abandonnés d'eux, les deux parties durent accepter leur médiation.

Les difficultés d'un accommodement et de son exécution se proportionnaient au peu de disposition du landammann Réding à renoncer à ses espérances. Sans la force inhérente au fédéralisme républicain pour le maintien de la paix [143], l'accommodement n'eût jamais réussi. Les Schwyzois et les Glaronnais, les premiers surtout, se donnèrent une peine infinie pour conserver leurs conquêtes : non-seulement ils refusèrent d'intervenir auprès des sires de Rarogne, leurs concitoyens, pour les engager à restituer le comté de Kibourg, dont

[141] *Tschudi :* « il était secrètement leur bon ami. »

[142] *Id.* « Que d'après leurs usages il ne leur convenait ni ne leur con-
» viendrait à l'avenir de laisser débattre leurs querelles par des étran-
» gers. »

[143] En France aussi, les hommes les plus avides du bien d'autrui furent les adversaires les plus ardens du système fédératif.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la plus grande partie avait cédé à leurs armes [144], mais ils en appelèrent au serment qu'ils avaient fait aux habitans de Grüningen de ne jamais restituer à Zurich la souveraineté de cette seigneurie.

Que dans une Confédération les conquêtes d'un État sur l'autre soient contraires à l'essence de la constitution [145], c'est là une doctrine incontestable par son évidence interne, corroborée aussi par l'expérience des Grecs et par l'histoire de la Suisse. Il est contraire à la nature du cœur humain que, blessés et défians, nous défendions dans les crises à venir, par l'emploi confédéral de toutes nos forces, un État agrandi à nos dépens. Le souvenir des batailles perdues s'efface avec le temps; l'aspect du territoire perdu reste. Les rois meurent, leur race s'éteint, et avec elle les intérêts des personnes et de la famille; la république subsiste, et, dans la république fédérative surtout, aucun membre ne meurt sans mettre tous les autres en danger de mourir; aussi toute mutilation violente laisse-t-elle une impression ineffaçable. Il n'est pas vrai de dire que la perte du territoire soit un salutaire châtiment pour des fautes politiques; quand deux partis troublent la paix publique, il est bien rare que l'un des deux soit entièrement innocent, ou reconnaisse son tort : lorsque des confédérés siégent pour juger des confédérés, le murmure et la crainte prennent la place de la confiance fraternelle; la partie qui succombe en prend occasion

[144] Car selon leur traité de combourgeoisie ils n'exerçaient aucune autorité sur ce que Rarogne pouvait avoir conquis sans le secours de leurs bannières. *Ch.* dans *Tschudi*, II, 297, b.

[145] « Il est contre la nature de la chose, que dans une constitution fédérative, un Etat confédéré conquière sur l'autre. *Esprit des lois*, X, 6.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de chercher un secours étranger. Voilà ce qui conduit une confédération au bord de l'abîme.

Ces vérités préoccupaient les quinze Confédérés qui, sous la présidence du chevalier Henri de Bubenberg, dans la plaine devant Zurich, travaillaient à la paix; ils parlèrent énergiquement à Réding, mais il ne menacèrent pas de se ranger du côté de ses adversaires[146]. Cette conduite aboutit au traité de paix suivant[147], dans lequel les prétentions de Schwyz furent rabaissées plus qu'on n'était en droit de s'y attendre, mais qui renfermait le germe d'une guerre formidable et d'un mécontentement prolongé pendant bien des années: « Les villes et cantons de Berne, de Lucerne, d'Uri, » d'Unterwalden et de Zoug, à la demande de leurs » confédérés de Schwyz et de Glaris, ayant marché » contre leurs confédérés de Zurich, bannières dé- » ployées, les Confédérés ont réconcilié les deux par- » tis de la manière suivante par une stipulation valable » pour eux, pour les auxiliaires et les aides de ceux- » ci[148]. Premièrement: ce qui appartenait à la ville de » Zurich à l'orient du lac de Walenstadt (dans le pays » de Sargans[149]), restera aux Schwyzois et aux Gla- » ronnais; la maison de l'évêque de Coire à Flums, » hypothéquée aux Zuricois pour 2,000 florins[150], sera

[146] Par où ils auraient peut-être obtenu une complète concession.

[147] *Ch.* dans *Tschudi*.

[148] Soleure, p. e., marcha en considération de Berne, et Landenberg avec Rarogne.

[149] Les relations de combourgeoisie avec les habitans de Sargans.

[150] Voy. ci-dessus à n. 59. L'évêque de Coire avait proprement hypothéqué Flums aux habitans du haut pays; ceux-ci avaient reçu des Zuricois le prix de l'hypothèque, estimé ici à 2,000 florins.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» rachetée, demeurera à l'évêque, mais ne servira » jamais contre Schwyz et Glaris. Secondement : tout » droit seigneurial et toute autorité des Zuricois sur les » maisons, les cours de justice[151] et les habitans de » Pfeffikon, de Wollerau, de Hurden, de l'île d'Ufe- » nau[152] et de là jusqu'aux frontières du canton de » Schwyz demeure à celui-ci. Troisièmement : toutes » autres réclamations (concernant les frais, les indem- » nités ou autre chose, présentement ou à l'avenir) » seront soumises au droit fédéral à Einsidlen, con- » formément aux alliances. Quatrièmement : le libre » achat et le libre transit dans la ville et la campagne » de Zurich, sans autre impôt que les anciens[153], sans » autre exception que pour les vins étrangers[154], ne » pourront plus jamais être interdits par Zurich à » Schwyz et à Glaris, ni aux habitans de leurs cantons. » Cinquièmement : pour tout le reste, les Schwyzois » et leurs auxiliaires[155] n'inquiéteront plus les Zuri- » cois; toutes les autres contrées qui ont prêté le ser- » ment seront remises par Schwyz aux Bernois » (et par ceux-ci aux Zuricois; telle fut la convention au

[151] Métairies qui avaient leur propre juridiction.

[152] Célèbre par la mort et la tombe d'Ulrich de Hutten.

[153] Le péage, le droit de conduite, l'impôt sur la vente du blé (Immi) et du vin (Ohmgeld).

[154] Les vins d'Alsace, du Brisgau et ceux dont l'importation reste permise (peut-être les vins français; ceux d'Italie ne traversaient pas le territoire zuricois); sous le nom de vins étrangers, il faut donc entendre tous ceux qui provenaient d'un autre territoire, p. e. celui de Schaffhouse; les Zuricois ne permettaient pas qu'ils fissent concurrence aux leurs. On ne voit pas qu'aucun Schaffhousois ait été présent à la conclusion de cette paix.

[155] Il est difficile de dire pourquoi les Rarogne ne furent pas compris sous cette dénomination.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sujet de Grüningen et du bailliage libre au-delà de l'Albis, attendu que Schwyz, lié par un serment, ne pouvait pas en faire la restitution immédiate); « pour » le passé (les sermens prêtés et l'attachement à Schwyz), » Zurich ne punira pas les habitans de ces contrées et » ne fera peser sur eux aucune défaveur. Sixièmement : » les Schwyzois et les Glaronnais s'emploieront auprès » des sires de Rarogne et de la cité de Wyl [156] pour » qu'ils rendent volontairement le territoire conquis; en » cas de refus, ils offriront le droit fédéral aux Zuricois » contre ces alliés. Septièmement : les Zuricois renon- » cent à tout droit et à toute autorité sur la maison des » chevaliers de Saint-Jean à Wædenschwyl; le grand- » maître et l'ordre la possèderont en toute indépen- » dance, sans causer jamais aucun dommage à l'un ou » à l'autre de ces partis. Huitièmement : tout ce qui a été » pris ou séquestré à des particuliers [157], tout ce qu'ils » ont sauvé, et qu'on retrouvera [158], sera restitué [159], » et la guerre ainsi terminée ne doit ultérieurement

[156] Les bourgeois de Wyl sont désignés comme la principale partie contractante du traité de combourgeoisie conclu sous l'abbé Egloff.

[157] Les Netstaler sont nominativement désignés; ils doivent payer 1100 florins à la ville, qui, de son côté, permettra l'exportation de toutes leurs propriétés. La paix étant si peu avantageuse à Zurich, le dernier fait ne peut guère s'expliquer qu'en admettant que les Netstaler étaient débiteurs de Zurich, qui, pour cette raison, sans doute, aurait séquestré leur vin, ou bien qu'à la reddition du Liebenberg les Netstaler avaient emmené tant de propriétés zuricoises, que les négociateurs de la paix jugèrent qu'ils devaient une indemnité.

[158] « Ce qui existe, mais qu'on ignore. » Les objets partagés ne pouvaient guère être repris.

[159] Le meurtre, le brigandage et l'incendie ne sont pas compris dans le traité; j'entends les crimes personnels de cette nature; qui aurait voulu répondre de ce qui s'était commis pendant la guerre?

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» déployer d'effet nuisible contre personne. » On fit verbalement une application spéciale de ce dernier article à Jean Meyss, conseiller de Zurich, fils de celui qui pendant de longues années rendit de si grands services [160] en qualité de bourgmestre [161]. Issu d'une des familles les plus anciennes et les plus nobles, il défendit contre Stüssi l'excellence des principes fédéraux [162], alors même qu'ils exigeaient des sacrifices, comme bien des années auparavant son père les avait défendus contre le bourgmestre Schön [163]. Le parti dominant avant le malheur de Zurich l'avait condamné pour ce fait à une prison perpétuelle. Les Confédérés déclarèrent qu'ils ne ratifieraient pas la paix avant que ce martyr des alliances perpétuelles eût été remis en liberté et réhabilité. Non-seulement cette condition fut remplie, mais la ville l'honora spontanément [164].

Ce traité de paix, préalablement rédigé, fut lu dans la plaine près de Kilchberg aux troupes schwyzoises et glaronnaises, puis accepté; auprès des bannières résidait le souverain pouvoir. Vers la fin du même jour, tous les députés, le grand-maître de Wædenschwyl et le sire de Höwen se rendirent à cheval dans la ville; la commune des bourgeois s'assembla en hâte; elle agréa la paix. On convoqua une diète à Lucerne pour en dresser la charte. Le lendemain de bon matin, les

[160] Il figura souvent dans les affaires d'Argovie, pendant les années 1415 et suivantes.

[161] Henry Meyss fut élu bourgmestre en 1394 et mourut vers 1427; il ne faut pas le confondre avec le bourgmestre Rodolphe Meyss, mort en 1439.

[162] Disant : Qu'on devait se soumettre au droit fédéral.

[163] Dont il devint le successeur; t. III, 322.

[164] *Leu* rapporte qu'en 1441 il fut fait bailli de Mœnidorf.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bannières quittèrent la campagne. La charte fut rédigée à Lucerne[165]. Ainsi finit la première guerre de tous les Confédérés contre Zurich; heureux les Suisses, si c'eût été la dernière!

[165] Jeudi après S. André. Document imprimé dans *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE IX.

ALLIANCE DE ZURICH AVEC L'AUTRICHE.

Exécution du traité de paix. — Intervention de l'Empereur. — Situation; Schwyz acquiert Merlischachen. — Le dernier duc Visconti. — La Léventine au pouvoir d'Uri. — Traité de Milan avec le Rheinwald. — Frontière de Savoie (le pape Félix). — Le Gessenay. — La ville de Fribourg. — Berne. — La ville et l'évêché de Bâle; Bienne. — Les premiers Armagnacs. — Affaire de Himmeli. — La chevalerie. — Le château de Lauffen. — Winterthur, Rapperschwyl. — Argovie. — Le roi Albert II. — Frédéric III. — Zurich se rapproche de la maison d'Autriche; leur alliance.

[1441 et 1442.]

Le lendemain[1] du jour où, dans la plaine devant Zurich, Réding avait signé, au nom de son canton, le traité de paix, et où Stüssi, à la tête de la bourgeoisie, l'avait accepté, les troupes qui assiégeaient Grüningen reçurent l'ordre de rentrer dans leurs foyers. Les habitans de la contrée s'en effrayèrent, et envoyèrent avec les troupes des députés à Schwyz pour supplier qu'on les laissât incorporés à ce canton. La vie démocratique les avait sans doute charmés, et ils craignaient de retourner sous la domination zuricoise; ils se souvenaient des menaces du greffier municipal.

[1] 30 nov., selon *Tschudi;* date inadmissible, parce que le jour de S. Othmar tombe le 16, qui était un vendredi; ainsi le fait susmentionné eut lieu le 18.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les Schwyzois alléguèrent la volonté des Confédérés pour décliner la demande au fond; cependant ils promirent d'intercéder auprès des Bernois pour que ceux-ci, conformément à l'esprit du traité de paix, ne restituassent cette contrée aux Zuricois qu'après en avoir reçu l'assurance de l'oubli général du passé. Peu de jours plus tard [2], avant même que la charte du traité de paix eût été rédigée à Lucerne, les Zuricois envoyèrent le chevalier Henri Schwend et le conseiller Jean Brounner pour déterminer par les assurances les plus formelles les habitans de Grüningen à revenir à eux volontairement. La ville trouvait cela plus convenable que si une main tierce lui rendait ses sujets : mais les paroles du greffier municipal avaient fait une impression si profonde que non-seulement les citoyens de Grüningen n'osèrent pas céder sans l'intervention des Confédérés, mais qu'ils ne laissèrent pas même entrer dans la ville cette noble députation; ils lui parlèrent du haut des murailles.

Les barons de Rarogne et les bourgeois de Wyl, sans égard même pour les Confédérés et les recommandations de Schwyz et de Glaris, refusèrent de rendre le territoire dont ils s'étaient emparés; aux premiers, ils représentaient l'énormité de leurs frais; aux deux cantons, ils rappelaient leur alliance de combourgeoisie [3]. Conformément au traité de paix, l'affaire fut soumise au droit fédéral. Les arbitres [4] ne pouvant s'entendre sur des points accessoires, l'ancien landammann Jean Muller, du Haut-Unterwalden, fut choisi comme sur-

[2] 25 nov.

[3] Voy. chap. VIII, n. 444.

[4] Rod. de Cham et Jean Keller, de Zurich; pour les Rarogne, Jean Ab Yberg, landammann de Schwyz et un des fils de Réding.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

arbitre; mais la sentence fut différée; un incident singulier fit croire avec quelque raison que Schwyz avait suscité ce délai.

Les cantons des Confédérés[5] reçurent du nouveau chef de l'Empire, Frédéric d'Autriche, des lettres où ce monarque les invitait à ne pas permettre qu'on prît un parti concernant le territoire enlevé aux Zuricois, avant l'arrivée du Roi en Suisse et sa décision. Il recommanda aux villes impériales de Schaffhouse et de Saint-Gall, ainsi qu'à Rapperschwyl et à Winterthur, de ne pas souffrir que les pays et les gens enlevés à Zurich par la fatalité de la force, et maintenant réservés à l'Empire[6], fussent soustraits à son autorité[7]. Il écrivit en même temps aux bourgeois et aux habitans des pays conquis[8] pour leur rappeler que leurs pères avaient prospéré durant des siècles sous la maison de Habsbourg, qui était la sienne, et pour les exhorter à défendre leur position actuelle, avec l'aide des Confédérés, auxquels il s'était adressé, en attendant qu'il vint et prononçât[9].

La cause de cette intervention fut généralement attribuée à un habitant de Schwyz, Gaspard Torner, lequel, sous l'empereur Sigismond, avait souvent rendu des services aux Confédérés auprès du ministère impérial, actuellement encore le même[10]. Les barons de

[5] Berne, Lucerne, Uri, Unterwalden, Zoug. *Tschudi.*

[6] Le bruit auquel *Tschudi* (chap. VIII, n. 140) n'ajoutait pas foi pouvait pourtant avoir quelque fondement (Ib. n. 141).

[7] « Si quelqu'un voulait les détacher de nous. » Le roi nomme Grüningen, Elggau. Andelfingen, Ossingen et Pfeffikon (je ne sais lequel des deux Pfeffikon). La lettre se trouve dans *Hüpli.*

[8] *Lettre aux citoyens de Grüningen*, également dans Hüpli.

[9] Qu'il avait aussi écrit à Schwyz et à Berne de ne pas les abandonner.

[10] Du moins le vice-chancelier d'Empire, le comte Schlick.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Rarogne venaient de l'envoyer à la cour, sans doute avec le consentement de Schwyz [11]. Schwyz, il est vrai, protesta de la manière la plus formelle [12] qu'il ne lui avait point donné de message; lui-même assura n'avoir fait aucune mention de Grüningen et du bailliage libre. Quelques personnes s'obstinèrent néanmoins à croire que l'intention de Schwyz était de recevoir de l'Empereur l'investiture de ces pays [13]; d'autres conjecturaient que l'Empereur profiterait de la jalousie qui régnait entre les Confédérés pour recouvrer les domaines patrimoniaux perdus par sa maison. Depuis l'avènement d'Albert, de vieux amis de Habsbourg s'étaient montrés trop dévoués à la cour d'Autriche, pour qu'il fût nécessaire qu'un homme de Schwyz vînt rappeler à l'Empereur l'occasion favorable.

Quoi qu'il en soit, les juges et le surarbitre chargés de prononcer entre Zurich, les Rarogne et Wyl, se rendirent à la diète de Lucerne [14]. Les citoyens de Grüningen y produisirent maint grief sur le peu de respect de Zurich pour leurs anciennes libertés, ainsi que la prière de leur conserver provisoirement leur position, conformément à la lettre royale. Un député d'Unterwalden, animé de l'esprit de ses pères, qui préféraient à tout le reste le pacte et la liberté, s'écria : « Je » m'étonne, hommes de Grüningen, que vous et d'au- » tres soyez si insensés que de vous imaginer que » pour une lettre, une sommation et un ordre du roi » romain, nous violerons nos alliances à l'égard de

[11] Il ne pouvait guère leur cacher son voyage et le but dans lequel il l'entreprenait.

[12] « Ils l'attestèrent avec de gros mots. » *Tschudi.*

[13] *Ballinger* le croit ainsi.

[14] 1441, 15 février.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Zurich ou de qui que ce soit. Quand même le Roi » écrirait derechef, et que le Pape écrirait aussi, cela » n'aura jamais lieu [15]. » L'accueil fait à ces paroles prouva aux citoyens de Grüningen qu'ils devaient se soumettre [16]. Afin de les y décider, les Confédérés convinrent avec Berne de se faire présenter les griefs et de leur procurer l'assurance d'une bonne administration. Ensuite on parla sérieusement aux deux frères Pétermann et Hildebrand, barons de Rarogne, et aux députés de Wyl : « Les Confédérés, pour leur part, ne » se font pas rembourser un sou des frais de la guerre; » en tout cas, ce serait au parti qui a été secouru à » donner des indemnités [17]; les sires de Rarogne et les » citoyens de Wyl se sont déjà passablement dédom- » magés au moyen de quelques mille florins de contri- » butions de guerre et du bétail qu'ils ont emmené; les » guerres intérieures n'enrichissent pas [18], ils doivent » le savoir; le surarbitre et les arbitres, par amour » pour eux, ne prononceront pas, afin qu'ils puissent » mériter la reconnaissance par une renonciation vo- » lontaire. » A l'ouïe de ce langage des Confédérés, Rarogne et Wyl délièrent les pays conquis de leurs sermens. Ceux-ci furent requis par les Confédérés de prêter de nouveau serment à Zurich, sans délai et sans égard pour la lettre royale.

Le serment fut prêté; le comté de Kibourg, la sei-

[15] *Tschudi.*

[16] « Alors les pauvres gens du district de Grüningen virent que c'en était fait de la consolation que les Schwyzois leur avaient donnée. » *Hûpli.*

[17] Cet argument dut empêcher Schwyz de pousser l'affaire plus loin.

[18] On les oppose ici aux guerres que les chevaliers faisaient au service de seigneurs étrangers.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gneurie d'Andelfingen, Ossingen et Bülach retournèrent sous la domination de Zurich; Rodolphe Meyss rentra en possession d'Elggau et de Wiesendangen [19]; il donna aux sires de Rarogne à Elggau, pour avoir conservé le château, autant de deniers qu'il leur avait coûté de livres fenning [20]. Des députés de Schwyz, de Berne et de Zurich se rendirent au bailliage libre de Maschwanden; Schwyz délia le pays de ses sermens; celui-ci jura obéissance aux Bernois; l'avoyer de Berne lui ordonna aussitôt de se replacer sous la domination de Zurich; le bailliage obéit. Les députés se transportèrent à Grüningen. Les Schwyzois remirent le château vide [21] et le district aux Bernois; ces derniers restituèrent le château aux Zuricois; ils exhortèrent le district à se soumettre, mais il ne prêta serment à la ville de Zurich que cinq semaines après. Il demandait, outre l'amnistie, qu'on fît droit à ses plaintes. Les Bernois rendirent une ordonnance qui changea plusieurs points de la constitution au gré du pays, et d'autres contre son désir. L'effet général fut bon : les Zuricois traitèrent Grüningen mieux qu'auparavant [22], et le pays acquit la conviction que la fidélité est la meilleure politique *.

Tous les autres points litigieux entre Zurich, Schwyz et Glaris furent également résolus par le traité de

[19] *Bullinger.*

[20] 112 heller pour 112 livres fenning. Les conquérans ne s'oublièrent sans doute pas eux-mêmes; cependant Hüpli rapporte qu'au total ils combattirent gratuitement; que leurs grandes dépenses leur avaient valu peu de chose et que même personne ne leur en avait su gré.

[21] Ils transportèrent tout de ce château à Pfeffikon. *Tschudi.*

[22] *Hüpli* (lui-même Zuricois).

* On connaît, dans le XVIIIe siècle, les exactions du bailli de Grüningen Grébel, gendre du bourgmestre Leu, qui seraient demeurées impunies sans la jeune audace de Lavater et de Füssli. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

paix [23]. Le bruit ayant été répandu que Lucerne s'était laissé entraîner à la guerre contre Zurich par des promesses séduisantes, Lucerne se plaignit et Zurich lui donna satisfaction publique dans plusieurs diètes. Ainsi finit la discorde que l'extinction de la maison de Tokenbourg avait fait naître parmi les Confédérés. Un seul différend subsistait encore entre Zurich et l'Autriche depuis l'expédition dans laquelle Freudenberg et Nydberg avaient été détruits.

Avant d'exposer les suites de cette affaire, il convient de jeter un coup-d'œil sur d'autres contrées de la Suisse, sur les frontières de l'Italie et de la Savoie, et sur les rapports de la Suisse avec l'Empereur et l'Empire.

Là où le pays de Schwyz s'étend par-dessus le haut Rigi, entre les lacs de Zoug et des Quatre-Cantons, Réding en agrandit le territoire. Non loin de Küssnacht, sur un beau golfe de ce dernier lac, se voyaient la tour et le village de Merlischachen, propriété des sires de Moos, l'une des plus grandes et des plus riches familles de gentilshommes de ces Waldstetten [24]. Ils avaient affranchi Gersau et cédé Wæggis à Lucerne, en restreignant les droits seigneuriaux [25]; ils paraissaient aussi disposés à vendre cette juridiction souveraine. Le landammann Réding et un de ses fils [26] convinrent avec l'abbé Jean d'Engelberg [27] que ce prélat

[23] Mercredi avant le dimanche des Rameaux, 1441.

[24] T. II, 298; t. III, 75, et ailleurs.

[25] Parce qu'Ulrich de Moos avait vendu à la commune le patronage de l'église, les redevances, la contribution matrimoniale et les échutes. *Leu*, art. Moos.

[26] Rodolphe, déjà mort en 1440. *Ch.* n. 30.

[27] Du couvent extérieur et intérieur d'Engelberg. *Ib.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

achèterait Merlischachen pour le compte de ses monastères, qui y possédaient des domaines, et qu'au bout de quelque temps il le céderait à Schwyz à des conditions équitables. Réding prit ce détour pour empêcher que les Lucernois, chez qui demeuraient les sires de Moos, n'achetassent cette localité limitrophe pour agrandir leur république [28]. Merlischachen appartint à Engelberg pendant dix ans. Alors eut lieu, dans la forme la plus amicale [29], la cession de la tour, du bailliage et de la juridiction, moyennant soixante florins, l'exemption perpétuelle du péage dans le pays de Schwyz, le droit d'appel des tribunaux de Küssnacht au landammann et conseil, ou au landammann et aux neuf jurés du tribunal de Schwyz [30]. Ce canton fut donc redevable à l'intervention d'Ital Réding, non seulement de la moitié de la Marche, des métairies de Pfeffikon et de Wollerau, des districts d'Uznach et du Gaster, des alliances de combourgeoisie avec Sargans, Tokenbourg et Wyl, mais encore de cette nouvelle frontière du côté de Lucerne.

Le passage du Saint-Gothard acquit une nouvelle importance lorsque, pendant les années de disette, Zurich ferma son marché. Les déserts du pont du Diable et l'agréable Urseren appartenaient incontestablement à Uri. La bannière d'Urseren s'était jointe à celle

[28] Les moines, qui possédaient beaucoup de domaines dans cette localité, pouvaient d'autant plus facilement empêcher cette acquisition par leur influence, que l'on conservait l'espérance de conclure avec eux un droit de combourgeoisie avantageux.

[29] Il reste incertain si Engelberg y consentit de bien bon cœur. L'expression de la charte : « Puisque cette affaire *ne peut pas nous nuire beaucoup*, mais doit plutôt nous être utile, » laisse quelque doute à cet égard.

[30] *Ch.* Engelberg, le soir de S.-Jean-Baptiste, au solstice d'été, 1440, dans *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'Uri contre Zurich [31]. Mais là où les réservoirs découverts ou cachés du flanc méridional du Saint-Gothard [32] versent dix ruisseaux [33] dans le Tessin; où celui-ci accompagne en cent cascades jusqu'au bas du val Trémola le voyageur étonné, parcourt la Léventine, tour à tour paisible ou impétueux, et, grossi de quatorze autres rivières moins considérables [34], reçoit encore près de Biasco le Brègno [35], torrent bruyant et sauvage, frontière de la Léventine; puis, moins contenu par ses rives, roule dans la vallée plus ouverte de Riviéra des flots trop souvent dévastateurs; à la fin, enflé par les eaux rhétiennes [36], se précipite au travers du défilé de Bellinzone et de belles prairies dans le limpide lac Majeur; là, sur toute cette contrée, régnait alors Philippe-Marie-Anglo [37] Visconti, duc de Milan, un des plus puissans princes de l'Italie, tant qu'il eut de bons généraux. Francesco Bussone Carmagnuola, qui vainquit les Confédérés [38] près d'Arbédo par sa grande habileté militaire [39], avait reconquis ce pays au

[31] *Tschudi*, II, 282.

[32] Les lacs du Saint-Gothard et beaucoup de sources isolées.

[33] J'en compte dix jusque près d'Airolo.

[34] Voy. la carte de la Léventine, dessinée par *J. H. Meyer*, en 1784, et insérée dans les *Mémoires pour la connaissance de la Suisse*, par *Jean Rod. Schinz.*

[35] La *ch.* que nous citerons tout-à-l'heure lui donne le nom de Blaschina.

[36] Avec la Muésa, qui reçoit la Galanca.

[37] Et non pas Angélo. Le père nommait ses fils Angli, par allusion à l'histoire fabuleuse de ses ancêtres, rois ou seigneurs d'Anghiera (Angleria).

[38] « Atrocem Suitensium gentem bello domuerat. » *Æneas Sylvius*, *de Statu Europæ*; ap. *Freher.*, *Scriptt. R. G.* II, 142 (ed. Struv.).

[39] *Macchiavelli*, *Arte della guerra*, l. II.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

duc [40]; mais ce général n'existait plus : l'envie des courtisans l'avait renversé et à la fin il eut la tête tranchée par ceux dont il s'était servi pour se venger de son maître [41]. Francesco Sforza, également éminent dans la paix et dans la guerre, l'avait remplacé auprès du duc; mais la puissance de l'envie et la faiblesse du prince, qu'il éprouva, lui aussi, le déterminèrent à passer chez les Vénitiens, afin de faire sentir le prix d'un homme de cœur et de talent à un prince qui ne savait pas l'apprécier. Philippe n'était pourtant pas dénué d'intelligence; au contraire, lorsque la nécessité l'exigeait, surtout pendant ses jeunes années, il se montrait actif et prudent, et même noble à l'égard de souverains plus puissans que lui [42]; mais ce même prince, dès qu'un homme ne lui paraissait pas indispensable dans l'heure présente, préférait de beaux jeunes hommes aux plus habiles généraux. Dès qu'il en avait trouvé de conformes à ses habitudes [43], il s'abandonnait entièrement à eux [44], et les employait pour toutes les affaires d'État [45]; seuls ils l'entou-

[40] T. IV, p. 392.

[41] Par les Vénitiens, le 5 mars 1432. *Art de vérifier les dates*, 838 (édit. de 1770).

[42] Tels qu'Alonso d'Aragon et de Sicile.

[43] Il les éprouvait au moins pendant deux ans, pour voir s'ils pourraient supporter la solitude, le silence, et se conformer à ses autres habitudes. *Petrus Candidus Decembrius* (de Vigevano) dans *Muratori*, XX, 1004.

[44] Toute la résidence leur était ouverte; ils partageaient avec le prince les jeux et les choses sérieuses; ils l'accompagnaient en tous lieux. Ibid.

[45] « Horum *patientiam* (inaltérable attachement) cum diutius expertus esset; » quand ils devenaient plus âgés, il leur confiait la direction des affaires de la guerre et de la paix. L'auteur cité en vante plusieurs pour leur esprit; mais celui que le prince aimait plus que tout autre (« cui maxime innitebatur »), Scaramuzza, qu'il avait toujours à sa table et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

raient incessament (sa femme vivait dans un autre palais, où elle s'enfermait); le sénat se levait à leur approche, tout Milan les honorait comme des dieux : les hommes d'un mérite personnel, surtout les militaires, quand même leur élévation était son ouvrage, lui inspiraient de la défiance et il cherchait à les écarter. A mesure que l'âge l'appesantissait [46], il se confinait davantage dans son palais; il arriva de là qu'à la fin chacun faisait dans le pays ce qu'il voulait [47] et qu'en Italie sa gloire déchut [48].

L'année où Sforza le quitta [49], quelques confédérés d'Uri [50], en contestation avec des Milanais, ne purent obtenir à Airolo [51], dans la Léventine, ni ensuite à Bellinzone, la justice qui leur était due aux termes de la capitulation [52]. Dans ce moment la bannière cantonale revenait sur l'Etzel de la première guerre contre Zurich. Les alliances exigaient aussi bien que l'équité que, tout comme Urseren avait aidé Uri dans les affaires fédérales, de même sur la frontière italienne Uri

pour lequel il exposa sa vie, avait servi comme marmiton (« lixa vulgatissimus ») dans la cuisine de son frère. *Ibid.* 1008, et pour ce qui suit, 1005.

[46] Il était de grande taille et il grossit extrêmement en avançant en âge; toutefois il ne dépassa pas la cinquantième année. *Æneas*, l. c. 148.

[47] Il donnait à ces jeunes gens des villes et leur permettait de faire autant de gains qu'ils le pouvaient. *Decembrius*, 1005.

[48] « Ut omnibus per circuitum populis et principibus contemptui esset. » *Æneas*, l. c. 142.

[49] 1439, *Art de vérifier les dates*, l. c.

[50] D'après l'expression de la *ch.* et d'autres circonstances, ce devaient être des habitans d'Urseren.

[51] « In loco Aizoli », d'après la ch. n. 91, dont la copie imprimée fourmille de fautes; voy. t. IV, p. 391, n. 328.

[52] Selon la capitulation de 1426; t. IV, p. 389 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

aidât Urseren. L'abbé de Disentis, à qui cette vallée était de tout temps unie par des obligations féodales [53], et ses alliés sur les premières rives du Rhin et du côté de Coire [54] prirent part à l'expédition. Uri, qui avait rendu la Léventine à regret, craignait de perdre l'occasion de la reprendre, si les Milanais se ravisaient subitement et donnaient satisfaction. Ainsi, après avoir à peine rempli les formalités d'usage [55] et sans entrer en négociation avec d'autres Confédérés [56], les habitans d'Uri passèrent en hâte le Saint-Gothard, prirent possession de la Léventine, comme d'une hypothèque pour leurs prétentions, marchèrent en avant avec leurs troupes auxiliaires et s'emparèrent de Bellinzone [57]. La guerre pouvait devenir menaçante pour le duc, si Uri et la Rhétie s'unissaient avec Venise. Il n'était plus aussi facile que quelques années auparavant [58] d'exciter des troubles et des dissensions dans la Haute ligue Grise. Le sage évêque de Coire, Jean Abundi Münsinger, qui redoutait pour sa principauté la puis-

[53] T. II, p. 298; en 1426 il fut nominativement compris dans le traité de paix, t. IV, p. 391, n. 325. En 1425, avait été conclu entre le pays et lui, au sujet de ses droits sur Urseren, une convention d'après laquelle tout ammann nouvellement élu recevait de l'abbé sa charge et la juridiction, et donnait à celui-ci en signe de reconnaissance une paire de gants. *Leu*, art. Urseren.

[54] « De valle Rheni » (non le Rheinthal, mais le Rheinwald) « et de Crualia » (« Curvalaha », Curwalchen); dans la *ch.* défigurée n. 91.

[55] Les troupes du duc se plaignirent que les proclamations et la déclaration de guerre n'avaient pas été faites dans les règles. *Ibid.*

[56] Aussi *Tschudi*, malgré son attention, n'a-t-il rien su de toute cette affaire.

[57] Le parti du duc s'en plaint ailleurs; il pense qu'on aurait pu se contenter de la Léventine.

[58] T. IV, p. 459 et suiv. Je m'étonne que ce fait ait pu être rapporté à l'an 1440 par l'exact *Porta* (*Comp. della storia della Rezia*, 170 seq.).

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sance croissante du peuple, mourut [59]; son successeur, Conrad de Rechberg, était lié par une double parenté [60] avec les comtes de Sargans, alors encore les plus grands seigneurs de la Haute ligue [61]; les dispositions des peuples les forçaient à vivre à tout prix en bonne intelligence avec les Confédérés; la ville de Coire elle-même fit alliance avec la ligue Grise [62]. Le duc pouvait d'autant moins être indifférent à cet acte, qu'on regardait les Schwyzois, ses voisins, et leurs plus anciens confédérés comme un peuple sauvage et terrible [63], mais les Grisons comme le plus terrible de tous [64]. Dans le même temps le meilleur général qui lui restait encore [65] fut vaincu en Italie [66].

Dans une situation si critique, le duc eut recours à deux confédérations voisines, sachant qu'ordinairement les confédérations préfèrent un modique avantage à des entreprises hasardeuses. Milan vit arriver de la Suisse, comme négociateurs d'une paix, le chevalier

[59] A Méran, 1440. *J.-J. Hottinger, Hist. eccl. de l'Helvét.*, II, 405.

[60] Son frère était gendre du comte Henri. *Porta*, l. c. 171. Il avait eu pour mère Adélaïde de Werdenberg. *Hubner, Généal.*, table 529. Il n'avait pas lui-même les sentimens d'un prince; « il empochait beaucoup d'argent et s'en allait (vers les siens); à cause de cela les habitans de Curwalchen ne voulurent pas le souffrir plus long-temps. » *Tschudi, Gallia comata.*

[61] « Sub quorum dominio est tota vallis Rheni. » *Ch.*, Milan, 1450, dans *Ulysse de Salis-Marschlins, Hist. polit. de la Valteline*, IV, 75, et ci-dessus, t. IV, p. 436 et 451.

[62] Le jour de l'Ascension, 1440. *Porta*, l. c. 167.

[63] Ci-dessus, n. 38.

[64] « Montani in montibus Alpium et vallium Curiensium commorantes, « cæteris ruralibus magis horribiliores. » *Félix Hemmerlin*, dans la *Bibl. helvét.*, I, 32.

[65] Piccinino.

[66] *Art de vérifier les dates*, 875.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Stüssi, bourgmestre de Zurich [67], au nom des villes [68], et Henri Usteri [69] d'Unterwalden, au nom des Cantons forestiers [70]; de Brigue, le dixain valaisan le plus voisin, vint le noble Gaspard Courten [71]. Depuis qu'André de Colocza, administrateur de l'évêché de Sion, avait abdiqué ou cessé de vivre [72], et que par la provision du pape et avec la coopération des communes, Guillaume de Rarogne avait été nommé évêque et comte [73], le commandant du pays [74] Heinzmann de Sillinen [75], soutenu par tous les bons citoyens, s'efforçait de maintenir l'ordre et la tranquillité dans le Valais et dans le voisinage; tâche difficile au milieu d'un peuple composé de deux races [76] et avec un gouvernement populaire, où des hordes de méchans garnemens [77] profitaient de la moindre occasion de rassemblement pour exciter

[67] « Magnificus et potens vir. » *Lettre de ratification*, dans *F.-V. Schmid*, *Hist. d'Uri*, II, 79, dans la note.

[68] « Turegi, Leuzerie (Lucerne), Zug. »

[69] Dans le *document* n. 67 « Austerii; » je ne trouve nulle part ailleurs un tel nom de famille. Du reste, les noms sont ici extrêmement défigurés, probablement par la faute des Italiens, et je ne suis pas sûr d'avoir deviné juste.

[70] « Suijzen, Und'luaden; *ch.* n. 67.

[71] « Nobilis vir. » *Ibid.*

[72] T. IV, 316. Selon *Michael a S. Trinitate* (*Natales Ætus Colocz*, Bude, 1746, p. 83 seqq.) il ne mourut pas alors, mais se démit de sa dignité, puisque cet écrivain le trouve en 1439 au concile de Florence. *George Pray* (*Hierarchia Hung.* Presbourg et Caschau, 1779, P. II, p. 75 et suiv.) l'appelle André *de Bounse* (non pas Gualdo).

[73] *Concordat de Brigue*, 1437, dans *G. E. Haller*, *Collect. diplom.*

[74] Dans le *document* n. 78, il porte le titre de bailli.

[75] Il l'était pour la troisième fois (1431; 34; 39).

[76] Les proclamations se firent « verbo Romanico et Teutonico. » *Docum.* n. 78.

[77] « Certi lues socii. » *Ibid.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

des séditions [78]. Les trois envoyés et les commissaires du duc [79] conclurent une trêve de six mois [80]. Elle expirait à peu près au moment où les habitans d'Uri marchèrent pour la seconde fois avec Schwyz contre Zurich [81]. Cette circonstance et l'hiver laissèrent le temps de négocier une paix plus solide. Les Confédérés, réjouis de celle qu'ils venaient de rétablir par leur médiation dans le centre de leur pays, tinrent, à la diète de Lucerne [82], envers Agapito Lanfranchi et Cristoforo Gallina, commissaires du duc, un langage qui annonçait le désir de la paix, mais aussi du rétablissement de la concorde dans l'intérieur [83], et qui laissait percer l'intérêt qu'inspirait généralement la cause d'Uri. Le duc Philippe, souhaitant couler sans trouble ses jours dans les plaisirs de la puissance, cherchait à vivre en bonne intelligence avec tous ses ennemis.

Il acheta la paix avec Uri et d'autres Confédérés au prix de trois mille ducats et d'une exemption de péage. Un tiers de la somme fut payé comptant, et, pour les deux autres tiers, le comté [84] entier de la Léventine [85]

[78] *Décret de la commune de Sion*, assemblée « in domo Salerniæ, ex » parte domini nostri » (de l'évêque), du bailli, du châtelain, « officia- » riorum », des syndics et des bourgeois, 10 mars 1439: « Cum certis ex » causis pulsaretur ly cryfour. »

[79] Nicolo degli Arcimboldi e Ambr. del Clivio. *Schmid*, l. c. p. 79 et suiv.

[80] A Milan, à l'hôtel de l'Épée; 23 mars 1440. *Ibid.*

[81] Les habitans d'Urseren ne sont pas cités dans cette seconde guerre; peut-être gardaient-ils la frontière d'Italie.

[82] Avril 1441.

[83] Stüssi et Réding siégèrent ensemble dans cette diète. *Ch.* n. 91.

[84] C'est le mot de la *ch.*; peut-être a-t-on traduit « contrada » comme « contado. » Je n'ai trouvé nulle part d'anciens comtes de la Léventine; celle-ci avait appartenu au chapitre de Milan.

[85] A l'exception « villarum Ludrini et Iraniæ. » *Ch.* n. 91. Iragna est compris aujourd'hui dans la vallée de Riviera.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

hypothéqué à Uri pour le terme de six à quinze ans, à la seule condition de la bien gouverner. La liberté du commerce pour tous les objets, le sel excepté [86], et la complète franchise des péages [87] furent accordées jusqu'aux portes de Milan [88] à tous les Confédérés, y compris la ville de Soleure et l'abbé de Disentis [89]. Quant aux procès, prétexte ou occasion de la guerre, on résolut d'en remettre l'exposé sommaire en latin, dans l'espace de quatre semaines, à l'avoyer de Lucerne, Pétermann de Lütishofen [90], d'avoir ensuite une conférence à Lugano pour la décision, et, si elle n'amenait pas de résultat, de s'en rapporter à un tribunal arbitral nommé par les deux parties, dont le duc choisirait le surarbitre et qui s'assemblerait à Lucerne [91].

Les Rhétiens, qui avaient prêté secours à Uri, furent compris dans ce traité de paix. Le duc ne se contenta pas de cela, mais il chercha, par l'intermédiaire d'Amichoni, son podestat à Chiavenne, à former une solide alliance avec le Rheinwald. Ce pays s'étend le long du passage du Splügen et d'autres entrées de l'Italie par lesquelles de formidables hordes, d'accord ou non avec

[86] La vente du sel était interdite dans le Milanais aux étrangers en général.

[87] Ils furent affranchis des « daciis, pedagiis, forletis (contributions aux portes des villes), gabella (impôt sur les marchandises en général).»

[88] Ils ne sont tenus de montrer « daciariis et posteriis » que « buletinum » de leurs marchandises.

[89] Mais non aux habitans de la Léventine.

[90] Lunshoffen dans la ch.

[91] La copie fort inexacte de ce *traité de paix*, conclu à Lucerne le 4 avril 1441, se trouve dans *Du Mont, Corps diplom.*, III, 1, 97 (tiré du registre des archives de Milan). Là, le bourgmestre Schwarzmourer, de Zurich, s'appelle *Suerzinbirn;* le Lucernois Hertenstein, *Herstinstirn;* l'avoyer Rodolphe Hofmeister, *Hestintister;* Einwyl, d'Unterwalden, tantôt *Ernoil*, tantôt *Evilvil;* Goldschmid, *Golesunt.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Venise, pouvaient à chaque instant surprendre le Milanais. Ainsi l'on promit à Parli, landammann du Rheinwald [92], et à sa communauté [93] l'entière exemption du péage pour l'exportation des vins étrangers hors du Milanais; ce magistrat et son pays s'engagèrent à garder les passages [94] et à les défendre au besoin, tout comme à ne point donner asile dans le Rheinwald à des bandits milanais [95]. Ce point importait au duc, non-seulement parce que lui-même et sa cour avaient mécontenté bien des hommes entreprenans, mais encore parce que cet esprit de liberté, qui avait rendu les vieux Milanais assez forts, à la tête des villes lombardes, pour soutenir contre les puissans Hohenstaufen maint rude combat, ne s'était pas encore fait à l'obéissance, sous l'influence du temps et des changemens politiques.

Le pays romand ou Pays-de-Vaud [96], entre le lac de Genève, le Jura et les frontières du Valais, de Fribourg, de Berne et de Neuchâtel, florissait aussi paisiblement que le permettaient les mœurs de l'époque, sous Amédée VIII, premier duc de Savoie, un des princes les plus riches de ce temps, et en possession d'une puissance bien affermie [97]. Il s'était démis en fa-

[92] « Ministralis et Potestas hominum vallis Reni » qui avaient délégué avec lui « Ser Olius. » Cette *ch.* datée de Milan, 1er février 1442, a été publiée par Ulysse de Salis, l. c. p. 76-80.

[93] « Egregiis et nobilibus, communitate et hominibus vallis Reni. »

[94] « Suos passus defendere suo posse. »

[95] « Bannitus vel rebellus, seu qui iret contra statum domini Ducis. »

[96] « Patria Vuaudi, » dans le testament d'Amédée, 1439; ap. *Guichenon.* = *Grenus, Documens relatifs à l'hist. du Pays-de-Vaud*, p. 57; la même expression se retrouve fréquemment, ib. p. 53 et 54. C. M.

[97] Pendant les guerres de la France, son pays était « le plus riche, le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

veur de son fils Louis d'une autorité sagement exercée durant quarante ans [98], et, retiré dans la charmante solitude de Ripaille qu'il avait construite lui-même [99], entouré d'amis bien chers [100], il alliait la jouissance des plus doux plaisirs de la vie [101] à l'espérance des joies éternelles; mais la considération qu'il avait acquise l'emportait dans toutes les affaires d'État sur le pouvoir transmis à son fils [102]. Il fut l'objet d'une affection et d'une vénération si universelles, que lorsque le concile de Bâle entreprit de remplacer Eugène IV par un autre pape, cette assemblée crut ne pouvoir pas faire un choix mieux entendu qu'en portant ses vues sur

» plus sûr et le plus plantureux de tous ses voisins. » *Olivier de la Marche*, l. I.

[98] 1434; voy. *Guichenon*, h. a. Il ne s'était proprement déchargé que du détail des affaires courantes.

[99] « Un beau et somptueux manoir » à cette époque, selon *Paradin;* il l'avait bâti lui-même dans sa jeunesse. Un soir il quitta inopinément Thonon, avec quelques domestiques, et se rendit dans cette solitude chérie. Elle a été décrite, telle qu'elle était alors, par *Wurstisen, Hist. de Bâle*, 387 et suiv. de la nouv. édit.

[100] Un de ses six confidens, Humbert de Colombier-Wufflens, appartenait à la noblesse romande.

[101] Une ancienne opinion, que probablement *Enguerrand de Monstrelet* a fait naître, attribue cette retraite autant à la volupté qu'à la dévotion; la question que fait Voltaire n'est donc point une plaisanterie sans fondement :

O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux?

Épître sur le lac de Genève.

[102] Parmi les villes du pays romand, Nyon, p. e., s'adresse à lui, en 1437, pour réclamer la liberté du marché. *Ch.* dans la *Collection de Haller.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

un prince si sage. Félix (ce fut le nom qu'il adopta [103]), suivi du cortége de tous les grands de ses États héréditaires et acquis, se rendit à Bâle en traversant la Suisse occidentale; ce voyage, les pompes de sa réception [104] et de son couronnement [105], les actions et les destinées de sa vie comme souverain pontife, son retour enfin dans son cher Ripaille, aux charmes duquel il sacrifia la dignité de vicaire de Jésus-Christ [106], toutes ces choses appartiennent à une autre histoire. Les Confédérés lui rendirent obéissance [107]; ses sujets du pays romand continuèrent pendant sa papauté à s'adresser à lui pour des affaires temporelles [108]. Il éleva au rang de comté Romont [109], entre Fribourg et Moudon, remarquable par sa belle et forte situation sur une colline au bord de la Glane, et pour agrandir un fief [110],

[103] Je ne puis m'empêcher de citer les vers qui suivent le passage de la note [104]. *Est-il vrai*

> .... Que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
> Tu voulus être pape et cessas d'être sage?
> Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant,
> Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
> Si j'étais ainsi pénitent,
> Je ne voudrais point être pape.

[104] Voyez en la relation dans *Guichenon*, II, 319 (tirée des archives de Turin); *Wurstisen*, l. c. 390 ; *Brukner, Curiosités du pays de Bâle (Merkwürd. d. Landschaft Basel)*, p. 1475.

[105] *Wurstisen*, l. c.

[106] 9 avril 1449. Il mourut à Genève le 7 janv. 1451. *Art de vérif. les dates*, p. 837.

[107] *Ænæas Sylvius*, l. c. 135.

[108] La ville de Nyon (ch. n. 152) lui écrit : « Sanctitati et Excelsitudini vestræ. » = Voy. sur cette charte la savante et judicieuse discussion de M. *Grenus, Documens*, etc. p. 66 et 67, n. 18. C. M.

[109] « Castra, » ville, châtellenie, mandement et ressort (à l'exception des domaines réunis au sire François de Bussy). *Testament* dans *Guichenon*, II, 304.

[110] « In augmentum feudi nobilis et ligii; » il lui avait déjà donné précédemment « Stavayacum » (Estavayer). *Ibid.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

il donna ce comté à son frère, le vaillant chevalier [111] Humbert, bâtard de Savoie, pendant sept années de sa jeunesse captif en Turquie [112], et qui, depuis [113], lui avait rendu les services les plus importans [114].

Louis-le-Bon, de la maison de Châlons, prince d'Orange, était, après lui, le plus grand feudataire de la maison de Savoie dans la Suisse romande [115].

Même en qualité de pape, Amédée ne fit aucun changement à la constitution ecclésiastique du pays. L'évêché de Lausanne continua de relever de l'archevêché de Besançon [116]. Il était administré par un prélat juste et humain [117], George de Saluces; Jean de Prangins le lui échangea contre l'évêché d'Aoste, afin d'ôter au nouveau pape l'embarras de continuer à défendre sa personne contre Louis de la Palu [118]. Le pape Félix se chargea lui-même de l'administration de l'évêché de Genève, et la conserva jusqu'à la fin de ses jours [119],

[111] « Magnifico et strenuo militi. »

[112] Après la bataille de Nicopolis; voy. *Guichenon*, à la fin de la vie d'Amé VII.

[113] « A puerilibus annis. »

[114] Il mourut sans avoir été marié, et laissa à ses héritiers, dans le pays romand, outre Estavayer et Romont, Montagny, Grandcourt, la Molière, Cudrefin, Cerlier et Corbière.

[115] Voy. t. IV, 396, 397.

[116] Voy. dans le t. II, de *Dunod, Hist. du comté de Bourgogne*, les noms des gentilshommes « qui assistèrent à la prise de possession de l'ar» chevêché de Besançon », lorsque Quintin de Flavigny devint évêque en 1439. Sans parler de messire Hélyon de Grandson, nous pouvons revendiquer dans le nombre Jacques et Jean d'Estavayer, « le grand » Jacques de Vaultravers, » le sire de Chandieu, plusieurs de Vuillafans.

[117] Son testament le prouvera, à l'an 1460.

[118] Voy. t. IV, 395.

[119] L'évêque François ne mourut qu'en 1444; il se peut qu'il soit devenu trop faible vers la fin de sa vie, et Félix avait besoin de semblables bénéfices pour soutenir sa dignité. *Wurstisen*, l. c. 392 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sans jamais tenter, au profit de sa maison, un empiètement sur les franchises souvent contestées de la ville [120]. Des abbés bourguignons jouissaient paisiblement de leurs bénéfices sur la partie du Jura comprise dans son diocèse [121], et St.-Maurice conserva sans contestation ses droits sur les gentilshommes ses vassaux [122]. Aigle, qui florissait, ne redoutait que le torrent sauvage du Rionzo *, car les voisins prétendaient ne pas contribuer à l'entretien des digues [123], bien que cette ville protégeât [124] la pieuse institution en faveur des pauvres créée par son co-seigneur des Ormonts [125].

On voyait surgir maint superbe château [126]; toutefois les villes florissaient encore davantage. Le com-

[120] L'évêché demeura pendant quarante ans encore dans les mains de trois de ses petits-fils, auxquels succédèrent peu après deux autres princes de Savoie.

[121] *Ch.* 1441, par laquelle *l'abbé de St.-Oyan* accorde à quelques gens de Trélay « frictiriam, » c'est-à-dire l'usage de ses pâturages sur le Jura, moyennant une certaine quantité de fromages. *Collection de Haller.*

[122] *Aymon de Roveréa,* lettre d'investiture des domaines situés dans la ville et paroisse d'Ollon, et qu'il reçoit de l'abbé Pierre « in rectum feu» dum et perpetuum homagii ligii et nobilis antiquum et paternum; » 1435. *Collection de Haller.*

* C'est probablement un ancien nom de la *Grand'Eau,* torrent impétueux qui descend des Ormonts. Un ruisseau qui se réunit à la Grand'Eau sous les ruines du château d'Aigremont, porte un nom analogue, *la Rionzettaz.* C. M.

[123] *Sentence* à ce sujet; 1438. *Ibid.*

[124] *Ch.* 1442, l. c.

[125] Noble et puissant homme, Aymonet de Pontverrier, seigneur d'Aigremont, co-seigneur des Ormonts.

[126] En 1441, p. e., Jean de Gingins fit reconstruire, avec des murs de cinq pieds d'épaisseur et une vaste salle, le château du Châtelard, dont la situation est une des plus remarquables; Clarens, Montreux, noms célèbres, en dépendent; il l'avait acquis par sa femme, Marguerite de La Sarra; ses descendans le possédèrent long-temps avec honneur. *Sinner, Voyage,* II.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

merce de Genève avec l'Allemagne était déjà si considérable, que les villes de Souabe prirent les armes pour le protéger contre le comte de Lupfen, les Landenberg et d'autres brigands de la caste nobiliaire[127]. Pour éclaircir les rapports intérieurs des villes du Pays-de-Vaud, nous ne citerons qu'un exemple, celui de Nyon : Nyon, centre d'une banlieue importante, et ressort dont la bannière servait de point de ralliement aux sires de Coppet, de Prangins, des deux Monts[128], de Rolle et d'Aubonne, était le chef-lieu d'un mandement qui s'étendait depuis le milieu du lac de Genève, le long des rives populeuses du pays de Gex, jusqu'au-delà du ruisseau d'Alaman[129], et dans l'intérieur du pays, au-delà des collines vineuses, jusque sur le Jura et au lac des Rousses[130]. Nyon possédait des bois[131] et des pâturages jusqu'à l'ormeau qui sortait de l'enfoncement au-dessous de Genthod[132], probablement la frontière de l'ancien territoire de Genève[133]. La communauté se composait de nobles et de bourgeois; dans

[127] *Chronique de Stumpf*, V, 13; *Rahn*, 307; *Crusius, Chronique souabe*, II, 50, b. (édit. de Moser). Les sires Mönch de Bâle et Jean de Rechberg, dont il sera question plus d'une fois, prirent part à cette expédition, qui eut lieu en 1440.

[128] « De montibus, veteri et grandi. » *Ch.* n. 152.

[129] « Juxta terram S. Protasii, juncto d'Estevey et Berola. » *Ibid.*

[130] « Ab aqua Orba, lacum Rosses et vallem Fenas. » *Ibid.*

[131] « Jus marrinandi et bocherandi in monte nigro de Jura. » *Ibid.*

[132] « Ab ulmo subtus Gento (Genthod); » retraite visitée avec vénération et amour, dans la seconde moitié du 18e siècle, par des centaines d'hommes nobles et sages de diverses parties du monde; lieux que je n'oublierai jamais, où Bonnet interrogeait la nature et s'enthousiasmait pour l'espérance de l'immortalité.

[133] A un quart de lieue de là on a trouvé des monumens des premiers Genevois. T. I, p. 53, n. 13.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les familles des premiers, les armoiries [134] et la maison faisaient partie du droit d'aînesse; pour les droits de l'humanité, c'est-à-dire pour la défense [135], l'ordre civil, la possession de ses biens [136] et la libre jouissance des dons de la nature dans les forêts et les eaux [137], les gentilshommes n'étaient que les égaux des bourgeois. Le châtelain du duc avait la garde du château; le pouvoir législatif [138] résidait dans la commune sous la direction du conseil et sous l'autorité du prince [139]; la ville confiait ordinairement [140] le pouvoir exécutif aux syndics, au conseil et aux bannerets [141]. Le premier de ces pouvoirs doit s'entendre des ordonnances qui concernaient les besoins de la vie, le pain, le vin, la viande, le bois [142], et la police intérieure. Ils jugeaient eux-mêmes les crimes capitaux, mais le prince conservait le droit de grâce. A lui appartenait le corps de l'homme provoqué et tué en duel; l'armure, à la ville; si le provocateur était vaincu, non-seulement il payait les frais,

[134] « Sive armoriis. » *Ch.* n. 153.

[135] Il y a là-dessus plusieurs dispositions dans la vieille *ch.*

[136] Les bourgeois mêmes pouvaient posséder des fiefs nobles, « laude septimii soluta. » l. c.

[137] Les nobles et les bourgeois jouissaient du droit de chasse ainsi que du droit de pêche dans le grand lac. *Ibid.*

[138] Les conseils et les communes peuvent établir des statuts, des ordonnances de police (« gitas, » sans doute « cridas ») et expliquer leurs coutumes. *Ibid.*

[139] On proclamait les « cridæ » en son nom et au nom des bourgeois.

[140] Outre ceux-ci ils avaient des gouverneurs (commissaires de quartiers), des greffiers et des huissiers.

[141] Les bourgeois pouvaient les élire et les destituer.

[142] « Cridas vini ministralis (le métral, le maire) mensuras sigillat. » Les « macellarii (bouchers) messeliers », les gardes champêtres et les bergers étaient nommés par la ville (ou par le conseil). Les poids et mesures étaient conformes à ceux de Genève.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mais perdait encore son armure, et le seigneur disposait de son honneur, dont son existence dépendait [143]. La commune décidait de la réception des bourgeois [144]; quand la protection du prince venait à lui manquer [145], elle pourvoyait à sa sûreté par ses propres armes et par celles de ses alliés; le prince devait entretenir les fortifications [146], les frais se partageaient entre lui [147], la ville et le district [148]; des dispositions précises déterminaient ses rapports avec les bourgeois au sujet des prisonniers de guerre. Le prince percevait pour les ventes et le marché de certains droits de péage (*vendas*, *leydas*), mais en revanche il protégeait [149] le droit de marché que la ville possédait presque exclusivement [150] dans tout son réssort. Il n'exerçait aucune autorité sur les biens des particuliers; chacun pouvait disposer par testament du quart de son bien; le reste passait aux enfans, à moins qu'un fils n'eût déshonoré la couche [151] ou contribué volontairement à la mort de son père ou ne l'eût frappé; on était maître de son bien à l'âge de

[143] Son existence en paix et à la guerre, devant les tribunaux et sur les domaines paternels.

[144] « Cognitio probitatis eorum. »

[145] Il n'avait pas de troupes permanentes et ses états étaient entourés d'une multitude de voisins inquiétans.

[146] Le château « fortalitium », des tours, des ponts « acies. »

[147] Pour la moitié. Il paraît qu'il s'en affranchit en cédant aux bourgeois certains revenus.

[148] *Le duc de Savoie, au ressort de Nyon*, Genève, 12 avril 1441, lorsque celui-ci refusa de contribuer au rétablissement ordonné par Jean de Seissel, sire de Barjac, maréchal de Savoie.

[149] Contre le marché qui se formait à Promentoux. *Ch. de la supplique* contre ce marché, 1437, se référant à la franchise de 1364; *Ch. de la défense*, 1438.

[150] Excepté Aubonne.

[151] Abusé de sa belle-mère ou de la concubine de son père.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dix-huit ans. Cette constitution municipale[152], rapprochée des décisions des états-généraux ou de l'opinion publique légale du pays romand[153], ainsi que de

[152] La *Ch.* datée de Ripaille 7 décembre 1439 et confirmée par le duc Louis, Genève 31 mars 1444. = La première de ces *ch.* a été publiée par M. *Grenus, Documens*, p. 66. Il n'a pas donné la seconde, mais une toute semblable, de la même date, en faveur de Morges; voy. p. 68 et 69 et la note. Il est surtout important de lire le document auquel la charte du 7 déc. 1439 sert de réponse; c'est une *Humble exposition à la part des nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville et bourg de Nyon et de tout le mandement et ressort de dite ville.* Cette exposition, fort longue quoique humble, puisqu'elle remplit huit pages gr. in-8° (p. 57—66), entre dans une multitude de détails sur les droits, franchises et coutumes. C. M.

[153] Nous nous exprimons d'une manière ambiguë, parce que les *Chartes* citées par *M. de Müllinen* dans ses *Recherches sur les assemblées des Etats-généraux du Pays-de-Vaud* ne désignent pas des États, mais de simples consultations des légistes coutumiers. C'est sur le préavis de ces légistes que le duc juge dans son conseil la principale noblesse romande, les chevaliers bannerets (1437); ce sont eux encore qui répondent au conseil souverain de Savoie que la tradition des coutumes du pays n'a pas été conservée dans des chartes, mais se perd dans la nuit des temps (m. année). Nous avons une trop haute idée de l'érudition et de la loyauté de M. de Müllinen pour le croire capable de taire ce qu'il aurait découvert concernant les États-généraux; il est possible qu'il n'ait pas connu des documens qui peuvent exister, c'est un malheur dont un investigateur ne saurait être responsable. Mais s'il y avait de semblables documens, personne ne les aurait-il produits au jour, maintenant que toutes les chartes sont entre les mains de ceux qui devraient prouver que leurs récriminations contre l'ancien gouvernement reposaient sur une base diplomatique. = On voit ici combien *Muller* désirait se réconcilier avec les Bernois, irrités de ce que sa première édition avait servi d'archives aux démarches de 1791 à 1798. Les ménagemens dont il use attestent tout à la fois la peur et la faiblesse. Présenter Müllinen, l'un des chefs du parti, comme une autorité, est un tel oubli des devoirs imposés à l'historien, qu'il serait superflu de s'étendre là-dessus. L'historien n'a pu ignorer qu'avant la prise de Berne (le 5 mars 1798) on avait soustrait des archives les pièces qui auraient pu être utiles aux sujets : les procédures de 1792, le cartulaire de Lausanne, etc. ont disparu. D. L. H. = La note de Muller en faveur

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la réforme générale de la Savoie [154], fait voir combien toutes ces institutions étaient voisines de la nature et conformes aux rapports primitifs dont la justice reposait sur la réciprocité.

La population pastorale du Gessenay n'était pas moins paternellement gouvernée par les comtes de Gruyère. Là régnait, depuis les temps où le pays fut insensiblement défriché, l'usage que les jeunes gens à peine adultes demandassent à leurs parens leur patri-

de M. de Müllinen, semble dirigée principalement contre M. le général de la Harpe, dont l'ouvrage, *Essai sur la Constitution du Pays-de-Vaud*, Paris, 1796, 2 vol. in-8°, attaque dirigée contre le gouvernement de Berne, avait provoqué la réponse du patricien bernois, possesseur d'une des plus belles collections de chartes. Entre les deux opinions extrêmes de l'auteur de l'*Essai* et de l'auteur des *Recherches*, dont l'une exagère les prérogatives des anciens États du Pays-de-Vaud, et l'autre les fait déchoir de leur véritable position, entre deux opinions de parti est venue se placer une opinion historique. Postérieurement aux observations de Müller, M. *Grenus* a visité les archives et comparé des documens nouveaux avec ceux que l'on possédait déjà. Il a tiré des uns et des autres, avec une impartiale sagacité, les élémens d'un système aussi complet qu'on pouvait l'attendre, et qu'il expose dans l'introduction de ses *Documens relatifs à l'histoire du Pays-de-Vaud*, p. XXIII-XXXIV. La partie essentielle se résume dans ces premières lignes : « Il y avait » sous la maison de Savoie, ou du moins sous les règnes des cinq der- » niers ducs qui ont possédé le Pays-de-Vaud, trois assemblées représen- » tatives différentes dans cette contrée, savoir : 1° les États-généraux » du clergé, de la noblesse et des villes; 2° les États de la noblesse et » des villes sans le clergé; 3° les assemblées des villes seules. Il paraît » que ces différentes assemblées s'occupaient à peu près des mêmes » objets, mais avec une latitude plus ou moins grande; quant aux limi- » tes de leur compétence tant générale que particulière, elles sont d'au- » tant plus difficiles à déterminer avec précision, qu'il est probable qu'elles » n'ont jamais été parfaitement fixées. Le nombre des documens relatifs » à ces assemblées est d'ailleurs fort restreint, vu que leurs attributions » faisaient partie de la coutume non écrite, et que leurs registres sont » perdus. » C. M.

[154] C'est à celle-ci que se réfère la *ch. de défense*, n. 149.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

moine, afin de chercher fortune eux-mêmes. Aussi, dans le cours de quelques siècles, les vallées les plus reculées et les plus sauvages se couvrirent-elles d'innombrables cabanes jusqu'à ce qu'enfin le terrain nécessaire à l'entretien des troupeaux ne suffit plus pour de nouvelles répartitions, et qu'une économie plus sage détermina les familles à demeurer unies pour travailler en commun. Les habitans du Gessenay amenèrent donc au comte François de Gruyère huit bœufs en présent, et le prièrent d'abolir l'ancien usage et de laisser à tout homme qui n'était pas reconnu pour un mauvais sujet, la jouissance de ses biens sa vie durant; le comte accomplit leur désir [155]. Nous avons vu les habitans du Gessenay prompts à courir aux armes pour leurs amis [156]; ils remplissaient de bonne grâce leurs obligations envers le comte : le château-fort du Vanel n'offrait plus que des ruines [157], et déjà une église paisible ornait, à la place de l'ancien manoir, la colline circulaire de Château-d'Oex [158].

La ville de Fribourg continuait à reconnaître la suzeraineté de Habsbourg-Autriche; mais elle était si éloignée des autres domaines de cette maison, qu'elle ne trouvait le plus souvent sa sûreté que dans sa propre force. Elle avait à se défendre contre des voisins savoyards qui, par envie, ou parce qu'ils se croyaient lésés, exerçaient fréquemment des hostilités contre

[155] *Ch. de François, comte de Gruyère et de Jean de Montsalvans*, son frère, 15 juillet 1439, (dans le coutumier de Gessenay).

[156] Chap. précédent à n. 63, 64, 72.

[157] T. II, p. 448.

[158] *Déclaration de ceux de Château-d'Oex* sur l'origine de la franchise de la Mottaz (colline, motte de terre) sur laquelle l'église est bâtie; 1438. *Rénovation de la métralie de Château-d'Oex* par *le châtelain Isoz*, 1664.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Fribourg, sans la participation de leur prince. Ainsi les habitans de Pont démolirent une potence, signe de la haute juridiction de la ville [159], placé à la frontière de l'ancien Uechtland [160]. Une autre fois ils attaquèrent les Fribourgeois au moment où ceux-ci entraient en campagne [161]. Les Fribourgeois marchèrent contre eux et retinrent un grand nombre de leurs ennemis prisonniers pendant trois mois; ils punirent la seconde échauffourée en enlevant aux habitans de Pont leurs troupeaux, et en les condamnant aux frais. Du côté opposé, la république fribourgeoise se fortifia par l'acquisition du fort de Gümminen, voisin du confluent de la Sarine et de l'Aar, et dominant un défilé qui conduit à Berne par-dessus des collines alors sauvages [162].

[159] Probablement sur la frontière « de la vieille république, » comme on dit à Fribourg.

[160] Près de Pont-en-Ogo. La *chronique fribourgeoise* manuscrite, d'où je tire ces faits, nomme ce lieu Oltigen, simple traduction du vieux Ogo. Il ne peut être question du village bien connu d'Oltigen, situé loin de là. L'éclat des anciens seigneurs de Pont-en-Ogo s'était éteint avec François vers 1396; ils ne possédaient déjà plus le château patrimonial; François de Ferney, seigneur de Billin, en avait pris possession; 1405. Missel de Saint-Saphorin. = Dans le xve siècle le hameau de Pont-en-Ogo, ou Ogoz, ou Oge, avait de 15 à 20 maisons; le château était situé avantageusement sur un rocher, baigné par la Sarine; on voit encore une partie de la tour principale et près des masures la petite chapelle de Saint-Théodule. Le hameau de Pont fait aujourd'hui partie de la paroisse d'Avry, préfecture de Farvagny. L'histoire de la seigneurie et du château a été racontée par M. *F. Kuenlin*, dans son excellent *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, t. II, p. 248-250. Sous le nom d'Ogo, ou Ogoz, on comprenait une partie de la Gruyère depuis le passage de la Tine jusqu'au Bri. C'était jadis aussi un décanat. *Ibid.* p. 220. C. M.

[161] Le premier fait eut lieu en 1439; le second, en 1441. *Chron. frib.*

[162] Elle l'acheta de Willin Praroman. *Ib.* 1441.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

La ville de Berne brillait de tout l'éclat qui fait la grandeur d'une république. Pleins du sentiment d'un bonheur prolongé, les Deux-Cents et la Commune [163] continuaient de confier à l'avoyer, aux bannerets, aux autres conseillers et au greffier le soin des affaires [164]; aux premiers, les insignes de l'autorité. La confiance populaire alliait à l'unité du centre, principal avantage de la monarchie, la force morale que donnait à cette république plus qu'à toute autre l'enthousiasme de toutes les classes pour le bien général [165]. La police intérieure, les fonctionnaires et les huissiers relevaient de l'avoyer; il convoquait les conseillers secrets [166], les bannerets, les bourgeois et les habitans : seul de tous les citoyens, il était exempté de monter la garde [167]. Les ordonnances statuaient qu'on ne punirait ni les conseils ni les actions funestes [168] des magistrats, parce qu'un esprit libre et serein est le meilleur moyen d'assurer le bonheur de la République, de sup-

[163] « Les bourgeois de la commune de Berne. » *Lettre de protection de l'avoyer et du conseil*, lundi de Pâques 1438.

[164] « Pour prendre soin de la ville. »

[165] Parce que chacun avait la parfaite certitude de pouvoir arriver à tous les emplois. Rien n'exerce une influence plus puissante sur le moral d'un peuple; aussi un écrivain plein de pénétration attribue-t-il l'élévation et la noblesse du caractère des Turcs, principalement à la circonstance que les qualités éminentes du corps et de l'esprit peuvent faire monter le dernier homme du peuple à la plus haute dignité, à côté du trône de l'Empereur. *Raicevich, Esame delle cagioni dell' ingrandimento e della decadenza dell' impero Ottomano*, ouvrage que j'ai pu consulter en manuscrit.

[166] Ils paraissent avoir remplacé le conseil secret.

[167] Il devait réprimer tous les désordres et les délits, et veiller à la concorde; le grand sautier exerçait la police en son nom.

[168] Le mot de la charte, *missfielen*, « qui déplaisaient, » paraît devoir signifier *missglückten*, « qui réussissaient mal. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

porter avec dignité les désastres et de les réparer. Des familles des grands propriétaires, fondateurs de la République, il ne restait que celles des Bubenberg et des d'Erlach [169]; à la tête de la première était Henri [170], qui tenait de ses pères la seigneurie de Spiez et d'une grande partie du Sibenthal [171]; Ulrich d'Erlach commandait ordinairement l'armée; ainsi que le héros de Laupen, il marchait au combat résolu de vaincre ou de mourir [172]. Comme les nobles, dignes des faveurs qu'ils ont reçues du hasard, estiment leurs égaux tous ceux qui le sont en mérite, mais non pas en fortune, les hommes que nous venons de nommer n'entretenaient pas seulement les relations les plus amicales avec les riches et puissans Ringoltingen, qui, à côté d'eux, s'étaient agrandis dans l'Oberland [173]; ils respectaient, dans la charge d'avoyer, Rodolphe Hofmeister, à peine bernois [174], revêtu long-temps de cette première magistrature; l'esprit de parti n'excluait pas [175] des

[169] On le voit par les discours prononcés en 1470 dans *Frikhard, Twingherrenstreit* (Guerre des seigneurs). = La famille d'Erlach existe encore; un de ses membres, volontairement éloigné du gouvernement actuel, où il aurait méritoirement obtenu les premières charges, porte avec dignité le poids de la gloire héritée de ses aïeux. C. M.

[170] Les ch. l'appellent souvent *Heinzmann*.

[171] Il était co-seigneur de Strætlingen (dont Pétermann de Krauchthal avait acquis l'autre moitié par mariage), de Rütingen, Zwiselberg, Schüpfen et Mannenberg. *Musée suisse*, IIIe a., 8e cahier, p. 753.

[172] *Testament d'Ulrich d'Erlach*, fait lorsqu'il entra en campagne (nous le citerons encore); dans la généalogie des d'Erlach.

[173] *Vidimus* de *Burkhard Calige*, protonotaire à Fribourg, relatif aux passages qui les concernent dans le livre des fondations d'Erlenbach, 1439; à la demande de Rodolphe de Ringoltingen.

[174] Il était réellement de Bienne.

[175] Un des hommes les plus loyaux et les plus intelligens, le trésorier Frænklin, était tanneur. V. n. 165.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

plus hautes magistratures des artisans d'un jugement sain et d'un cœur droit[176]. Grâce à cet esprit public, aucune occasion favorable, aucun talent utile à la patrie ne se perdait. Lorsque, à l'occasion de l'héritage de Tokenbourg, les sires de Brandis quittèrent peu à peu le pays, et que plusieurs nobles aspiraient à l'acquisition de leur château [177], la république acheta leurs domaines dans le Sibenthal [178]. Telle était la confiance des grands, que le sire Jean-Frédéric de Falkenstein crut ne pouvoir mieux assurer le sort de ses fils en bas âge, qu'en chargeant les Bernois de leur tutelle [179].

Berne était le centre d'une multitude de villes et de contrées qui, sans son appui, seraient devenues les victimes de seigneurs puissans et de désordres intérieurs ; avec d'autres villes et d'autres pays libres se formaient des alliances non moins utiles à la Confédération en général qu'à Berne même. La plus importante fut celle que Berne et Soleure, villes unies à perpétuité, con-

[176] Nous verrons en 1470 un boucher revêtu de la dignité d'avoyer.

[177] *Acte d'achat* de solide et sage Louis de *Diesbach* (fils de Nicolas, qui s'était enrichi dans le commerce des toileries), concernant l'honorable maison de *Brandis*, 1441. Il paraît toutefois que cet acte se rapportait plutôt à une transaction hypothécaire, ou qu'il ne déploya pas long-temps son effet.

[178] Erlenbach et Diemtigen, 1439; *Alex. de Wattewyl*, Msc. D'autres placent cet achat en 1448 (*Leu*), ce qui paraît être une méprise (*Stettler* ad 1448). La *chronique du Gessenay* indique 1439 pour Erlenbach, et 1448 pour Diemtigen.

[179] Ainsi, déjà en 1437 (*Ch. du comte Jean de Sulz*, Nicol.), les Bernois se présentent devant la cour de Rotwyl, comme chargés de disposer des domaines et des gens appartenant aux jeunes de Falkenstein. En 1439 l'avoyer accorde en leur nom l'investiture au chevalier Hemmann Offenbourg, comme subrogé aux Truchsess de Rheinfelden. *Brukner, Curiosités*, p. 2123.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

clurent pour vingt ans[180] avec Bâle; ces trois cités s'engagèrent à se défendre réciproquement jusqu'à quatre milles au-delà de leur territoire respectif. Quoique bien calculée pour les circonstances[181], cette mesure fut hautement désapprouvée par la noblesse allemande[182]: ses pères l'avaient accoutumée[183] à voir dans les Suisses des ennemis naturels, et de nouvelles espérances avaient ravivé ce sentiment lorsque la couronne impériale était rentrée dans la maison d'Autriche. En vain chercha-t-on à prouver aux Bâlois par la bulle d'or que cette ligue serait contraire aux lois fondamentales de l'Empire[184]: bien que l'auteur de la bulle d'or songeât probablement aux Suisses dans l'article qu'on citait[185], il l'avait rédigé de telle façon, dans son empressement, qu'une ville libre pouvait facilement l'éluder au moyen de quelques clauses[186]. C'est pourquoi Arnold de Rotberg, chevalier, bourgmestre de Bâle, jura l'alliance sur la place publique avec le conseil et les bourgeois,

[180] Jusqu'à Pâques 1461.

[181] *Acte d'alliance*, 2 mars 1441, dans *Tschudi*.

[182] *Wurstisen*, l. c. 395 et suiv., attribue ces sentimens à l'Autriche surtout.

[183] T. III, p. 240-313.

[184] Sans doute on se fondait sur le 15e chap. (*Senkenberg*, Recès, I, 69 et suiv.) « de conspiratoribus » où sont expressément défendues « colligationes *illicitæ*, in civitatibus et extra, et inter civitatem et civi- » tatem — insuper et confederationes et pacta. »

[185] T. III, p. 56, 58, 63. Il est à remarquer toutefois que le roi Henri « in curia solemni, » à Worms, en 1231, dénia aux villes impériales le droit de faire des alliances (Senkenberg, I, 13 et suiv.); mais cette loi, comme tant d'autres, ne fut pas exécutée.

[186] Premièrement, « illicitæ » supposait qu'il y en avait de licites. Une seconde clause semblait restreindre cette défense aux villes qui avaient des seigneurs; Bâle était une ville impériale. Troisièmement, on avait réservé des alliances pour le maintien de la paix du pays, etc.; voy. aussi cap. 16 « de Pfalburgeris. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et en fit dresser la charte, tandis que l'autre bourgmestre, Arnold de Bérenfels, chevalier aussi, reçut le même serment des magistrats et des bourgeois des deux villes [187].

Après le gouvernement insignifiant [188] auquel Hartmann de Mönchenstein ne fit que prêter son nom [189], le prince-abbé de Bâle, Jean de Fleckenstein rétablit les affaires de l'évêché par sa sagesse, son infatigable activité et ses relations importantes [190]; mais une attaque d'apoplexie l'emporta malheureusement trop tôt [191]. Le chapitre se divisa entre Frédéric Zu Rhein [192] et Burkhard de Rathsamhausen; les pères du concile déterminèrent celui-ci à se contenter de quelques bonnes prébendes [193]. Frédéric Zu Rhein, d'une ancienne et noble famille de Bâle [194], était meilleur prince que bon abbé : il négligea les fonctions ecclésiastiques [195], se montra ferme dans l'administration [196];

[187] *Wurstisen*, l. c.

[188] T. IV, 419. L'évêque de Mönchenstein habitait ordinairement la cure qu'il avait occupée comme chanoine; il y vivait avec un chapelain, un écolier, un domestique et une servante; de temps en temps il allait, pour son plaisir (« pro solatio »), à Fröschenek, près Muttenz, où il s'était bâti un petit château. *Beinheim* ap. *Nic. Gerung. chron. Epp. Basil.* in *Scriptt. min. rer. Bas.* t. I.

[189] Jean Thüring Mönch et Jean de Flachslanden. *Ib.*

[190] Les électeurs du Palatinat, de Mayence, de Cologne, et le margrave Bernard de Bade lui voulaient du bien (« multum illi favebant »); Louis seigneur de Lichtenberg était aussi pour lui; son propre frère s'était fait un nom parmi les chevaliers (« homo magnæ famæ »). *Ibid.*

[191] 9 décembre 1436.

[192] Ce nom s'écrit aussi « Ze Rhyne. »

[193] *Gérung*, l. c. *Wurstisen*, 343 et suiv.

[194] *Pierre Ochs, Hist. de Bâle*, I, 269, N. k; dès cette époque (1185) il est souvent mentionné.

[195] Il ne disait jamais la messe. *Gérung*, l. c.

[196] « Multum bene ordinatus in regimine, licet rigidus. » *Ibid.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mais malgré son activité et son amour de l'ordre[197], son gouvernement fut moins heureux que celui de son prédécesseur, à cause de la difficulté des temps. La ville de Bienne, qui jouissait de toutes les libertés conciliables avec la souveraineté de ce prince, renouvela son alliance avec Berne[198]. Berne avait décidé en faveur de la ville[199] un procès entre elle et les bourgeois externes concernant leurs rapports; elle avait abandonné à Fribourg[200] la décision d'un autre procès entre Bienne et la ville bernoise de Nidau; l'usage des saules au bord du lac en était l'objet; Berne voulait éviter de troubler la bonne harmonie même par une apparence de partialité. Non loin de là, dans le Val Saint-Imier, où se rencontrent la puissance spirituelle de l'évêque de Lausanne et la puissance temporelle de celui de Bâle[201], les limites des deux autorités furent rectifiées[202]; mais elles changèrent bientôt du côté de Bâle; l'obligation à laquelle l'évêque ne put guère se soustraire[203] de concourir à l'entretien du

[197] Il racheta et bâtit Kalenberg, et fortifia Goldenfels. *Ibid.*

[198] *Manuscrit de V. B. Tscharner, bailli d'Aubonne*, de vénérable mémoire, comme citoyen de Berne et du monde.

[199] *Sentence*, 2 juillet 1433, autorisant Bienne à imposer des contributions, la taille et des corvées à ses bourgeois héréditaires domiciliés dans le ressort de la Neuveville.

[200] *Sentence* de 1435. Les bourgeois de Nidau et de Bienne feront paître ensemble leurs troupeaux sur le pâturage commun et après les premières fleurs sur le Bruel; pour l'usage des forêts, les Bernois devront traiter les Biennois plus amicalement que jusqu'à ce jour.

[201] Il existe sur cela une *convention* du temps de *Pierre d'Oron*, évêque de Lausanne, 1313-1325, citée dans *Chron. Epp. Lausann.* (Msc. Moudon).

[202] « Par les prud'hommes. » *Ch.* 1441.

[203] Ce qu'il fit pourtant dès que cela lui fut possible; voy. ci-après à l'an 1448.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pape[204] le força de vendre à la ville de Bâle divers domaines situés à Liestal et ailleurs[205].

Dans ce temps là un fléau dont on n'avait pas entendu parler depuis plus de soixante ans fondit de la France sur l'Autriche antérieure et mit en émoi Bâle et plusieurs cantons de la Suisse. Nous avons vu qu'à la suite du premier grand ébranlement causé par les défaites des rois de France près de Crécy et de Poitiers, le sire de Coucy n'eut pas de peine à rassembler, après la guerre, ces bandes de 40,000 hommes avec lesquelles il vint jusqu'au pied des Alpes[206]. De pareilles entreprises ne réussirent pas moins à des gentilshommes inquiets, lorsque par la paix avec la Bourgogne et par les défaites des Anglais la France vit peu à peu arriver la fin de guerres encore plus funestes. Au commencement déjà de cette période malheureuse, après l'assassinat du duc d'Orléans, l'un des meilleurs généraux de l'époque, le comte Bernard d'Armagnac, plus tard connétable de France, forma, pour la protection de la maison d'Orléans, les bandes qu'il nomma de son nom *Armagnacs*[207]. Il tomba lui-même dans les mains de ses ennemis les Bourguignons, et lorsque le peuple de Paris força les prisons, son sang fut répandu par les rebelles avec celui du chancelier, des principaux magistrats, de plusieurs évêques et de quelques mille citoyens notables[208]. Les hordes des Armagnacs res-

[204] *Wurstisen*, 392, suiv. laisse entrevoir l'embarras dans lequel se trouva le parti de Félix V.

[205] En 1439; voy. *Brukner*, 1001. L'achat concernait un quart de la dîme de Liestal, le Fülisdorf, le fossé des Rütinen et quelques perceptions à Liestal.

[206] T. III, 205-217.

[207] *Art de vérifier les dates*, p. 735, l'an 1407.

[208] *Ibid.* 561, *a.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tèrent sous les ordres de son fils Jean. Tant que se prolongèrent simultanément les horreurs de la guerre civile et le fléau de la guerre étrangère, ils continuèrent leur métier en braves vivant de leur épée[209]. La paix avec la Bourgogne ayant rendu l'entretien de bandes si considérables inutile et onéreux au roi, elles cherchèrent elles-mêmes, où que ce fût, leur existence dans la force de leur bras, sans respect pour les lois et sans ménagement pour l'humanité. Le peuple donnait à ces aventuriers le nom d'*écorcheurs*[210]; les provinces tremblaient devant eux. Cessant d'obéir au comte d'Armagnac, ils désolèrent pendant bien des années, sans égard pour lui[211], les pays où le prétexte de ses guerres[212] les avait primitivement conduits[213], ainsi que beaucoup d'autres contrées.

Cette coutume d'enlever leurs biens aux bourgeois et aux paysans aisés, sans cause, sans guerre formelle, eut du succès en Allemagne et y excita l'envie et l'émulation des seigneurs et des chevaliers[214]. Ils la con-

[209] Les mœurs autorisaient cela; on le voit par ce que dit notre vieux *Tschachtlan* à l'occasion de l'expédition dans le pays de Sargans, 1440 : « Ils pillèrent là, comme font en pareil cas d'honnêtes compagnons. » Quant aux Armagnacs « diffusæ phalanges absque more, sine » lege, hostibus deteriores, impune per regnum vagantur. » *Germani Cabillionensis, vita Philippi Boni* : ap. *Ludewig*, reliq. Msc. XI, 68.

[210] *Protoc. munic. de Bâle*, 1439, dans *Brukner*, 447. « Estorcheræ. » *Germanus*, l. c. « *Écorcheurs.* » *Olivier de la Marche*, I.

[211] Il fit la paix avec le roi, 1448. *Art de vérifier les dates*, 736.

[212] Avec la maison de Foix.

[213] Encore en 1451, les ambassadeurs de l'Empereur craignaient dans le Roussillon « periculum Armegkcensium, qui confraternitas bellatorum sunt. » *Nic. Lanckmanni de Valkenstayn, hist. desponsationis Frid. III*, ap. *Petz, S. R. Austr.*, II.

[214] *Histoire de ce qui s'est passé jour par jour dans la guerre des Armagnacs* (« Armengecken »), dans *Schilter* sur Königshofen, p. 913 :

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sidéraient comme le véritable moyen de dompter, par la pauvreté, les classes inférieures qui s'élevaient, et de les faire rentrer dans le sentiment de leur néant, afin de pouvoir ensuite les gouverner plus commodément comme serfs. Mais quelque orgueil qu'ils déployassent sous leurs vêtemens et leurs cuirasses à la française [215], ils n'en étaient pas moins malheureux en réalité. A peine quelques-uns eurent-ils, non loin de Bâle, exercé le brigandage contre des ecclésiastiques anglais, que les bourgeois attaquèrent Neuenstein et Biedertan avec tant de vigueur et de hardiesse que, si les nobles n'avaient pas relâché instantanément les prisonniers et remboursé les frais, leurs châteaux auraient été ruinés [216].

De pareils actes d'audace populaire engagèrent quelques gentilshommes à conduire dans ces contrées les véritables maîtres de leur art. L'honneur de cette idée appartient à un vieux seigneur, le comte Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, qui vivait continuellement en dissension avec Strasbourg et d'autres villes de l'Alsace [217]. Pour la mettre à exécution, il s'unit

« On les vante maintenant et on les appelle bons et accomplis chevaliers; mais il arrive aussi qu'on les livre au supplice et leur donne le nom de brigands et d'écorcheurs. »

[215] *Ibid.*, 914 : « Les Allemands ont adopté depuis quelques années les mœurs françaises; ils s'enorgueillissent de porter des cuirasses françaises et de s'habiller à la française; quelques-uns sont même devenus bien étrangement français. »

[216] *Wurstisen*, l. c., 359 : 15 avril 1439; le pape Eugène IV avait en outre abandonné ces Anglais à leurs ennemis.

[217] *La guerre des Armagnacs (Der Armengecken Krieg)*, autre relation qui se trouve également dans *Schilter*, l. c. p. 1000 : « Comme l'évêque Guillaume cherchait sans cesse les moyens de faire du mal à la ville de Strasbourg » (parce que les bourgeois l'avaient autrefois mis en prison dans le Pfennigthurm) etc.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avec un chevalier lorrain tout aussi turbulent, Jean de Vinstingen [218], seigneur des passages de l'Autriche occidentale. Les Armagnacs, prêts à tout ce qui rentrait dans leurs habitudes, avaient déjà tenté, l'année précédente, de chercher un plus riche butin dans des pays qu'ils n'avaient pas encore visités. Quoique Amédée de Savoie fût par sa mère frère du comte d'Armagnac [219], ils l'avaient menacé dans la Bresse, qui lui appartenait. Saisi de frayeur, il avait non-seulement armé ses sujets, mais encore obtenu de la ville de Berne un secours si considérable, que cette résistance, jointe aux difficultés locales, avait déterminé les hordes à ne pas avancer [220]. Vinstingen les introduisit dans les montagnes qui séparent la Lorraine et l'Alsace. Douze mille cavaliers, dont la moitié environ parfaitement armés et cuirassés [221], passèrent si rapidement, une nuit d'hiver [222], la montagne derrière Zabern [223], que le sire Louis de Lichtenberg n'eut que le temps de rassembler la population en armes dans la plaine près de Steinberg. Elle fut dispersée sans peine. Afin de faire marcher la terreur devant eux, les Armagnacs rôtirent à demi un paysan prisonnier, puis ils le chassèrent au

[218] *Ibid.* et dans la relation citée n. 214 : « La première fois que ces » méchantes hordes françaises entrèrent en Lorraine, le sire de Vinstin- » gen et d'autres Allemands allèrent vers eux et leur donnèrent des » guides et des espions. »

[219] Bona de Berry, sa mère, avait épousé, après la mort d'Amédée VII de Savoie, le comte Bernard d'Armagnac. *Art de vérifier les dates*, 735.

[220] *Tschachtlan*, 1439 : Deux jeunes seigneurs de Savoie viennent remercier Berne du secours donné contre les écorcheurs.

[221] Cinq ou six mille étaient « bien et loyalement » cuirassés. *Protoc. munic. de Bâle.*

[222] Mercredi après S. Matthieu, relation n. 214.

[223] Par Zabersteige. *Ibid.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

milieu des plus atroces douleurs [224]. Le matin suivant, ils se levèrent de bonne heure, descendirent le Kochersberg, arrivèrent devant Strasbourg, exigèrent des contributions de guerre, battirent, grâce à un stratagème, les bourgeois qui firent en désordre une sortie, et se répandirent si rapidement dans toutes les contrées environnantes, qu'il fut impossible de se réunir contre eux. Ils se livrèrent au pillage sans résistance pendant trois semaines [225], et brûlèrent cent dix villages; ils abattaient la tête à qui ne pouvait rien leur donner [226]; la religion ne protégeait ni prêtres, ni ostensoirs, ni calices; leurs passions effrénées violentaient hommes et femmes, vierges et enfans [227]; ils emmenèrent sur leurs chevaux six cents belles femmes. Le fléau avait atteint son terme, que les grands délibéraient encore sur les moyens de le détourner [228]. Bâle avait à redouter la multitude d'étrangers attirés par le concile [229]. Le dan-

[224] Tout couvert de vessies. Relation n. 217.

[225] Le seul comte palatin Louis envoya 300 chevaux à Rossheim. *Ibid.*

[226] *Protoc. munic. de Bâle.*

[227] *Ib.* et les deux relations n. 214 et 217.

[228] On le voit par la *Lettre de la ville de Bâle au maître* (c'était Nicolas Melbrey, n. 217) *et au conseil de Strasbourg;* 4e férie avant Oculi, dans *Schilter,* l. c. 980 et suiv.

[229] « C'est pourquoi nous croyons devoir garder nos gens auprès de » nous. » = Un manuscrit contemporain, cité par *P. Ochs, Hist. de Bâle* (*Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*) Bâle 1819, t. III, p. 272, allègue un autre motif encore que celui qu'indique Muller, mais qui s'accorde fort bien avec ce qu'il vient de dire dans son récit : « Les » nobles du pays auraient désiré que les Bâlois sortissent de leurs murs » pour chasser du Sundgau les Welsches (Français, parce qu'ils ve- » naient de France), appelés *écorcheurs.* Mais les Bâlois trouvaient que » la noblesse ne traitait pas les Welsches en ennemis, car elle leur per- » mettait de manger et de boire, d'acheter et de vendre dans ses châ- » teaux. C'est pourquoi les Bâlois restèrent dans leur ville. » — Pour faire mieux comprendre la cruauté des Armagnacs, *Ochs*, p. 276, cite le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ger croissant, les Armagnacs n'étant plus qu'à une journée de marche de la ville[230], elle s'adressa aux Suisses, auxquels aucune alliance ne la liait encore[231], et chez qui la guerre civile entre Zurich et Schwyz était près d'éclater. Les Confédérés répondirent et s'armèrent[232] avec une ardeur si dévouée que les alliances subséquentes furent probablement le fruit de la confiance que cette conduite inspira aux Bâlois[233]. Cependant les Armagnacs, chargés des dépouilles de toute l'Alsace, se hâtèrent d'aller en Bourgogne. Le maréchal de Bourgogne, comte Jean de Fribourg-Neuchâtel, était vieux et n'avait plus l'usage de ses pieds[234]; mais alors aussi l'on sentit l'avantage du gouvernement bien organisé par lequel le duc Philippe se distinguait de tous les princes de son époque. Un jeune chevalier[235],

passage suivant de Brantôme sur l'infanterie française de ce temps : « Il » y avait de bons hommes, mais la plupart de sac et de corde, mé» chans garnemens, échappés de la justice, et surtout force marqués de » la fleur-de-lys sur l'épaule, ésorillés, et qui cachaient leurs oreilles, » à dire vrai, par de longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour » cette raison que pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis. » Les Armagnacs étaient toutefois observateurs scrupuleux des jeûnes. *Königshoven*, p. 1018 et 1019, rapporte qu'ils mangeaient alors des noix, des fèves et des harengs. Ils payaient un hareng de 4 à 6 fennings; ils acceptaient des harengs pour la rançon des prisonniers; un jour ils enlevèrent un troupeau de moutons et le rendirent moyennant un hareng pour chaque mouton. C. M.

230 Près de Dammerkirch et dans les villages autour d'Altkirch. *Protoc. munic. de Bâle.*

231 L'alliance susmentionnée fut conclue deux ans plus tard.

232 « Ils promirent de nous secourir avec toutes leurs forces, prépa» rèrent leurs chariots et les autres choses, et mirent tous leurs gens » sur pied. » *Protoc. munic. de Bâle.*

233 « Nous ne devons ni ne voulons l'oublier jamais. » *Ib.*

234 « Déjà vieil et travaillé de goutte. » *Olivier de la Marche*, l. I.

235 Agé de 25 ans.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Thiébaut, seigneur de Neuchâtel en Bourgogne et de Blamont, sans apparence et sans force corporelle [236], mais homme de sens et d'exécution, défendit intrépidement l'entrée du pays [237], tandis que le sage et vaillant prince d'Orange [238] et d'autres grands réunissaient les milices. Les hordes jugèrent prudent d'opérer leur retraite; mais les Alsaciens voulurent la leur couper sur le territoire de Lüzelstein ; les Armagnacs forcèrent le passage [239]. Ils retournèrent paisiblement en France et laissèrent les frontières de la Confédération en repos pendant cinq ans.

Il nous reste à exposer les rapports des Confédérés avec l'Empire germanique et l'Autriche antérieure, dont l'empereur Frédéric était le souverain.

Dans ce siècle de transition du droit du plus fort à l'administration régulière de la justice, l'habitude du premier et l'imperfection du second confondaient dans la plupart des affaires ces deux élémens. Outre le tribunal impérial de Rothwyl, il y avait beaucoup de cours de justice libres et peu connues [240], présidées par des

[236] « De sa personne il n'était d'apparence, et de force corporelle, » que peu de chose. » *O. de la Marche.*

[237] « Cet homme de sens et d'exécution fut celui qui plus grande ré- » sistance fit à l'encontre des écorcheurs. » *Id.* Peut-être est-ce lui que regarde ce passage de *Germanus :* « Ad Hiberniam (serait-ce Zabern?) » Burgundionum consident legiones; ab his præoccupati hostes, » etc. Du moins il facilita ce résultat.

[238] « Moult sage chevalier et homme de grand fait. » *O. de la Marche.*

[239] La relation n. 217, dit qu'ils perdirent 2000 hommes et les comtes et seigneurs 1400, mais que les Armagnacs restèrent néanmoins maîtres du champ de bataille. On peut conclure avec vraisemblance du passage de *Germanus,* n. 237, qu'il y eut en effet une rencontre où les Armagnacs perdirent beaucoup de monde.

[240] Le *Compromis entre les Badois et Léonard Riser d'Ulm* (jeudi après

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

comtes qui n'avaient ni l'autorité ni l'habileté nécessaires pour faire respecter leurs sentences. Ils renvoyaient alors les parties à des seigneurs puissans [241], qui souvent n'acceptaient pas le procès ou le conduisaient au gré de leurs vues personnelles.

Le landammann Ulrich Hæch d'Appenzell, homme puissant parmi le peuple, était en procès avec un paysan, Ulrich Himmeli. Ordinairement les inférieurs en rang se croient victimes de la partialité : cet Appenzellois, persuadé qu'il n'avait pas obtenu justice des tribunaux de son pays, porta sa cause devant le siége du comte de Sulz, juge impérial de Rothwyl, qui cita la partie adverse. Appenzell, et, à sa demande, les Confédérés prouvèrent au juge impérial que, d'après leurs franchises [242], cette affaire, dont les circonstances nous sont inconnues, ressortissait à leurs tribunaux ordinaires. Himmeli en fut courroucé, et s'unit avec un certain Jean Muller d'Usshofen pour se venger lui-même. Le landammann Hæch habitait le hameau de Gmünd sur le chemin de Tüffen dans la vallée qu'arrose la Sitter. Un jour qu'il se rendait à la forêt, ils l'assassinèrent [243]. Ils quittèrent aussitôt le pays, formèrent une bande avec des mauvais sujets et attaquèrent les Confédérés, Appenzell et Saint-Gall. La cour de Rothwyl les mit en vain au ban [244]. Le chevalier Guy d'Isenbourg

Pentecôte 1436 dans *Tschudi*) mentionne les cours libres de Folmenstein et Holenhorn. La première était dans le comté de Mark en Westphalie.

241 Dans le cas cité, il y eut renvoi au chevalier Jean Rych de Rychenstein, puis au margrave Guillaume, enfin aux Confédérés.

242 Selon *Bischofberger*, *chronique d'Appenzell*, 106, ils avaient reçu en 1436 de l'empereur Sigismond la juridiction criminelle.

243 *Tschudi*, II, 264, 301, 302. Le meurtre fut commis en 1437.

244 Vendredi après l'Exaltation de la croix en automne 1438.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et Jean de Rechberg de Hohenrechberg[245], hommes plus turbulens que braves[246], pour qui toute mauvaise querelle avait de l'attrait et qui regardaient comme légitime le mal qu'on pouvait faire aux paysans suisses[247], se chargèrent de la cause de Himmeli. Celui-ci représenta dans le même temps au tribunal provincial de Nüremberg que, n'ayant pu obtenir justice, ni dans sa patrie, ni à la cour impériale, il s'était fait justice lui-même, poussé par la nécessité, et que maintenant il se voyait exposé aux persécutions des premiers auteurs de ce malheur. Les Appenzellois refusèrent d'obéir à la nouvelle citation du tribunal provincial pour un différend définitivement jugé par la cour impériale. Si leur adversaire fut mis au ban par le premier de ces tribunaux, ils le furent, eux et les Confédérés, par le second; aussi dans ces contrées le commerce et les communications furent-ils journellement troublés par des actes de violence, à une époque où des dissensions intérieures affaiblissaient déjà la considération de la Suisse.

Pendant ces troubles et d'autres plus fâcheux encore, les trois partis[248] des chevaliers souabes[249] du

[245] Le second est impliqué dans une méchante affaire, n. 127.

[246] « Leur naturel les portait à prendre en main de mauvaises causes; » en venait-on à un combat, leur gloire consistait à peu près à s'esquiver » de bonne heure. » *Tschudi* II, 264. Je ne sais si la haine nationale a été injuste; mais nous verrons souvent Rechberg à la tête des troupes, et quand il fuit ce n'est presque jamais sans raison.

[247] « Par jalousie des Confédérés, ils prirent fait et cause pour ces » garnemens. » *Ibid.* 302.

[248] Nom alors usité au lieu de canton.

[249] *Acte d'association des trois partis dans l'Allgau, le Hégau et sur le Danube*, en 1413; voy. *Burgermeister, Archiv. des Chev. d'Emp.* p. 27.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bouclier de Saint-George [250], donnèrent une nouvelle force à leur juste [251] et utile alliance, en s'unissant d'un côté avec Schaffhouse [252] et d'autres villes situées sur le Rhin et le lac de Constance [253], de l'autre avec Louis et Ulrich comtes de Wurtemberg [254]. La prospérité croissante des villes et des pays n'avait presque nulle part détruit la noblesse, mais l'avait forcée de se soumettre aux lois. Ce péril, qui lui paraissait menacer son existence, l'avait dès long-temps [255] engagée à tenter des essais imparfaits d'alliances semblables à celles qui lui rendaient redoutables les classes inférieures de la société. Le danger qu'elle courut dans la grande guerre appenzelloise l'obligea à consolider ses ligues et à les mieux organiser [256]. Ces diverses confédérations pouvaient concourir au maintien de la paix et de l'ordre en établissant l'équilibre des forces; mais des hommes passionnés placés à leur tête pouvaient amener entre elles des conflits plus graves que les

[250] *Ligue* de 457 comtes, seigneurs, chevaliers et écuyers de Souabe, *pour porter la bannière de St.-George*, 1392, dans *Burgermeister, Archives des Chevaliers d'Empire;* Ulm, 1721, p. 39.

[251] *Ch. de l'empereur Sigismond,* Nuremberg, dim. avant l'Exaltation de la croix, 1422 : « La chevalerie peut et doit s'unir et se liguer en» tr'elle, *afin de conserver ses droits et l'égalité.* »

[252] Même avant le *traité accessoire de la chevalerie avec le Wurtemberg*, Stuttgard, mercredi après Oculi 1438, dans *Du Mont, Corps diplomatique*, t. III, p. I, p. 47. J'ignore pourquoi Schaffhouse ne consentit pas que le Würtemberg fût réservé dans son alliance; la cause en fut sans doute dans les intérêts privés d'une puissante famille de la bourgeoisie.

[253] Buchhorn, Radolfzelle, Ueberlingen, Diessenhofen.

[254] La *ch.* Stuttg. Ascens. 1437, est dans *Burgermeister,* l. c. 32.

[255] T. III, 241, 242.

[256] Voy. dans *Burgermeister,* I, 6, 12, 21, les *alliances des seigneurs et chevaliers*, formées contre les Appenzellois dans les années 1407 et suivantes.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

guerres particulières, et des résultats terribles pour les contemporains, funestes à la postérité. Elles ont fait beaucoup de bien et beaucoup de mal jusqu'au moment où d'autres révolutions ont imprimé une autre direction aux affaires du monde[257].

Dans l'affaire de Himmeli, la chevalerie suppléa au manque d'autorité de la justice. On assembla une diète à Schaffhouse; le chevalier Frischhanns de Bodman, capitaine de la ligue du Hégau, et cinq membres de celle-ci, qui s'adjoignirent Thüring de Hallwyl, négocièrent la paix, confirmèrent les jugemens des Appenzellois et obtinrent qu'on s'en remît pour tout le reste à la décision sommaire du chevalier Guillaume de Grünenberg[258].

Non loin de Schaffhouse, au-delà du Rhin, sur la montagne dont ce fleuve ébranle le pied depuis des milliers d'années[259] par sa chute écumeuse, s'élève le

[257] La formation des grandes monarchies, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle.

[258] La *ch.*, Schaffh. jeudi après la St.-Barthél. 1440, est dans *Tschudi*, II, 302.

[259] On a prétendu dernièrement que cette chute du Rhin pouvait être le résultat d'un grand éboulement arrivé il y a peut-être quinze siècles. Si les rochers qui le forment n'avaient pas fait primitivement partie du sol, le Rhin les aurait dès long-temps entraînés ou précipités dans son gouffre. L'opinion que nous venons de rapporter se fonde sur le silence des anciens; mais d'après cet argument, le lac de Genève serait aussi de nouvelle formation (t. I, p. 13), et avant Pyrrhus Rome n'aurait pas possédé l'empire d'une grande partie de l'Italie (Manso, dans le 53e vol. de la *Nouv. Bibl. des belles-lettres;* Leipzig). Le hasard a caché aux anciens beaucoup de grandes choses et leur a fait faire des découvertes auxquelles on ne se serait pas attendu. =Le docteur *Ebel* attribue la gorge de Lauffen à l'action des courans de la mer; fondé sur des faits historiques, il la croit antérieure à l'époque où les Romains occupèrent l'Helvétie. Voy. *Manuel du voyageur en Suisse*, Art. Schaffhouse. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vieux château de Lauffen. Ce manoir, le castel du Wörd, qui contemple avec sécurité les terreurs voisines de ces flots subitement calmés, les collines couronnées de pampre de l'autre rive, et un grand nombre de beaux domaines situés sur les hauteurs et au milieu des forêts jusque dans la fertile vallée du Klekgau, appartenaient aux sires de Fulach, une des plus anciennes familles du pays et qui avait vu naître la ville[260]. Le chef de cette maison, le chevalier et bourgmestre Conrad de Fulach, avait six fils; quelques-uns de ses domaines furent cédés au couvent de Tous-les-Saints[261]; Lauffen passa au second fils. Celui-ci mourut de bonne heure; les fils qu'à son tour il laissa[262] entrèrent en possession de cette seigneurie[263]. La propriété du fief donna lieu à une querelle dont l'histoire n'a pas conservé les détails. Les nobles de l'Autriche antérieure, au nom de leur duc, assiégèrent le château, qui fut peut-être surpris[264] et ne put tenir, faute de vivres et de munitions. Comme sa situation ne per-

[260] Les deux villages de leur nom étaient très-voisins de la ville (*Ruger, Chron. schafft.*); non loin de là se voyait un castel dont le souvenir subsiste encore dans le nom de *Fulenbürglein*.

[261] Le castel de Wörd, Neuhausen, Hofstetten. *Laurent Waldkirch, Hist. de la ville de Schafft.*, à l'an 1429.

[262] Conrad et Jean.

[263] L'histoire qui suit est racontée par *Rüger, Waldkirch, Rahn*, à l'an 1441. Je ne révoque pas en doute les faits, mais la date. Il ne paraît pas que le duc Albert ait formé en 1441 quelque entreprise dans cette contrée, comme il faudrait le conclure de la narration de ces écrivains; cette date ne s'accorde d'ailleurs point avec les autres. Voy. l. IV, chap. VI.

[264] Les sires de Thengen, seigneurs d'Églisau, selon la *ch.* n. 258, possédaient l'arrière-fief de ce château. Il n'était pas difficile de rassembler à Églisau, sous quelque prétexte, des troupes pour exécuter une surprise.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mettait pas de le cerner et que le bruit de la cascade empêchait d'entendre le mouvement des broussailles qui couvraient la colline escarpée, toute la garnison, à l'exception d'un seul homme, quitta de nuit le château, à l'aide de cordes. Elle échappa ; le soldat resté dans le fort et que l'on croyait chargé de porter la parole pour tous, négocia les conditions de la reddition et sauva beaucoup de choses [265]. Les ennemis, étonnés de le voir sortir seul, respectèrent son courage et leur parole, et placèrent un bailli dans le château. Quelque temps après [266] les de Fulach réunirent parmi les bourgeois de Schaffhouse une troupe d'hommes d'exécution [267], et comme ils connaissaient mieux que personne la singulière situation du château, ils l'escaladèrent de nuit et firent passer le bailli et son fils du sommeil à la mort [268]. Par suite de cet événement et de quelques autres, la ville de Schaffhouse, qui même depuis son émancipation [269] avait été favorable à l'Autriche et à la noblesse, commença d'incliner pour les Confédérés.

Winterthur et Rapperschwyl, villes les plus importantes que le duc aspirait à recouvrer dans cette contrée, eurent à se louer de ses égards, et plus d'une fois de petits incidens fortifièrent leur aversion pour les Suisses. Quoique le roi Sigismond eût inféodé Winterthur à l'Empire (1417), après sa mort cette ville reconnut volontiers ses anciens seigneurs [270] dans les

[265] Autrement le château aurait été pillé.

[266] Probablement pas avant 1450 ou 52.

[267] Il ne paraît pas que la communauté de la ville ait pris part à la chose.

[268] *Jean Schoop*, mon grand-père, Extrait de la chron. msc. de *Rahn*. Le bailli s'appelait Hagenbuch.

[269] Voy. t. IV, p. 203 et 204.

[270] Voy. les détails dans le chap. suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

descendans de Rodolphe de Habsbourg, à qui elle était redevable de ses franchises[271]. Vers cette époque on constitua son gouvernement municipal; elle eut un avoyer, un petit conseil de douze membres, un grand conseil de quarante, un juge de la ville et des assesseurs[272]. Les rapports de Rapperschwyl avec l'Empire étaient les mêmes; l'Empereur autrichien lui facilita le rétablissement de l'ancienne constitution nécessaire à sa sûreté. Les guerres faites par un peuple, inspirant un intérêt général, laissent une impression plus profonde; aussi les Glaronnais ressentaient-ils encore avec la première vivacité la douleur d'avoir perdu, cinquante-trois ans auparavant, leur bannière cantonale, non dans une bataille, mais dans le massacre nocturne de Wésen[273]. Chaque fois qu'un d'entre eux faisait ses dévotions dans l'église de Rapperschwyl, où elle était suspendue, il en sortait le cœur navré. A la fin, de concert avec les Schwyzois, leurs meilleurs amis, ils réclamèrent l'intercession des Confédérés[274] auprès des bourgeois de Rapperschwyl. Ceux-ci n'eurent aucun égard à cette démarche. Dès-lors, les Glaronnais se montrèrent si hostiles envers eux et même si menaçans, que Rapperschwyl en porta plainte auprès des Confédérés. Ses délégués revinrent sans message officiel[275], mais ils rapportèrent l'observation faite en par-

[271] 1264, à l'occasion du t. II, 80, 81.

[272] Chronique de *Laurent Bossart*, dans *J. K. Füsslin, Géogr. de la Conféd.* t. I. Il rapporte l'événement à l'an 1436; à la bonne heure; mais *Leu* se trompe de date (art. Winterthur) en fixant à l'an 1439 l'hommage rendu par Winterthur à l'empereur Frédéric.

[273] T. III, 290 et suiv.

[274] *Tschudi*, II, 327. Cela eut lieu en 1441.

[275] « Ils ne voulurent pas leur donner de réponse. » *Hüpli.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ticulier par des hommes considérés, qu'il n'y avait pas de bon voisinage possible sans la restitution de la bannière, sacrifice d'autant moins pénible pour eux que ce monument rappelait le souvenir d'une infidélité, non d'un exploit[276].

Abandonnées à elles-mêmes, ces villes rentrèrent sans difficulté sous la domination de l'Autriche; la situation de l'Argovie, soumise aux Confédérés, était beaucoup plus compliquée. Tant que l'Empereur Sigismond vécut, les villes argoviennes s'attachèrent à ce prince, qui désirait qu'elles fussent libres sous la protection des Confédérés, et qui, à leur demande, probablement sans consulter leurs protecteurs, avait fait dans leur constitution des changemens commandés par les circonstances[277]. Il s'enquérait avec une sollicitude paternelle de tous les petits événemens qui pouvaient modifier[278] les relations de ces villes, ses élèves, dont il avait à cœur l'agrandissement[279]. Aussi les protecteurs les traitèrent-ils en amis[280]; ils plaçaient au-dessus

[276] Ils la rendirent.

[277] L'avoyer et le conseil de Soursée reçurent la liberté (si ce n'est pas abuser du mot *liberté*) de juger des causes capitales au sein du Conseil; auparavant ils ne pouvaient le faire qu'en présence de la commune, 1431. *Protoc. munic. de Lucerne*, cité par *Balthasar, Curiosités*, t. III. A une époque de discorde civile, surtout quand il y a danger venant du dehors, une pareille mesure peut être *excusée*, comme la suspension de l'acte d'*habeas corpus* en Angleterre.

[278] P. e. les paysans lucernois avaient effacé dans leur hôtel-de-ville les armoiries de Soursée. Voy. le paternel *Entretien de l'Empereur* avec leurs députés, l. c.

[279] « Afin qu'ils restent plus volontiers auprès de l'Empire. » *Protoc. de Luc.* l. c.

[280] La ville de Lucerne aux « honorables, sages, particulièrement fi- » dèles et bons amis » de Soursée. *Confirmation de leur arrondissement de*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de leurs portes, à côté des armes de l'Empire et des leurs, celles de la ville soumise[281]. Du reste, les étrangers respectaient également les Confédérés comme seigneurs du pays, même quand ils croyaient avoir à se plaindre de leur administration[282]. A leur tour, les Suisses ne manquaient pas de respecter et de protéger même les fondations de la famille de Habsbourg[283].

Le roi Albert II, successeur de Sigismond, se trouva dans la triple nécessité de défendre, en Bohême sa couronne et l'ordre public, en Hongrie les frontières de la chrétienté, menacées par les armes redoutables du sultan Morad (Amurat), et dans l'Empire germanique la paix et l'administration de la justice[284]; il fut donc trop occupé pendant la courte durée de son règne* pour tenter, par des moyens efficaces, de rétablir dans l'Autriche antérieure l'autorité de son cousin du Tyrol. De grandes espérances étaient descendues avec lui dans la tombe : sans avoir les qualités les plus bril-

paix, 1420, dans *Balthasar*, l. c. = Ces relations avaient bien changé avant 1798. D. L. H.

281 Peint par Jean Fuchs « avec un beau champ et de belles raies. » *Arrêté du Conseil de Lucerne*, 1531, l. c.

282 *Missive de Jean Guillaume de Fridingen à Crayen* aux cantons souverains à Bade, au sujet de l'héritage et du bien de son cousin Guillaume Gessler, savoir : les bailliages de Mouri et de Hermatschwyl, les dîmes d'Allikon, les redevances et les contributions de Meyenberg et de Reichensée; Vérène 1440, dans *Tschudi*, II, 303.

283 *Missive de Berne à Rodolphe Netstaler, bailli de Bade*, l'invitant à continuer d'aider dans l'administration de leurs intérêts les vénérables, chères et dévotes dames religieuses à Königsfelden; 22 fév. 1441. *Ibid.* 325.

284 Ce fut lui qui divisa l'empire en quatre cercles. *Du Mont*, t. III, p. I, p. 41.

* Appelé au trône le 18 mars 1438, il mourut de la dyssenterie le 27 octobre 1439. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lantes d'un monarque, il possédait les vertus essentielles d'un bon prince; la persuasion où l'on était de ses bonnes intentions, et sa dignité tempérée par sa clémence[285] inspiraient de la confiance et de l'amour[286]; il maintint avec fermeté la base de la vie civile, l'ordre[287]; les grands avaient relevé trop fièrement la tête sous la pieuse administration de son frère et pendant sa propre minorité; il les fit rentrer dans les bornes; autant il protégea puissamment l'Église contre les Hussites, autant il sut tenir dans sa dépendance[288] le principal évêque de ses États héréditaires, et au moyen de visitations il rappela les moines à leurs devoirs[289]. Il ne combattit pas toujours avec succès, car il eut à combattre des opinions; mais, le premier dans les batailles[290], il se montra partout brave chevalier et fit revivre la gloire des armes autrichiennes[291].

Frédéric III d'Autriche, fils du duc Ernest, petit-

[285] « Facies terrifica, superiori labro intonso, sed mitium morum (*Vit. Arenpeck, Chron. Aust., Pez Aust.*, II) et humilem se omnibus exhibuit. » *Ibid.*, mais dans un autre passage.

[286] Chacun « eum cordialiter diligebat » (*Ibid.*) Il fut élu à cause de sa loyauté et de sa piété (*Hüpli*); et son élection causa « magnum gaudium » toti mundo. » *Chron. Mellicense; Pez Austr.*, I.

[287] *Haselbach* vanta au concile principalement sa constance, et le compara à un carré. Il jura qu'il n'avait jamais connu d'autre femme que la sienne. *Denis, Catal. Vindobon.* vol. II, p. III.

[288] Il laissa l'évêque de Passau, Bernard Laiminger, courir après lui, dans un voyage pendant 27 semaines, sans lui accorder la paix. *Chron. Osterhovense* dans *P. A. Rauch, Script. r. Austr.*, I.

[289] *Senatorium* de l'*abbé Martin de Schotten*, à Vienne (*Pez, Austr.*, II). On ne peut lui faire aucun reproche de ce que ses intentions ont été méconnues et de ce qu'on a quelquefois chargé de la surveillance des hommes qui auraient dû être surveillés. *Msc. de Vienne* dans *Denis*, l. c.

[290] *Ibid.* et *Hüpli.*

[291] « Auparavant on ne faisait pas grand cas des Autrichiens dans » les guerres. » *Hüpli.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fils de Léopold tué à Sempach, n'avait pas encore accompli sa vingt-cinquième année, lorsque, après la mort inattendue et prématurée d'Albert, il fut porté au trône de l'Empire germanique [292]. Il naquit au feu roi, cinq mois après sa mort, un fils, Ladislas [293]. Albert, frère de Frédéric, était de trois ans plus jeune que lui [294]. Sigismond, duc de l'Autriche antérieure, n'avait que quatorze ans [295]. L'autorité de ce jeune prince se confondit donc à plus d'un titre avec celle du monarque auquel venait d'échoir la couronne impériale.

On raconte que le duc Ernest, afin de connaître les inclinations de ses deux fils aînés, encore enfans, fit répandre devant eux une grande quantité d'or et d'argent, que Frédéric ramassa les pièces avec ardeur, Albert avec indifférence ; que le premier les conserva soigneusement, le second les prodigua presque aussitôt [296]. Leurs caractères différaient du tout au tout : Albert semblait appartenir au temps de l'ancienne chevalerie, dont il avait la bravoure, la franchise, l'amour du plaisir et l'insouciance; Frédéric, en toutes choses, portait un regard calme et qu'aucune passion ne troublait [297] sur l'essentiel et sur l'avenir. Dès sa jeu-

[292] Né le 23 déc. 1415, élu le 2 févr. 1440. *Zurlauben, Tables généal.*

[293] Le père mourut le 27 oct. 1439; le fils naquit le 22 févr. 1440. = Il succéda à son père en Hongrie, en Bohème et en Autriche. C. M.

[294] Né en 1418. *Zurlauben.*

[295] Né en 1427. *Ibid.*

[296] *Fel. Fabri, Hist. Suev.* l. I, p. 62 (*Goldast, Scr. r. Suev.* Ulm 1721).

[297] « Vir quietus; » (*Carthus. Gemniceusis*, Chr. Alberti II; *Pez Austr.*, II); « animo tranquillo; » *Vit. Arenpeck.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

nesse il mit sa confiance en Dieu [298], et, comme s'il eût prévu qu'il règnerait plus long-temps que les autres empereurs d'Allemagne [299] et survivrait à tous ses ennemis [300], inébranlable au milieu des plus violens orages [301] il espérait tout du temps. A sa haute stature royale [302] il unissait la gravité [303] et la bienveillance [304]; on croyait observer en lui quelque chose d'impénétrable [305]. Il se levait de grand matin pour faire sa prière; il entendait la messe à genoux, ensuite il tenait son conseil, et, quand il avait expédié avec un dévouement infatigable les affaires de l'État [306], il cherchait dans son jardin une innocente récréation au milieu de ses plantes chéries [307]; il n'ai-

[298] « Dès sa jeunesse dévot et pieux; aussi se rend-il au saint Sépulcre. » *Bullinger*, l. X.

[299] Jusque dans sa 78e année, pendant près de 54 ans.

[300] Son frère avec lequel il fut en guerre; George Podyebrad; Matthias Hunyad; Charles de Bourgogne. *Fugger, Miroir d'honneur*, 1080.

[301] « Quasi nihil curabat. » *Arenpeck.*

[302] « Species imperatore digna. » *Id.*

[303] « C'était un seigneur sérieux. » *Hûpli.*

[304] « D'un visage serein et aimable. » *Fugger*, 1079. Le *Diarium* de *Jean Tichtel* (*Rauch*, l. c. II, 535 et suiv.) nous donne une idée de sa manière d'être avec les savans : « Porrexit manum Imperator, cum accessissem suam Majestatem, et cum abscessissem, tenendo fortiter manum meam et conquatiendo. »

[305] Remarque faite par les Français dans *Fugger*, 1079, *b.* = Un historien suisse tout moderne reproduit ce trait avec plus de force encore; parlant des premiers temps du règne de Frédéric III, il dit : « Par les » lenteurs de sa circonspection, voisine d'une inaction paresseuse, par » la prudence dans les affaires et par l'*art de la dissimulation*, il surpas» sait beaucoup de vieillards très-avancés dans leur carrière. » *M. de Tillier, Hist. de la républ. de Berne*, t. II, p. 76. C. M.

[306] Cette répartition de sa journée nous a été conservée par *Hûpli.*

[307] « Cooperiendo plantulas » etc. *Arenpeck* ad 1447; c'est un repro-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mait pas les joies bruyantes [308]; même au milieu de l'éclat de la majesté [309], il visait aux choses solides [310]. Son principe était de laisser les partis assouvir leur fureur les uns sur les autres et s'entredétruire, puis de saisir, pour l'agrandissement de sa maison, les occurrences les moins hasardeuses. Il recouvra, sans qu'on s'en doutât, pour ainsi dire, plus de soixante seigneuries hypothéquées [311].

Tout au commencement, après avoir résolu, non sans peine, d'accepter la couronne impériale [312], à l'occasion du couronnement même, il déclara tout haut et avec approbation qu'il songeait à faire restituer à sa maison les domaines patrimoniaux que l'empereur Sigismond avait aliénés [313]. Quelques seigneurs argoviens le fortifièrent dans cette résolution. La Confédération l'apprit; elle s'en inquiéta.

Au préalable, on fit sonder et préparer par des mis-

che qu'il lui fait, comme si ces jouissances, les plus pures de l'homme, étaient malséantes pour un prince! Mais Frédéric disait : « Les grands » seigneurs sont un point de mire pour de bonnes et de mauvaises pa- » roles; quiconque ne peut supporter de tels propos n'est pas fait pour » régner; nous ne devons pas nous plaindre tant qu'on ne tire sur nous » qu'à coups de langue. » *Fugger*, 1084.

[308] « Il ne se trouvait pas bien au milieu des cris et du bruit; il se » livrait rarement à la danse et à de pareilles choses. » *Hûpli.*

[309] « Il était magnifique en vêtemens et joyaux. » *Id.*

[310] « Ædificat splendide; gemmas plus æquo amat. » *Arenpeck.*

[311] *Fugger*, 1079, *b.*

[312] Il prit le temps de la réflexion jusqu'à la Saint-George; il se déclara enfin prêt à se charger du lourd fardeau; il ajouta néanmoins « qu'il était trop jeune pour un tel gouvernement, et qu'il n'avait pas » assez de lumières; mais qu'il s'appuierait sur le conseil et l'aide des » électeurs et des princes. » *Hûpli.* = Il réfléchit pendant onze semaines avant d'accepter la couronne. C. M.

[313] *Id.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sions secrètes les sentimens de l'Argovie, surtout des villes [314]. La haute direction de cette enquête était confiée non-seulement au margrave Guillaume de Bade-Hochberg, mais encore à Guillaume de Grünenberg et à Thüring de Hallwyl, tous deux possesseurs de vastes domaines héréditaires en Argovie, à ce qu'il paraît plus distingués comme chevaliers que par leur économie [315], considérés à la cour et ambitieux d'y mériter par de nouveaux services une fortune encore plus brillante. Les villes argoviennes n'avaient aucune raison de haïr ou de craindre la maison de Habsbourg: elles avaient prospéré sous sa domination, elles lui devaient la plupart de leurs franchises, elles l'avaient fidèlement servie dans ses guerres, et ne s'étaient soustraites à sa protection qu'alors qu'elle-même ne pouvait ni se défendre ni les protéger dans ce pays. Cependant leur juste sollicitude pour les droits obtenus de l'empereur Sigismond et surtout la question essentielle, s'ils pouvaient retourner du giron de l'Empire et de la protection des Confédérés sous la domination de Habsbourg, sans compromettre leur bien-être, exigeaient des délibérations communes. Il y eut plusieurs conférences. Les délégués se rendaient tantôt à Soursée [316], tantôt à Rheinfelden auprès du chevalier de Grünenberg [317].

Les mouvemens de ce pays n'échappèrent point au bourgmestre Stüssi et au greffier municipal Michel

[314] En 1441. *Lauffer*, V, 116.

[315] Grünenberg vendit en 1427 aux Soleurois le péage qu'il possédait dans leur ville (*Haffner*); en 1432, Aarwangen aux Bernois (*Stettler*); Hallwyl vendit en 1437 Wildeck à Pierre de Greiffensée (*Leu*).

[316] Ainsi qu'en 1415.

[317] La preuve qu'il possédait cette seigneurie se trouve dans *Brukner, Curiosités*, Bâle, 2006.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Graf; ces hommes ne virent pas sans plaisir la situation critique de ceux qui, pour plaire à Schwyz, avaient enlevé à la première ville de la Confédération une partie de son territoire, et plus encore sa considération, et à eux-mêmes la confiance de leurs concitoyens. La paix, qui n'avait fait que consolider le germe de la discorde, apparut alors dans toute sa nullité politique [318], maintenant que l'occasion se présentait de sauver Zurich de la honte et des suites de ce traité. Deux voies lui étaient ouvertes : Zurich, oubliant l'injustice soufferte, pouvait à la tête de la ligue suisse déployer une générosité qui donnât aux étrangers la vive persuasion qu'une confédération si indissoluble était invincible, et qui forçât les Confédérés confus, respectueux, reconnaissans, à rendre hommage à la grandeur morale de leur Vorort; ou bien, le ressentiment de sa dernière douleur effaçant le souvenir d'un siècle de gloire, Zurich pouvait changer totalement de politique et faire voir que, recherchée par des puissances, elle trouverait de nouveaux confédérés pour la venger des anciens. Les passions firent prévaloir le dernier parti : le gouvernement de Zurich, ainsi que d'autres à différentes époques [319], subit le sort de

[318] Cette qualification est méritée, puisque la paix n'atteignit pas son but. Je ne suis pas le premier qui porte ce jugement : je ne viens qu'après *Lauffer* (V, 109 et suiv.), citoyen d'une ville qui concourut à la conclusion du traité.

[319] Nous n'en trouverons que trop d'exemples en 1529, 1586, 1634, 1694, 1715 ; tous les Confédérés apprendront par là qu'aucun parti n'est en droit de faire des reproches à l'autre sans que celui-ci puisse récriminer ; ils verront aussi qu'ils n'ont jamais pu s'abandonner à l'esprit de parti sans perdre leur considération politique et sans s'exposer au plus grand danger. = Ajoutez les années 1778, 1790, 1792, 1797, 1798, 1800, 1802.... 1809. D. L. H.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'humanité, auquel on ne se soustrait guère, à moins d'une haute sagesse et d'une singulière grandeur d'âme. Conformément aux lois de la nature humaine, cette résolution, si féconde en calamités, fut la conséquence inévitable d'autres démarches et d'autres efforts imprudens, faits au sein de la Confédération à dater du moment où l'ambition et l'amour des conquêtes prirent place à côté de l'amour de la liberté.

Il fut d'abord insinué au margrave Guillaume, lieutenant de l'Autriche antérieure [320], « Qu'on se trom-» perait en confondant les sentimens de Zurich avec » cette haine héréditaire que des offenses anciennes et » réitérées avaient soulevée entre l'Autriche et certains » pays voisins; qu'à Zurich on se rappelait avec plai-» sir les relations amicales avec le grand fondateur de » la puissance de Habsbourg [321]; qu'il était survenu » sans doute quelques malentendus avec son fils [322], » mais que Zurich n'avait point protégé ses meur-» triers [323], et n'avait pas combattu moins vaillam-» ment avec Léopold à Morgarten contre les Schwy-» zois [324] que sous son grand-père contre Ottokar dans » la plaine de Marchfeld [325]; qu'au temps d'une révo-» lution intérieure, où l'on voyait Zuricois contre Zu-» ricois, la guerre du duc Albert avait été un malheur » pour l'un des deux partis [326]; que par là l'on s'était, » à la vérité, laissé entraîner à une alliance avec les

[320] *Gerard de Roo*, 1442.
[321] T. II, 113 et suiv.
[322] Ib. 213 et suiv.
[323] Ib. 251 cp. avec 257.
[324] Ib. 276.
[325] T. II, 114.
[326] Voy. l. II, ch. 4.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Suisses, mais qu'il était impossible de ne pas sentir, » même depuis cette époque, la différence des procé- » dés des Zuricois; que leurs mains étaient pures du » sang de l'aïeul de Sa Majesté régnante [327]; que déjà » deux fois on avait tenté de renouveler l'ancienne al- » liance [328]; que si les Suisses étaient parvenus à l'em- » pêcher, cela provenait des nombreux revers qui, » sous les empereurs de la maison de Luxembourg, » n'avaient pas permis aux ducs d'Autriche de dé- » ployer l'énergie nécessaire dans le gouvernement de » la partie antérieure de leurs États; que le dernier et » le plus grand malheur, arrivé à l'époque du concile » de Constance, n'était pas irréparable; qu'une belle » partie des pays alors perdus se trouvait dans des » mains sûres, dans *leurs* mains [329]; que si d'anciens » amis cessaient de se méconnaître, les choses pren- » draient aussitôt une nouvelle face. Qu'étaient Freu- » denberg et Nydberg, ruinés par suite de désordres » excités par Schwyz, en comparaison de tout ce » que l'Autriche pourrait acquérir? »

Le margrave comprit l'insinuation; elle lui paraissait trop séduisante pour s'y fier entièrement; il entreprit de s'assurer de la réalité de ces dispositions pour les affermir ensuite. « Bientôt, dit-il, le roi visi- » tera l'Empire et l'Autriche antérieure; vous et les » autres Confédérés déléguerez la députation ordinaire » pour demander la confirmation des franchises; je

[327] T. III, 265, 266, 272.

[328] T. III, 64, 315, 316.

[329] D'après le récit de *Fugger*, 534, *b*, ils auraient offert de rendre immédiatement Kibourg, ce qui ne s'accorde pas avec ce que nous disons à n. 356.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» vous conseille d'envoyer au-devant du roi, avant » son arrivée, une délégation convenable pour poser » les bases de relations nouvelles et meilleures; elle » s'expliquera devant lui sans témoin et avec une en- » tière franchise; agissez ainsi sans réserve; j'infor- » merai la cour de vos sentimens. »

Le chevalier Henri Schwend, bourgmestre, et le greffier municipal Michel Graf, députés par la ville de Zurich, rencontrèrent le roi à Salzbourg. Faute de temps ou afin d'entendre aussi les conseillers auliques du Tyrol, le roi ajourna l'audience jusqu'à son arrivée à Inspruck. Là ils ne se contentèrent pas de protester, suivant l'usage des conversions politiques, qu'en tout temps ils avaient été au fond du cœur amis de l'Autriche; que, forcés par les circonstances, ils n'avaient pris qu'à regret les apparences contraires; qu'actuellement ils lui étaient tout fidèles, tout dévoués : ils lui offrirent comme preuve irrécusable de leur sincérité la cession du comté de Kibourg, qui formait à peu près la moitié de leur territoire [330]. Le roi les accueillit avec cette bonté qui ne dissipe pas l'incertitude. Il leur exprima le désir qu'ils suivissent la cour jusqu'à ce qu'il trouvât, avant ou après le couronnement, le loisir d'entrer en conférence avec eux sur cette matière. Il désirait en réalité entendre l'opinion des grands princes de l'Empire sur la pensée de reprendre les domaines aliénés par Sigismond.

Il traversa Nüremberg, Francfort et Mayence, descendit le Rhin, s'assit près de l'antique Rense [331] sur

[330] L'offre n'en fut sans doute pas faite alors d'une manière formelle.

[331] « Regni sedes » dans une très-haute antiquité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le trône de pierre [332], alla plus loin, et après avoir porté à Aix-la-Chapelle la couronne de Charlemagne, il se rendit de nouveau à Francfort, résolu de visiter l'Autriche antérieure et les pays voisins des Alpes.

L'alliance entre l'Autriche et la ville de Zurich fut convenue à Nüremberg pendant le voyage [333], conclue à Francfort [334], signée à Aix-la-Chapelle le jour du couronnement [335]. La négociation eut lieu entre le bourgmestre Henri Schwend et le greffier Michel Graf d'un côté; et de l'autre, Pierre de Schaumberg, évêque d'Augsbourg, Sylvestre Phliéger, évêque de Chiemsée [336], le margrave, le sire Jacques, écuyer tranchant, gouverneur impérial de Souabe, le chevalier Jean de Nytperg et Walther Zébinger [337]. Le succès de la négociation fut principalement dû aux efforts du margrave et de l'écuyer-tranchant qui en comprenaient la portée; les autres firent entendre dans le commencement bien des paroles désobligeantes pour les Zuricois [338].

[332] Voy. la description dans *Busching*; voy. aussi *Pfeffel, Hist. d'Allem. A. 1442.* Je le visitai en 1788 avec le premier électeur de l'Empire; quoique son antique forme germanique eût été défigurée par une réparation, son aspect n'en produisait pas moins une impression profonde. A présent il est brisé : on veut effacer partout le souvenir de l'ancien temps où la nation allemande était la grande nation. = Et vous vous êtes mis au service de ses oppresseurs! D. L. H.

[333] Note, Nüremb. Ascens. 1442.

[334] *Rapport des délégués à la ville de Zurich*; Francfort, lundi avant Corporis Christi, 1442.

[335] J'ai sous les yeux, pour ce point *a* (une *note* non imprimée, *b*) l'*acte d'alliance* dont la copie est dans Tschudi.

[336] Autrefois chancelier d'Autriche.

[337] Tous ces noms se trouvent dans la note n. 335, *a*.

[338] « Laissez-nous le mérite d'avoir supporté pour l'honneur et le profit de la ville bien des paroles insultantes. » N. 334.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ceux-ci logeaient chez le margrave ; ils étaient servis par les gens de sa cour [339].

Outre les chartes ordinaires pour la confirmation des franchises et une lettre de protection au nom de l'Empereur et de l'Empire [340], on expédia deux documens principaux : un convenant, base d'un nouveau système politique, et une alliance, première mesure exécutoire du convenant.

Celui-ci [341] fixait de nouveaux rapports de frontières et renfermait l'idée d'une nouvelle confédération. Au premier égard, on insista pour que Zurich cédât à perpétuité à la maison d'Autriche le comté de Kibourg pour le prix de 16,700 florins [342], auquel il l'avait racheté en partie de la comtesse Cunégonde de Tokenbourg [343], en partie des nobles de Mandach, de Schaffhouse [344], du sire Gaspard de Bonstetten [345] et d'un médecin de Constance [346]. Bien qu'une grande partie des Zuricois connussent l'étendue de ce sacri-

[339] « Tout le monde nous sert et nous honore, lui-même aussi et les » gens de sa cour. » *Ibid.*

[340] Il est fait mention de ces deux pièces n. 334.

[341] N. 335, *a*. La note 333 avait posé les bases.

[342] Les 700 florins étaient hypothéqués sur un pré. On voit que Cunégonde de Tokenbourg n'avait laissé, sur l'hypothèque de Kibourg, qu'environ la moitié de la somme du rachat. T. IV, p. 338.

[343] T. IV, p. 338, n. 95.

[344] Mentionnés dans la note 335, *a*.

[345] Les Bonstetten possédaient peut-être encore cette hypothèque héritée de Jean de Bonstetten qui, avant la guerre de Sempach, administrait le comté de Kibourg ; nous avons vu un exemple semblable t. III, 249.

[346] Auquel l'empereur Sigismond donna peut-être une assignation sur Kibourg pour les soins qu'il en avait reçus pendant le concile.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fice[347], les délégués, munis ou non d'un mandat positif[348], y souscrivirent sous les conditions suivantes : « La petite rivière de la Glatt, depuis sa sortie du lac » de Greiffensée jusqu'à sa jonction avec le Rhin, » servira définitivement de limite[349]; toutefois, au- » delà de cette limite, le péage de Kloten et la sei- » gneurie d'Andelfingen resteront provisoirement aux » Zuricois à titre d'hypothèque; tout ce qui a été fait » juridiquement à Kibourg[350] est confirmé; pour les » indemniser d'une partie des frais du château de Ki- » bourg, on leur assigne[351] deux mille florins sur une » autre hypothèque autrichienne qu'ils ont entre leurs » mains[352]; le bailli de cette seigneurie sera pris parmi

[347] N. 334 : « Kibourg ne pouvait nous rester à aucun titre; aussi » dûmes-nous nous résigner à l'abandonner. »

[348] N. 334 : « Cette note n'est pas la première; dans la première, nous » avions inséré toute votre ordonnance; mais on l'a modifiée depuis; » nous n'avons pu ni voulu nous en occuper davantage.... Exposez- » nous clairement votre pensée tout entière. » Ils avaient sans doute reçu des instructions secrètes du parti autrichien; Schwend ne vit pas tout de suite qu'il avait dépassé le mandat qu'il savait que Stüssi soutiendrait à Zurich de tout son ascendant.

[349] Du côté de Zurich; la délimitation de *la Marche du côté des hautes justices de Frauenfeld*, que la ville de Constance possédait, eut lieu en 1429 par la médiation de l'avoyer et du conseil de *Rapperschwyl;* elle fut rectifiée en 1432 par *Winterthur*, mais Zurich ne voulut jamais reconnaître cette rectification.

[350] Ce que Zurich a hypothéqué ou ce qu'il a statué relativement aux bâtards, aux tribunaux, etc. 335, *a*.

[351] 334 : « Il faut que vous sachiez que nous avions indiqué une forte » somme; aussi avons-nous obtenu 2,000 flor. »

[352] Régensberg, ou bien, comme cette seigneurie était hypothéquée pour une somme si forte qu'on ne voulait pas la racheter (334), on offrait Grüningen (333) et Stæfa (*Mémorial de la commune de Zurich* 1801). Les 2,000 flor. valaient en 1801 douze mille livres.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» la noblesse du pays; six à dix candidats d'entre celle-
» ci seront proposés à la ville de Zurich, et le roi nom-
» mera celui que la ville le priera de nommer [353]; pour
» les premiers temps et jusqu'à ce que tout soit par-
» faitement en règle [354], le chevalier et bourgmestre
» Henri Schwend, l'un des délégués, est nommé bailli
» par le roi, sur la proposition de ses conseillers [355];
» si quelque nécessité imprévue obligeait d'aliéner de
» nouveau le comté de Kibourg, Zurich obtiendrait la
» préférence en offrant le même prix que d'autres [356].
» La maison d'Autriche se réserve de racheter de la
» ville d'autres hypothèques de cette contrée [357]; mais
» les gouverneurs en seront nommés de la manière
» ci-dessus déterminée et avec la coopération de la
» ville [358]. » Les députés promirent, sous la condition du secret, que Zurich faciliterait à l'Autriche le rachat du comté de Bade, bailliage commun des Confédérés [359]. Altstetten fut fixé comme limite par un acte

[353] Ce bailli est subordonné au gouverneur provincial (alors margrave); 335, *a*.

[354] « Jusqu'à ce qu'on nous ait assuré la possession de ce qui est en » deçà de la Glatt. » 334.

[355] 334 : « Par faveur singulière, ce sont les conseillers qui ont fait » cela, non pas nous. On m'a aussi donné à entendre à moi, greffier » municipal, que si le bourgmestre se comportait comme on était en » droit de s'y attendre, on le laisserait long-temps dans son emploi. »

[356] Cette clause importante est dans 335, *a*.

[357] 334 : « Nous avons fait notre possible pour écarter cette condi-» tion; mais le roi a persisté à se réserver liberté entière; cependant » nous ne croyons pas qu'il rachète de vous aucune hypothèque. » On voit par 351 qu'elles étaient les plus importantes de celles qui restaient.

[358] « Le roi consentit difficilement que d'autres nommassent des baillis » pour ses seigneuries. » 334.

[359] « Cela a été dit et promis verbalement, mais avec recommandation » de n'en point parler, par égard pour nous. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

formel [360], et Zurich obtint dans l'élection du bailli [361] la part déterminée par le traité. Le pays du Gaster, qui se trouvait au pouvoir de Schwyz, devait être racheté par la maison d'Autriche ou par la ville de Zurich [362]. Le roi se proposait aussi de racheter de Schwyz la seigneurie d'Uznach, des sires de Rarogne le Tokenbourg, et d'abolir les alliances qui pouvaient subsister entre ces contrées et Schwyz. Une confédération, véritablement louable (à leur sens), ayant à sa tête Zurich sous la direction suprême de l'Autriche, devait être formée par les soins du roi, qui y ferait entrer le margrave, l'écuyer-tranchant, avec Brégenz et la forêt avoisinante, l'évêque et la ville de Constance, la seigneurie de Frauenfeld [363], l'abbé de St-Gall et le pays d'Appenzell, Schaffhouse, si cette cité voulait demeurer ville impériale [364], le comte de Montfort, l'évêque de Coire et la Haute ligue Grise [265]. Rheinek et d'autres pays, villes [366] et bourgs forestiers [367] relevant proprement de l'Autriche, ainsi qu'au-delà du Rhin Pludenz, Feldkirch et la Fo-

[360] N. 333.

[361] Les délégués se plaignent de n'avoir pas pu fixer plus avantageusement les limites de la Marche inférieure; ils les avaient avancées jusqu'au Schæffelbach; 334. (Il me manque quelque connaissance des localités pour bien comprendre ce passage.)

[362] Il semble, d'après 335 *a*, que Zurich devait opérer le rachat; à n. 333, il est question de soumettre les affaires de la seigneurie de Windek à une décision juridique.

[363] Elle relevait alors de la ville de Constance, 349.

[364] Comme cette cité était avant 1330 et depuis 1415. Il y eut des sommations en 1425 et 1442; les tentations les plus fortes contre sa dépendance immédiate de l'Empire seront mentionnées à l'an 1454.

[365] 345, *a*.

[366] Diessenhofen, Winterthur, Rapperschwyl; 335.

[367] Les quatre bourgs ou villes sur le Rhin et que nous connaissons déjà.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rêt-Noire, dont les paysans avaient aussi formé une ligue[368], faisaient naturellement partie de cette Confédération perpétuelle.

Dans le pacte de cette dernière alliance étaient stipulées, suivant l'usage, des conditions obligatoires, mais générales, et dont les termes ne paraissaient renfermer aucune arrière-pensée[369]; tout ce qu'on y lisait, c'était que le roi, en sa qualité du plus ancien prince régnant d'Autriche[370], avait conclu avec la ville de Zurich, pour les cercles sus-mentionnés et pour d'autres contrées qu'il pourrait acquérir encore[371], une alliance dans l'intérêt de la défense commune, de la liberté du commerce et de l'industrie, d'une sage administration de la justice[372] et de la bonne intelligence. Il s'y trouvait en faveur de la Confédération suisse une réserve telle que l'exigeait l'honneur de la ville[373].

Cette alliance fut négociée et conclue secrètement, tandis que les populations allemandes affluaient pour la solennité du couronnement et que les villes envoyaient leurs présens au roi et à ses conseillers[374]. La

[368] *L'union du Hauenstein*, renouvelée en 1433. *Hist. des Etats de l'Autriche antérieure*, St.-Blaise, 1790, t. II, 149.

[369] 335, *b*. Dans *Tschudi*, II, 335—338.

[370] C'est le titre qu'il se donne lui-même dans le préambule.

[371] Stein sur le Rhin, « pour autant que nous y avons droit ou que nous pouvons l'acquérir, » 335, *b*.

[372] Le couvent de Fahr sera le siége de la justice; il y aura trois arbitres pour chaque partie, et en cas de besoin un surarbitre.

[373] 334 : Cet article est naïvement conçu : « pour notre honneur et » besoin. »

[374] 343 : « Votre sagesse saura aussi que les villes honorent le roi et cha- » cun de ses conseillers en particulier, en leur offrant de l'argent et de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

plupart des députations des Cantons suisses qui désiraient la confirmation de leurs franchises étaient en route; celles de Berne et de Bâle arrivèrent les premières, peu de jours après la conclusion du traité[375]. L'issue de cette négociation difficile et méritoire [376] (telle était leur opinion) fut mandée avec confiance par le bourgmestre Schwend et le greffier municipal Graf à Zurich, où Stüssi régnait dans le conseil avec une nouvelle puissance.

» la vaisselle, sans rien épargner. Nous ne savons pas votre volonté à cet » égard; mais nous connaissons votre pauvreté. Un florin qui en rap- » porte deux est bien employé. » *Roo* s'est donc trompé en parlant de présens qu'ils avaient déjà offerts à Inspruck; ou bien il entendait par là les offres politiques.

[375] 334 : « Cela ne vous fait aucun tort; nos affaires sont terminées; » ils ne pourront pas vous induire en erreur à ce sujet. »

[376] 334 : « Nous avons eu bien de la peine, car le roi était irrité sur » beaucoup de points. Tout ce que nous savons, c'est que nous avons » amélioré les affaires. Il nous semble avoir bien respecté votre droit. » —Ils avaient aliéné la plus grande partie du pays pour obtenir une chose que ceux avec lesquels ils traitaient avaient intérêt à leur donner.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE X.

GUERRE DES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH ET L'AUTRICHE JUSQU'A LA BATAILLE DE SAINT-JACQUES, DANS LA PLAINE DE LA SIHL.

Mouvemens en Suisse. — Voyage de Frédéric III en Suisse. — Ambassade que lui envoient les Confédérés. — Le roi à St.-Gall. — Députation à Zurich. — Préparatifs, fermentation. — Explosion de la guerre. — Bataille de Freyenbach. — Bataille du mont Hirzel. — Désordres commis à Horgen, à Thalwyl et à Kilchberg. — Guerre des Bernois. — Prise de Bremgarten, de Régensberg et de Grüningen. — Excès à Rüti. — Commencement des négociations relatives aux Armagnacs. — Seconde expédition des Confédérés. — La bataille de St.-Jacques dans la plaine de la Sihl. — Mort héroïque de Stüssi. — L'ennemi à Zurich. — Horreurs de la guerre.

[1443.]

Toute la Confédération retentit du bruit des faveurs singulières obtenues par Zurich à la cour du roi dans le temps même où les desseins de celle-ci, à l'égard de l'Argovie, devenaient de jour en jour plus inquiétans. Plus l'alliance était vraisemblable, plus on s'agitait dans les villes et les cantons. On s'écrivait, on avait des conférences; à la fin l'on convint d'éprouver les Zuricois en renouvelant les alliances éternelles, certain que la dissimulation ne tiendrait pas contre l'émo-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tion produite par le vieux serment de leurs pères, et que Zurich refuserait de le prononcer s'il était décidé à préférer d'autres liaisons.

Le renouvellement du serment ne rencontra point d'opposition : le traité avec l'Autriche n'était pas encore signé [1]; la lettre de l'alliance confédérale pouvait se concilier avec lui; mais son esprit n'était compris que du petit nombre. On présenta comme but de la mission de Henri Schwend le désir d'obtenir du nouveau roi, suivant l'usage, la confirmation des franchises, ce qui n'était pas sans quelque fondement. Les Cantons parurent tranquillisés; mais, à leur tour, ils envoyèrent des députés à Francfort.

Sur ces entrefaites le couronnement avait eu lieu à Aix-la-Chapelle avec une pompe extraordinaire [2]; Zurich avait reçu ce jour-là même [3] la charte de l'alliance autrichienne, et la confirmation ordinaire de ses franchises garanties encore par les trois archichanceliers de l'Empire germanique [4]. Par faveur spéciale on ne corrobora pas seulement son indépendance de tout tribunal étranger [5], mais on renouvela son ancien [6] privilége d'être le siége d'une cour de justice aussi puissante que celle de Rothwyl [7].

[1] Les alliances perpétuelles furent renouvelées au mois de mai; la nouvelle alliance fut acceptée le 17 juin.

[2] *Hüpli* décrit en détail les solennités.

[3] *Tschudi.*

[4] *Hottinger, Specul. Tigur.*

[5] *Ch. ibid :* des cours de justice; « du tribunal qu'on appelle assises » provinciales du bourgraviat de Nüremberg. »

[6] Ci-dessus, t. III. pag. 92 et suiv.

[7] La *ch.* ci-dessus dans *Hottinger :* « S'ils ne l'ont pas exercé pendant » quelque temps, cela ne doit point préjudicier à leur droit. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Quatre-vingts villes impériales prêtèrent serment au roi [8] et sollicitèrent à Francfort la confirmation de leurs constitutions. La cour de ce monarque était d'autant plus brillante que, dans ces temps-là, immédiatement après le couronnement [9], les électeurs et les princes recevaient en personne les fiefs impériaux, entourés du cortége resplendissant de leurs parens, de leurs vassaux et de leurs serviteurs [10]. C'est au milieu de ces splendeurs que les députés de la Confédération attendaient l'audience royale avec une inquiétude que plus d'une raison justifiait. Ils venaient d'apprendre qu'à Aix-la-Chapelle, le jour de la plus grande solennité, le roi avait publiquement parlé de réunir de nouveau à l'Empire les pays aliénés par Sigismond [11]. Ils remarquaient chez les Zuricois autant de familiarité avec les Autrichiens [12] que de froideur et de malaise avec eux-mêmes, quand parfois [13] ils se trou-

[8] *Hüpli.* A peu près ainsi : « Nous, les libres bourgeois de Cologne, » femmes et hommes, promettons et jurons d'être fidèles et dévoués à » notre gracieux seigneur le duc Frédéric d'Autriche, roi romain, comme » nous désirons que Dieu et ses saints nous assistent. »

[9] *Hüpli* : « Tout de suite, le 18 juin, le roi siégea dans sa majesté » et les princes auprès de lui. Le comte palatin avec tous ses seigneurs » se rendit à cheval devant lui et reçut l'investiture avec quatre ban- » nières, » etc.

[10] *Hüpli* : « L'électeur de Saxe avait un cortége de 500 chevaux, les » chevaliers habillés en or, les écuyers en argent, de la tête aux pieds; » 14 coureurs sur de superbes chevaux avec de beaux panaches. Le » comte palatin amena 1000 cavaliers, cortége magnifique; le duc de » Berg 800; l'évêque de Liége 400, tous vêtus de même. Les plus beaux » écuyers étaient ceux de l'électeur de Cologne, » etc.

[11] *Lauffer*, V, 117.

[12] « Comme s'ils ne faisaient qu'un. » *Tschudi.*

[13] « Ils traitaient les députés suisses comme des étrangers sans rela- » tions avec eux. » *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vaient ensemble. La politique commandait peut-être aux Zuricois d'éviter toute apparence de communauté; les distinctions dont ils étaient les objets flattaient sans doute leur amour-propre qui, depuis quelque temps, avait eu à subir mainte humiliation dans leur patrie [14]. Chaque jour un grand nombre de villes réussissaient dans leurs sollicitations; les cœurs de tout le peuple étaient pleins d'amour pour le roi, pleins de gratitude et d'espérance [15]. Les députés des Suisses parurent à la fin aussi devant Sa Majesté; mais ils retournèrent tristement à leur logis avec cette réponse : « Le roi confirmera l'état des choses dans leur » pays, s'ils consentent à reconnaître, en réservant » les droits de sa maison, qu'elle en possède réelle- » ment sur l'Argovie. » Comme ils n'étaient pas munis de pouvoirs pour cet objet, leur affaire fut renvoyée à l'époque où le roi viendrait dans ses États antérieurs et, disait-il, à Zurich. Ils parcouraient tout pensifs les rues de Francfort; on disait généralement : « Qu'il fallait considérer que l'empereur » Sigismond était mort; qu'on ne retiendrait sûrement » pas à un roi, en même temps souverain de l'Autri- » che, les biens de sa famille; et à quel titre le fe- » rait-on? Le roi n'était-il pas un zélateur de la paix et » de la justice [16]? Une bonne et solide alliance dédom- » magerait les Suisses de leur domination sur l'Ar- » govie par une protection puissante; d'autres avaient

[14] « Les Zuricois se pavanaient fort. » *Tschachtlan.*

[15] *Hüpli :* « Beaucoup de gens s'imaginaient qu'il faisait la pluie et le » beau temps, parce que c'était un seigneur pieux et divin. »

[16] Voy. aussi dans *Tschudi* la ch. de sa *réformation* dressée à Francfort.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» déjà pris ce parti. » Cette dernière parole leur navra le cœur; plus ils la méditaient, plus ils se convainquirent que ce qu'on exigeait d'eux, Zurich l'avait fait. Ils retournèrent dans leur pays [17]. Le bourgmestre Schwend et le greffier municipal Graf firent de même, après avoir encore obtenu que le rachat de la seigneurie de Windek serait accordé à Zurich par une sentence formelle [18]; le bailli impérial de Souabe, Jacques Truchsess de Waldbourg, les accompagna; ils étaient porteurs de lettres royales de recommandation adressées à quatorze villes impériales [19] pour le cas où leur cité aurait besoin de secours.

De retour dans leur patrie, ils firent leur rapport; Henri Meyss soupira, et les conseillers qui avaient hérité de leurs ancêtres une autre façon de penser [20] s'effrayèrent; mais les partisans du nouveau système avaient pris leurs mesures pour que personne ne fût élu par la connétablie ni par les tribus sans la volonté des tribuns [21], vraisemblablement soumis à leur influence. La multitude est esclave de ses passions; rarement elle triomphe de l'impression du moment en consultant l'expérience du passé et les chances de l'avenir. Lors donc que le bourgmestre Stüssi proposa à l'ancien, au nouveau et au grand conseil, en pré-

[17] Soleure seul reçut la confirmation (parce que cette ville ne possédait rien dans l'Argovie). *Tschudi.*

[18] Vendredi avant Oswaldi, au mois d'août. *Bullinger.*

[19] Les noms se trouvent dans *Bullinger.*

[20] Les gens des anciennes familles bourgeoises disaient que les agneaux avaient fait alliance avec le loup; mais ils étaient forcés de se tenir coi. *Tschudi.*

[21] *Ordonnance* 1441, citée dans les supplémens de Lauffer avec l'observation qu'elle a été effacée dans l'original.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sence du bailli impérial, de ratifier l'alliance, la ratification fut prononcée avec joie [22].

Le souvenir du XIVe siècle était trop vivant parmi les Confédérés et la situation présente semblait trop critique pour consentir qu'un canton contractât pour son compte et secrètement une union étroite et durable avec une puissance, avec laquelle la plupart des autres cantons espéraient à peine conserver la paix de cinquante ans [23]. Ils savaient que les alliances perpétuelles laissaient à chaque État le droit de former de nouvelles relations; ils ne pouvaient guère douter que Zurich n'eût observé les formes et réservé les alliances éternelles; mais ici l'on regardait moins à la lettre qu'au fond des choses; l'observation des formes ne faisait pas prendre le change sur l'altération de l'esprit.

Ils s'avouèrent les uns aux autres ces sentimens dans une diète qu'ils convoquèrent en hâte à Lucerne. De là ils invitèrent Zurich à se rendre dans cette même ville pour le 10 de septembre, afin de donner des explications complètes sur son traité avec l'Autriche. Les députés étaient encore assemblés lorsque Guillaume de Grünenberg et Thüring de Hallwyl, représentans du roi romain, firent leur entrée à Lucerne avec un brillant cortége. Ils dirent « que le roi les requérait, » s'ils avaient pris possession de l'Argovie au nom de » l'Empire, de la lui remettre en sa qualité de chef » de l'Empire; que s'ils la considéraient comme une » conquête, ils lui rendissent raison de la violation de » la paix, en sa qualité de chef d'une maison avec

[22] Le 28 août 1442.

[23] *Tschudi* II, 343.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» laquelle ils étaient encore unis par la paix de cin-
» quante ans. » Les Confédérés répondirent : « Qu'ils
» n'étaient pas instruits des sentimens de leurs villes
» et de leurs cantons à l'égard de cette demande inat-
» tendue, et qu'ils ne pouvaient pas en délibérer sans
» les Zuricois, absens de la diète. »

Au 10 de septembre, les Zuricois cherchèrent à justifier leur traité avec l'Autriche, en le représentant comme une mesure indifférente à la Confédération, qui avait été réservée, mais nécessaire dans l'intérêt de leurs commerçans pour rétablir la bonne harmonie, troublée par la guerre de Sargans. Les Confédérés déclarèrent qu'ils n'auraient manqué, eux-mêmes, ni de bonne volonté ni des moyens de pourvoir à la sûreté des commerçans, dont ils n'avaient d'ailleurs jamais entendu les plaintes, et d'y pourvoir d'une manière plus convenable que Zurich ne l'avait fait par cette alliance secrète, perpétuelle, exclusive, avec une cour entre laquelle et eux tous subsistait une trève mal assurée. Ils résolurent du reste de se rendre les uns à Zurich, les autres dans les villes argoviennes pour connaître ici les dispositions du peuple, là les articles du nouveau traité.

On lut plusieurs fois en leur présence le traité d'alliance, qui ne renfermait presque rien de captieux et que nous connaissons déjà [24], mais on leur en refusa copie, probablement sous prétexte que le roi ne voulait pas qu'on en donnât une sans son autorisation. Les Confédérés, afin d'éprouver les Zuricois, leur demandèrent ensuite de se joindre à eux pour exhorter les villes argoviennes à tenir bon; ils ne purent s'y refu-

[24] *Ch.* dans *Tschudi*, 335.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ser, à moins de tomber en contradiction avec tout ce qu'ils avaient dit jusqu'alors. Ils se rendirent donc en Argovie avec les autres [25].

A Bade et à Bremgarten les esprits paraissaient favorablement disposés envers les Confédérés, mais non sans exception ni d'une manière inébranlable [26]. A Zofingue les députés rencontrèrent l'ambassade royale [27] et beaucoup de grands seigneurs de ces contrées antérieures; le roi, à qui ceux-ci voulaient rendre hommage, se trouvait près des frontières du pays. On convoqua la communauté des bourgeois; les députés prirent la parole; ils demandèrent une déclaration catégorique. Jean Martin, avoyer de Zofingue, se leva et dit au nom des bourgeois : « Nous remercions » Dieu de ce que sa Providence nous a unis aux Con» fédérés; nous demeurons fidèlement et invariable» ment attachés à nos gracieux seigneurs de Berne; » pour les Confédérés en général nous sacrifierons » corps et biens [28]. » Le vieux avoyer Hofmeister de Berne [29] manifesta une vive joie; Erlach, Bubenberg et leurs collègues [30] se montrèrent reconnaissans pour la noble récompense que le gouvernement de Berne recevait en retour de ses bons procédés [31]. Quant aux seigneurs étrangers, accueil, présens, adieux, tout

[25] 12 septembre.

[26] On peut déduire cela de faits rapportés ci-après, en particulier du *Protocole de Bade* du lundi après St.-Othmar. *Tschudi*, 353.

[27] Le margrave y était aussi. *Lauffer*, V, 124.

[28] *Lauffer*, l. c. 125.

[29] Qui s'était rendu maître de cette ville vingt-sept ans auparavant, t. IV, p. 213, liv. III, ch. 1.

[30] Rodolphe de Ringoltingen, Jean Thormann, Jean de Muhleren.

[31] *Lauffer*, l. c.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

leur exprima le respect dû au chef du Saint-Empire et l'amitié vouée à des voisins. Les villes argoviennes, réunies dans une diète, se prononcèrent en faveur des Confédérés [32]. Tandis qu'un prince de la maison de Habsbourg, brillant de jeunesse et de majesté, approchait de leurs frontières, elles prirent cette résolution, parce qu'elles avaient moins à redouter la noblesse environnante qui demeurait dans le pays que les armes plus puissantes des Confédérés, leurs égaux.

La cour en voulut aux Zuricois pour leur participation à cette affaire. Les grands, se refusant à comprendre que ces nouveaux convertis, objet d'une clémence qu'on faisait sonner bien haut, devaient des égards à leurs anciens confédérés, surent exciter chez le roi une si grande défiance qu'il manda une députation zuricoise à Waldshout et lui reprocha sévèrement cette duplicité. Les Zuricois lui exposèrent les difficultés de leur situation et lui donnèrent l'assurance que, s'il honorait leur cité d'une visite, il lirait sur les visages de tout le peuple l'expression du dévouement le plus entier et le plus loyal.

Lorsqu'on reçut à Zurich la nouvelle de la prochaine arrivée de la Majesté royale, le peuple s'enflamma d'un enthousiasme effréné. « Autriche! Autriche! » criait-on dans les rues, surtout là où les Confédérés pouvaient l'entendre. On arborait des plumes de paon, marque distinctive des Autrichiens. On insultait les Schwyzois qui avaient été assez audacieux pour s'emparer du territoire de Zurich. Le mercredi 19 de septembre, le roi arriva avec une nombreuse suite de princes, de comtes, de seigneurs et de chevaliers; il

[32] *Tschudi*, 345.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fit à la tête de mille chevaux son entrée dans la ville magnifiquement décorée; trente-six voitures amenaient les bagages de la cour; le bruit des chevaux, le son des cloches, les cris de joie étourdissaient le peuple; du fond de petites ruelles, des Schwyzois virent aussi le cortége, mais sans trop d'émotion[33]. Le dimanche suivant, la commune s'assembla dans la grande église; elle prêta d'abord au roi le serment de l'Empire; ensuite on lut le traité d'alliance, que jurèrent, d'un côté, tout le peuple, et de l'autre, le margrave, Grünenberg et Hallwyl, au nom du roi, de son frère et de son cousin.

Le lendemain matin se trouvèrent prêtes trente-trois[34] barques, les plus grandes et les plus belles du lac de Zurich. Frédéric, sensible aux charmes de la nature, suivit avec un sentiment de bonheur les rives gracieuses du lac jusqu'à Rapperschwyl, cité particulièrement fidèle à sa maison jusqu'au temps du concile de Constance. Elle le redevint : les anciens sentimens se réveillèrent à la vue du monarque. Elle consentit même à une alliance avec Zurich, quand elle vit à quel point cette ville était portée pour l'Autriche. Vers le soir, alors que la campagne offre le plus d'agrémens, le roi revint à Zurich.

Ce même jour les députés des sept autres cantons s'assemblèrent à Zoug, et convinrent de la conduite à tenir en général envers le roi, et principalement dans le cas où, cédant aux dispositions hostiles qu'il ne déguisait guère, il parcourrait leurs pays, pour

[33] « Miracle de Dieu, disaient-ils, avons-nous assez de gentillâtres! » *Bullinger.*

[34] Dans *Tschudi*, par suite d'une faute de copie ou d'impression, il y a 300.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tenter de les soulever contre les autorités. « Ses me-
» naces, pensaient-ils, devaient plutôt être attribuées
» à sa jeunesse[35] qu'à un plan arrêté, inexécutable
» même avec son cortége moins fort que brillant.
» L'honneur de la Confédération exigeait que l'on
» fermât les yeux sur de pareilles choses et qu'on lui
» rendît tous les hommages dus à sa haute dignité[36].
» Pour le moment, ils ne demanderaient pas même
» la confirmation de leurs franchises; Uri seul pou-
» vait le faire, n'ayant aucune part à l'Argovie[37]. Les
» Confédérés, afin de n'avoir rien à craindre actuelle-
» ment ou à l'avenir convenaient de ne céder ni l'Ar-
» govie, ni aucune autre portion de leur territoire,
» de vivre un pour tous, tous pour un, et de n'en-
» tamer isolément aucune négociation. »

L'aspect des beautés variées que la nature étalait autour de Zurich enchanta le roi. Les principaux des Zuricois montèrent à cheval avec lui et s'enorgueillissaient surtout lorsque le cortége rencontrait sur son chemin les députés d'Uri ou d'autres cantons. Le monarque ne faisait aucune attention à ces gens[38]; toutefois il fut satisfait d'Uri, qui ne participait point à la domination de l'Argovie; ses représentans furent admis en audience; mais ils n'obtinrent la charte de confirmation que lorsque la cour fut arrivée à Winterthur[39].

[35] *Tschudi* dit impoliment : « annonçant plutôt sa jeune folie que quelque sagesse. »

[36] Voy. aussi *Fugger*, 536.

[37] T. IV, p. 237.

[38] Le roi ne faisait aucune attention à eux; là où se trouvaient des Schwyzois, personne ne les ménageait. *Louis Edlibach.*

[39] Elle est textuellement dans *Tschudi*, II, 347 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette ville, avant et depuis le concile de Constance, soutenait avec l'Empire les mêmes rapports que Rapperschwyl; elle redevint aussi alors autrichienne[40] et entra dans l'alliance de Zurich. De là Frédéric alla voir le manoir de la mère des Habsbourg[41], le château de Kibourg, long-temps aliéné, maintenant racheté. Il ordonna que la plus grande partie de sa cour l'attendît à Constance, et il se rendit lui-même inopinément en Argovie. Les hôtes des bains de Bade, jadis propriété des ducs d'Autriche[42], le virent avec surprise; les ruines du château de Stein, encore noircies par la flamme[43], l'attristèrent. Frédéric s'en éloigna promptement pour faire ses dévotions à Königsfelden, près de l'autel élevé sur la place où le roi Albert fut assassiné[44], et prier pour le repos de l'âme de son aïeul tué à Sempach[45]; il s'arrêta, plein d'émotion, au milieu des cendres de sa maison, devant le tombeau de la sage et sainte Agnès[46] et de son excellente mère[47]. Il passa la nuit à Brougg; de bon matin il partit à cheval pour le petit district de l'Eigen, aperçut Habsbourg sur la colline boisée du Wülpelsberg, et soupira tristement. Il reprit courage et

[40] *Füsslin, Géogr. de la Conféd.* I, 165.

[41] Heilwig; t. II, p. 73.

[42] On les appelait ordinairement « les bains des ducs. » *Leu.*

[43] T. IV, p. 236.

[44] T. II, p. 259.

[45] T. III, p. 279.

[46] T. II, p. 260 et suiv.; t. III, p. 26 et suiv.; 199.

[47] T. II, p. 252; on trouve un grand nombre de preuves de sa sagesse et de sa moralité dans le poème instructif d'*Ottokar*, qui remplit tout le 3e vol. de *Pez, Scriptt. Austr.*; il vaudrait la peine de le retravailler.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vit le pays entier de ses pères; il trouva la mémoire de plusieurs membres de la famille de Habsbourg honorée dans des châteaux et des villes, et reçut un accueil qui lui persuada que si la fortune, prodigue de couronnes lointaines envers sa maison, l'avait rendue étrangère aux Argoviens, les Argoviens lui avaient conservé leurs cœurs. Si on l'eût laissé à ses réflexions, il eût pu considérer le petit territoire où ses aïeux se firent respecter par leurs armes encore faibles et par leur économie paternelle, avec le sentiment qu'inspirent les monumens de l'enfance, sans qu'on désire sérieusement le retour de cet âge, ou qu'on aspire déraisonnablement aux jouissances simultanées de toutes les époques de la vie. Il accepta les présens que le pays lui offrit selon sa coutume et ses moyens, créa quelques fondations charitables, accorda au conseil de Zofingue pour dix ans le droit de faire juger les crimes capitaux par l'avoyer de la ville[48].

Le roi fut reçu à Soleure et à Berne avec les plus grands honneurs[49]. Plus que tous les autres, les Fribourgeois exaltèrent le jour où, pour la première fois depuis quatre générations, le souverain de l'Autriche, leur seigneur, brillant par sa grandeur et sa clémence, fit son entrée dans leur ville. Ils prêtèrent le serment avec joie, et imaginèrent tous les genres de plaisirs pour témoigner vivement leur amour à ce monarque et à sa suite, tous les genres de libéralité pour rendre leur ville agréable à la cour. Les Con-

[48] La *ch.* est dans la collection de Haller.

[49] *Hemmerlin* fait l'observation que le gouvernement le reçut avec pompe dans une vaste plaine (le Breitfeld) entièrement couverte par les bourgeois et les paysans qui campaient là pour qu'il pût voir les forces des possesseurs de l'Argovie.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fédérés jugèrent le moment opportun et sa disposition d'esprit favorable pour obtenir la confirmation ordinaire de leurs franchises; il avait vu leur humeur pacifique, leurs sentimens de bons voisins, leur respect pour sa personne. Mais, à son tour et avant tout, il revendiqua l'Argovie. Enfin il fixa un jour pour décider toute cette affaire à Constance[50].

Parti de Fribourg, le roi traversa le pays et passa les montagnes au-delà desquelles la nature déploie tout-à-coup sa grandeur et sa magnificence, se rendit à Lausanne, puis à Genève par les villes romandes des bords du lac. Il aperçut de loin les tours nouvellement réparées[51] du dôme où Genève païenne avait adoré le dieu du soleil, où Genève chrétienne adorait St. Pierre; tous les chanoines du chapitre et tous les ordres religieux allèrent au-devant du roi; l'administrateur de l'évêché, le pape Félix, pour ou contre lequel il ne s'était pas encore prononcé d'une manière décisive, avait ordonné de l'honorer de toutes les manières. Il approcha de la petite ville, où se pressait une popula-

[50] *Stettler* prétend qu'il confirma les franchises des Bernois; *Tschudi* n'en parle pas et *Lauffer* le nie. En effet une charte dans ce sens ne peut guère se concilier avec la situation des affaires d'Argovie. = C'est d'après *Lauffer* que Muller nie cette confirmation des franchises de Berne. *Stettler* a été mieux informé; la charte de confirmation existe réellement; elle est datée de Fribourg en Uechtland, mercredi après le jour de St.-Gall 1442. Muller n'en a pas eu connaissance. Loin qu'il soit difficile de la concilier avec la situation des affaires d'Argovie, il est fort vraisemblable que, selon la judicieuse observation de M. le landammann *de Tillier*, les dispositions des villes argoviennes et l'aspect de la population belliqueuse de Berne firent comprendre au roi la difficulté de recouvrer l'Argovie bernoise. Voy. *de Tillier, Hist. de la républ. de Berne*, t. II, p. 82. C. M.

[51] Après l'incendie de 1431. *Spon.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tion nombreuse [52], dont l'activité éclatait alors en agitations politiques [53]; bientôt se présentèrent à lui, portant un dais, François le Moine, premier syndic, Bertholet de Carro [54] et deux autres syndics. Le roi traversa la foule. Marguerite de Savoie, fille du pape, à qui le noble compagnon de sa jeunesse [55] avait été enlevé [56] après quelques mois de bonheur [57], attendait le monarque en femme dont les charmes pourraient affermir sur la tête de son père la triple couronne. Il eut avec elle une entrevue amicale, mais resta calme, suivant son habitude [58]; les frères de Marguerite [59] le traitèrent splendidement; aussi ne refusa-t-il plus de visiter leur père à Bâle; ils ne le quittèrent pas sans quelque espérance. Il passa les gorges du Jura. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, le plus sage, le plus riche et le plus magnanime des princes de son

[52] On recevait annuellement environ cinquante bourgeois. *Mém. de M. de Rochemont, sur la question, si les habitans ont été admis autrefois en Conseil Général,* etc. Cet écrit est du petit nombre de ceux qui, nés des troubles de Genève pendant les 30 dernières années, offrent des renseignemens instructifs sur l'histoire des époques précédentes. Je ne sache pas qu'il ait été imprimé. = Il ne l'a pas été. C. M.

[53] On reproche à Genève cet esprit novateur dans des *vers* écrits dans la bible en parchemin placée sous la tête du cadavre du pape Félix. *Spon,* 1451.

[54] De l'une des rares familles genevoises d'ancienne date.

[55] Louis d'Anjou, roi titulaire de Naples.

[56] Il mourut le 15 de novembre 1434, à l'âge de 57 ans. *Art de vérifier les dates.*

[57] Elle l'avait épousé en 1433.

[58] Il ne se maria que dans sa 37e année, et vécut 26 ans après la mort de sa femme, sans qu'aucune passion paraisse avoir troublé le repos de son veuvage. *Fugger,* p. 1081.

[59] Le duc Louis de Savoie, et Philippe, comte de Genevois.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

temps, Isabelle de Portugal, sa femme, dont le roi épousa ensuite la nièce [60], les chevaliers de la Toison d'or [61], la cour la plus brillante de l'Europe reçurent le monarque à Besançon. Des relations amicales se formèrent entre les deux princes [62]. Le roi se rendit de là par Montbéliard à Bâle [63]; le fils favori du pape, le comte Philippe de Genevois, l'avait accompagné depuis Genève. Frédéric baisa les mains du vieillard expérimenté qui lui donna sa bénédiction, et se laissa embrasser par ce pontife. Le pape souhaitait vivement de voir en lui l'époux de sa fille, dont on n'oublia pas de mentionner la dot considérable [64], parce qu'on savait que le roi y regardait [65]. Celui-ci prétexta sa jeunesse [66] pour ne pas prendre, sans les électeurs, les princes et ses conseillers, une prompte résolution sur un engagement qui intéressait même la paix de l'Église. Il fit à Bâle la connaissance d'Ænéas Sylvius Piccolomini [67], Italien plein d'esprit, dont les talens extraordinaires et variés brillaient alors de tout leur éclat; il résolut même de l'attirer à son service.

Frédéric visita ensuite les villes situées le long du

[60] Isabelle était sœur du roi Édouard de Portugal, dont la fille, Éléonore, épousa Frédéric dix ans après ces événemens.

[61] Ordre institué par lui, comme on sait.

[62] Non une alliance; la suite de l'histoire le prouvera.

[63] *Wurstisen*, 398.

[64] 200,000 écus. *Spon.*

[65] « Car il était très-avaricieux, » dit *Tschudi*, II, 349; toutefois *Arenpeck* fait observer qu'il ne l'était qu'en comparaison de la prodigalité des empereurs précédens.

[66] « A cette époque on ne le regardait pas comme singulièrement intelligent, car il était encore jeune et inexpérimenté. » *Tschudi.*

[67] *J. J. Hottinger, Hist. eccles. de l'Helvétie*, II, 406 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Rhin [68]. Diessenhofen, qui relevait autrefois de la maison de Kibourg [69], indépendant depuis le concile de Constance, à la vue du roi rentra [70] sous la domination de sa maison, avec la condition expresse d'être inaliénable [71]. Le roi promit aux bourgeois que ses baillis respecteraient leurs franchises et leurs justices [72], et (ce qui était ordinairement le premier soin des anciens) n'arrêteraient aucun citoyen qui pourrait fournir caution [73] et ne serait pas formellement convaincu d'un crime capital [74].

A Constance, où depuis plusieurs jours [75] des princes et des seigneurs ecclésiastiques et temporels attendaient son arrivée, le roi fut reçu en grande pompe. Six cantons confédérés [76] lui envoyèrent dans cette ville des députés pour solliciter la confirmation de leurs franchises, déjà souvent refusée; ils firent cette démarche parce qu'elle avait été convenue, mais du reste à contre-cœur et sans confiance, car ils ne se mirent en route qu'après avoir obtenu un sauf-conduit. Le

[68] « Il se pavana, car elles lui faisaient de grands présens. » *Tschudi.* Cet historien ou les sources dans lesquelles il puise représentent en général l'histoire de Frédéric sous un jour désavantageux.

[69] T. I. p. 386.

[70] « Comme gens pieux, honorables. »

[71] *Ch.* Constance, lundi après Ste. Catherine, 1442, dans *Tschudi.*

[72] Les habitans de Diessenhofen nommaient eux-mêmes leurs tribunaux; on ne devait point s'écarter de leurs sentences.

[73] « Consoler la justice. »

[74] Pour ces crimes aussi les baillis devaient s'en rapporter aux jugemens des bourgeois.

[75] Il quitta Bâle le 16 novembre et vint à Constance le 26.

[76] Berne, Lucerne, Schwyz, Unterwalden, Zoug, Glaris.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

jour même de l'arrivée du roi, les alliés de Schwyz [77], habitant le pays de Sargans, avaient été mis au ban par Ulrich de Hohenklingen, juge provincial de Thurgovie, sur une plainte des Zuricois [78]. En présence du roi, Rodolphe d'Erlach [79] exprima au nom des six Cantons la ferme attente « qu'ils obtiendraient ce que » jamais encore un chef de l'Empire ne leur avait re- » fusé, ce qu'ils avaient mérité et mériteraient à l'ave- » nir par l'accomplissement de leurs devoirs envers » l'Empire. » L'évêque de Brixen, honoré de la confiance du roi, répondit : « Qu'en effet le clément mo- » narque ne refuserait pas la charte demandée; mais » que devant aussi défendre les droits de sa maison, » il exigeait que toutes choses fussent remises sur le » pied où elles étaient lors de la conclusion de la paix » de cinquante ans qui subsistait encore [80]. » D'Erlach répliqua : « Le roi Albert, de glorieuse mémoire, le » dernier des ancêtres de Votre Majesté Royale qui ait » occupé le trône impérial, aussi prince d'Autriche par » sa naissance et sous lequel nos villes et nos cantons » possédaient depuis long-temps l'Argovie, n'a point » hésité pour cela de confirmer en qualité de roi les » franchises impériales. Nous sommes ici pour obtenir » suivant l'ancien usage la même prérogative. Nous » n'avons pas d'autre mission. » Il répéta la demande des Confédérés; l'évêque, la réclamation royale. A la

[77] Ragaz, Valenz, Meilen, Flums, Gærschins.

[78] *Bullinger.*

[79] Son père était neveu du héros de Laupen; il possédait Jægistorf et Wyl. *Généalogie des d'Erlach.*

[80] Ainsi avant la conquête de l'Argovie.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fin ce prélat déclara que le roi consentait à soumettre leur différend au jugement des princes électeurs dans la prochaine diète d'Empire, ou à celui du comte palatin du Rhin [81], ou immédiatement aux princes et seigneurs présens à Constance, mais qu'il était résolu de ne pas confirmer auparavant les franchises des Cantons. Les députés suisses, qui ne pouvaient pas laisser remettre en question le droit obtenu de Sigismond, devant un monarque intéressé à le leur ravir et dont chacun recherchait les bonnes grâces, s'éloignèrent mécontens d'une cour qui ne l'était pas moins. L'un d'eux doit avoir dit : « Quoique le roi refuse de » confirmer nos droits et notre juridiction, nous n'en » jugerons pas moins les criminels comme auparavant; » si quelqu'un prétend nous attaquer à ce sujet, nous » l'attendrons de pied ferme [82]. »

Constance aussi avait acquis de l'Autriche [83], au temps de Sigismond, la juridiction de la Thurgovie [84]; en général le roi n'était guère favorable à cette ville [85]. Peu de jours après [86], côtoyant les rives fertiles de la Thurgovie, il se rendit à Arbon par le lac de Constance, le plus grand des lacs du sud-ouest de l'Europe.

[81] Qui dans les anciens temps était le juge du roi des Romains. *Miroir de Souabe; Aur. Bulla; Hippol. a Lapide.* (Freyst 1640), p. 94.

[82] *Bullinger.* La juridiction criminelle était une des plus grandes franchises.

[83] L'Autriche l'acquit avec Kibourg.

[84] T. IV. p. 257.

[85] Parce qu'elle avait imposé les lits, la location des écuries, le fourrage ou le foin de ceux qui vivaient à la cour, de même qu'au temps de Sigismond. *Tschudi*, II, 351.

[86] 5 décembre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'abbaye et la ville de Saint-Gall rivalisèrent de zèle pour gagner sa faveur par d'éclatans témoignages de respect. Peu auparavant était revenu de Rome, muni de la confirmation papale, le nouvel abbé [87] Gaspard de Breitenlandenberg, prélat savant dans le droit canon [88], pénétré du sentiment de ses devoirs religieux, ami de la paix, et chéri des bourgeois pour la part qu'il prenait à leurs plaisirs de société [89]. Rome, ses études, son voyage fait avec un cortége de six cavaliers, lui avaient coûté douze cents ducats [90]; insouciant des choses de ce monde [91], il en abandonnait le soin aux administrateurs. Ceux-ci avaient obtenu du roi, à Zurich déjà, la confirmation des fiefs [92]. L'abbé alla fort loin à sa rencontre. Son cousin [93] reçut le monarque dans le nouveau château [94] d'Arbon. A la tête d'un cortége de huit cents chevaux, Frédéric prit la route souvent suivie par de grands empereurs, par les Carlovingiens et les Ottons; il vit le désert admirablement métamorphosé par la religion

[87] Egloff Blaarer mourut dans un âge avancé, à la Pentecôte, 1442. *J. J. Hottinger,* II, 406.

[88] Doctor Decretor.; *Ibid.* IV, additions, 93. En général ami des livres. *Stumpf.*

[89] Ils avaient coutume de traiter les abbés à la tribu des tailleurs, alors appelée la maison au visage. *Haltmeyer,* 137.

[90] *Hottinger,* IV, additions, 93.

[91] Sa parole favorite était : « Les moines doivent être moines. » *Haltmeyer,* 138. Les moines ne l'aimaient pas, quoiqu'il leur eût laissé une plus large liberté. Sans un grand respect, l'amour pour un prince est sujet à caution.

[92] La *ch.* est dans le *Cod. tradit.*; vidimée en 1446 par de Tettigkoven, ammann de la ville de Constance.

[93] Jean de Landenberg.

[94] *Leu,* XI, 322.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et par l'industrie; là où les saints rencontraient autrefois des monstres sauvages, il rencontra le bourgmestre [95] et le conseil de Saint-Gall et contempla le Brüel tout entier couvert de femmes, de jeunes filles, d'une florissante jeunesse, et les six tribus des bourgeois [96] rangées en files. Le bourgmestre Zwick lui remit les clés. Le cortége du roi se rendit au palais abbatial, admirant la construction magnifiquement commencée du chœur de l'église [97]. Dans toutes les rues se répandit la multitude des princes et des chevaliers, la cour. Le lendemain matin, la ville présenta au roi dans une coupe artistement ciselée un don de quatre cents florins du Rhin, et, pour recommander à son souvenir la principale industrie du pays, quelques [98] pièces d'une toile extrêmement fine. Pendant trois jours il fut bien traité avec toute sa suite, et Saint-Gall lui offrit tout ce qu'on put imaginer de divertissemens. A titre de ville impériale inaliénable [99], libre comme Ueberlingen et Ravensbourg, cette cité prêta serment de fidélité à l'Empire. Elle déclina avec une modeste fermeté toute participation à l'alliance de Zurich, dont elle prévoyait les conséquences.

Sollicité par les Zuricois et jugeant nécessaire d'af-

[95] Conrad Churer, homme gros et fort, était bourgmestre. *Stumpf.*

[96] Peu auparavant, en 1438, les deux conseils avaient fait rédiger pour la première fois les réglemens des tribus. *Haltmeyer.*

[97] Entreprise en 1439 par l'abbé Egloff Blaarer. On plaça un tronc dans l'église pour recevoir les dons; la construction fut exécutée en 44 ans par l'abbé Ulrich Rösch, qui acheva tant de choses. *Stumpf*, V.

[98] *Id.* : 2 draps de lit des plus fins et des plus précieux; 14 selon les papiers du monastère.

[99] Un savant ami que je nommerais avec une juste gratitude, si je ne croyais pas qu'il préfère n'être pas encore connu, cite cette charte dans sa dissertation : *Qualiter civitas S. G. resp. facta sit?*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fermir leur fidélité par tous les moyens [100], Frédéric ne négligea aucun motif de persuasion pour faire entrer le pays d'Appenzell dans leur alliance : « Les » Appenzellois ne *peuvent* pas refuser cela au chef de » l'Empire, et le *voudront*-ils, eux dont la liberté a » toujours besoin de sa protection? L'injuste alliance » qui les unit aux Suisses [101] les en empêcherait-elle? » Ils sont obligés de tenir, à leurs frais, toutes leurs » forces à la disposition des Suisses, afin d'en recevoir, » en cas de besoin, un secours de cinq cents [102] hom- » mes, pour une solde journalière de quatre plapparts. » Combien il y a plus d'équité, de dignité, de gran- » deur, dans l'alliance de Zurich avec le roi [103]! » Les Appenzellois répondirent que « d'après leur alliance, » onéreuse peut-être, mais scellée par un serment, ils » ne sauraient prendre un engagement semblable; que » l'honneur de tenir leur parole l'emportait sur tout le » reste. » Le roi donna l'ordre qu'on tentât de lever leurs scrupules par des moyens juridiques *.

[100] « Dans le secret de sa pensée il ne se fiait pas à eux, mais il craignait » qu'ils ne le dupassent. » *Tschudi*, II, 351. = L'expression du vieux Tschudi est singulière : « il craignait qu'ils ne le *conduisissent dans un* » *bain*, » c.-à.-d. dans une situation d'où il ne sortirait que *saucé*; ce mot vulgaire rend la pensée de l'original. C. M.

[101] T. IV, p. 143.

[102] *Walser, Chron. d'Appenzell*, p. 302 : jamais plus de 600.

[103] D'après l'esprit de l'alliance de 1141 (*Walser*, pièces justif. 5) ils ne le pouvaient pas ; ils devaient se soumettre à la majorité des Cantons.

* Frédéric invita les Appenzellois à lui envoyer des députés à Constance; il prétexta qu'ils étaient encore au ban de l'Empire, et qu'il avait à leur parler de cet objet ainsi que de la justice criminelle. Pour les engager à préférer son alliance à celle des Suisses, il leur fit proposer douze franchises, auxquelles il attachait certaines conditions. (Voyez les détails dans *Zellwéger, Hist. du peuple appenzellois*, t. I, p. 500 et 501.) « Il est hors de doute, dit M. *Zellwéger*, que ces propositions et le pré-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ensuite, accompagné de l'abbé et d'un nombreux cortége de Saint-Gallois, le roi traversa le Rhin. Il aperçut de loin les tours des châteaux et les montagnes des pays dont le comte Henri de Montfort-Sargans reçut de lui l'investiture [104]. L'abbé de Saint-Gall eut à Feldkirch un entretien secret avec le roi; comme la ville pouvait abuser de la faveur royale au détriment de l'abbaye, il le pria de lui recommander, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de remplir envers cette sainte maison les obligations corroborées par l'usage [105].

» avis du conseil sur la réponse à faire furent soumis à une lands-
» gemeinde, mais il n'en est fait mention nulle part. Nous savons du
» reste que les Appenzellois n'étaient guère satisfaits des conditions de
» leur alliance avec les Confédérés, et nous pouvons conjecturer qu'ils
» eussent voulu la modifier. Mais le souvenir des nombreux et loyaux
» services de leurs confédérés les empêchait de se séparer d'eux et de se
» rattacher à l'Empire, qui les avait abandonnés dans les circonstances
» les plus graves. En même temps ils ne pouvaient méconnaître qu'un
» refus les entraînerait dans un long et dispendieux procès, peut-être
» même dans une guerre avec le roi. Ils se tirèrent de cet embarras
» avec la ruse qui leur est naturelle. Ils imaginèrent cette réponse éva-
» sive, qu'ils voyaient parfaitement combien l'alliance avec les Confé-
» dérés était onéreuse pour eux, mais qu'il leur était impossible de violer
» leurs sermens à moins qu'ils n'en fussent légalement relevés. Le roi les
» adressa à l'évêque d'Augsbourg, pour qu'ils lui exposassent leurs griefs
» et attendissent sa décision. » *Vadian*, 349; *Tschudi*, II, 354; *Chronique manuscrite* dans la bibliothèque de l'abbaye de St.-Gall, n° 645, p. 412. C. M.

[104] Outre Sargans, il reçut l'investiture de Sonnenberg, de Guggeis, d'Obervaz, d'Ortenstein, de Schams et du comté de Langenberg, appelé Laax. *Chartes* de 1434 et 1443 (dans la riche collection du général baron de Zurlauben, acquise par le canton d'Argovie).

[105] Raconté d'après les chartes dans la dissertation, n. 99. *Stumpf* remarque avec raison qu'autant l'abbé Gaspard était sociable, autant il persista avec vivacité et constance dans ce qu'il regardait comme son droit.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le roi écrivit en conséquence à la ville. Elle en fut effrayée. La démarche secrète du clergé lui parut dangereuse; elle résolut avec d'autant plus de fermeté de ne prendre aucun engagement vague dont on pût faire usage contre sa liberté. Elle offrit de prêter à l'abbé le serment qu'on exigeait, mais uniquement à titre d'hommage féodal. Afin de décliner un serment aussi limité, il rappela celui qu'il avait lui-même prêté au pape ainsi que la volonté royale [106]. Il fut impossible d'obtenir une déclaration du roi, qui ne voulait pas se mettre en contradiction avec lui-même. Lorsque ensuite la guerre de Zurich vint à éclater, les rapports de la ville de Saint-Gall demeurèrent indécis tant que dura la lutte entre la domination et la liberté.

Comme les Zuricois s'inquiétaient de ce que l'Autriche antérieure allait être soustraite à la surveillance immédiate du roi, ce prince, à son départ de Feldkirch, appela sur eux la sollicitude spéciale du gouverneur et de la noblesse de ce pays. Il partit ensuite pour l'Autriche. Le margrave gouverneur, le bourgmestre et une délégation du conseil de Zurich se rendirent à Tös, couvent de femmes situé dans le comté de Kibourg. La milice et les sujets de Kibourg, réunis dans ce lieu, furent déliés de leur serment envers la ville de Zurich et jurèrent fidélité à l'Autriche [107]. Le margrave prit possession du principal château, dont on lui remit les clefs. Il alla ensuite à Zurich, et promit d'envoyer à cette ville et à Rapperschwyl des officiers et des soldats. Alors finit l'an quatorze cent quarante-

[106] Actes des conférences tenues vers Ste.-Agathe.

[107] 23 décembre. *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

deux; quelques Zuricois, dans l'espoir de se venger de Schwyz, venaient de plonger leur patrie dans un abîme de maux.

Avant et après les fêtes du nouvel an (1443), les députés des Confédérés s'assemblèrent presque chaque jour pour délibérer sur la situation du pays. Quand ils apprirent que l'écuyer-tranchant de Waldbourg, bailli impérial de Souabe, avait fait une nouvelle apparition dans le pays d'Appenzell, ils convinrent d'y envoyer une délégation pour consolider l'alliance. Ils espéraient détourner Zurich même de son union avec l'Autriche, puisque le roi se montrait hostile aux plus anciens Confédérés.

Les Appenzellois leur rapportèrent ce que l'écuyer-tranchant avait annoncé, savoir : que sous la direction de l'évêque d'Augsbourg on examinerait juridiquement si l'alliance leur interdisait de contracter d'autres engagemens sans l'autorisation des Confédérés ; ils ajoutèrent qu'il ne pouvait en être ainsi et qu'ils garderaient leurs sermens, eux qui plaçaient leur dignité et leur noblesse dans la loyauté. Ils déplorèrent, d'un autre côté, les nouvelles dissensions entre leurs confédérés de Zurich et ceux des autres cantons; sans s'ériger en juges[108], ils ne voulaient rompre leurs sermens à l'égard des uns ni des autres, mais rester neutres jusqu'à la réconciliation.

Admis devant le bourgmestre et le conseil de Zurich, Pétermann de Lütishofen, avoyer de Lucerne, fit, au nom de ses co-députés d'Uri, d'Unterwalden et de Zoug, contre l'alliance autrichienne, une pro-

[108] Il en était réellement ainsi d'après les termes exprès de l'alliance de 1411.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

position [109] motivée par l'histoire des cent dernières années et par la situation présente de la Confédération. On lui répondit préalablement que si les Confédérés s'en étaient tenus à l'ancienne amitié que Zurich avait si bien méritée, personne n'aurait songé à une autre alliance. Une délégation de sept hommes versés dans les affaires, dont les paroles furent approuvées par le Grand Conseil, représentèrent plus explicitement [110] à la députation, « que les Confédérés, par leur par-» tialité en faveur de Schwyz et en abusant de la » condescendance de Zurich, l'avaient forcé à pren-» dre de nouvelles mesures; qu'il était trop tard et inu-» tile de songer à détourner cette ville impériale d'une » union plus étroite avec la maison du chef de l'Em-» pire [111]; elle qui, en entrant dans la Confédération, » s'était réservé le droit de former d'autres alliances, » comme à présent encore elle venait de réserver » l'alliance fédérale. » Les députés suisses, dans l'espoir de ranimer plutôt chez le peuple les sentimens des anciens temps, auraient désiré parler à la commune, comme leurs pères en pareille circonstance [112]; mais les derniers événemens avaient fait une impression trop profonde sur le peuple même pour qu'une telle tentative eût été prudente.

Le lendemain la ville de Rapperschwyl fut occupée par quatre-vingt-un arquebusiers que l'écuyer-

[109] Le lundi après le 20e jour (13 janvier). *Bullinger.*

[110] *Bullinger* rapporte le discours en détail.

[111] D'après le serment prêté à l'Empire, la ville devait avancer le profit de l'Empereur et empêcher ce qui pouvait lui porter perte ou dommage.

[112] T. III, p. 317, 318.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tranchant mit au service de l'Autriche. Aussitôt les paysans de Horgen et d'autres villages de la rive occidentale du lac de Zurich, soit par ordre[113], soit par crainte de nouveaux dégâts [114], élevèrent un rempart de deux lieues de long par-dessus le mont Hirzel, dans la direction de la Sihl, jusqu'aux frontières du pays de Zoug.

La communauté entière des Zuricois, assemblée près de la grande église[115], jura obéissance au commandant envoyé par le roi, Thüring de Hallwyl. Le même jour, sur la proposition de ce général, la croix blanche, signe distinctif des Confédérés dans toutes leurs guerres, fut déposée et remplacée par la croix rouge des Autrichiens. En l'honneur du roi, la plupart décorèrent de l'aigle casques, lances et boucliers. Les plus orgueilleux aimaient surtout à se distinguer par des plumes de paon, dont un panache se balançait sur le casque des ducs[116].

A Rapperschwyl, Louis Meyer, d'une bonne famille alsacienne[117], fut nommé commandant royal, reçut le serment[118], et distribua les croix rouges.

Sous ces chefs se rassemblèrent pendant l'hiver un grand nombre de gens d'Alsace et de Souabe, excités par l'amour des armes ou du gain, ou désireux de bien mériter du roi et de la noblesse. La vigueur avec

[113] C'est l'opinion de *Tschachtlan* et de *Tschudi*.

[114] Malgré les exhortations contraires de leur gouvernement. *Rahn*, 344. Cette observation paraît toutefois se rapporter à un fait postérieur.

[115] 24 janvier, 1443.

[116] « In galea habent pavonis caudam. » *Fel. Faber, Hist. Suevor.* l. I, p. 66, *a* (édit. Ulm, 1727).

[117] On le dit originaire de Huningue.

[118] 27 janvier.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

laquelle les Suisses avaient battu leurs ancêtres semblait affaiblie et peu redoutable depuis la défection du Vorort. Dans l'ivresse d'une joie effrénée on s'énorgueillissait déjà des exploits de l'été suivant, et même on formait, pour l'extermination des Schwyzois, des plans à l'exécution desquels rien ne semblait manquer qu'un prétexte de guerre. D'après l'un de ces plans, on aurait occupé les hauteurs de l'Etzel et du Sattel; deux divisions auraient à l'improviste porté le ravage dans Schwyz et dans Arth, et une troisième, par l'Albis, dans le pays de Zoug; un autre plan prescrivait de faire une invasion tout à la fois par la Marche, par l'Etzel et par l'Albis [119]. On imagina deux moyens d'occasioner une guerre, sans que Zurich achetât cette fortune [120] aux dépens de son honneur [121] : ou bien Zurich redemanderait laconiquement Windek [122] et en cas de refus déclarerait sur-le-champ [123] la guerre à l'injuste Schwyz; ou bien, pour éviter plus sagement encore les formalités, Rapperschwyl exciterait Schwyz et Glaris [124], puis appellerait à son secours les Zuricois, ses alliés. Les Zuricois pouvaient accorder ce secours sans balancer, si on le requérait au nom du chef du St.-Empire romain, vu que l'antique lien qui les unissait à l'Empire avait le pas sur l'alliance postérieure avec les Suisses [125].

[119] *Mémoire sur la manière de commencer la guerre après nous être entendus avec le margrave et Jacques Truchsess.* Je n'en ai pas trouvé la date précise.

[120] « Si nous réussissions à exciter une guerre journalière. »

[121] « Il faudra aviser au moyen de faire la chose avec honneur. »

[122] Conformément au prononcé n. 18.

[123] « Une heure après. »

[124] Leur enlever une barque chargée.

[125] « Puisque l'Empire est réservé dans toutes les alliances. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Mais, ainsi qu'à l'époque de la guerre de Sempach [126], il faut chercher la véritable cause des hostilités dans les dispositions réciproques des populations; les occasions ne pouvaient manquer. Sans avoir reçu des ordres [127], les sujets des Zuricois occupèrent les frontières. Lorsque Zoug et Schwyz firent de même, ils aperçurent pour la première fois les croix rouges de leurs confédérés. Rien ne les blessa plus profondément que ce dédain pour les signes auxquels ils s'étaient reconnus tant de fois sur le chemin de la victoire. Quelle que fût leur colère contre Zurich, leur haine éclata surtout contre ceux qu'ils regardaient comme les séducteurs des Zuricois. Dès ce moment, on risquait ses jours parmi les Suisses, en parlant honorablement de la noblesse ou de l'Autriche; une plume de paon coûtait la vie. On raconte que, plusieurs Suisses buvant ensemble, les rayons du soleil se réfractèrent dans le verre de l'un d'eux, un autre s'écria tout étonné : « Eh! voyez; une véritable queue de » paon. » Aussitôt le premier, enflammé de courroux, brisa le verre avec son épée, en exhalant mille imprécations [128]. Les armoiries de Habsbourg, peintes sur les vitraux des églises ou sur des murs, furent partout effacées [129]. On accusa les Suisses des contrées pastorales des crimes les plus honteux [130], et les prêtres les vouèrent à la damnation éternelle [131]. On porta l'in-

[126] T. III, p. 240—252.

[127] Ci-dessus, n. 114.

[128] *Félix Faber*, l. c.

[129] « Abraserunt. » *Ib.*

[130] On les appelait publiquement « Kügehyer. » *Tschudi.*

[131] *Félix Hemmerlin, Dialog. de Suitensibus* (dans le *Thesaur. rer.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cendie sur le territoire de Zoug[132]. Les relations commerciales et journalières subsistaient encore ; néanmoins au marché de Rapperschwyl on enlevait à beaucoup de Suisses leur laitage, ou, hors de la ville, l'argent qu'ils en avaient tiré. D'autres étaient précipités du pont dans le lac; la justice ne protégeait personne contre la licence de la soldatesque étrangère.

Berne et Soleure, redoutant une guerre imminente dans laquelle ils seraient enveloppés, députèrent leurs magistrats les plus considérés [133] vers les autres Suisses et à Zurich, où se trouvait le margrave. Les premiers promirent de garder l'alliance et la paix, si l'on congédiait les soldats étrangers [134]. Les Zuricois s'excusèrent sur ce que Thüring de Hallwyl, étant à la solde du roi, n'avait d'ordres à recevoir que du roi, et sur ce que les soldats mercenaires avaient été engagés pour un temps déterminé auquel la ville était obligée de se tenir. Quant à la garnison mise dans Rapperschwyl, le margrave prétexta l'ordre royal contre lequel il pouvait faire des représentations, mais non prendre des mesures. Il protesta, du reste, de même que Zurich, qu'on n'avait pas à craindre de leur part une rupture de la paix.

Les Bernois surtout cherchèrent, par cette réponse, à calmer leurs confédérés [135] ; ils prévoyaient une

Helvet.) démontre fort savamment que ni l'ignorance ni l'obéissance envers leurs supérieurs ne peut les préserver du feu de l'enfer.

[132] *Tschachtlan.*

[133] Les avoyers Hofmeister et de Spiegelberg, Jean de Muhleren et le banneret Thormann. *Bullinger.*

[134] *Tschudi* et *Bullinger* sont d'accord sur les négociations.

[135] Voy. dans *Stettler* I, 142, la lettre très-sévère des Bernois à Schwyz.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

guerre bien plus grave par ses conséquences qu'aucune des précédentes, et qui les jetterait dans un embarras extrême, attachés qu'ils étaient à leurs plus anciens confédérés [136], à Zurich, avec qui des liens plus étroits les unissaient [137], enfin à leurs autres devoirs et à leurs autres relations *. Le zèle avec lequel ils remplirent leur rôle de médiateurs fit suspecter leurs intentions. Les Bernois s'empressèrent d'écarter ces soupçons, faits pour encourager les ennemis de la Suisse à l'attaquer. Il déclarèrent énergiquement leurs sentimens fédéraux dans deux lettres où ils exhortèrent les Appenzellois à la même fermeté [138], et dans une troisième par laquelle ils invitaient le maréchal de Bourgogne, le comte Jean de Neuchâtel, leur combourgeois, à se préparer à la guerre et à faire à son seigneur, le duc Philippe, des représentations sur la ligue dans laquelle on le disait engagé contre les Confédérés [139].

On se souvenait que dans leurs guerres les Appen-

[136] Ils le furent dès 1323, mais plus particulièrement dès 1339. T. II, p. 315 et suiv., 433.

[137] Depuis 1423. T. IV, p. 348.

* Rendons justice à la sage et grande politique de la république de Berne, en transcrivant les observations suivantes de son digne historien. « Au milieu de cette fermentation des passions, Berne conservait » encore une noble attitude, grâce à la sagesse et au véritable patrio» tisme de ses principaux magistrats. Les périls qui menaçaient la Suisse » depuis la conclusion de la dernière paix n'avaient point échappé à la » clairvoyance des Bernois. S'il eût dépendu d'eux, les conditions de » cette paix eussent amené une concorde plus durable. » *M. de Tillier*; t. II, p. 83. C. M.

[138] 21 février. *Stettler*, I, 142, *b*; l'une était adressée à Appenzell, l'autre à St. Gall.

[139] 23 janvier. *Ibid.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

zellois seuls avaient bravé la noblesse entière de la Thurgovie et d'outre-Rhin ; aussi le secours de leurs armes fut-il ardemment recherché par les Confédérés et fort redouté de l'autre parti. Dans une grande landsgemeinde, qui s'assembla le premier mars au matin et ne finit qu'à la nuit [140], Ital Réding rappela, au nom des Confédérés [141], le temps où Appenzell n'avait trouvé d'appui contre ses ennemis les plus formidables qu'à Schwyz, alors sans aucune relation avec lui. « Par l'intermédiaire de Schwyz, ce pays aurait » contracté une alliance avec sept cantons ; six d'entre » eux, pressés par la nécessité, le prient de leur donner » un légitime secours contre le septième, maintenant » étranger. Leur demande rencontre de l'opposition » de la part d'un roi, qu'ils ne sauraient reconnaître, » tant qu'il subordonne ses devoirs royaux à ses in- » térêts privés ; il est trop évident avec qui les Appen- » zellois doivent faire cause commune, pour qu'on ait » besoin de le leur montrer ; mais la Confédération » aussi veut à perpétuité associer ses intérêts à ceux » d'Appenzell ; il en apporte à la commune une preuve » inattendue, *cette* alliance (il produisit ici une charte) » qui affranchit leur pays de la tutelle exercée sur lui » jusqu'à ce jour par les Confédérés, et lui assure

[140] Jusqu'à six heures du soir. *Walser*, 306.

[141] Lucerne, Schwyz, Unterwalden, Zoug, Glaris. — Des députés de ces cantons parurent à la landsgemeinde. Ital Réding ne prit pas seul la parole. Les autres exposèrent aussi l'objet de leur mission, l'envoyé de Glaris avec beaucoup de développement ; mais Ital Réding parla une seconde fois, au nom de tous, avec l'énergie et la véhémence de son caractère, et avec l'autorité que lui donnait sa qualité d'ancien commandant général des troupes appenzelloises. Voy. *Zellweger*, t. I, p. 504. Au mois de janvier une mission semblable avait déjà eu lieu de la part des cinq mêmes cantons et de celui d'Uri, *Ibid.*, p. 502. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» l'égalité des droits. » A ce moment de la plus forte tentation qu'ils pussent avoir de renoncer à leur neutralité, les Appenzellois n'oublièrent pas les principes en vue desquels ils avaient choisi cette position : l'abandonner, c'était se rendre parjures envers Zurich, s'exposer à l'animadversion des tribunaux d'Empire devant lesquels ils comparaissaient souvent et qui vengeraient le roi; c'était se fermer de tous côtés [142] l'importation des subsistances. Quand Réding les vit inébranlables, emporté par la colère, il leur reprocha leur ingratitude et leur peu d'intelligence, et s'oublia au point de les menacer « de leur faire expliquer le » droit public avec des barres de fer [143]. »

L'assemblée générale [144] du Gaster, de Wésen et de Windek, réunie à Schennis, décida avec une prudence conforme à sa double position et à la situation du pays, « de ne jamais attaquer l'Autriche, souve- » raine primitive, et d'aider aux Schwyzois et aux » Glaronnais à défendre leur pays, comme ils en » avaient pris l'engagement, à l'instigation de l'Au- » triche même [145]. »

L'irritation s'accrut; l'esprit des alliances perpétuelles se révoltait moins qu'autrefois contre une rupture qui en vengerait la violation. Zurich ne fut presque plus convoqué pour les diètes; à celle de

[142] On sait qu'ils ne faisaient pas encore partie de la Suisse proprement dite.

[143] Lances ou massues.

[144] Le 27 mars.

[145] *Bullinger* rapporte pourtant que les Suisses, à force de bons et de mauvais moyens, rendirent enfin ces gens plus mécontens que d'autres.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Berne [146], à laquelle on invita ses députés, il se répandit, dès le commencement, des bruits si fâcheux, qu'on n'admit plus les Zuricois aux délibérations, mais qu'on les laissa dans leur auberge sans communication officielle. D'un autre côté, Jean de Rechberg, suivant la coutume, arrêtait de paisibles voyageurs [147] et les emmenait dans des prisons éloignées [148] afin de les rançonner. Les habitans de Rapperschwyl semblaient fâchés de ce que les Schwyzois, souvent provoqués, ne les attaquaient pas. Plus d'une fois ils avaient cherché querelle à leurs sujets sur le lac supérieur, alors couvert de glace. En vain se mirent en campagne ceux qui, à la fin [149], crurent apercevoir la bannière de Schwyz arriver de Hurden; ils ne virent que des enfans jouant aux soldats sur le pont, avec des baguettes pour armes, et un grand et vieux linge pour étendard.

Les négociations publiques devinrent plus sérieuses, lorsqu'au printemps pâtres et laboureurs sentirent qu'il fallait se décider pour la guerre ou la paix. Au premier avril, s'assemblèrent à Bade, où le margrave se rendit, les députés de presque tous les cantons [150], ainsi que de quelques villes [151], la plupart médiatrices. A l'égard de leurs sujets enlevés par Jean de Rechberg,

[146] 15 mars.

[147] Rodolphe Summer, d'Arau, Louis Rüss et Jean Bürgi, de Lucerne.

[148] Au-delà du Rhin.

[149] Vers la fin de février.

[150] Schwyz seul excepté.

[151] Bâle, Constance, St.-Gall, Schaffhouse, Rapperschwyl, Winterthur.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Berne et Lucerne reçurent du margrave l'assurance qu'il leur ferait obtenir justice de cette violence, pour laquelle il avait lui-même fait mettre le chevalier en prison. On ne trouva pas non plus à redire lorsque, sur les plaintes formées contre Rapperschwyl par Zoug, Schwyz et Glaris, le margrave chargea de l'examen des griefs les avoyers de Berne, de Lucerne et de Soleure. Il promit que la paix de cinquante ans serait exactement observée par l'Autriche. L'alliance zuricoise, disait-il, avait été jurée en présence du roi et par son ordre, et les Confédérés n'avaient réclamé, ni à Constance, ni quand le roi parcourait leur pays : il ne lui appartenait donc pas, à lui margrave, de la modifier ; mais il rapporterait à la cour que la tranquillité publique était compromise. Les Zuricois soutinrent la légitimité de l'alliance. Aussi refusèrent-ils par ce motif de livrer les chartes fédérales[152], déposées dans leur ville en qualité de Vorort, attendu que leur nouvelle alliance ne les séparait point de leurs confédérés, et qu'ils n'avaient pas démérité de la confiance de ceux-ci. Les Suisses agitèrent une question essentielle : « Zurich peut-il, dans le moment où le roi » leur refuse la confirmation de leurs franchises, main» tenir une étroite union avec lui, sans violer les » alliances perpétuelles et contrairement à l'opinion » commune des Confédérés ? » Cette question ne fut pas résolue ; les autres déclarations du margrave parurent satisfaisantes même à Schwyz[153]. Les chances de paix semblèrent augmenter alors que les deux partis

[152] Celles surtout qui concernent la reddition de l'Argovie. T. IV, p. 246, 264.

[153] 7 avril.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

promirent solennellement de défendre les chansons satiriques, les paroles offensantes et les autres manifestations de l'irritation populaire [154].

Cependant la décision de la question principale ne pouvait être différée, attendu que les archives fédérales renfermaient les chartes de l'empereur Sigismond dont les Suisses avaient besoin pour défendre la possession de l'Argovie. Si la décision de la majorité de déposer ailleurs ces papiers importans offensait les Zuricois comme preuve de défiance, il faut convenir que leur refus rapproché de toutes les autres circonstances justifiait ce sentiment, que la prompte remise des chartes pouvait seule effacer.

Les Suisses persistèrent. Tant qu'ils avaient à craindre pour l'Argovie, tout ce que Zurich et le margrave disaient dans le but de les calmer semblait calculé plutôt pour les endormir, pour déguiser des intentions secrètes et pour se donner chez les étrangers l'apparence de l'équité et de l'humeur pacifique. Ils résolurent donc [155] à Brounnen, au pays de Schwyz, là où leurs pères jurèrent après la bataille de Morgarten l'alliance perpétuelle, que Lucerne et Schwyz feraient comparaître Zurich, au sujet de l'alliance avec l'Autriche et des archives, devant des arbitres fédéraux à Einsidlen le premier de mai, quatre-vingt douzième anniversaire de son entrée dans la Confédération [156].

[154] *Lettre* adressée à Schwyz par le *chevalier Hemmann Offenbourg* et ses co-députés; Zurich, mardi avant le dimanche des Rameaux. *Tschudi.*

[155] *Bullinger* dit que certaines gens à Schwyz (Réding!) étaient si irrités qu'ils voulaient absolument mettre le pied encore une fois sur le territoire zuricois.

[156] 20 avril.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Zoug, Unterwalden et Uri se joignant à Lucerne et à Schwyz, cinq cantons invoquèrent contre Zurich le droit fédéral. Ils exposèrent leurs griefs en ces termes : « L'histoire d'une époque peu ancienne a fait connaî- » tre les auteurs des guerres qui obligèrent les Suisses » à se réunir en confédération. Le bonheur des armes » et surtout l'alliance ont mis un terme aux entreprises » de leurs ennemis. Cependant entre la maison d'Au- » triche et les Confédérés ne subsiste point une paix » perpétuelle, mais une trève diversement prolongée » depuis les journées de Sempach et de Næfels et fixée » enfin à un demi-siècle. La moitié de ce terme est » écoulée ; à son expiration, les choses rentreront dans » la situation qui a occasioné la ligue suisse. Que cela » arrive à une époque plus rapprochée encore et même » bientôt, c'est ce que l'affaire argovienne rend non-seu- » lement possible, mais vraisemblable. Que dans cet » état des choses les étrangers cherchent à nous divi- » ser, nous le comprenons ; mais nous ne saurions con- » cevoir que Zurich forme maintenant une alliance » perpétuelle avec l'Autriche et refuse à ses confédérés » les chartes dont ils ont besoin. » Berne et Soleure surtout ayant encore prié les Zuricois de la manière la plus amicale [157], mais en vain, de se désister de leur résolution, on décida de s'en rapporter au droit fé- déral. « Deux choses, répliquèrent les Zuricois, sont » trop évidentes pour qu'on recoure aux voies juridi- » ques, c'est que le droit de former de nouvelles al- » liances est réservé dans le pacte, et le pacte dans

[157] *Bullinger :* « Mieux eût valu qu'ils eussent alors donné de moins bonnes paroles à Zurich. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» notre alliance avec l'Autriche. Nos seigneurs et su-
» périeurs, qui ne veulent absolument pas et qui ne
» pourraient avec honneur annuler le traité conclu
» avec sa royale majesté, nous ont expressément in-
» terdit de consentir à un examen de leur droit évi-
» dent. Quant à la remise des chartes, nous pouvons
» accepter un jugement. » Les autres représentèrent :
« Que si l'on déclinait le droit fédéral pour les réser-
» ves stipulées dans le pacte en termes généraux et
» vagues, on affaiblissait considérablement l'alliance
» perpétuelle. L'opinion unanime des Confédérés ex-
» cusera suffisamment Zurich auprès de l'Autriche.
» La vieille fidélité fraternelle, le nom des Confédé-
» rés, l'esprit des alliances éternelles, voilà leur hon-
» neur, voilà leur bouclier, voilà la terreur de leurs
» ennemis. » Les députés Zuricois déclarèrent avec vérité n'être pas munis de pleins pouvoirs et demandèrent un délai de trois jours pour retourner chez eux et revenir avec une nouvelle réponse. Ils partirent. Le troisième jour, de bon matin, les Zuricois envoyèrent un courrier à Einsidlen avec une dépêche dans laquelle ils déclaraient « qu'ils avaient fait connaître leur ré-
» solution à tous les cantons, et qu'ils ne se présente-
» raient pas devant le tribunal arbitral. » Ils écrivirent aux Cantons : « Que Zurich ne soumettrait jamais au
» droit fédéral les réserves contenues dans les alliances
» de la Confédération : qu'ils préfèreraient être jugés
» par Berne ou par Soleure [158], ou porter l'affaire de-

[158] La charte parle de trois hommes honorables du petit conseil de Berne, ou de l'avoyer et du conseil. *Bullinger*, peut-être d'après une autre copie, y ajoute les Soleurois.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» vant les électeurs, les princes, les seigneurs et les » villes [159]. » Les Confédérés, ne voulant point abandonner des prétentions qu'ils croyaient fondées, mais craignant d'autant plus d'offenser les deux villes qu'on semblait désirer que cela eût lieu, prirent une détermination sage : ils persistèrent à demander une décision juridique; mais au cas fort probable que les juges se partageassent, ils consentirent à ce qu'un surarbitre fût choisi à Berne, à Soleure ou ailleurs [160]. Les Zuricois refusèrent obstinément de soumettre l'alliance autrichienne au droit fédéral.

Ils s'attendaient à une attaque, pour ce sujet, et espéraient avoir un prétexte de se défendre. Vaine attente. Avant qu'un seul homme du parti opposé prît les armes, dès que l'issue de la diète d'Einsidlen fut connue, le peuple de la rive occidentale du lac de Zurich courut en masse aux frontières [161]. Non-seulement cette mesure justifiait un mouvement de la part de l'ennemi, mais Hallwyl craignit avec raison qu'elle ne fît échouer son plan de surprendre Schwyz. Le bourgmestre Stüssi essaya donc lui-même de faire rentrer le peuple de la campagne. Les paysans lui répondirent : « Autrefois nous nous sommes retirés dans » la ville et avons perdu tous nos biens; aujourd'hui, » cher sire, retournez chez vous : nous nous tirerons » d'affaire, quand même vous ne nous enverriez pas

[159] *Lettre des Zuricois* aux cinq Cantons, samedi avant Cantate. Dans *Bullinger* et dans les remarques sur *Tschudi*.

[160] 10 mai.

[161] C'est à ce fait que s'applique le mieux le récit de *Rahn* sur les représentations inutiles de l'autorité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» de secours. » La commune éclata en terribles murmures; d'audacieuses voix se firent entendre [162].

Dès ce moment les deux partis cherchèrent à s'assurer de Bade et de Bremgarten, villes argoviennes qui, du temps de l'empereur Sigismond, étaient passées de la maison d'Autriche à l'Empire et sous la protection des Confédérés, et qui avaient coutume de prêter serment à l'Empire avant tout, puis aux Confédérés, comme successeurs de leurs premiers maîtres [163]. La paix et la liberté étaient l'objet de leurs vœux; les chances hasardeuses de la guerre compromettaient l'une et l'autre; aussi se prévalurent-elles sagement de leurs obligations envers le roi, envers la ville de Zurich et les autres confédérés pour décliner toute participation. Elles avaient une prédilection pour l'Autriche, sous la domination de laquelle elles avaient pendant des siècles joui du bonheur et à diverses époques loyalement enduré des maux; Zurich, par sa proximité, était pour eux le canton le plus important. Toutefois elles ne firent aucune démarche jusqu'à ce que l'ardeur du parti le plus puissant entraîna Bremgarten à renouveler avec les Zuricois un vieux traité de combourgeoisie [164].

Le pays de Schwyz [165], dans l'intérêt de son honneur et de sa sûreté, protesta auprès de toutes les

[162] *Bullinger :* « Ils commencèrent à tapager et à vociférer. »

[163] *Protocole de Bade,* lundi après St.-Othmar, 1442. *Tschudi,* II, 352.

[164] 19 mai.

[165] *Missive du landammann, du conseil et de toute la commune* au bourgmestre et au conseil d'Ulm (et d'autres villes impériales); 15 mai, dans *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

villes impériales de Souabe [166], pour lui-même et pour sa cause, contre les idées fausses qu'on répandait sur sa conduite. « Depuis que leur territoire a commencé » de se peupler, les Schwyzois relèvent immédiate- » ment de l'empire romain [167]; il y a bien des siècles, » ils ont donné des preuves de leur courageuse fidé- » lité aux empereurs qui marchaient contre Rome, » Byzance [168] ou d'autres contrées lointaines; en récom- » pense ils ont reçu des franchises, que de tout temps » et même à des époques récentes [169], les souverains » qui se sont succédé leur ont confirmées; pour la » première fois cette confirmation leur est refusée » maintenant, parce que le roi défendait contre eux » un intérêt de sa maison; mais de savans hommes, » qui s'intéressent à eux [170], trouvent que Sa Majesté » royale ne devrait pas confondre les réclamations de » sa maison avec les affaires de l'Empire; ils ont été » en guerre avec l'Autriche avant [171] et pendant les

[166] Et sur le Rhin, jusqu'à Strasbourg.

[167] Ils paraissent ici n'avoir aucun souvenir des temps de leur primitive et complète liberté (T. I, p. 414).

[168] Peut-être s'agit-il de l'expédition de Frédéric Barberousse en 1189. Ils lui étaient particulièrement dévoués (T. I, p. 422). Toutefois il se peut que cette allusion ne soit fondée que sur la fable alors reçue de l'expédition de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem.

[169] Dans cet écrit ils distinguent plusieurs fois la nouvelle période de leur histoire « renfermée dans les 200 dernières années, » remontant à l'époque des désordres qui suivirent le concile de Lyon (T. I, p. 424; t. II, p. 71, 72, 89). Il ne faut pas chercher ici une parfaite exactitude chronologique; cependant il se pourrait qu'ils eussent encore possédé des traités de leurs alliances, vieux de deux siècles.

[170] Chanceliers ou docteurs des chapitres d'Einsidlen, de Béronmünster, de Lucerne et d'Engelberg.

[171] Si l'on recherche la précision, ceci pourrait se rapporter à la pé-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» deux derniers siècles; par là est devenue nécessaire » l'alliance confédérale; maintenant Zurich s'éloigne » d'eux et l'Autriche se fortifie contre eux par Zurich.» Ils exposèrent en détail la suite des faits, le mal incurable résultant du refus de se soumettre à la justice, la paix journellement plus compromise, et ils conclurent en demandant que l'on ne prêtât pas l'oreille à des griefs sans fondement.

Les villes impériales n'étaient point défavorables à la cause des Confédérés; le roi leur paraissait écouter trop exclusivement la noblesse [172]. Cette disposition empêcha que l'Empire ne fût entraîné à une guerre. Si les villes ne se prononcèrent pas positivement pour les Confédérés, il faut l'attribuer surtout au margrave Albert de Brandebourg, que sa bravoure, sa stature et sa beauté firent surnommer Achille. Il s'unit par un traité avec l'électeur de Mayence, Didier Schenk d'Erbach [173]. Or, depuis Conrad de Weinsberg surtout [174], l'électorat de Mayence formait le centre ou plutôt était à la tête de la noblesse allemande, et Sigefroi Schenk d'Erbach, oncle de l'électeur, avait été tué par les Suisses à la bataille de Sempach [175]. Albert jouissait à la cour d'une si grande considération que jusqu'à la fin de ses jours il fut le bras droit de Frédéric.

Lorsque les mouvemens populaires dans le canton

riode de 1240 à 1232, alors que le grand-père de Rodolphe était leur bailli impérial malgré eux. T. I, p. 423 et suiv.

172 *Tschudi*, II 351, *a*.

173 *Jean Henri Füssli* (dans le *Musée suisse*), *Remarques pour le chant de Rosenpluet sur la guerre de Nuremberg*.

174 Il mourut en 1395. Les preuves dans *Johannis, Script. rer. Mogunt.* t. I.

175 *Johannis*: d'après des papiers de famille.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de Zurich justifièrent des mesures répressives, Ital Réding, assuré d'avoir mis à couvert l'honneur de Schwyz, partit avec la bannière cantonale, le 18 de mai, campa sur l'Etzel et fit savoir à Jost Tschudi qu'il eût à marcher avec Glaris.

L'irritation des deux peuples rendit inévitable la prompte explosion des hostilités; pour sauver l'honneur, on se hâta donc de déclarer la guerre. La communauté assemblée sous les bannières, résolut à l'unanimité de s'armer contre Zurich, et, à une grande majorité, contre l'Autriche. Dans les deux déclarations de guerre[176], conçues du reste en termes généraux, on mentionnait un seul fait spécial, c'est que Zurich avait violé le pacte et les droits de la Confédération, soutenu par le bailli de la maison d'Autriche, le margrave, auquel on adressait la déclaration destinée à cette puissance. Il la reçut, ainsi que le bourgmestre la sienne, des mains du courrier de Schwyz, à minuit, du 20 au 21 mai.

La nuit couvrait encore le pays, lorsque la guerre éclata par le fait de quelques hommes de Schwyz, qui de la montagne accoururent vers le pont construit sur le lac, près de Rapperschwyl. Ils le détruisirent en partie, parce que la veille 400 hommes de Kibourg et 120 de Winterthur avaient occupé la ville d'où ils menaçaient les hameaux de Pfeffikon et de Wollerau, nouvellement acquis par Schwyz et dévoués à ce canton. De bon matin, après que deux jeunes écoliers dans une nacelle eurent épié le départ des Schwyzois, les habitans de Rapperschwyl passèrent le lac et brûlèrent les maisons de Hurden. Ensuite le chevalier

[176] Les deux *ch.* nous sont fournies par *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Albert de Breitenlandenberg, à la tête de 3 ou 400 hommes [177], passa de Grüningen dans les murs de Rapperschwyl. Lui-même, son fils, ses cousins Béringer de Landenberg à Greiffensée, père et fils, Henri Schwend, bailli de Kibourg, autrefois bourgmestre, Hertégen de Hinwyl, qui venait d'acquérir Elggau de l'Autriche [178], le capitaine Louis Meyer et Jean son cousin, Henri de Hettlingen qui avait souffert dans la précédente guerre [179], Jean de Bussnang, l'aîné, et quatre autres gentilshommes dont les seigneuries étaient unies avec l'Autriche pour la paix et les armes [180], envoyèrent leur déclaration de guerre à Schwyz, encore le même jour [181], ainsi que Jean Baumann, officier d'artillerie, et cinquante-deux simples soldats nominativement désignés [182].

On voit que les serviteurs d'un seigneur déclaraient la guerre séparément, comme si la chose ne s'entendait pas d'elle-même; que l'on indiquait si le fils s'associait à son père; que les simples soldats alongeaient les déclarations en y insérant leurs noms : ces circonstances, si bizarres selon nos mœurs, étaient conformes à la vieille organisation d'une société où chacun

[177] *Hüpli* et *Bullinger*, 300; *Tschudi*, 400.

[178] En 1442, il racheta les créances pour lesquelles Elggau était hypothéqué à Rodolphe Meyss; en 1443, le margrave le lui hypothéqua de nouveau. Voy. *J. J. Waser, Urbarium*, 1651, Msc.

[179] Voy. chap. VIII, n. 124.

[180] « Dévoués à elle dans la même mesure, nous ne devons dans les » mêmes choses pas demeurer oisifs pour l'honneur. »

[181] Cette *ch.* est aussi dans *Tschudi*.

[182] Tschan Pasi était probablement français ou italien; Jean de Thau, alsacien; Jean Autrichien, Jack Welsche, Pierre de Linz, etc.; tous dans la même charte.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

agissait pour son compte et défendait son propre honneur. Ces hommes ne se croyaient pas tenus de prendre part à une guerre qu'ils n'avaient pas commencée. Quelques-uns étaient liés par plusieurs engagemens; d'autres prenaient du service pour un nombre déterminé de jours ou de mois. Cette indépendance personnelle se perdit lors de l'établissement des armées permanentes; de concert avec d'autres circonstances indispensables, elles peuvent donner plus de consistance à l'*État*.

Le matin où les Schwyzois quittant le pont remontèrent sur l'Etzel, des messagers d'Uri et d'Unterwalden vinrent auprès d'Ital Réding, chargés de lui dire : « que les bannières étaient en marche et se trouvaient déjà dans Steinen, au centre du canton de Schwyz; mais qu'elles le priaient d'éviter les hostilités, si cela se pouvait. » Le landammann raconta comment il avait déclaré la guerre. Grande fut leur surprise : « Comment! vous déclarez la guerre à la puissance » autrichienne à l'insu et sans l'autorisation des Confé- » dérés! » A ces mots ils repartirent. Pendant la nuit ils revinrent : « Nos seigneurs commandant les ban- » nières vous font dire : Ce qui est fait est fait; » nous ne vous abandonnerons pas. » Ils ajoutèrent : « Comme les paysans des bords du lac de Zurich et une » nombreuse milice de la seigneurie sont postés près » des retranchemens de la montagne de Horgen, les » Zougois, exposés à être attaqués les premiers de ce » côté-là, prient instamment les Cantons de les se- » conder; quant à ceux-ci, leur désir serait d'aller où » le péril est le plus imminent. » « Bien! » répondirent les Schwyzois, « nous soutiendrons ici l'attaque dirigée

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» contre nous; Glaris campe près d'Uznach [183]; com-
» battez de votre mieux pour Zoug. »

La guerre avait été déclarée le lundi; le mercredi eut lieu la première rencontre. Les Schwyzois étaient campés à Pfeffikon et à Freyenbach, au bord du lac et plus loin sur le penchant de l'Etzel, mais de manière que les inégalités du sol, en partie couvert de bois, cachaient leurs forces. Les chefs des nobles et des bourgeois réunis dans Rapperschwyl résolurent de traverser le lac, d'épier l'ennemi et d'arrêter ensuite leur plan de débarquement et d'attaque. Vers midi, après leur dîner, des gentilshommes, des citoyens de Rapperschwyl et des campagnards des districts de Winterthur, de Kibourg et de Grüningen, en tout environ cinq cents [184], s'embarquèrent dans dix bateaux; cent quatre-vingts autres dans la barque bien équipée de la tribu des bateliers de Zurich, et dans deux autres appartenant au village de Stæfa [185]. Le reste de la milice garda Rapperschwyl, parce que les Glaronnais stationnés dans le voisinage pouvaient facilement l'attaquer : telle était effectivement leur intention, mais on l'ignorait [186]. Les premiers traversèrent le lac en deux divisions séparées par l'île d'Ufenau pour laisser l'ennemi dans l'incertitude sur leur dessein. Tandis que les Zuricois amarraient leur barque au-dessous de Freyenbach, qu'ils débarquaient tout joyeux et

[183] Contre les attaques qui seraient faites du côté de Rapperschwyl et de Grüningen.

[184] *Rahn*, 500; *Tschudi*, 535.

[185] On lit dans *Tschudi* : « Uss dem Hofstettlin; » c'est sans doute une faute d'impression.

[186] *Tschudi*, II, 371, *a*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

couraient au village, les autres embarcations se dirigèrent du même côté.

Une mutuelle incertitude empêcha ce jour-là les deux armées d'en venir aux mains avec toutes leurs forces. Les Schwyzois soupçonnaient qu'on pourrait vouloir les attirer de la hauteur et les entraîner dans une mêlée, tandis qu'un corps venu de Zurich par terre, monterait peut-être par Wollerau, tomberait sur leurs derrières ou les séparerait du haut de la montagne. Du côté opposé, Louis Meyer, commandant des troupes de Rapperschwyl, et le chevalier Henri Schwend blâmèrent la fougue désordonnée de leurs soldats : la plupart couraient à Freyenbach sans aucun plan et sans connaître la force de l'ennemi, de façon que celui-ci aurait pu leur couper la retraite. Ces chefs suivirent leurs troupes : Henri Schwend avait à cœur d'empêcher qu'on ne brûlât Freyenbach et de protéger ces métairies pour leurs anciens possesseurs les Zuricois; cependant ils laissèrent une garde suffisante à la place du débarquement. Le landammann Réding envoya du côté du village cent vigoureux compagnons armés d'arbalètes et de lances, avec l'ordre d'y découvrir les forces et les intentions de l'ennemi, de l'arrêter, s'ils le pouvaient, et s'ils le trouvaient trop fort d'envoyer en hâte demander du secours à la bannière. Excepté en cas de grand péril, ce n'était pas chose facile, dans ce temps-là, de soumettre à une exacte obéissance des hommes dont chacun prétendait faire sa volonté.

Les Schwyzois repoussèrent les avant-postes, trouvèrent l'ennemi dans Freyenbach et le chassèrent de ce village; bien supérieur en nombre, il le reprit et rejeta les Schwyzois dans le cimetière, où il les assiégea; ils se ranimèrent, renforcés par de joyeux com-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pagnons d'armes ; pour la seconde fois ils poussèrent l'ennemi, pour la seconde fois ils battirent en retraite. Un combat acharné s'engagea dans le cimetière. Personne ne courut vers la bannière, tant on craignait même l'apparence d'une fuite. Albert de Landenberg, brûlant d'un courage chevaleresque, l'avoyer Steiner de Rapperschwyl à la tête d'un peuple irrité, virent le moment où les Schwyzois allaient succomber ; mais ceux-ci, enflammés d'une ardeur nouvelle à l'arrivée des gardes de Pfeffikon et d'un renfort de la montagne, se jetèrent avec tant de promptitude et d'impétuosité sur l'ennemi, qui crut apercevoir Réding et sa bannière [187], qu'ils le forcèrent à chercher sa sûreté dans les barques. Meyer et Schwend, dit-on, donnèrent l'exemple. En vain cria, commanda, combattit le noble Landenberg ; en voulant arrêter les fuyards, il trouva la mort [188]. Ce jour fut aussi le dernier de l'avoyer de Rapperschwyl [189]. A ses côtés tomba son vaillant fils ; le second drapeau de Rapperschwyl [190] échappa de sa main mourante. La passion exagéra d'abord diversement le nombre des morts et des blessés [191] ; plus tard il se trouva que, proportion gardée,

[187] Cette bannière vint en effet, comme on le voit par le *Rapport de Zurich au sévère, noble et ferme sire Pétermann de Rarogne* (Remarques sur Tschudi) ; *Tschudi* dit qu'on le crut seulement.

[188] Dans le même *Rapport*, il est dit de lui : « Il mourut avec grand » honneur, ce qui nous fâche beaucoup. »

[189] Selon *Lauffer*, V. 144, l'avoyer de Bremgarten périt aussi, assertion sans doute erronée.

[190] *Rapport :* un petit drapeau avec deux rames ; mais ils rapportèrent chez eux le petit drapeau de St.-George.

[191] *Rapport :* Zurich perdit de 20 à 30 hommes, Schwyz plus de 60 tués et 30 blessés. *Tschudi* prétend que Zurich perdit 42 morts et Schwyz

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la perte fut à peu près égale des deux côtés[192]. Réding réprimanda justement le courage inconsidéré qui avait méprisé ses ordres. Du reste, le résultat de la journée fut favorable aux Schwyzois : ils avaient conservé leur poste et, sans chef, enlevé à l'ennemi, deux fois plus fort, ses meilleurs capitaines, et détruit en partie sa confiance.

Le lundi l'on avait déclaré la guerre ; le mercredi Schwyz avait triomphé à Freyenbach ; un plus rude combat fut livré le vendredi aux Zuricois près du mont Hirzel par Lucerne, Uri et Unterwalden.

Ceux-ci campaient sur le territoire de Baar pour protéger les Zougois, qui occupaient les retranchemens voisins de Bauenwaag et du pont de la Sihl. L'avoyer Pétermann de Lütishofen, glorieusement connu dans les annales de sa patrie, commandait les Lucernois ; Jean Püntiner de Brunnberg, depuis environ trente ans l'un des premiers magistrats de son pays[193], historien de son peuple[194], vieillard que l'âge n'avait point courbé[195], était le chef de la milice d'Uri ; le landammann Jean Müller avait sous ses ordres les forces du Haut-Unterwalden, le landammann

22. *Häpli,* zuricois, ne porte non plus le nombre de ces derniers qu'à 24.

192 Car le nombre des combattans était le plus considérable du côté des Zuricois.

193 Préfet cantonal déjà depuis 1414. *Leu.*

194 *Schmid, Hist. d'Uri,* II, 88. Qui ne s'associerait au vœu exprimé dans la Gazette littéraire universelle d'Iéna, que le patriote M. Schmid publie cette source importante de l'histoire de sa patrie? (Schmid est tombé en défendant la vieille liberté d'Uri. Puisse un autre exécuter cette entreprise !) = Son Histoire d'Uri a été publiée à Zoug en 1788 et 1790. 2 vol. in-8°. C. M.

195 Il ne mourut qu'en 1467.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Merhi (Marquard) Zelger celles du Bas-Unterwalden. La guerre n'était pas encore ouvertement déclarée entre Zurich et Zoug; les autres aussi ne la faisaient qu'à regret; peu auparavant Uri avait offert de ne pas agir contre Zurich si cette ville consentait à se soumettre au droit fédéral; mais le bourgmestre Stüssi et le greffier Graf n'avaient pas présenté au conseil la lettre d'Uri [196]. Les continuelles inquiétudes nées de l'incertitude du danger fatiguaient les Zougois campés près du pont de la Sihl, aussi bien que les paysans des rives du lac, retranchés au nombre de 500 derrière Horgen au village du Hirzel [197]. Le jour du combat de Freyenbach ils convinrent entr'eux de ne pas s'attaquer sans une déclaration en forme.

Tandis qu'ils faisaient cette convention, le margrave Guillaume de Bade, Thüring de Hallwyl, et Rodolphe Stüssi, chevalier et bourgmestre, à la tête de plus de 5000 hommes [198], montaient les flancs de l'Albis. Cette armée se composait en grande partie d'Autrichiens. Les habitans de cette rive du lac étaient presque tous au retranchement; ceux de l'autre rive observaient Schwyz et Glaris; le bailliage libre de Maschwanden ne pouvait se priver de sa milice par crainte des Zougois et des Lucernois. Jean Meyer de Knonau commandait la bourgeoisie [199]. L'armée autrichienne se composait d'Alsaciens, de Souabes, de quelque cavalerie française [200], et d'un grand nombre de comtes, de sei-

[196] C'est ce que rapporte *Rahn* lui-même.

[197] Outre 1300 Autrichiens (qui étaient là depuis long-temps). *Tschudi.*

[198] Selon *Tschudi*, près de 5000; selon *Edlibach* et *Bullinger*, 6000.

[199] « Kronow, » dans *Tschudi*; erreur de plume.

[200] Bourguignons et Français, 70 chevaux. *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gneurs et de chevaliers qui avaient pris les armes par amour pour le roi ou pour une solde [201]. Parmi les Souabes brillait le comte Louis de Helfenstein avec quatre-vingts chevaux. Ceux dont les pères étaient tombés à Sempach ou à Næfels, ou que d'autres motifs de haine animaient contre les villes et les cantons, Jean de Randek à la tête de trente chevaux, Jean de Rechberg avec vingt-six, Bilgeri de Heudorf, l'ennemi le plus acharné des Confédérés, le méchant Béringer de Landenberg [202], Blaarer [203], quatre de Reischach avec vingt-trois chevaux [204], Grünenberg, Freyberg, Blumeneck, les vassaux de la seigneurie de Kibourg, acquise de nouveau, Werner de Zimbern, les avoyers des villes du Brisgau [205], le comte Henri de Bitsch, venu d'au-delà du Rhin avec vingt chevaux, les Andlau [206], les Finningen [207], les Stein, les Géroldsek, même Guillaume Bökli, de Strasbourg, les Bérenfels, de Bâle, Herrmann Waldner, Thierry de Munsterol venu de Bourgogne avec trente-deux chevaux, beaucoup d'autres encore, dont le nom ou la famille ne mérite pas une distinction particulière, passèrent l'Albis pendant la nuit; probablement ils voulaient à travers le pays de Zoug, par Arth ou par Morgarten, surprendre Schwyz dont les forces étaient au bord du lac de Zurich,

[201] Il avait enrôlé pour les Zuricois 845 cavaliers. *Fugger*, 538.

[202] Avec Rodolphe, de la même famille, et 9 chevaux. *Bullinger*.

[203] Avec 7 chevaux.

[204] Bilgerli, Eberli, Jean et Guillaume.

[205] Fribourg avec 26 chevaux, Brisach et Neuchâtel avec 6, Bremgarten aussi avec 16.

[206] Lazare d'A., avec 7.

[207] Sigefroi de F., avec 9.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et y assouvir sans beaucoup de résistance une haine de cent cinquante années. A cet effet il fallait disperser ou vaincre les trois bannières réunies en cet endroit.

Le premier de ces succès n'aurait pas été impossible, pour peu que le bourgmestre Stüssi se fût montré moins violent et, sinon plus loyal, du moins plus rusé. S'il eût cherché à faire croire que Zurich était prêt à se soumettre au droit fédéral, les Confédérés auraient probablement forcé Schwyz [208] ou consenti qu'on le forçât à faire bien des concessions. Il n'en agit pas ainsi. Il commit une faute plus grande encore : le margrave se reposait sur lui pour la connaissance du terrain, et pourtant il négligea d'employer des éclaireurs ou fut si mal servi qu'il arriva sur le territoire de Baar sans savoir que les Confédérés y campaient [209].

Presque au haut de l'Albis, près d'une auberge qui doit son nom aux restes d'une forêt de hêtres [210], le chemin se divise : d'un côté, passant par les hauteurs où les vieux Eschenbach régnaient, seigneurs puissans, dans leur château de Schnabelbourg, il descend au couvent de Cappel et vers les plaines fertiles du pays de Zoug ; d'un autre côté il se dirige vers la forêt de la Sihl et les hauteurs du Hirzel qu'occupaient les paysans zuricois et plus de mille Autrichiens. Près des hêtres se trouvait réuni le gros de l'armée [211] ; on le partagea :

[208] *Louis Edlibach* dit expressément que les Zougois auraient défendu Zurich de leurs corps et de leurs biens, et que les habitans d'Uri auraient voulu mettre le feu à Brunnen, pour rendre Schwyz plus traitable.

[209] *Tschudi*, II, 371, *b*.

[210] « Au hêtre. »

[211] *Bullinger*. Je serais tenté de croire que c'est de là seulement que les 1300 furent envoyés au Hirzel.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la bannière de Zurich, considérablement renforcée [212], marcha sous les ordres de Meyer de Knonau vers le Hirzel, dont les retranchemens étendus exigeaient toutes ces troupes et même davantage; le margrave et le bourgmestre avec la plus grande partie de l'armée, en exécution du plan principal, descendirent par Cappel. Ils croyaient que les Zougois ne songeaient guère qu'à défendre la frontière voisine du Hirzel, et que, tenus en échec par l'autre division, ils seraient forcés de laisser la route de Schwyz entièrement ouverte.

La première habitation du canton de Zoug, en descendant de Cappel, porte le nom de Blikenstorf. Le bourgmestre, au lieu de se concilier les Zougois [213], ordonna d'incendier ce hameau, quoique la guerre ne fût pas déclarée, et cela parce que quelques soldats zougois de la frontière avaient enlevé une paire de bœufs [214] sur un pâturage du bailliage libre; deux de leurs camarades furent tués à cette occasion. Ce jour-là Stüssi brûla la chaumière natale d'un grand homme, son successeur après bien des années, Jean Waldmann. La flamme de Blikenstorf brilla au loin dans l'obscurité de la nuit; elle fut une déclaration de guerre. L'aube parut; l'avant-garde passa la Loretz pour arriver au bourg de Baar. Tout-à-coup sortirent de Baar des guerriers; on entendit le bruit d'une troupe en marche; on reconnut enfin les bannières des trois Cantons. A cette découverte, le margrave et le bourgmestre rebroussèrent en toute hâte, moins pressés par le péril, puisque le terrain était favorable à leur cavalerie, qu'entraînés

[212] *Tschudi*, de 2000 hommes.

[213] *Edlibach.* « Ils étaient encore divisés en trois partis. »

[214] *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

par la terreur qui exagère tous les incidens inattendus. Excités par cette panique et par l'aspect des ruines fumantes de Blikenstorf, les Confédérés poursuivirent en montant jusqu'à Cappel, mais sans l'atteindre, l'ennemi qui fuyait précipitamment [215]. Dans la prairie du couvent [216], ne voyant plus personne, ils prirent de la nourriture; encore à jeun ils avaient déjà sauvé le pays des maux d'une surprise à l'heure où la population s'éveilla. Après leur dîner, ils déclarèrent la guerre, pour que leur honneur fût sans reproche. Ensuite ils partagèrent quelques munitions tombées en leur pouvoir [217]. Le margrave et le bourgmestre passèrent la nuit près des hêtres. Voyant leur plan déjoué, ils rappelèrent la plus grande partie [218] des troupes placées au Hirzel; ils croyaient les retranchemens suffisamment défendus par leur situation.

Quand les Confédérés apprirent que l'ennemi occupait sur le Hirzel une position avantageuse et menaçante, ils résolurent de tourner les retranchemens; trois ou quatre mille hommes [219] des trois cantons [220]

[215] Quelques-uns croyaient encore qu'il fallait premièrement déclarer la guerre à Zurich. *Tschachtlan.*

[216] La Münchenmatt. Le couvent resta désert pendant sept années, tant que dura la guerrre ou que la paix fut incertaine. *Inscription de la galerie.*

[217] Un chariot avec des pièces de bois et des arquebuses, et, en outre, des chevaux et des ustensiles. *Pétermann Etterlin.*

[218] De sorte qu'il ne resta en tout que 1400 hommes dans les retranchemens. *Tschachtlan.* Il paraît que 600 de ceux-là étaient de la ville de Zurich. *Louis Edlibach.* Ceux-ci ont été pris (*Bullinger*) par erreur pour le nombre total des combattans du Hirzel.

[219] *Tschachtlan,* 3000; *Hüpli,* près de 4000.

[220] Lucerne, Uri et Unterwalden.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

se mirent en marche, volèrent par les montagnes vers le Finsternsée *, passèrent la Sihl et montèrent le chemin rude et pénible de Staig. Ils envoyèrent un messager vers le lac de Zurich, où les Schwyzois se reposaient de leur exploit de Freyenbach. Ils les prièrent de venir les joindre avec Glaris, attendu qu'ils avaient affaire moins à un puissant ennemi qu'à une situation dont ils ne pouvaient se rendre maîtres qu'à l'aide de beaucoup de troupes. Tandis que le messager rapportait la promesse d'un secours, plus d'un soldat courut du Hirzel vers les hêtres où se trouvaient le bourgmestre et le margrave, pour annoncer que les retranchemens, boulevard du pays entier, couraient le plus grand risque d'être surpris, attaqués et rompus, de ce côté de la Sihl par les Confédérés, de l'autre par les Zougois. Plus l'ennemi approchait en forces, plus leurs prières devenaient pressantes; mais on ne leur accorda que deux tribus de Zurich, qui avaient mis en campagne deux ou trois cents hommes [221]. Le bourgmestre en voulait aux paysans des bords du lac, parce qu'ils lui avaient reproché sa conduite dans la dernière guerre [222]. Le margrave jugea peut-être le terrain peu favorable à sa cavalerie; il prétexta la mission spéciale que le roi lui avait donnée de défendre la ville [223].

Le soleil descendait à l'horizon; déjà l'on préparait le souper pour l'armée des Confédérés. Sur ces entre-

* Le Finsternsée est un lac extrêmement petit dans la paroisse de Menzingen, au canton de Zoug, C. M.

221 300 hommes. *Edlibach.* Ces 300, les 600 de la n. 218 et les 500 paysans des bords du lac font 1400. Les 300 premiers appartenaient aux tribus des cordonniers et des tailleurs.

222 Cela lui travaillait encore l'esprit. *Bullinger.*

223 *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

faites il advint que quelques soldats des remparts leur crièrent : « Holà, mauvais garnemens, holà [224]! » Ils ajoutèrent des injures plus grossières encore. La colère s'empara des Confédérés. Les chefs, remarquant des rassemblemens, ordonnèrent et supplièrent avec instances de réfléchir qu'il se faisait tard, que la position leur était désavantageuse, qu'il fallait nécessairement attendre Glaris et Schwyz; ils formèrent les troupes en cercle et leur parlèrent sérieusement. Le simple soldat cédait à sa rage : l'incendie de Blikenstorf, les insultes adressées des remparts le rendaient sourd aux représentations; tout-à-coup un grand nombre de voix s'écrièrent : « Nos chers confédérés de Schwyz ont fait » leur devoir à Freyenbach; eh bien! faisons le nôtre » encore aujourd'hui [225]. » On n'écouta plus rien. Rompant le cercle, tous escaladèrent aussitôt la montagne dans l'endroit le plus escarpé, où le rempart avait le plus d'élévation. L'avoyer et les landammanns, voyant l'impétueuse volonté des troupes, arborèrent les bannières et suivirent.

Ainsi, le vendredi 24 de mai, l'an 1443, à l'heure des vêpres, près des retranchemens du Hirzel, le combat fut engagé; les uns profitant des avantages du lieu, de leurs pièces de position [226], des petites coulevrines et des balistes, s'en servirent avec courage et habileté contre ceux qui, entraînés par la fureur, méprisant la mort, attaquaient leurs remparts et y montaient

[224] Ainsi dans *Tschachtlan*; dans *Tschudi* : « D'ou venez-vous, d'où venez-vous, méchans garnemens? »

[225] *Tschachtlan.*

[226] « Tarrasbüchsen. » *Scherz, Glossar.* : « Tormentum obsidionale majus. » *Frundsperger* ne nous en apprend guère davantage. = Voy. notre n. 104. t. V, p. 200 et 201. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

irrésistiblement. Ici tomba l'avoyer de Lütishofen [227], victime d'une guerre qu'il s'était inutilement efforcé de prévenir dans maintes diètes. Là versèrent leur sang Jean Müller, dont les négociations avaient mis fin à la dernière guerre [228], et Merhi Zelger, tous deux landammanns d'Unterwalden. Tandis que Püntiner portait la bannière d'Uri dans ses mains invaincues, périt à ses côtés le vieux général [229] Jean Imhof de Blumenfeld, plus à plaindre que son père mort cinquante-sept ans auparavant à Sempach [230] puisqu'il perdit la vie dans une guerre civile. Zweyer d'Evebach mourut avec lui, comme à Sempach, le grand-oncle [231] de l'un avec le père de l'autre. Non-loin d'eux succombèrent le noble Henri Jauch, entre des soldats de la Léventine et des soldats de la vallée d'Urseren; le greffier cantonal [232] Jean Pfister d'Unterwalden; les frères d'Eggenbourg, inséparables même à l'heure de la mort. Des cadavres comblaient le fossé. Un cri : « Tue, tue encore [233] ! » roulait sauvage de rang en rang. D'autres criaient : « Que n'avons-nous attaqué ceux de l'Albis ! » Soudain, à gauche, les soldats de l'Entlibuch montèrent impétueux et pénétrèrent dans les retranchemens; plus de trente mordirent la poussière [234]; on passa sur leurs corps. Le rempart fut pris; la terreur s'empara

[227] *Bullinger.*

[228] Voy. ch. IX, au commencement.

[229] Il avait commandé en 1415. *Schmid, Hist. d'Uri,* II, 89.

[230] *Leu.*

[231] Id.

[232] *Annuaire* dans *Buessinger et Zelger, Hist. d'Unterwalden,* II, 60.

[233] *Edlibach.*

[234] *Hüpli;* selon *Tschudi* près de 20.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

des Zuricois. Il en tomba plus de trois cents[235] : d'abord Meyer de Knonau, leur chef[236]; le vigoureux Werner Kolb de Kilchberg, entre ses deux frères et vingt-un autres habitans de son village; Henri Landolt[237], le premier d'entre ceux-ci; un grand nombre de paysans des bords du lac[238], contens de ne pas voir la désolation du pays; Jean Brounner, Henri Hégenauer, Erhard Trinkler, conseillers aussi sages que militaires expérimentés. Ceux que la mort ne moissonna pas furent entraînés au milieu des ténèbres par une horrible fuite qui, du haut du Hirzel et du mont de Horgen, propagea la terreur et l'épouvante le long du lac de Zurich. Entourés des morts, les vainqueurs calculant le prix de la victoire[239], passèrent la nuit dans la tristesse.

C'est ainsi qu'après une si rude marche, ils avaient enfin triomphé d'un pareil ennemi, sur cette montagne et derrière de si forts remparts. Epuisés par le combat, ils se reposèrent; les Zougois seuls les joignirent pendant la nuit. Cet exploit les remplit d'étonnement. Les habitans d'Entlibuch leur montrèrent leur bannière percée de cent coups et qui ce soir-là les avait précédés sur le chemin de l'honneur. On vit couchés au milieu des bourgeois et des paysans les magistrats

[235] *Bullinger. Tschudi :* 505, dont 296 campagnards.

[236] *Hüpli* l'appelle Jean Immer; c'est peut-être une faute de copie.

[237] De Marpach; il était probablement allé de là s'établir à Kilchberg. *Bullinger.*

[238] D'Erlibach, de Küssnacht, de Meila, de Horgen, de Kilchdorf, de Mænidorf, de Greiffensée aussi et du bailliage libre.

[239] *Tschudi :* « ils avaient perdu 67 hommes; » *Bullinger,* 800; *Edlibach :* « Ils étaient attristés et fort effrayés de leurs pertes. » Les deux nombres paraissent faux; cela provient sans doute d'un malentendu ou d'une erreur du premier copiste.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tués, l'ardeur guerrière peinte sur le visage. Ils poussèrent des sanglots à la vue de ceux qui avaient tant de fois siégé avec eux dans les diètes! Puis ils pensèrent à la victoire, se réjouirent et louèrent Dieu. Lütishofen, Muller, Imhof, Zelger avaient promptement exhalé leur vie dans un élan d'enthousiasme guerrier, et conquis une gloire immortelle en combattant pour les alliances; leurs frères étaient tombés, sans connaître les angoisses de la mort subitement transportés, amis avec amis, du milieu du choc des armes dans ces demeures où Dieu récompense, comme le plus noble sacrifice, la mort endurée pour la patrie.

Au point du jour des cris annoncèrent à Zurich la perte des retranchemens. Brisach, tailleur de Lucerne, courut avec la nouvelle de la victoire vers les Schwyzois; Tschudi les avait rejoints avec les Glaronnais. Tous se mirent joyeusement en marche pour s'emparer, avec les trois cantons, du territoire de Zurich. De leur côté, le margrave[240], le bourgmestre et Hallwyl, les cavaliers du roi, la bannière de la ville de Zurich marchèrent à la défense du pays; mais le peuple abandonnait les drapeaux. Les chefs s'effrayèrent de cette disposition. Dans la plaine de Kilchberg, au-dessus du lac, Hallwyl forma les soldats en cercle pour délibérer si l'on marcherait contre l'ennemi affaibli avant qu'il ne pût se remettre, ou si on lui abandonnerait le pays. Deux mille mains formèrent la majorité en faveur de la résolution la plus généreuse[241]. Le margrave vit qu'un grand nombre de ces suffrages étaient dus à la crainte qu'inspirait Hallwyl et à la honte; il réfléchit

[240] Sur ces entrefaites il était revenu à Zurich.

[241] *Louis Edlibach.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

au danger d'opposer à des bataillons victorieux et animés par la vengeance une armée sans confiance en elle-même; il représenta au conseil de guerre « l'im- » possibilité de joindre l'ennemi avant la nuit, par » conséquent avec l'ordre nécessaire; une terreur su- » bite, dit-il, pourrait facilement jeter la confusion » dans les différens corps de l'armée, qui s'entr'é- » gorgeraient peut-être [242]. N'attendez rien de cette » journée; ce qui est fait ne peut être changé; bien- » tôt j'amènerai à Zurich des troupes nombreuses; » elles donneront une autre face aux affaires. » La plupart furent heureux de couvrir d'un prétexte militaire leur peu d'ardeur belliqueuse; mais aucun d'eux ne l'avouait; les Zuricois et les troupes auxiliaires rentrèrent dans leurs foyers en s'accablant réciproquement de reproches [243]. Ils revinrent plus nombreux qu'à leur départ, renforcés chemin faisant par des hommes qui, après s'être cachés, rejoignaient leurs drapeaux.

Le lendemain dimanche, de bon matin, pendant que Léonard Broun, curé de Horgen, célébrait la messe, les bataillons de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zoug et de Glaris, arrivèrent précipitamment de la montagne, en poussant de grands cris. La population s'enfuit; les maisons expièrent l'incendie de Blikenstorf. Les Confédérés firent irruption dans l'église et emportèrent les choses précieuses avec tant d'impétuosité que des crucifix furent percés [244] et les

[242] On appréhendait toujours que les Zuricois ne saisissent une occasion favorable pour se réconcilier tout-à-coup avec les Suisses.

[243] Les seigneurs et la noblessse perdirent leur affection. *Bullinger.*

[244] *Déclaration du prêtre*, faite sous serment devant le conseil de Zurich, 1444.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sacremens répandus par terre[245]. Les jeunes gens reprochèrent à la mère de Dieu d'habiter les églises des Zuricois[246]; ils se raillèrent des prêtres[247], s'emparèrent des femmes épouvantées et assouvirent leurs passions[248], soit qu'ils ne crussent pas à la sainteté d'une église où l'on invoquait le ciel contre eux, soit qu'ils voulussent se venger de ce qu'on les accusait de commettre des crimes contre nature.

De Horgen ils se portèrent sur Thalwyl. La flamme de Horgen avait annoncé leur approche; le peuple tremblant courait çà et là; le curé porta au devant d'eux le saint Sacrement; les guerriers bravèrent le Dieu zuricois[249]. En général ces vieux Suisses, surtout les pâtres des Alpes, étaient enfans de la nature; les traits de leur visage, quand la passion ne les rendait pas formidables, exprimaient la loyauté[250]; toute leur stature, la force[251]. Les fureurs de la

[245] « Ils ont enfoncé le tabernacle du Saint-Sacrement et cru qu'il y avait de l'argent; ils ont jeté dans un pré les saintes huiles, l'eau baptismale et l'hostie » (afin de s'approprier les vases). *Ibid.* Ils ont coupé les tabernacles comme du bois; ils se sont présenté les hosties avec les paroles sacramentelles, au milieu de grands éclats de rire. *Hemmerlin.*

[246] « Salut, madame la p...., que fais-tu là? » En disant ces mots, ils la mettaient à la porte. *Ibid.*

[247] « Ils se tenaient derrière le prêtre, pendant qu'il célébrait la messe, » et disaient : A présent le calotin prie, il chante pour l'Autriche et » invoque la queue du paon. » *Ibid.*

[248] « Ils ont bien souvent pratiqué cela dans les églises, et s'en sont » vantés. » *Ibid.*

[249] « Quand même tu porterais la mère de Dieu vers ton Dieu, à eux » deux ils ne pourraient pas t'aider; va vers ton Dieu Stüssi, pour qu'il » t'aide. » *Déclaration du curé de Thalwyl.*

[250] *Félix Hemmerlin, Dial. de Suitensibus;* c'est en ennemi qu'il parle: « Simulata magnæ legalitatis apparentia. »

[251] *Id.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

guerre faisaient taire l'humanité comme chez Achille, chez David, chez les Athéniens et les Romains; à l'égard de la dévotion, l'on racontait d'eux des choses peu édifiantes [252]; faits prisonniers, ils mettaient souvent fin à leurs jours, à la façon des vieux Romains [253]; ils ne connaissaient pas la crainte, et supportaient moins facilement la honte que la plus cruelle mort.

Ils brûlèrent Thalwyl le lundi matin, après y avoir passé la nuit; ils dévastèrent toute la rive occidentale du lac, et restèrent trois jours à Kilchberg sans être attaqués. Jusque-là les cavaliers mercenaires s'étaient excusés sur ce qu'ils ne pouvaient se mesurer dans des combats de montagnes avec un peuple de pâtres accoutumés à gravir les rochers; la misère des campagnards auxquels les mercenaires ne portaient aucun secours, même en plaine, remplit Zurich d'indignation [254]. Quelques-uns sortaient de temps en temps et tuaient un ou deux ennemis [255], mais on n'entreprit rien. Le secret des succès militaires des Confédérés, qui alors et dans la suite [256] les rendirent si redoutables, consistait dans leur manière de faire la guerre

[252] *Déclaration faite en présence du conseil de Zurich*, 1444 : Un grand personnage d'entr'eux a dit : « Que Dieu punisse de mille épilepsies ceux qui ont inventé les églises! » Ces paroles s'expliquent par les sentimens qui régnaient chez eux dès le douzième siècle et qui ne changèrent assez généralement qu'après la réformation.

[253] Un conseiller de Schwyz s'étrangla avec ses bottes lorsqu'on voulut lui arracher, par la torture, les secrets de son pays; d'autres encore se donnèrent la mort. *Hemmerlin*, l. c.

[254] « Des veuves et des orphelins firent entendre des plaintes lamentables. » *Bullinger.*

[255] *Hûpli.*

[256] A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sans beaucoup d'art, sans grand appareil, rapidement, en peu de jours, avec énergie et sans pitié.

Las d'offrir inutilement la bataille, ils brûlèrent l'église et le village de Kilchberg, avec tout ce qui s'y trouvait[257], ainsi que les métairies environnantes, se dirigèrent vers la Sihl, montèrent sur l'Albis, ravagèrent Adlischwyl, incendièrent toutes les maisons des sujets de Zurich, outragèrent les moines de Cappel[258], descendirent dans le bailliage libre de Maschwanden, qu'ils forcèrent de leur jurer fidélité. Ensuite ils assiégèrent Lunkhofen et attendirent la bannière de Berne.

La ville de Berne, ne désirant rien moins que la guerre, ne s'était pas prononcée tant que l'honneur permettait l'inaction. Même après que ses troupes se furent mises en marche, Jean d'Erlach avait entamé à Zurich des négociations qui faisaient espérer qu'à la fin les Bernois aideraient à mettre Schwyz à la raison[259]. Leur armée était près de Langenthal, attendant les résolutions définitives.

Dans ce lieu des envoyés de Schwyz se présentèrent aux Bernois et obtinrent que les troupes se formassent en assemblée délibérante auprès de la bannière. « Fi- » dèles et chers Confédérés de Berne, » dirent pleins de confiance les hommes de Schwyz, « rappelez-vous » aujourd'hui le jour du péril devant Laupen[260], alors » que vos ancêtres, attaqués par l'Autriche et par tous » les grands et privés de secours, envoyèrent Krambourg

257 *Hùpli* le dit expressément.

258 Ils percèrent les armoiries et les portraits de leurs bienfaiteurs et tracèrent sur les murailles de tout autres figures.

259 On peut le conclure du récit de *Bullinger*.

260 T. II, p. 422 et suiv.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» dans nos vallées. A cette époque aucune alliance ne » nous unissait. Mais quel fut le langage de nos pères ? » L'ami, dirent-ils, se reconnaît au jour du danger. » Ils exposèrent leur vie pour Berne. Rappelez-vous » les larmes de joie qui coulèrent lorsqu'on les vit » arriver de Mouri. Et que dit Erlach sur le champ » de la victoire ? Que la mémoire de ce jour serait éter- » nelle [261]. Dès lors nous sommes confédérés. Vous ne » connaissiez point alors Zurich. Citoyens de Berne, » fils des vainqueurs de Laupen, c'est nous qui som- » mes aujourd'hui en péril ; la guerre de l'Autriche, » à qui Zurich s'est dévoué, pèse sur nous ; beaucoup » des nôtres sont tombés il y a trois jours ; l'ennemi » attend de grands renforts ; comment soutenir leur » choc ? Fidèles et chers Confédérés, l'ami se reconnaît » au jour du danger. » Le souvenir de Laupen fit prendre une décision si prompte, si pleine d'enthousiasme, qu'on ne songea pas même qu'Erlach était encore à Zurich. Lorsqu'on reçut dans cette ville les lettres par lesquelles, ensuite de la demande de Schwyz et aux termes des alliances éternelles, les avoyers, conseils et bourgeois de Berne et de Soleure [262], déclaraient la guerre au margrave en sa qualité de bailli de l'Autriche, aux conseils de cette puissance [263], ainsi qu'à la ville de Zurich [264], Erlach ne fut pas moins surpris que la ville elle-même. « Chers seigneurs de Zurich, » dit-il, je suis innocent, j'ai rempli un ordre ; vous » me tenez en votre pouvoir. » Les Zuricois le ren-

[261] T. II, p. 432.

[262] Soleure fit toujours cause commune avec Berne.

[263] La *ch.* datée du 27 mai est de même dans *Tschudi*.

[264] Cette *ch.* aussi, du 28 mai, est dans *Tschudi*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

voyèrent dans sa patrie avec une escorte pour sa sûreté; il ne prit aucune part à la guerre, « parce que » Zurich avait mieux agi à son égard que Berne[265]. »

Le soir même où les Confédérés arrivèrent à Lunkhofen, ils obtinrent des avoyers et conseils de Bremgarten et de Bade, villes voisines, une entrevue dans laquelle ils leur demandèrent trois choses : de ne plus obéir aux Zuricois, leurs maîtres pour un septième; d'annuler la combourgeoisie renouvelée entre Zurich et Bremgarten; de laisser les deux villes ouvertes aux Confédérés. Pendant la nuit accordée pour la réflexion, Bremgarten députa vers Zurich, qui n'en est éloigné que de trois lieues.

[265] *Bullinger*, et d'après lui *Bodmer*, dans les *Narrations historiques*. Je trouve vers ce temps un Jean d'Erlach, patron de l'église de Grosshönstetten, qui fit des voyages et se maria à Naples. J'ignore si c'est le même. = M. le landammann *de Tillier* (t. II, p. 86) démontre que le récit emprunté par Muller à Bullinger manque d'exactitude, et que Berne n'hésita point entre Zurich et les autres Confédérés. Berne avait évité la guerre aussi long-temps qu'il fut possible. Mais le 26 mai, de bon matin, arriva la nouvelle du combat livré sur le Hirzel et le mont de Horgen. Aussitôt les conseils résolurent d'obéir à l'invitation de Schwyz, et de faire marcher leurs troupes le mardi suivant 28, avec la bannière de Zofingen. Ils ordonnèrent aux villes dépendantes de Berne d'armer, comme on le voit par une missive adressée au conseil de Thoune, le 26. Le 27, Berne et Soleure envoyèrent leur déclaration de guerre à l'Autriche, et le 28 à Zurich, puis l'armée bernoise et soleuroise se porta de concert avec celle des Confédérés devant Bremgarten. La date de la déclaration de guerre, rapprochée des autres documens, prouve que Berne ne fit point promettre de secours aux Zuricois, et que le secours donné aux Confédérés ne fut pas le résultat d'une délibération de l'armée à Langenthal, puisque l'expédition avait été résolue le 26 déjà et que les troupes ne se mirent en marche que le 28. Il n'est d'ailleurs fait aucune mention à cette époque d'un Jean d'Erlach, employé pour d'importantes affaires d'État. C'était Ulrich, plus tard avoyer, qui jouissait alors de la confiance de Berne et du reste de la Suisse. C. M.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Bremgarten, dans une presqu'île de la Reuss, est situé en partie sur une hauteur, en partie au bord de la rivière. A l'explosion de la guerre, cette ville s'était mise en état de soutenir un siége; les tours et les murs furent munis d'artillerie; des retranchemens défendaient la partie accessible de la plaine; tous les arbres furent coupés, et la rivière à la distance de trois toises rendue inabordable [266]. La garnison suffisait à la défense; l'avoyer Walther Megger [267] joignait la prudence au courage. Dans les plus grandes batailles les citoyens de Bremgarten avaient si loyalement versé leur sang pour l'Autriche, que les ducs en perpétuèrent le souvenir dans les couleurs de la ville [268]. Depuis que l'empereur Sigismond avait détaché Bremgarten de l'Autriche, l'amitié de Zurich lui conserva la basse justice dans tout le Kelleramt, dont Lunkhofen fait partie [269]. La ville, se souvenant de ces faveurs, promit de tenir bon [270], et, outre un directeur de l'artillerie, reçut de Zurich et du margrave [271] l'assurance qu'elle serait débloquée dans l'espace d'un mois.

Lorsque les Confédérés reçurent de Bremgarten un refus et de Bade une déclaration de neutralité, ils adressèrent à la première de ces villes une nouvelle sommation et campèrent devant la porte supérieure [272].

[266] Par des digues. *Bullinger.*

[267] Metzger, dans *Bullinger*, paraît être une faute de copiste.

[268] T. III, p. 276.

[269] T. IV, p. 356.

[270] *Hüpli.*

[271] La *lettre du margrave Guillaume*, Ascens., est dans *Tschudi.*

[272] Dans les prairies voisines de la tuilerie. *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Bremgarten tint ferme; on lui déclara la guerre [273]. En même temps parurent sur la rive opposée de la Reuss les bannières de Soleure et de Berne [274], qui portèrent l'armée des Confédérés à 16,000 hommes [275] et amenèrent beaucoup de grosse artillerie. Après avoir dévasté champs et jardins, les Suisses canonnèrent incessamment Bremgarten de tous les côtés, jusqu'à ce que les murs ébranlés commencèrent à menacer ruine. Quand il fut évident que les forces des assiégeans ne laisseraient pas le temps de débloquer la ville, l'avoyer Megger, qui l'avait prévu [276], ouvrit des négociations. Le peuple était dans l'angoisse; l'irritation avait provoqué des paroles insultantes. Les chefs parlaient encore avec l'avoyer, lorsque les magistrats de Bade apportèrent les clefs de leur ville. Ital Réding s'y rendit avec eux [277], et ils jurèrent obéissance aux Confédérés pour la septième part de souveraineté que possédait Zurich. Bade et Mellingen [278] intercédèrent long-temps et vivement pour leurs voisins de Bremgarten : on leur fit grâce. Berne remplaça Zurich dans sa portion de souveraineté. La combourgeoisie fut annulée [279]. La ville re-

[273] La *déclaration de guerre* est dans *Tschudi*. Elle fut scellée par Pétermann de Lütishofen, fils ou neveu de celui qui périt au Hirzel, et par Ital Réding, l'aîné.

[274] Par la plaine supérieure; ils campèrent dans ces troncs, c'était le nom d'une prairie. *Bullinger*.

[275] *Edlibach*. Bullinger, 15000.

[276] *Hupli* : « Il se prononça pour les Confédérés. »

[277] *Tschachtlan* : « Il prêta le serment et on l'enregistra. »

[278] *Bullinger*.

[279] On trouve la capitulation dans *Bullinger*, qui était de Bremgarten. Les chefs n'entrèrent dans la ville qu'après qu'on l'eut conclue.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

çut une garnison; les dissensions intestines l'exigeaient ainsi [280].

Tous les districts du Wagenthal, les descendans des hommes libres établis autour de Mouri alors soumis à la domination de Habsbourg [281], le comté entier de Bade jusqu'au Rhin, puis, au confluent de ce fleuve et de l'Aar enrichie des eaux de la Reuss et de la Limmat, Kaiserstuhl et Klingenau jurèrent obéissance aux Confédérés. Thüring de Ringoltingen de Berne devint bailli du comté [282]; on remit à la ville de Bade le soin de sa conservation. Jean Ab Yberg de Lucerne gouverna le Wagenthal.

L'armée des Confédérés pénétra plus avant dans le territoire zuricois. Ils traversèrent et ravagèrent le fertile Wenthal; lorsqu'ils parvinrent sur les bords du Katzensée, que dominait le vieux château de Régensberg, manoir paternel des barons, et à cette époque [283] devenu par leur héritière propriété de Martin de Landenberg et dépendance des Zuricois [284], les paysans firent savoir à la garnison qu'ils estimaient qu'elle devait capituler. Trop faibles pour résister à la volonté des paysans, les soldats mercenaires se retirèrent à Zurich; la soumission de Landenberg sauva son château; là aussi, dit-on, l'église fut le théâtre de scènes inconvenantes [285].

[280] Il en sera question plus tard.

[281] T. I, p. 257 et suiv.

[282] Voy. dans *Tschudi*, II, 357, sa *correspondance avec Bremgarten* au sujet d'un serf.

[283] Nous l'avons déjà vu en 1386 dans la possession d'Ulrich de Landenberg (t. III, p. 258).

[284] Il prêta serment à la ville en 1424. *Manuel du conseil de Zurich.*

[285] *Hüpli* parle de « grandes licences. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les troupes couvraient toutes les routes et les sentiers de la plaine jusqu'au pied du Jura, s'avançant vers la Glatt. Elles espéraient avoir pour elles, non la noblesse et le clergé, mais le peuple. Le soir de leur arrivée à Rümlang, elles furent confirmées dans cette opinion par le récit de leurs gens que, chemin faisant, elles avaient rencontrés en deçà du nouveau Régensberg. Les nombreux paysans réfugiés dans cette petite ville défendue par la montagne et par un château-fort, s'étaient entretenus amicalement avec les soldats. Ital Réding le jeune alla le lendemain matin sommer ce château de se rendre. La sommation fut repoussée en raison des avantages de la situation, et sur les exhortations de Henri d'Isni, commandant de la garnison composée de quarante et un Zuricois [286]. La confiance trompée produisit l'irritation; le grand village de Rümlang et sa tour, Ober-Hassli, Unter-Hassli et Mettmen-Hassli furent livrés aux flammes, et le siége de Neurégensberg poussé avec vigueur. L'artillerie du château fut réduite au silence; bientôt bourgeois et paysans jugèrent la résistance inutile; le château menaça de les punir eux-mêmes de cette disposition, mais les Confédérés les exhortaient à se rendre. Ceux-ci assaillirent ensuite la forteresse avec tant d'impétuosité, que la garnison capitula, malgré le vague des conditions [287]. On se partagea les prisonniers et le butin; le bailli Jean Bossart voulant entrer dans une maison bourgeoise fut

[286] *Hüpli.*

[287] *Bullinger* affirme qu'on avait promis de ne pas brûler le château et de laisser la garnison sortir librement. Ce dernier point n'est guère croyable, attendu que la répartition des prisonniers se fit avec ordre et non tumultuairement.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

arrêté et massacré [288]; le lendemain matin, malgré l'opposition d'un grand nombre qui désiraient occuper le beau château [289], la majorité décida de le brûler; les murailles de la haute tour résistèrent seules aux flammes.

Les Confédérés traversèrent la Glatt, Kloten, l'intérieur du pays, Greifensée, et arrivèrent à Grüningen. Leurs forces et leur tactique répandaient-elles à ce point la terreur? était-ce la crainte de troubles intestins qui porta la garnison de Zurich à les laisser parcourir sans obstacle et ravager à leur guise le pays ennemi? Cette guerre fut une des premières qui fit sentir l'avantage d'une vaillante infanterie sur l'organisation de la chevalerie, et ramena insensiblement aux principes des anciens.

Le château de Grüningen, fort par lui-même, était bien défendu [290] et suffisamment pourvu de provisions de bouche, d'artillerie [291], de flèches inflammables et de poudre; la petite ville renfermait beaucoup de paysans du voisinage et de soldats mercenaires, commandés par Jean Neuwyler [292], général Zuricois, et par le bailli Pierre Kilchmatter. Les Confédérés menacèrent, en cas de résistance, de brûler biens et métairies.

[288] *Edlibach :* « nonobsant un sauf conduit. » *Bullinger :* « chacun ne vit pas cela avec plaisir. »

[289] « Cela eût mieux valu et eût même été nécessaire aux Confédérés. » *Edlibach.*

[290] Par 64 hommes, *Tschudi.* Selon *Edlibach,* il y en avait 30 dans le château et 60 dans la ville.

[291] 4 grandes pièces de position, 2 bonnes pièces à boulets de pierre, beaucoup de coulevrines, 7 tonneaux de poudre, un tonneau de flèches inflammables. *Tschudi.*

[292] De la tribu des maréchaux. *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les bourgeois et les campagnards effrayés convinrent, avec ou sans le consentement de la garnison [293], que la prise du château entraînerait la capitulation de la ville, mais que du côté de la ville le château n'aurait rien à redouter. A la vue de la terreur du peuple, Neuwyler fit demander à Zurich du secours ou des ordres, et reçut pour réponse « qu'il était impossible » de le débloquer maintenant, mais que la situa- » tion du château lui permettait de tenir [294]. » Jusqu'à ce moment la garnison avait répondu, faiblement il est vrai [295], au feu des assiégeans; mais alors elle perdit courage [296]; Grüningen capitula; la garnison sortit libre.

Elle avait obtenu des Confédérés un sauf-conduit; néanmoins le bailli Kilchmatter, sans aucun avertissement, fut tué d'un coup de hallebarde [297] dans la petite ville par deux Unterwaldiens [298]. Le courroux des parens eux-mêmes de ces assassins égala l'outrage fait à l'honneur. Mais Berne, Soleure et Lucerne [299] déclarèrent que « la honte de la violation d'un sauf-conduit » les peinait à tel point que si les Cantons ne savaient » pas maintenir une bonne discipline parmi leurs trou- » pes, ils ne feraient plus de campagne avec eux. » Les

[293] *Edlibach* est pour la première alternative.

[294] *Edlibach* : « De sorte qu'on ne pût ni ne voulût l'ébranler. »

[295] « On ne tira pas joyeusement. » *Hüpli.* « Ils ne voulaient pas que l'artilleur tirât. » *Le même.*

[296] « Ainsi ceux de Grüningen abandonnèrent misérablement nos seigneurs. » *Edlibach.*

[297] *Edlibach.*

[298] Henri An Steinen (*Buesinger* et *Zelger* : Steiner) et le fils d'Aerni Willi (les mêmes disent « les fils; » c'est peut-être une faute du copiste.) *Tschudi.*

[299] *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Confédérés des divers cantons, réunis en assemblées générales autour de leurs bannières respectives, statuèrent que « les coupables fugitifs, si on les ramenait [300], et tous ceux qui à l'avenir violeraient un » sauf-conduit, seraient punis du supplice de la » roue. »

La garnison de Grüningen vint de nuit aux portes de Rapperschwyl; elle fut renvoyée comme une troupe de lâches; à Zurich on la mit en prison : beaucoup de soldats furent punis, et les chefs, dégradés [301].

Non loin de Grüningen, les Zougois brûlèrent Mönchaltorf pour venger le meurtre de deux compagnons d'armes. Rapperschwyl s'était préparé à soutenir un siége; mais les Confédérés n'avaient pas assez d'artillerie et de munitions pour assiéger une place aussi importante, habitée par un peuple résolu; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer à leur nombreuse armée [302], et depuis la violation du sauf-conduit les Bernois s'étaient refroidis à leur égard [303]; ils terminèrent donc cette campagne, fraternellement toutefois.

Les bannières des villes redescendirent vers la Glatt; elles n'avaient pas ravagé toute cette contrée, afin qu'au lieu de marcher parmi les cendres elles trouvassent des vivres et des logemens. Schwyz et Glaris mirent dans Grüningen une garnison de 120 hommes sous les ordres de Werner Rufi, de Schwyz. Le landammann Tschudi ramena ses troupes à Glaris par le

[300] Selon quelques-uns (*Rahn*) le fils de Willi fut tué.

[301] « Pour avoir été si paresseux. » *Bullinger*.

[302] « Chacun songea aux siens, qui avaient été blessés près du retranchement ou ailleurs. » *Tschachtlan*.

[303] Ils ne firent pas ensemble la campagne suivante.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

chemin le plus court. Enfin les bannières d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Zoug reprirent aussi la route de leurs cantons et vinrent à l'abbaye des Prémontrés de Rüti, unie avec Zurich par un traité de combourgeoisie [304].

Ce monastère, fondé par les barons de Régensberg et les comtes de Tokenbourg, sépulture des gentilshommes tués à Næfels [305], se soutenait bien plus par les dons de la noblesse circonvoisine [306] et de Zuricois pieux [307], que par la dévotion du peuple des environs, de tout temps faiblement porté pour les moines. En général les époques de la puissance populaire n'étaient pas favorables au clergé [308], surtout quand il s'attachait à des souverains étrangers [309]; les bourgeois de Zurich étaient plus traitables [310]. Ce fut donc un jour de cala-

[304] Ce couvent avait été fondé, comme on sait, pour mettre un terme à certaines singularités religieuses (t. I, p. 398.) qui plaisaient aux anciens habitans de Schwyz, et, à ce qu'il paraît, à ceux d'alors.

[305] T. III, p. 299.

[306] Ch. du noble Jean Rodolphe de Landenberg à Greifensée relative à la transmission du patronage de l'église d'Uster, 1438 : « perpendens » reditus monasterii propter gwerrarum calamitates, hominum malitiam » et sinistros eventus valde diminutos. » Dans *J. H. Hottinger, Specul. Tigur.*

[307] La combourgeoisie datait de 1402.

[308] Le peuple n'admettait rien de conventionnel, et jugeait tout d'après son bon sens.

[309] *Ch. de frère Pierre de Ruaux,* « militis humilis, magistri generalis » ordinis militiæ S. Lazari Hierosol. citra et ultra mare, magistrabus et » sororibus domorum in Gevenne (Gfenn) et in Seedorf; » datée 1443, « in domo nostra dé Soigniaco, » diocèse d'Orléans. *Hottinger,* l. c. Cette charte fait connaître clairement les inconvéniens et « magna damna » d'une dépendance semblable.

[310] *Ch. de Jean et Berthold der Schwende* pour la fondation d'une prébende à l'autel « in crypta » (de l'église de l'eau) 1442; de même de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mité pour Rüti que celui où pénétra dans le couvent une armée prête à se dissoudre, où chacun suivait son caprice et aspirait à quelque butin. Non-seulement les soldats enlevèrent les cloches qui avaient si souvent sonné le tocsin contre eux; non-seulement ils arrachèrent des portes et des poèles le fer et le fer-blanc, et pillèrent les meubles et les ustensiles : la jeunesse licencieuse courut dans l'église, mit en pièces les bannières arborées à Næfels contre les Confédérés, arracha les lourdes pierres tumulaires des tombes des grands et chercha des joyaux parmi les morts. On a consigné avec horreur qu'ils se jetèrent les uns aux autres les ossemens de Walram de Thierstein [311], qu'ils pénétrèrent dans la magnifique sépulture de la maison de Tokenbourg, et commirent toutes sortes d'outrages envers le cadavre du comte Frédéric, si redouté de son vivant [312]. Pendant cette guerre, assure-t-on, dix-huit églises [313] et six chapelles [314] devinrent la proie des flammes, des couvens furent dévastés, et les religieux, dispersés dans le monde et laissés sans pain [315].

Jean Amt, 1441, et d'autres dans *Hottinger*, l. c. Cependant *Jean, prévôt des chanoines augustins* du mont de Zurich, juge et « conservator jurium » Prioris et fratrum Prædicatorum de Turego, Priorissarum et conven» tuum in Oetenbach et in Töss, » adresse le 16 mars 1439 au clergé de Thurgovie, des pays de Zurich et d'Argovie une exhortation pour leur demander en faveur de ces couvens « optata revelationis præsidia. »

[311] Qui périt à Næfels; t. III, p. 298.

[312] Ils le portèrent devant l'église au milieu de railleries; un d'eux lui mit une pierre dans la bouche. *Bullinger.* Tout cela peut avoir eu un motif personnel qui nous est inconnu.

[313] *Bullinger*, qui attribue ces sortes de désordres exclusivement aux habitans des cantons démocratiques.

[314] *Félix Faber, Hist. Suevor.*, p. 65, *b.*

[315] *Hemmerlin* : « Fratres et sorores exules per mundum vagari conspiciuntur. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

De Rüti les Confédérés retournèrent dans leur pays, continuant incessamment leurs ravages [316], et s'agenouillèrent à Einsidlen devant l'image miraculeuse de la mère de Dieu; à l'exemple de leurs aïeux ils vénéraient avec une dévotion exclusive le sanctuaire de la patrone du pays, de la reine du ciel. La licence de cette courageuse jeunesse affligeait profondément les hommes respectables, qui craignaient l'opinion publique [317].

Ils rentrèrent dans leurs foyers un mois après la déclaration de la guerre [318], vainqueurs à Freyenbach, vainqueurs au Hirzel, conquérans de Bremgarten, de Régensberg et de Grüningen, la terreur des ennemis par leurs exploits et leurs ravages. Le mois suivant ils se reposèrent [319].

Depuis que le margrave Guillaume s'était aperçu que la défection de Zurich resserrait plus étroitement les liens des autres confédérés et changeait leur courage en fureur, il fit les plus grands efforts pour entraîner tout l'Empire dans cette guerre, mais il ne réussit qu'auprès de quelques Etats [320]. L'Autriche était affaiblie

[316] A Wagen, sur le territoire de Rapperschwyl et dans le couvent de Wurmspach, où une vieille image de la mère de Dieu sua trois jours et trois nuits (comme de notre temps beaucoup d'autres dans les États romains ont versé des larmes.) *Hemmerlin.* Nous sommes moins éloignés du xve siècle qu'on ne le croit.

[317] « Des gens licencieux commettaient ces choses qui déplaisaient aux Confédérés; mais ceux-ci ne pouvaient pas les dompter.» *Tschudi*, II, 379. Il nie beaucoup de méfaits, mais il paraît avoir eu en vue plutôt les honnêtes soldats (T. III, p. 318 et suiv.) que le récit fidèle des événemens.

[318] Ils étaient entrés en campagne le 18 mai; les derniers rentrèrent dans leurs foyers le 19 juin.

[319] Jusqu'au 18 juillet.

[320] Les comtes de Würtemberg, Louis et Ulrich (celui-là père du premier duc), déclarèrent la guerre aux Confédérés. *Edlibach.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

par des troubles intérieurs excités contre le Roi tantôt par son frère Albert [321], tantôt par les Etats du Tyrol, parce que ce prince retenait malgré eux à sa cour leur souverain mineur [322]. A la même époque la situation du jeune Ladislas, l'influence des Hussites, la fermentation de la Hongrie et la puissance du Sultan étaient trop redoutables pour permettre que l'armée faible et mal organisée qu'on pourrait rassembler fût envoyée dans l'Autriche antérieure. Cet état des choses inquiétait d'autant plus le margrave que dans Zurich même les partisans des Confédérés avaient enfin le dessus, et réunis à ceux-ci pouvaient faire une formidable irruption dans les provinces sans défense de l'Autriche occidentale. Les bourgeois d'ailleurs regrettaient les lourdes et inutiles dépenses, surtout parce qu'à l'exception de Thüring de Hallwyl, de Jean de Rechberg et de Burkhard Mönch de Mönchenstein [323], les nobles ne prenaient aucun intérêt à la misère du pays, mais prodiguaient oisivement leur riche solde dans les plaisirs et le jeu.

Cette situation inspira au margrave la résolution de rechercher le puissant secours des Armagnacs toujours prêts à se battre, et de faire voir, cependant, par de petites expéditions, qu'on en projetait de plus grandes et qu'on n'attendait que les moyens d'exécution. Charles VII, roi de France, et Philippe, duc de Bourgogne, avaient pris à leur service environ 30,000 Armagnacs [324], dans l'intention d'en délivrer le pays.

[321] *Fugger*, 537 et suiv.

[322] Il entrait dans sa 17e année. *Gui Arenpeck.*

[323] *Lauffer* fait une exception honorable en faveur de ces trois; V. 150.

[324] *Hüpli* : La Bourgogne avait réuni 14,000 écorcheurs, la France

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Avant tout le margrave envoya le chevalier Pierre de Mörsperg vers le duc de Bourgogne, qui, plus que tout autre prince, affectait d'être l'ami de la noblesse. Il lui laissait, il est vrai, tout cet éclat qui rejaillissait sur lui-même, mais en réalité il la tenait dans sa dépendance. Le chevalier demanda, au nom du Roi et dans l'intérêt de la noblesse, que le duc voulût envoyer ses Armagnacs et ses cavaliers contre les Suisses et intercéder auprès de la France dans le même but. Philippe répondit « que les Confédérés avaient imploré sa pro» tection en lui promettant leur secours dans ses pro» pres guerres; mais qu'il connaissait trop bien leur » insolence envers l'Autriche et tous les nobles, impu» nie depuis tant d'années, pour avoir égard à leur de» mande; qu'il se proposait plutôt de se mettre lui» même en campagne pour dompter l'audace de ces » méchans paysans, dès qu'il plairait au roi des Ro» mains de lui donner réellement les fiefs impériaux » des Pays-Bas, comme on en était convenu [325], et d'y » joindre le Luxembourg [326], auquel il avait un droit » incontestable [327]. » Il renvoya le chevalier avec ce message au margrave, qui le fit partir tout aussitôt pour Wienerischneustadt où se trouvait le Roi.

Ce souverain comprit qu'il ne fallait guère attendre de secours efficace et désintéressé d'un prince dont la

tout autant. L'évêque Germain d'Auxerre (*Ludewig Reliquiæ*, XI, 68) fait voir comment Charles VII transforma les écorcheurs en troupes régulières.

[325] *Pfeffel, Hist. du Droit public d'Allemagne*, a. 1442.

[326] *Hüpli; Tschudi.*

[327] Jean de Luxembourg, frère de l'empereur Sigismond, ne laissa qu'une fille, Elisabeth, qui, n'ayant point eu d'enfans de ses deux maris, céda en 1443 le pays au duc Philippe.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

puissance, quoique grande, ne datait que d'environ un siècle [328], et, fruit de la ruse et de hasards divers, ne lui semblait pas encore suffisamment étendue; d'un prince libéral en promesses, égoïste en réalité. Cette considération détermina le roi des Romains à s'adresser au roi de France, à qui sa puissance et son ancienneté assignaient parmi les souverains de l'Europe un rang assez élevé, pour qu'il pût faire à la cause des rois un sacrifice désintéressé. Frédéric écrivit à Charles à peu près en ces termes; Æneas Sylvius lui servit de secrétaire :

« Les Suisses [329], anciens sujets de la maison d'Au-
» triche, affectant d'observer les formes de l'Em-
» pire [330], ont abandonnné l'Empire [331]; maintenant
» ils violent chaque jour même ces formes [332]. Moins
» jaloux de s'appuyer sur le droit que sur la force [333],
» ils attirent dans leur alliance les voisins qui aiment
» le brigandage et les biens injustement acquis [334]. Ils
» ont attaqué la ville impériale de Zurich, qui leur
» offrait de suivre les voies juridiques; ils l'ont auda-
» cieusement outragé lui-même et le Saint-Empire.

[328] Depuis le mariage de Philippe I avec Marguerite fille et héritière de Louis de Malines, comte de Flandres, Malines, Rétel et Nevers, et de Marguerite de Brabant, margrave d'Anvers, en 1369. *Art de vérifier les dates*, 627.

[329] La *lettre* est datée de Wienerischneustadt, 22 août; elle se trouve dans *Bruckner, Curiosités de la campagne de Bâle.*

[330] « Sub umbra imperii se in libertatem vindicaverunt. »

[331] « Relicta domo Australi, cujus erant subditi. »

[332] « Imperium lacessere non verentur. »

[333] « Plus virium quam justitiæ se habere scientes, in campo potius
» quam in foro contendere voluerunt. »

[334] « Ut rapere aliquid et vivere ex alieno possint. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Sa Majesté méprise ces gens [335] et ne manque ni de » force ni de courage pour les chasser comme des » troupeaux. Dieu les a déjà punis par des défaites » sanglantes [336] pour avoir profané ses saintes demeu- » res. Du reste, c'est ici la cause de tous les rois, de » tous les seigneurs et de tous les gentilshommes, » dont les serfs et les paysans fouleraient bientôt » aux pieds toute obéissance [337]. Par ce motif le roi » pense se transporter dans le pays des Alpes et il dé- » sire obtenir un corps de ces Armagnacs [338] qui ser- » vent dans les provinces de France. Il prie le roi de » France de lui en donner la facilité, de leur accorder » le passage et de contribuer à éteindre un incendie » qui menace également tous les royaumes [339]. » On écrivit dans le même sens sous le nom du duc Sigis- mond [340], auquel à peine âgé de trois ans le roi de France promit sa fille aînée [341]. Sigismond aussi re- présenta la nécessité de mettre à temps un terme à l'audace contagieuse des paysans rebelles [342]. Mais des

[335] « Etsi Suitensium injurias, nobis et imperio sacro nuper illatas, » non multi pendamus. »

[336] « Quanquam et ipsis cruenta et lugubris victoria fuerit; nec enim » patitur pius Deus illorum conatibus semper prosperum adesse succes- » sum. »

[337] « Exemplum commune quod omnes principes tangit, surgentibus » in dominos servis, et villanis in nobiles superbientibus. »

[338] » Sub convenientibus pactis ad nostra subsidia. »

[339] « Incendium quod cum damno non modico omnium regum exis- » tere posset. »

[340] Le jour précédent, sur papier; la lettre impériale était sur par- chemin.

[341] Radegonde; elle mourut avant l'accomplissement de la promesse. *Zurlauben, Tables généal.*

[342] « Sæpe videmus contingere, quod sceleratis non desunt scelera-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

intérêts plus prochains, les renseignemens à prendre, l'éloignement des cours et d'autres circonstances retardèrent la décision, de façon que Pierre de Mörsperg ne revint à Zurich que vers la fin de l'année [343]. Les Confédérés ignorèrent cette négociation avec la France ; ils exposèrent aux princes d'Empire leur cause sous son jour historique, comme une cause juste [344].

Sur ces entrefaites, peu de jours après le départ des Confédérés [345], Thüring de Hallwyl forma le projet de reprendre Bremgarten. Au jour fixé, après la fermeture des portes, toute la milice et la garnison de Zurich furent appelées sous les armes ; elles se mirent en marche vers le soir ; à onze heures de la nuit elles se trouvèrent devant la ville, prêtes à l'escalader. Dans ce moment les partisans de Hallwyl l'avertirent qu'il était trahi. Obligé d'abandonner son entreprise, il s'écria plein de colère : « Messieurs de Zurich ont un très-» bel hôtel-de-ville, je lui accorde cet éloge, mais il » a un défaut : ses murs sont trop minces ; ce que » l'on concerte dans l'intérieur s'entend au loin. » Les Zuricois étaient innocens. A Bremgarten même, un partisan de l'Autriche n'avait pu taire à un de ses cousins sa joie et son espérance ; sur le plus léger in-

» torum subsidia ; æstimat sibi quisque licere, quod in aliis puniri non » videt. »

[343] Quinze jours avant Noël. *Tschudi.* Il avait d'ailleurs été longtemps malade au point de ne pouvoir ni marcher ni monter à cheval. *Hüpli.*

[344] *Lettre des VI Cantons* (Berne écrivit séparément) *au duc Etienne de Bavière* (et à d'autres princes, seigneurs et villes), 4 juillet dans *Tschudi.*

[345] 23 juin.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dice l'avoyer prenait des mesures de défense. Hallwyl fit une seconde tentative [346] plus malheureuse encore. On découvrit ses intelligences. A cette occasion la ville reçut une garnison suisse. Les amis de l'Autriche s'enfuirent [347]; on leur renvoya leurs femmes et leurs enfans.

Du reste les mercenaires [348] firent une expédition dévastatrice, non pas contre les Suisses, qu'ils n'osaient attaquer, mais contre les villages de la partie inférieure du comté de Bade, qui avaient pris parti pour eux [349]. A peine s'étaient-ils partagé les bestiaux, qu'un matin [350] le bétail de Rapperschwyl fut enlevé du pâturage par des Glaronnais; les citadins accourus pour le défendre risquèrent de se voir couper la retraite par une embuscade. Ces sortes d'entreprises réussissaient particulièrement aux Suisses; parce que le peuple de la campagne, dévoué à leur cause, était instruit de tout par les campagnards réfugiés dans les villes [351]. Les résolutions et les entreprises subissaient toutes les vicissitudes de l'espérance et de la fortune; tantôt des Badois des premières familles se réfugiaient à Zurich pour échapper à la vengeance du peuple; tantôt des paysans de Rapperschwyl retournaient dans leurs possessions, ennuyés des garnisons, des angoisses

[346] 15 juillet.

[347] Surtout les nobles de Hünenberg.

[348] Ils avaient 500 chevaux et 600 hommes d'infanterie sous Jacques de Lützelstein, Louis de Helfenstein et Jean de Rechberg. *Tschudi.* Les Zuricois étaient au nombre de 700. *Edlibach.* Le 6 juillet.

[349] Ils tuèrent quatre pauvres vieux paysans et brûlèrent 13 hameaux. *Tschudi.*

[350] 10 juin. *Id.* Il faut lire « juillet. »

[351] *Edlibach.* Personne, au contraire, dit-il, n'aimait assez les autres pour leur donner un renseignement.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'un siége et de la vie d'une ville. Partout se montraient les difficultés d'une guerre impopulaire. Jean de Rechberg marcha contre Wyl[352] avec des forces considérables; quoique personne ne l'eût trahi, il ne fut pas plus heureux que son ami devant Bremgarten, parce que la bourgeoisie fit aussitôt une sortie vigoureuse et que le tocsin arma promptement le Tokenbourg entier pour la cause commune.

Jean de Rechberg venait de rentrer dans Zurich, quand, avec leurs six bannières, Schwyz, Uri, Unterwalden, Glaris, Zoug et Lucerne, au nombre de près de 5,000 hommes[353], se remirent en campagne une seconde fois. Ils occupèrent le pays compris entre Hédingen, dans le bailliage libre de Maschwanden, et Bonstetten[354]; l'Albis les séparait de Zurich. Des envoyés du concile et du pape, des évêques de Constance et de Bâle ainsi que de beaucoup de villes avoisinantes s'efforcèrent inutilement de détourner les Confédérés d'une nouvelle expédition.

Lundi 22 juillet, au point du jour, toutes les bannières se réunirent à Hédingen; après le service divin, elles se mirent en route, le landammann Réding à leur tête, à côté de lui le landammann Jost Tschudi; elles montèrent l'Albis, s'avançant contre Zurich. Les rudes sentiers que rétrécissaient des excavations formées par des torrens étaient occupés par des Zuricois[355]; leurs avant-postes remontèrent au sommet de la montagne vers le château d'Uetlibourg[356]. L'aube

[352] 16 juillet.

[353] 5,000 et pas davantage. *Tschudi.* Près de 6,000. *Edlibach.*

[354] Il ne restait du château de Bonstetten que des décombres.

[355] Il y en avait près de 200. *Tschudi, Rahn.*

[356] Jusqu'au chemin de Birmenstorf. *Edlibach.* = On voyait autrefois

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

blanchissait encore le ciel; tout-à-coup quelques chiens qui s'étaient écartés coururent effrayés vers leurs maîtres et vers les gardes, poursuivis par trois énormes chiens suisses [357]. Incités à redoubler de vigilance, les gardes aperçurent bientôt six chevaux, puis davantage, et des indices toujours plus rapprochés de l'arrivée des ennemis. Ils ne virent ni Réding, ni Tschudi, mais un certain nombre de jeunes gens [358] qui hasardaient leur vie pour l'honneur de découvrir l'ennemi les premiers et prendre connaissance de sa position. Les gardes envoyèrent vers le capitaine. Celui-ci proposa d'attendre l'ennemi sur les bords escarpés d'un torrent [359]. Mais les ravins, les angles, les crêtes des montagnes qui ne permettaient pas de tout voir firent craindre à un grand nombre une périlleuse surprise; quelques-uns s'enfuirent; tandis que les courageux s'indignaient, parut au-dessus du passage qu'ils occupaient et bien plus haut que le fossé qui leur semblait le rendre inaccessible, une jeune troupe de Schwyzois et de Glaronnais, pour qui l'humble Albis, comparé à leurs Alpes, n'était qu'une route unie, dans un moment surtout où ils pouvaient se signaler [360]. Ils descendirent; les gardes s'enfuirent par les bois. Onze hommes seulement couvrirent leur fuite; cinq tombèrent, non sans vengeance. La route de l'Albis était maintenant ouverte; les jeunes Schwyzois, poussant des cris répé-

sur les sommités de l'Albis des châteaux forts, Uetlibourg, Manegg, Baldern, Schnabelbourg. Ils furent tous détruits au quatorzième siècle. C. M.

357 Ils virent trois vigoureux chiens chasser les leurs. *Edlibach.*

358 « Compagnons vifs et animés, prenant les devans. » *Tschudi.*

359 « Là où le torrent forme un étroit et méchant ravin. » *Id.*

360 « Ils montèrent plus haut que les Zuricois. » *Id.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tés par les échos, poursuivirent les fuyards jusque dans la plaine. La nouvelle d'un péril imminent fut apportée au conseil, où siégea toute la matinée, pour la dernière fois, le chevalier et bourgmestre Rodolphe Stüssi. Soudain les cavaliers mercenaires sortirent de la ville. Tout Zurich, sans distinction d'âge ou de rang, prit les armes. Le peuple se pressait dans les rues, sous les portes, sur le pont de la Sihl, avant que Thüring de Hallwyl et Rodolphe Stüssi pussent ranger en ordre la bourgeoisie. Le premier, inquiet pour son honneur militaire et pour le sort de la journée, s'écria : « Hommes de Zurich, quoi! vous ne m'obéissez pas, à moi, votre général! S'il en est ainsi, je cesse de l'être. » Au-delà de la Sihl seulement, près de bancs ombragés par un tilleul, où des amans, des amis passaient mainte douce soirée, lorsqu'on vit subitement descendre de l'Albis toutes les bannières des Confédérés, les Zuricois s'arrêtèrent. De leur côté les Confédérés aperçurent la ville de Zurich, des mouvemens militaires dans toute la campagne, créée par la nature pour les jouissances et le bonheur, l'infanterie formant ses rangs, les cavaliers courant çà et là, et Jean de Rechberg s'avançant à la tête d'un escadron pour faire une reconnaissance. Ce vaillant chevalier s'approcha, estima d'un coup d'œil excercé la force de l'ennemi, se tourna vers les siens et leur dit : » Les paysans sont » environ six mille, bien pourvus de tout, désirant » une bataille. Pour cela même, sur mon honneur, je » ne crois pas prudent de la livrer. Que l'infanterie » retourne à la ville ; nous, les cavaliers, harcelant » l'ennemi de côté et d'autre à force de ruse et de ra- » pidité, nous le fatiguerons. » Ce plan était trop raisonnable pour une multitude entraînée par une subite

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ardeur guerrière. Le conseil de guerre se contenta d'arrêter que l'infanterie devait chercher une position sûre entre la ville et le cours de la Sihl [361].

Les bannières de Schwyz et de Glaris descendirent la montagne, chassèrent du village de Rieden un bon nombre de cavaliers mercenaires, firent halte, non loin des Zuricois, dans un champ devant le village, et attendirent les bannières des autres cantons. Les cavaliers parcouraient la campagne, isolément, à la façon des chevaliers, caracolaient près du fossé, lâchaient leur coup, se tournaient et fuyaient. Soudain ils revenaient, recommençaient, bravaient l'ennemi, tiraient, s'enfuyaient à bride abattue. La présence d'esprit d'Ital Réding imagina un stratagème. Toutes les bannières s'étant rassemblées auprès de la sienne, il proposa un plan sur lequel les historiens sont unanimes, et un second que des hommes plus honnêtes qu'éclairés ont regardé comme une tache imprimée à son honneur; suivant leur affection ou leur haine, les uns l'ont nié, les autres l'ont blâmé.

Faire occuper par des troupes suffisantes le champ devant le village de Rieden, suivre le pied de la montagne avec le principal corps d'armée, puis descendre contre Wiedikon, séparer les ennemis de la ville, et fondre sur eux, déjà épouvantés par cette manœuvre : voilà son premier projet; la promptitude de l'exécution en était la condition essentielle ; la cavalerie devait protéger la marche. Ensuite Réding (c'est là ce qu'on censure) fit apporter un habit rouge, dont on tailla deux cents croix environ; deux cents jeunes hommes d'élite les fixèrent sur leur poitrine à l'imitation de

[361] *Hüpli; Edlibach; Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'ennemi; ils mirent sur leurs dos les croix fédérales blanches, et, pour prévenir encore mieux toute erreur, chacun d'eux cueillit une petite branche de sapin sur l'Albis et la mit à sa ceinture. Le général leur commanda qu'avant son arrivée à Wiedikon, ils descendissent dans un endroit convenable, aux environs de Friesenberg, pour se ranger à la suite de l'ennemi, comme s'ils étaient Zuricois, et qu'aussitôt que le gros de l'armée donnerait, ils poussassent des cris et répandissent le désordre et la terreur [362]. Les hommes d'ailleurs respectables [363] qui blâment cette ruse paraissent avoir oublié qu'on livre une bataille, non pour tuer, mais pour vaincre, et que le moyen le moins condamnable est de mettre l'ennemi en déroute sans grande effusion de sang. S'il est désirable pour l'humanité que toute guerre ait une fin prompte et décisive [364],

[362] *Relation des Zuricois adressée aux électeurs de l'Empire*, immédiatement apres la bataille; d'après *Bullinger* dans les remarques sur *Tschudi*, p. 386. La *chanson satirique contre les Confédérés* (*Tschudi*, 390) parle « des lâches Schwyzois, qui portaient deux sortes de croix, près de » Zurich sur la Sihl, une blanche par derrière, une rouge par devant; » cela fit venir sur les pieux Zuricois de très-grands maux. L'auteur de » cette invention c'est leur roi de Schwyz, etc. » *Félix Faber* (dont le père fut tué dans cette occasion), *Hist. Suev.*, p. 65, a., *Félix Hemmerlin*, *Processu judiciario coram omnipotenti Deo*, et dans son livre *de Nobilitate* : « publica est vox. » Du reste il change les 200 en 400 contre toute vraisemblance. *Edlibach* rapporte la chose comme un bruit. *Bullinger* donne le plus de détails.

[363] *Tschudi* : « C'était un grand et honteux mensonge, inventé par des » gens sans conscience; les Confédérés auraient rougi d'agir de cette fa- » çon, car ils sont accoutumés dès les temps les plus anciens à faire la » guerre ouvertement et avec loyauté. »

[364] Il vaut incontestablement mieux faire durer la guerre plus longtemps que de l'exposer par une paix précipitée à craindre sans cesse qu'elle ne recommence, ce qui en prolonge les charges même pendant la paix.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

c'est folie de se montrer si scrupuleux sur les moyens de remporter la victoire [365].

Tout s'exécuta. Le soleil dardait ses rayons [366] lorsque les Confédérés traversèrent les champs de blés; il les éblouissait à tel point que craignant que l'ennemi ne profitât de cette circonstance, ils fortifièrent leur ordre de marche. La chaleur devint excessive. Les Zuricois devaient laisser le soin des escarmouches à la cavalerie et occuper eux-mêmes entre la Sihl et le faubourg une position presque inexpugnable; mais ils rougirent [367] à l'idée de ne pas attendre l'ennemi en rase campagne. La bruyante soldatesque dédaigna le plan militaire. On se plaça donc en deçà de la rivière dans des prairies bordées d'une haie vive et qui s'étendaient entre Wiedikon et une antique chapelle de Saint-Jacques, près de la maladrerie [368]. Les soldats envoyèrent chercher à la ville du vin, du pain et du fromage. Ils mangèrent, burent, firent les braves, poussèrent des cris de joie [369]. Apercevant l'ennemi

[365] *Schmid Hist. d'Uri*, II, 90, approuve le jugement porté sur ce stratagème; je le vois avec plaisir. Pourquoi blâmerait-on le landammann d'avoir fait ce que personne n'a reproché à Rodolphe de Habsbourg (T. II, p. 101)?

[366] « C'était l'heure du déjeûner, et le soleil dardait ses rayons au visage des Confédérés. » *Tschudi.*

[367] « Quand on parvint au principal ravin, ils s'écrièrent que c'était une honte pour la ville. » *Bullinger.*

[368] On en attribuait la fondation à Charlemagne. *Faber.* On y trouve en effet au milieu du XIIe siècle des sœurs de la charité pour soigner des maladies contagieuses; la chapelle était une succursale de St.-Pierre; l'abbesse lui assigna en 1221 un prêtre particulier, par suite d'une dotation faite par les In der Gassen, chanoines du grand chapitre. *Mémoire de la commune de Zurich.*

[369] « On eût dit d'une fête de la dédicace. » *Edlibach.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qui suivait le pied de la montagne, ils crurent qu'il évitait la bataille et se retirait au-delà de Wiedikon vers l'Argovie, ou bien songeait à camper dans les pâturages communs au bord de la forêt du Hard; là il ne serait pas impossible de le battre entre la Limmat et la Sihl, et de le précipiter dans les flots.

Le corps des deux cents hommes de Schwyz qui descendait près de Friesenberg excita l'attention pendant quelques momens; mais le bourgmestre, trompé par les croix rouges, le prit pour la garnison d'Uetlibourg [370].

Avant que les Confédérés parvinssent à Wiedikon, les provocations des cavaliers irritèrent un bataillon plus impatient que les autres [371], qui s'avança et les repoussa; ils reculèrent en combattant. Une colonne subitement formée leur livra une attaque plus vigoureuse et les mit en fuite. Les cavaliers s'étonnèrent [372] de voir les Zuricois en deçà de la Sihl. Ceux-ci, recevant de la ville de continuels renforts (même des vieillards impuissans accouraient pour voir une bataille avant de mourir ou pour encourager les leurs), s'étendirent avec un ordre apparent [373] dans la plaine de la Sihl. A l'approche de l'ennemi, les Zuricois s'agenouillèrent pour prier, se relevèrent, et, dès qu'il fut à leur portée, tirèrent à travers et par-dessus la

[370] *Edlibach*, confirmé par la *Relation*, n. 362.

[371] « Une partie des plus vigoureux et des plus avancés. » *Tschudi.*

[372] Parce que cela était contraire au plan convenu. Aussi *Edlibach* le désapprouve-t-il; il pense que la position était désavantageuse; *Tschudi*, au contraire, estime, non sans raison, « que les Zuricois avaient dans » cette prairie une position beaucoup plus avantageuse pour se défendre, » si d'ailleurs la fortune avait voulu les favoriser. »

[373] « Toute la troupe en bon ordre de bataille. » *Tschudi.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

haie vive. Si le courage était moins sujet aux altérations que produit le hasard ou la ruse de l'ennemi, la victoire eût été balancée ou chèrement vendue.

Un grand nombre de cavaliers ne tinrent ni devant le front, ni sur les ailes, ni même derrière la ligne prête à les recevoir. La plupart traversèrent le pont, entraînés par l'effroi, ou, comme Hallwyl et Rechberg, désespérant du succès [374] et inquiets, sinon pour la ville, du moins pour leur parti. Le gouverneur de l'Autriche antérieure, le margrave Guillaume, suivait des yeux les événemens du haut du Lindenhof, au-dedans des murs [375]. Si les Confédérés triomphaient, on pouvait craindre la chute subite des magistrats dévoués à l'Autriche et l'emprisonnement ou l'assassinat de beaucoup de seigneurs et de chevaliers. Toutefois maint belliqueux chevalier sauta de cheval et rejoignit les Zuricois.

Les Zuricois tiraient. Les Confédérés qui poursuivaient les cavaliers fugitifs le long de la haie vive rencontrèrent enfin les deux cents Schwyzois à croix rouges, qui venaient de se retirer tout au fond de la prairie, du côté du pont [376]. Quand ceux-ci virent que les autres cessaient leur poursuite et pénétraient dans la partie inférieure de la prairie, tandis que le principal corps d'armée coupait et renversait la haie dans la partie supérieure, ils poussèrent tout-à-coup des cris terribles : « Sauve, Zurich, sauve qui peut. » On

[374] « Ils prirent tôt la fuite, bien qu'on les crût des avaleurs de fer. » *Tschudi.*

[375] Car il craignait, s'il sortait, qu'on ne fermât les portes « derrière » lui. » *Id.* = Le Lindenhof est une place ou promenade ombragée de tilleuls et située dans la partie élevée de la ville. C. M.

[376] Quelques-uns furent, dit-on, assassinés par leurs propres gens, qui n'étaient pas instruits du stratagème. *Hemmerlin.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

découvrit dans ce moment les croix blanches sur leurs dos; mais le but était rempli; non-seulement leurs cris de terreur avaient brisé les courages, mais on craignit encore qu'ils n'interceptassent le pont aux bourgeois. Alors l'épouvante s'empara de l'armée entière; on ne songea plus à la résistance; chacun fuyait; on se pressait vers le pont [377].

Dans ce péril extrême Rodolphe Stüssi ne négligea rien de ce qu'on devait attendre d'un chevalier et d'un bourgmestre de Zurich; il ne suivit point Hallwyl et Rechberg; il oublia que Réding en voulait surtout à sa personne; il ne songea qu'à l'honneur de la patrie que dès sa jeunesse il avait aimée d'un amour trop passionné peut-être et pour laquelle il avait tant veillé, travaillé, combattu. Lors donc qu'il vit au bas de la prairie le désordre général, du côté opposé les bannières qui s'avançaient, l'armée entière des Zuricois emportée irrésistiblement par la terreur, il jugea indigne de ses cheveux gris de se faire le chef de la fuite; il saisit sa large hache d'armes, se plaça au milieu du pont de la Sihl et cria d'une voix de tonnerre [378] aux fuyards : « Arrêtez, citoyens, arrêtez. » Pour eux, sourds, éblouis, entraînés, ils passaient rapidement à côté de lui. Stüssi ne fuit ni avec eux ni après eux; il resta grave et ferme, comme autrefois au conseil ou à la diète [379]. Le péril croissait de moment en moment.

[377] « La terreur se répandit d'abord dans les derniers rangs; chacun » s'enfuit à qui mieux mieux; il ne servit de rien de les appeler ni de » les exhorter; nul ne voulut rester ni s'arrêter, qu'on l'exhortât peu ou » beaucoup. » *Id.*

[378] Σμερδαλέα ἰαχῶν.

[379] « Miles strennissimus præ cæteris, elegantis formæ, præpollentio-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

D'abord le vieux Hégenauer, ensuite Pierre Kilchmatter, ses amis d'enfance, souvent ses appuis dans le conseil, étaient tombés. Près de quarante[380] cavaliers avaient payé de leur vie le plus noble courage. Déjà, près de l'autel de Saint-Jacques, le baron Albert de Bussnang, en dépit de l'énorme rançon qu'il offrit, était mort victime d'une fureur hostile[381]. En cet instant la masse des ennemis s'approcha du pont[382]. Ulrich Lommis, principal espoir des Zuricois dans ces dangers[383], périt; le banneret avait fui pour sauver la bannière. Tandis que la mort et le péril pénètrent de tous côtés et qu'au milieu du pont Rodolphe Stüssi, distribuant les reproches et les ordres, semblable par sa haute stature à une tour de défense, arrête l'ennemi, il blesse par un regard ou par une parole un bourgeois de Zurich nommé Zurkinden[384]. « Par les plaies de » Dieu, tu es la cause de tous nos maux, » s'écrie celui-ci, et de sa lance il le perce de part en part. A ces mots tombe avec fracas le puissant bourgmestre; le pont retentit du bruit de son armure[385]. On dit qu'un certain Lüthard de Mérischwanden sur le territoire de

» ris staturæ, regens magistratum. » *Hemmerlin*, qui le connaissait fort bien.

[380] *Tschudi. Bullinger :* près de 30.

[381] Celui qui le tua lui dit : « Puisque tu possèdes de grands biens, » que n'es-tu resté chez toi? » *Bullinger.*

[382] « Amis et ennemis coururent pêle-mêle jusqu'à la scierie près » St.-Étienne. » *Edlibach.*

[383] Qui avait commandé dans le premier combat sur l'Etzel.

[384] *Bullinger* apprit cela de Félix Schwend, qui l'avait souvent entendu raconter à son père, le long Schwend.

[385] Δούπησενδὲ πεσών, ἀράβησε δὲ τεύχεἰπ'αὐτῷ. Car il était » bien armé, » grand et gras. » *Bullinger.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Lucerne *, placé sous le pont, alors fort bas [386], en souleva une planche et frappa le coup mortel avec sa hallebarde. La mort de Stüssi fut imposante, il mourut en faisant son devoir.

Pendant la longue et cruelle agonie du bourgmestre noyé dans son sang, quelques centaines d'ennemis, passant par-dessus les cadavres des Zuricois et même de faibles vieillards qui n'avaient pas pu fuir assez vite, pénétrèrent, par le pont de la Sihl, dans le faubourg et jusqu'aux murailles. Là, devant la porte bien fermée, en face du pont-levis, maint citoyen perdit la vie; à la fin les cris du désespoir engagèrent les habitans à ouvrir. Avec les fuyards entrèrent des ennemis. Dans la ville le greffier de Glaris [387] arracha au banneret de Zurich [388] sa bannière et le tua. Lorsque mille ans auparavant, dans l'antique Helvétie, les sauvages peuples du Nord, armés du fer et de la flamme, fondirent sur Thuricum, l'épouvante ne fut pas plus grande qu'à cette heure où se répandit dans toutes les rues la nouvelle, à demi vraie à demi fausse, de la mort du bourgmestre, de la défaite de l'armée et de la prise du Petit-Zurich. A ce moment un paysan de Küssnacht [389], village voisin, aperçut le greffier Michel Graf qui

* Mérischwanden, grand village du canton d'Argovie, dont il fait partie depuis 1803, s'était mis au XIVe siècle sous le patronage de Lucerne, en réservant ses franchises et le droit de nommer son bailli. Mérischwanden est la patrie de J. Wæber, continuateur de l'œuvre de la réformation dans le canton de Berne, et d'un auteur dramatique du XVIIIe siècle, J. J. Zimmermann, professeur à Lucerne. C. M.

386 « Car il était bas et formé de poutres. » *Bullinger.*

387 *Rodolphe Küng.*

388 *Conrad Meyer.*

389 « Brave homme qui voyait que les choses allaient cordialement mal » pour les seigneurs de Zurich et toute la communauté. » *Edlibach.*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

courait par la ville; il s'écria : « Voilà le résultat de ton » infâme écrit; toi aussi tu mourras. » Il le transperça[390]; le greffier mourut, mais trop tard.

Pendant que les soldats mercenaires étrangers passaient la Limmat pour entrer dans Zurich de ce côté-là, beaucoup d'habitans de la grande ville allaient porter du secours au peuple souffrant du Petit-Zurich; plusieurs fermèrent les portes de leurs maisons, mais oublièrent de fermer celles de la ville, en sorte que l'ennemi pénétrait. Une femme, du nom de Ziegler, s'arma de courage; elle abaissa la herse. Le greffier de Glaris se voyant enfermé avec d'autres et perdu, remit au travers de la herse à un de ses concitoyens[391] la bannière qu'il venait de conquérir, puis il mourut.

Les Zuricois s'aperçurent alors que la peur avait exagéré le danger; ils fermèrent les portes, baissèrent les ponts-levis, montèrent en hâte aux tours et sur les murs, et firent feu, non sans succès, avec leurs coulevrines et leurs arquebuses sur les ennemis éloignés et rapprochés[392].

Les Suisses étaient occupés à dépouiller les cadavres dans les rues du faubourg. Des Glaronnais, parens du

[390] *Edlibach* rapporte que ce fait eut lieu près de St.-Étienne.

[391] *Conrad Schellbreten.*

[392] *Edlibach :* « Le premier boulet perça une grange devant St.-Jacques » et enleva toute la partie postérieure d'un cheval, en sorte qu'on ne put » pas la retrouver; un autre boulet traversa le verger où beaucoup de Gla- » ronnais étaient assis à une table; il renversa tous les plats, mais ne fit » de mal à personne, si ce n'est qu'il emporta la tête de celui qui » était au haut de la table, comme si on l'avait décapité. » — Cet accident peut avoir occasioné les atrocités qui suivirent; Achille n'aurait pas traîné Hector autour des murs de Troie, si celui-ci n'avait pas tué Patrocle.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bourgmestre Stüssi [393], en qui ils ne voyaient plus que l'ennemi de la Confédération [394], le traînèrent du pont de la Sihl derrière une haie, lui ôtèrent ses habits, tandis qu'il respirait encore, assure-t-on [395], le maltraitèrent [396], graissèrent leurs souliers, leurs bottes et leurs piques avec la graisse de son ventre, enfin, après avoir mordu son cœur et se l'être long-temps jeté les uns aux autres comme un jouet, coupèrent son cadavre en mille morceaux, qu'ils dispersèrent dans la Sihl [397].

Telle fut la fin de Rodolphe Stüssi, grand homme s'il eût aimé sa patrie autant que sa ville. On voit encore à Zurich sa statue [398], avec la cuirasse, l'épée et la massue, le casque et la barbe, tel qu'au matin de ce jour, craint et respecté, il sortit fièrement des murs pour les défendre.

Le faubourg fut livré au pillage; toutes les maisons entre la Sihl et les fossés de la ville, l'église de Saint-Étienne, les villages de Wiedikon, de Rieden et d'Altstetten, toute la plaine de la Sihl depuis le Hard jus-

[393] Nous avons déjà vu plus haut le bourgmestre échanger des paroles dures avec son cousin Conrad Rietler, porte-bannière de Glaris.

[394] « Ils le détestaient parce qu'il était de leur famille et un homme » dangereux pour toute la confédération. » *Tschudi.*

[395] *Félix Hemmerlin* l'affirme, *Dial. de Suitensib.* : « Semivivo cordis » massam enervarunt. »

[396] Ils lui plantèrent une plume de paon dans l'anus.

[397] *Hemmerlin; Faber*, 64; *Traditions* recueillies; *Æneas Silvius, de Statu Europæ*, p. 133 (édit. Freher.); *Bullinger; Tschudi* (Glaronnais).

[398] Sur la fontaine de la place du Stüssihoff (où il demeurait peut-être). *Musée suisse*, IIIe année, p. 477.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qu'à Kilchberg devinrent la proie des flammes. Assis sur des cadavres ensanglantés, ayant pour tables les dos d'ennemis massacrés, les héros firent bombance en contemplant l'incendie [399]. Voilà la guerre civile.

[399] « In loco partæ victoriæ epulantes, congestis necatorum corpo-» ribus, et mensas et sedilia ex illis apparaverunt. » *Æneas Silvius*, l. c.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

Digitized by Google
Original from PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

TABLE.

LIVRE TROISIÈME.

SECTION IIe.

CHAPITRE Ier.

Pages

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE II. — FRÉDÉRIC DE TOKENBOURG.

Ses domaines et ses relations. 7

CHAPITRE III.

Circonstances de la mort de Frédéric de Tokenbourg. — Ses héritiers. — Le bourgmestre Stüssi; le landammann Réding. 17

CHAPITRE IV. — COMMENCEMENT DES TROUBLES.

Origine de la ligue des Dix-Juridictions. — Zurich et la comtesse. — Rachat autrichien. — Le pays de Sargans et Zurich. — Tokenbourg, Uznach et le Gaster en rapport avec Schwyz et Glaris. — Intervention de l'Empereur. — Le comte Schlick. 37

CHAPITRE V. — ACCROISSEMENT DES TROUBLES EN 1437.

Fermentation; efforts des Confédérés. — Diète de Lucerne. — Exportation interdite par les Zuricois. — Désistement de la comtesse. — Expédition des Zuricois dans le pays de Sargans. — Entraves mises au commerce des blés. — Le Gaster passe au pouvoir de Schwyz et de Glaris; Uznach aussi. — Mort de l'empereur Sigismond. 69

CHAPITRE VI. — TRÈVE AGITÉE DE L'AN 1438.

Constitution de Wartau. — Famine. — Le paysan d'Oberholz. — Médiation et note des Confédérés. 123

CHAPITRE VII. — PREMIÈRE GUERRE DE ZURICH CONTRE SCHWYZ ET GLARIS.

Réponse à la note. — Explosion de la guerre. — Armistice. — Partage de l'héritage de Tokenbourg et des Dix-Juridictions. — La peste. 141

Digitized by Google

Original from PRINCETON UNIVERSITY

Pages

CHAPITRE VIII. — TOUS LES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH.

Voie juridique proposée par Zurich. — Du pays de Tokenbourg. — Exaspération. — Sommations. — Schwyz et Glaris dans le pays de Sargans. — Les Zuricois attaqués. — Fuite du bourgmestre. — Conquête des métairies. — Terreur panique; prise de possession du territoire zuricois. — Négociations. — Paix. 171

CHAPITRE IX. — ALLIANCE DE ZURICH AVEC L'AUTRICHE.

Exécution du traité de paix. — Intervention de l'Empereur. — Situation; Schwyz acquiert Merlischachen. — Le dernier duc Visconti. — La Léventine au pouvoir d'Uri. — Traité de Milan avec le Rheinwald. — Frontière de Savoie (le pape Félix). — Le Gessenay. — La ville de Fribourg. — Berne. — La ville et l'évêché de Bâle; Bienne. — Les premiers Armagnacs. — Affaire de Himmeli. — La chevalerie. — Le château de Lauffen. — Winterthur, Rapperschwyl. — Argovie. — Le roi Albert II. — Frédéric III. — Zurich se rapproche de la maison d'Autriche; leur alliance. 216

CHAPITRE X. — GUERRE DES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH ET L'AUTRICHE JUSQU'A LA BATAILLE DE SAINT-JACQUES DANS LA PLAINE DE LA SIHL.

Mouvemens en Suisse. — Voyage de Frédéric III en Suisse. — Ambassade que lui envoient les Confédérés. — Le roi à St.-Gall. — Députation à Zurich. — Préparatifs; fermentation. — Explosion de la guerre. — Bataille de Freyenbach. — Bataille du mont Hirzel. — Désordres commis à Horgen, à Thalwyl, à Kilchberg. — Guerre des Bernois. — Prise de Bremgarten, de Régensberg et de Grüningen. — Excès à Rüti. — Commencement des négociations relatives aux Armagnacs. — Seconde expédition des Confédérés. — La bataille de St.-Jacques dans la plaine de la Sihl. — Mort héroïque de Stüssi. — L'ennemi à Zurich. — Horreurs de la guerre. 283

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Original from PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY